TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11 503 — VENDREDI 22 JANVIER 1982

**Les décrets sur l'existence des radios privées locales sont publiés**

LIRE PAGE 20




Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,60 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $ ; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris ; Irlande, 70 P. ; Italie, 1000 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris n° 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

## M. Reagan face à la récession

L'économie américaine se porte mal. Le fait est connu et les dernières statistiques ne font que le confirmer. Ainsi, le produit national brut des Etats-Unis a-t-il diminué de 5,2 % — en taux annuel — durant les trois derniers mois de 1981. Ce résultat traduit en clair la récession intervenue à la fin de l'été dernier ; il est toutefois moins mauvais que lors du précédent accès de faiblesse de l'activité, qui avait vu le P.N.B. chuter de 9,9 % lors du deuxième trimestre de 1980.

Les oscillations brutales auxquelles est soumise l'économie d'outre-Atlantique reflètent les difficultés d'adaptation d'une puissance encore dominante — même si elle est quelque peu en déclin — aux mutations structurelles mondiales. Pour l'ensemble de 1981 le produit national brut américain a, après le recul de 1980 (— 0,2 %), encore connu une progression (+ 1,9 %) grâce à la forte reprise observée de janvier à mars de l'an dernier.

Une nouvelle reprise est-elle en vue, comme dans son optimisme de nature et d'obligation M. Reagan le laissait prévoir pour bientôt ? Si ses conseillers estiment que le « creux de la crise » a pratiquement été atteint, de nombreux experts pensent que la récession va se prolonger et même s'aggraver. En matière de prévision, l'erreur est plus répandue que la lucidité, mais il est permis de ne pas croire en un rétablissement rapide : industriels et particuliers font preuve de prudence dans leurs intentions d'investissement et de consommation, alors que les taux d'intérêt sont soumis à de nouvelles tensions.

Le gouvernement de Washington paraît, dans ce domaine, soumis à la loi monétaire de la banque centrale, le Système fédéral de réserve, que dirige, avec inflexibilité, M. Volcker. Il s'agit toujours pour lui de contrôler strictement le crédit afin de réduire l'inflation. Des résultats ont d'ailleurs été obtenus à ce sujet, puisque les prix de gros n'ont augmenté que de 7 % en 1981, contre 12 % en 1980 et 13 % en 1979.

Dans le domaine budgétaire, en revanche, le laxisme semble dominer : on assiste ainsi à un dérapage du déficit, qui, pour l'exercice en cours, pourrait dépasser les 100 milliards de dollars (au lieu des 40 prévus) et même, selon certaines estimations, atteindre 150 milliards pour l'exercice qui commence le 1er octobre. Aussi s'attend-on à une aggravation de la pression fiscale indirecte, contrairement au « pari » reaganien qui visait à réduire les impôts pour relancer l'économie.

A quelques jours de la présentation du projet de budget pour 1983 et du traditionnel message présidentiel, M. Reagan a fait appel à la patience de ses concitoyens. Le chômage atteint 9 % de la population active et 10 millions d'Américains se trouveraient sans emploi au printemps prochain. Face à ce sombre état de l'Union, trois prix Nobel d'économie, MM. Leontief, Klein et Tobin, viennent d'exprimer devant le Congrès leur désaccord avec la politique économique de Washington. Celle-ci fait aussi l'objet de critiques à l'étranger, notamment en Allemagne fédérale, dont la situation, à l'évidence, dépend en grande partie de la santé américaine. Pour son premier anniversaire au pouvoir, le président Reagan n'a pas, en tout cas, réussi à « réveiller ce géant industriel endormi » comme, en janvier 1980, il se proposait de le faire.

# LES DOSSIERS ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT

## • NATIONALISATIONS

## Le débat politique a pris une « dimension » institutionnelle

*Le nouveau projet de loi sur les nationalisations, sur lequel le gouvernement engagera sa responsabilité, sera discuté, le mardi 26 janvier, à l'Assemblée nationale. Dans la logique de cette procédure, l'U.D.F. déposera une motion de censure — la quatrième depuis le début de la législature — avec le soutien du R.P.R. Au Sénat, où la responsabilité du gouvernement ne peut être mise en cause, M. Etienne Dailly, vice-président, a laissé entendre qu'il n'y aurait pas de bataille de procédure.*

*Le débat sur les nationalisations touche désormais aux institutions bien que le porte-parole de la présidence de la République, M. Bérégovoy, ait déclaré :* « La révision constitutionnelle n'est pas à l'ordre du jour. » *Il a, toutefois, mis en garde ceux qui voudraient empêcher la mise en œuvre des nationalisations, et* l'Humanité *(P.C.) compte le Conseil constitutionnel parmi ceux-là.*

*Le bureau exécutif du P.S. a mis en cause la* « décision politique » *du Conseil constitutionnel, qui lui paraît tenir compte beaucoup plus des intérêts financiers en jeu que de l'intérêt national. Certains socialistes, tel M. Georges Sarre, réclament la création d'une cour suprême, prévue dans le programme de ce parti, et M. Krivine (L.C.R.) demande la dissolution du Conseil constitutionnel.*

*Dans l'opposition, après M. Chirac qui s'est inquiété de voir* « remettre en cause par morceaux la Constitution », *M. d'Ornano, U.D.F., perçoit aussi dans le procès fait au Conseil constitutionnel une attaque contre les institutions en général.*

### *L'épreuve de force ou la patience*

En accédant au pouvoir, la gauche s'est coulée dans un moule institutionnel qui, apparemment, n'avait pas été conçu pour elle. Après l'avoir longtemps contesté, elle a paru d'autant mieux s'en accommoder qu'elle avait mieux à faire que de relancer la vieille querelle sur le régime. Le conflit ouvert entre le Conseil constitutionnel et la majorité, sinon le pouvoir exécutif lui-même, est, depuis le 10 mai, la première atteinte à l'ordre institutionnel de la Ve République.

Une République dont M. François Mitterrand est devenu le président après en avoir dénoncé si sévèrement les fondements et les pratiques dans un pamphlet publié en 1964 sous le titre explicite : « Le coup d'Etat permanent ». Par la suite, une triple candidature à la fonction présidentielle est venue tempérer ce que ce jugement avait d'irrévocable.

Pour conquérir le pouvoir, il a bien fallu que la gauche se plie aux conditions imposées et, au demeurant, ratifiées par le suffrage universel en 1958 et en 1962. Elle l'a fait et elle a gagné, malgré un cadre institutionnel qui lui paraissait avantager ses adversaires.

Etait-ce si vrai ? Après tout, elle l'a emporté d'abord sur le terrain privilégié du régime : l'élection présidentielle au suffrage universel.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 7.)

## • AGRICULTURE

## La F.N.S.E.A. annonce d'importantes manifestations

« La F.N.S.E.A. va mobiliser à nouveau les agriculteurs dans des manifestations de grande ampleur afin d'obtenir une hausse des prix agricoles européens de 16 % », a annoncé, mercredi 20 janvier, M. François Guillaume, président de la centrale paysanne. Ces manifestations « n'auront pas pour but de soutenir le ministre de l'agriculture dans les négociations communautaires — ce que la F.N.S.E.A. n'a jamais fait quel que soit le gouvernement, — mais de faire comprendre notre détermination », a déclaré M. Guillaume.

Tout en critiquant le chantage des Britanniques, qui menacent de bloquer la fixation des prix « s'ils n'obtiennent pas leur chèque », le président de la F.N.S.E.A., qui se plaint d'un manque de concertation avec les pouvoirs publics, a estimé que le gouvernement français devrait prendre à lui seul la responsabilité de ce qui se passera si une crise devait éclater.

La F.N.S.E.A. reproche encore au gouvernement de n'avoir pas donné suite à ses propositions pour la diminution des coûts de production, récupération de la T.V.A., dégrèvement fiscal pour le carburant agricole, prix du gaz plus faible pour les entreprises d'engrais. La critique de l'action gouvernementale ne s'arrête pas là : la F.N.S.E.A. regrette « *le manque de positions précises* » de la nouvelle politique agricole et craint que le pluralisme syndical cher au gouvernement ne soit pour lui un argument utile « *pour ne discuter avec personne sur le fond* ».

De son côté, Mme Cresson, ministre de l'agriculture, a déclaré mercredi qu'« *après des années de reculade la France a maintenant une volonté de développer la politique agricole commune et elle sera très ferme* », mais « *elle pose des conditions à la poursuite de la PAC. Le maintien du pouvoir d'achat des agriculteurs, et notamment des producteurs de lait, qui sont de petits et moyens agriculteurs* ».

Le ministre a manifesté sa détermination pour obtenir une hausse des prix européens la plus élevée possible, la plus proche de notre taux d'inflation. Répondant à la F.N.S.E.A., Mme Cresson estime que la concertation existe : « *La F.N.S.E.A. est déterminée, nous aussi. Nous devrions marcher la main dans la main.* »

D'autre part, Mme Cresson a annoncé un remaniement de son cabinet, M. Jean-François Larger, conseiller référendaire à la Cour des comptes, remplaçant M. Meadel comme directeur de cabinet. D'autres modifications doivent intervenir par la suite.

(Lire page 28.)

*Point de vue*

## Pour de nouvelles orientations agricoles

par CLAUDE SERVOLIN (*)

En matière d'agriculture, comme sans doute en beaucoup d'autres secteurs, le gouvernement socialiste est parvenu à un moment particulièrement crucial. Le temps des bilans s'achève, il faut maintenant prendre un parti, choisir une stratégie de politique agricole et se donner les moyens de la mettre en œuvre. Pourtant, on sent encore, dans les milieux responsables, une incertitude, des hésitations : sur quels points, dans quelle mesure la nouvelle politique agricole doit-elle remettre en cause celle quin a été mise en œuvre jusqu'à présent.

Le problème n'est pas de ceux qu'on peut aborder à la légère. Le développement et la modernisation de l'agriculture française ont constitué une mutation sociale et économique gigantesque dont les prémisses ont été posées sous la IVe République, mais qui a été réalisée avec une rigueur et une continuité extrême depuis le début de la Ve République.

Cette continuité a été grandement favorisée par la stabilité des personnels, qui metaient en œuvre cette politique, en particulier dans les organisations professionnelles agricoles : rien n'aurait été possible sans ce groupe de jeunes dirigeants agricoles qui ont lié leur sort à celui du régime gaulliste, et se sont, avec son aide, emparés de l'ensemble de l'appareil professionnel, à la tête duquel ils se trouvent encore vingt ans après.

Les résultats obtenus en trente ans ne laissent pas d'être impressionnants. Quelques chiffres résument l'ampleur de la mutation réalisée : depuis 1950, la production a plus que doublé pour presqeu tous les produits alimentaires, alors que, dans le même temps, le nombre des personnes travaillant dans l'agriculture est passé de plus de cinq millions (33 % de la population active) à moins de deux millions (soit à peine 9 % de la population active).

Ainsi, l'agriculture traditionnelle de l'après-guerre, avec ses masses de petits paysans retardataires et plus ou moins misérables, a fait place à une agriculture moderne, toujours composée d'exploitants individuels (à « responsabilité personnelle ») adaptés aux technique de production scientifique, intégrés à l'économie de marché et capables de s'organiser solidement et efficacement pour négocier les conditions de leur insertion dans la société néo-capitaliste.

Notre agriculture est capable d'assurer en toutes circonstances à l'ensemble de la population un approvisionnement alimentaire extrêmement abondant varié, de haute qualité et à des prix modérés. Ses capacités de croissance ont permis que la France devienne un grand pays exportateur de produits agricoles, au point qu'on a pu prédire, un peu hâtivement, que l'agriculture serait le « pétrole vert de la France ».

(Lire la suite page 26.)

(*) Directeur de recherches à l'INRA.



**Dans un rapport remis à M. Defferre**

**LA COMMISSION BELORGEY PROPOSE D'IMPORTANTES RÉFORMES POUR RENDRE A LA POLICE SON ROLE DE « SERVICE PUBLIC »**

*(Lire page 9 l'article de J.-M. DURAND-SOUFFLAND.)*

POINT

## 33 heures 36...

« Ensemble, c'est possible. » *Ou encore :* « Rien n'est impossible, lorsque les partenaires engagent la discussion sans position *a priori* et sans dogmatisme. » *C'est la direction de B.S.N.-Emballage qui porte ces appréciations, après l'accord-phare sur la création de la cinquième équipe, signé mercredi avec l'ensemble des syndicats, C.G.T. comprise.*

*Deux mille cinq cents ouvriers postés en continu vont donc bénéficier, à partir d'avril prochain, de la semaine de travail de 33 heures 36 minutes, quand le gouvernement a prévu, par ordonnance, l'institution de 35 heures avant fin 1983 pour cette catégorie de travailleurs.*

*C'est, par conséquent, une avancée sociale de grande ampleur qui vient d'être obtenue : le travail des ouvriers postés de B.S.N.-Emballage, dont les usines crachent, nuit et jour, sans un instant de répit, un interminable ruban de verre incandescent, est particulièrement pénible, et c'est bien vers eux que devait être faite l'ouverture sociale prioritaire. C'est aujourd'hui acquis, et B.S.N.-Emballage a ainsi montré la voie à suivre.*

*Cet accord — qui maintient globalement l'emploi, mais qui n'engendre pas d'embauches nouvelles — est aussi intéressant pour l'avenir de la politique contractuelle. En acceptant une amélioration des gains de productivité — avec parfois des suppressions de postes — et, surtout, une légère perte salariale — étalée sur dix-huit mois et compensée, il est vrai, par les futures hausses de traitements, — tous les syndicats, de la C.G.T. à la C.F.T.C. ont fait preuve de réalisme.*

*Cette unanimité est trop rare pour ne pas être soulignée à grands traits.*

(Lire page 24.)

*AU JOUR LE JOUR*

## *CATHODIQUE*

*Les canaux du Seigneur sont impénétrables : pour « couvrir » le futur voyage de Jean-Paul II en Grande-Bretagne, le Vatican vient de créer une société de production, la Papal Visits Limited. La P.V.L. veut s'assurer le monopole commercial des images télévisées sur cette visite historique.*

*Du trafic des indulgences aux banques vaticanes, la foi catholique n'a jamais exclu le sens des affaires. Mais n'est-ce pas pousser un peu loin le souci d'adaptation et de modernité ?*

*Rassurons les fidèles : nous croyons savoir que l'Esprit saint n'a pas l'intention, dans l'immédiat, de céder sa place à Léon Zitrone.*

BRUNO FRAPPAT.

ENRICHIS DE VARIANTES ET D'INÉDITS

## *Les romans de Sartre dans la Pléiade*

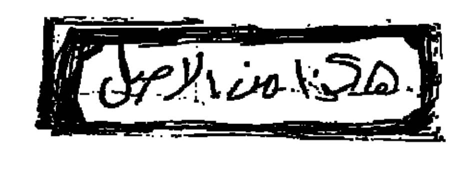
Voici donc les romans de Sartre dans la Pléiade : une grosse Pléiade de 2 300 pages et 225 F. C'est moins cher que l'ensemble des textes en collection ordinaire, et à peine plus qu'en poche.

Le volume ajoute un inestimable appareil critique, sur lequel Michel Contat et Michel Rybalka ont travaillé pendant dix ans, avec Geneviève Idt, George H. Bauer et l'auteur lui-même. Après avoir craint cette consécration, Sartre l'a facilitée, et l'attendait non sans plaisir. Michel Contat nous raconte cette collaboration.

La Pléiade révèle, en outre, de très nombreuses variantes, dont un passage de *la Nausée* expurgé par Sartre — que nous publions en exclusivité, — et des inédites de première importance : une nouvelle retirée du *Mur* — *Dépaysement,* — un journal de captivité et, autour de *Drôle d'amitié,* introuvable depuis sa parution aux *Temps modernes* en 1949, des fragments et plans pour le quatrième tome des *Chemins de la liberté,* laissé en suspens. Bertrand Poirot-Delpech recense ces inédits, et les replace dans l'œuvre romanesque.

Cette œuvre, comment se relit-elle aujourd'hui, et a-t-elle fait souche ? Deux romanciers répondent : J.-M.-G. Le Clézio reconnaît sa dette, essentielle ; et Alain Robbe-Grillet place le Nouveau Roman dans la postérité directe de *la Nausée.*

*(Voir en pages 11 et 12 du « Monde des livres ».)*



# idées

## DE VARSOVIE A ANKARA

Iskender Gökalp, notant une similitude structurelle entre la Pologne et la Turquie, qui vivent toutes deux sous un *régime militaire*, se demande pourquoi, en France, on parle tant de l'une et si peu de l'autre. Raymond Jean souhaite que l'on parle de « Solidarité » aussi à propos de la Turquie. Quant à Maurice Le Lannou, il montre, en rendant compte d'un livre d'Altan Gökalp, à quel point la société paysanne anatolienne diffère de nos ruralités occidentales.

# La Turquie des profondeurs

*par Maurice LE LANNOU*

ETRANGE et proche Turquie ! La voici aux portes de la Communauté européenne après avoir menacé devant celles de Vienne, il y aura dans deux ans trois siècles, la chrétienté. Elle se défie aujourd'hui de l'Asie, tout en revendiquant avec diligence ses racines asiatiques. Elle redoute que ses chiites ne pactisent avec leurs coreligionnaires d'un Iran agité, alors qu'ils applaudissaient naguère au laïcisme militant de Mustapha Kemal. Elle est secouée de violences que des militaires s'efforcent de contenir en conciliant des contraires. Ataturk aurait en cette année cent ans, cependant que les Turcs discutent et pèsent son héritage. Que voilà des raisons de porter intérêt à l'histoire profonde d'un pays à la fois si personnel et si incertain.

L'histoire ne remonte pas aisément aux fondements mêmes de la nation turque. La trop fameuse « question d'Orient », en présentant l'Empire ottoman comme un enjeu, n'a pas peu contribué à faire négliger l'essentiel. Et puis, il n'est d'historiographie commode que de nations assises : quand un peuple reste à interpréter, l'historien ne peut que tirer à hue ou à dia, selon son humeur partisane. Or, les groupes turcs de l'origine sont entrés dans un composé si complexe que, dirait un chimiste, l'on ne parvient pas facilement à les en isoler : le panislamique les a noyés dans un ensemble de conquête ; le panturquisme leur rattache des immensités excentriques par rapport au cœur anatolien ; l'ottomanisme, en rêve d'un empire modernisé capable de faire le bonheur *de ses propres minorités*, est lui-même toujours resté fort conquérant. Où est donc la Turquie véritable ?

« *Parties des bords de la Caspienne, fondues au soleil de la Méditerranée* », ainsi parle Lamartine des bandes turkmènes qui peuplèrent l'Anatolie à partir du XIe siècle. L'image, forcée, n'est pas menteuse, retenant les deux processus curieusement imbriqués qui devaient conduire à la formation de l'Empire turc : le mouvement pastoral de grande amplitude, de l'Est vers l'Ouest, et la sédentarisation heurtée à l'intérieur d'un État territorial organisé. Mais de cette histoire mouvementée est résulté un dispositif singulièrement bigarré où interfèrent ethnie, religion, statut juridique, genre de vie, sans compter les circonstances particulières de l'histoire, ce qui explique que la turcologie considérée comme science évite mal cet émiettement à quoi l'on tente de remédier par la pluridisciplinarité. *Quoi qu'il en soit*, pour donner un portrait complet du Turc et de la Turquie, c'est bien l'ethnographie qui réunit le plus d'atouts.

### De surprenants tableaux

M. Altan Gökalp est ethnographe et turc. Son dernier livre, bellement édité par la Société d'ethnographie, est des plus attrayants (1). Consacré à l'étude d'une confrérie tribale d'Anatolie issue d'une ancienne chefferie turkmène fort antérieure à la monarchie ottomane, il va bien plus loin et embrasse par la force des choses tout « *l'ensemble de la mosaïque des sociétés turcophones* », pesant ainsi les fondements d'une exacte turcité. Un fait lourd de conséquences fut l'incessante dialectique du nomadisme et de la sédentarité, du tribalisme pastoral et de l'État administrateur. Ailleurs, la lutte du pâtre et du paysan a pu se fixer le long d'un *limes* de protection. Rien de tel en Anatolie, où la conquête fut tôt suivie, quand ce n'est précédée, par l'affirmation d'un pouvoir sédentaire qui devait composer avec le pastoralisme et les tribus. Après la défaite ottomane à Vienne, l'Empire fait appel aux nomades pour renforcer son armée : peu de succès. Constantinople, vite peuplée de marchands allogènes, cherche alors à fixer le plus grand nombre de ces groupes peu saisissables et en astreint beaucoup à la résidence forcée sur un front menacé par les activités des tribus arabes dans le nord de la Syrie. Mais les nomades résistent à ces tentatives, abandonnent les résidences assignées et se dispersent un peu partout en Anatolie, jusque dans l'arrière-pays égéen.

Il va sans dire que ces conflits et leurs règlements ont profondément altéré l'organisation sociale originelle de tribus que le pouvoir impérial a organisées en communautés de justiciables, à l'intérieur d'un cadre juridique calqué lui-même sur les grandes divisions d'un système foncier original et par là « *en contradiction avec les catégories spécifiques du nomadisme pastoral...* ». Mais la réciproque est vraie : avant d'être réduits en isolats d'éleveurs aux trois quarts sédentarisés, ces Turkmènes ont fortement influencé les destins turcs, du moins hors des villes. « *La société rurale sédentaire*, écrit encore Altan Gökalp, *est marquée, aux différentes périodes de l'histoire ottomane, par le rôle actif et souvent déterminant des nomades pasteurs d'Anatolie* ».

Il lui arrive même de surprenants tableaux, qui montrent combien cette société paysanne anatolienne diffère de nos ruralités occidentales, si fortement bâties par l'histoire. Voici, par exemple, le cas des Tchepni (on écrit Çepni, avec cédille), un groupe d'anciens nomades, issu du nord-est de l'Iran actuel, définitivement sédentarisé en 1927 sur le site d'un campement estival dominant la plaine du Méandre. Ces bergers faisaient jadis paître leur bétail dans la plaine ouverte à leurs déplacements, *mais*, après 1945, *les espaces libres* sont accaparés par la propriété latifundiaire, que l'introduction de la culture du coton renforce rapidement. *Les* anciens pasteurs deviennent des salariés de juin à novembre, occupés au sarclage et à la récolte. Ils n'entrent pas pour autant dans l'agriculture classique. Le capital réalisé par la vente d'un bétail désormais privé de pâtures leur permet d'acheter – sans la terre – les oliviers qui prospèrent à l'entour de la plaine, trouvant ainsi occupation et gain dans la période – décembre à mai – laissée libre par le coton.

Il reste que cet ajustement n'est en aucune façon une intégration, ni même, pour les tribus ainsi fixées, un pis-aller : tout, dans la passionnante étude d'Altan Gökalp, rappelle plutôt « *une stratégie qui met en œuvre bon nombre de valeurs fondamentales d'un système social antérieur que les nouveaux paysans tenteront de conserver* ». Et, par-dessus le marché, ces Tchepni appartiennent à l'hétérodoxie chiite, ce qui leur vaut de leurs voisins (les Bouches noires : « Ceux qui parlent noir ») l'appellation de Têtes rouges, ainsi que l'accusation – fausse – de pratiquer l'inceste rituel et la communauté des partenaires sexuels.

*La Turquie* n'est pas bâtie de manière simple. L'Europe lui a appliqué tour à tour plusieurs étiquettes simplistes. La refonte kémalienne en a balayé quelques-unes, mais ses premiers temps n'ont pas manqué de voiler, par volonté de réduction nationale, une complexité profonde dont témoignent peut-être les difficultés présentes de l'État turc. Il semble que les temps soient révolus et que conscience soit prise, en Turquie et ailleurs, du besoin de mieux connaître afin d'agir ou d'aider plus efficacement. Pour ne parler que de la France, le renouveau des études turques est bien encourageant. J'en veux pour preuve, non seulement le très curieux ouvrage de l'ethnologue Altan Gökalp, mais quelques travaux récents de grammairiens, de linguistes, d'historiens (2), sans compter la richesse de la très belle revue *Turcica*, hospitalière à toutes les disciplines, nombreuses, qui peuvent s'ouvrir utilement sur la turquerie (3). Bonne manière, pour l'Europe, de se préparer à accueillir le Turc.

(1) Altan Gökalp, *Têtes rouges et Bouches noires, une confrérie tribale de l'Ouest anatolien*, Paris, Société d'ethnographie (publications du Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative de l'université Paris-X), 1980, 256 p.

(2) De parution récente, *le Livre de Babur*, Mémoires d'un conquérant turc du nord de l'Inde au début du XVIe siècle (traduit du turc tchagatay et annoté par Jean-Louis Bacqué-Grammont), Publications orientales de France (4, rue de Lille, Paris 7e).

(3) *Turcica*, revue d'études turques, Association pour le développement des études turques (13, rue du Four, Paris 6e).

# Là aussi, « Solidarité »

par RAYMOND JEAN

J'ÉTAIS en Turquie il y a quelques semaines. Je répondais à l'invitation d'universitaires d'Ankara et d'Istanbul, de sensibilité progressiste, qui souhaitaient m'entretenir de leurs travaux, de leurs recherches, mais aussi de la situation de leur pays. La façon dont ils me *l'ont décrite me fait aujourd'hui irrésistiblement* penser à la Pologne, dans une perspective inversée. Tous s'accordaient à reconnaître que, avant le coup d'État de septembre 1980, la Turquie était arrivée à un point d'anarchie où les groupes extrémistes de gauche et de droite s'affrontaient les armes à la main, dans la rue, et que la population, ne pouvant plus supporter cette tension, ces périls, ces blessés, ces morts, cette potentialité de guerre civile, était prête à accepter avec soulagement toute intervention qui ramènerait l'ordre. L'armée se chargea de l'opération et le général Evren prit le pouvoir, à la satisfaction des Américains, comme le général Jaruzelski l'a pris à la satisfaction des Soviétiques.

La comparaison s'arrête là. Car si tout le monde parle de la Pologne – à juste titre, en raison de ce qui s'y joue, – tout le monde oublie la Turquie. Je témoignerai donc de ce que j'ai vu et entendu. S'il n'est jamais agréable de débarquer sur des pistes d'aérodrome que des soldats gardent *fusil-mitrailleur au poing, on peut* se faire une raison en se disant qu'il s'agit de mesures destinées à éviter les détournements d'appareil. C'est *déjà plus inquiétant quand on rencontre* les mêmes soldats armés autour de tous les bâtiments publics, ministères, administrations, résidences *officielles. Mais passons, un* régime militaire est un régime militaire. L'important est de savoir ce qu'il défend et surtout ce qu'il conserve. *Or, après avoir vu les effarantes* étendues de bidonvilles qui couvrent les collines environnant Ankara, après avoir constaté le sous-développement, la pauvreté, l'analphabétisme qui existent dans ce pays qui est une des grandes portes de l'Europe, après avoir imaginé, d'après des récits recueillis, ce que pouvait être dans les parties les plus démunies de l'Anatolie et de la Cappadoce le sort des populations, la misère de certains paysans, la condition arriérée et difficile des femmes, je me suis posé d'assez lancinantes questions.

Alors ? Comment ne pas comprendre que, *dans ce pays où le parti* communiste est interdit depuis 1923, se soient multipliés dans la dernière période des groupes d'ex*trême gauche de toutes nuances* (on en comptait près de cinquante variétés) agissant spontanément, violemment et anarchiquement, mais exprimant le profond mouvement de révolte et de revendication qui animait le peuple ? Comment ne pas comprendre que les étudiants, les intellectuels, les syndicalistes se soient sentis concernés par cette ébullition, dans des conditions où les masses prolétarisées n'avaient pas de moyen de prendre en charge leurs propres luttes ? La réponse qui leur est apportée aujourd'hui est *accablante*. Lors de mon séjour, on essayait encore de se rassurer. Mes amis turcs me disaient parfois que l'armée avait *des traditions démocratiques*, que les officiers supérieurs étaient des hommes de culture et de dialogue, qu'ils quitteraient le pouvoir dès qu'ils auraient remis les choses en ordre. Mais outre que l'on dit toujours cela, en Pologne comme en Turquie (et au Chili l'armée de Prats avait une réputation de civisme républicain, l'a-t-on oublié ?), il a bien fallu constater depuis quelques semaines que les choses ont évolué autrement. La répression et la torture se sont généralisées. une loi a interdit, le 16 octobre, les partis politiques. Une autre loi est venue mettre au pas les universités en supprimant leur autonomie et en les plaçant sous le contrôle de l'état-major. La presse a été muselée (certains journalistes courageux y maintiennent heureusement, par l'humour, un ton de liberté), l'administration purgée. L'ancien premier ministre socialiste Bulent Ecevit a été jugé et emprisonné, même si sa libération anticipée, concession à l'opinion publique, est acquise aujourd'hui. Des procès ont lieu partout. Les cinquante-deux syndicalistes *de la DISK* (confédération des Syndicats des travailleurs progressistes) et leur dirigeant, Abdullah Basturk, en revanche, qui sont *jugés en ce moment à Istanbul*, sont passibles de peines allant jusqu'à la peine capitale et privés des droits les plus légitimes de la défense.

Tout cela se passe dans un pays où l'implantation de bases militaires américaines, la livraison accélérée d'armes américaines sont des faits patents. Maillon essentiel de l'OTAN et verrou de sécurité de la Méditerranée orientale. On comprend que l'armée, avec le soutien actif des Etats-Unis, s'y sente en position de pouvoir et d'arbitrage. Mais le raisonnement des officiers est un peu court, qui consiste à faire retomber la responsabilité *de toutes les difficultés et impasses* actuelles sur telle ou telle *« tentative d'établir la dictature du prolétariat en renversant l'ordre constitutionnel par des méthodes révolutionnaires »*. C'est prendre l'effet pour la cause. On sourirait de cette logomachie, si elle ne servait à couvrir les procès de syndicalistes, d'ouvriers, de travailleurs, maintenant d'instituteurs, qui se multiplient. J'ai eu le sentiment, à Ankara et à Istanbul, que la culture française continuait à avoir une certaine importance dans ce vieux pays civilisé où l'on n'a plus le droit de citer Nazim Hikmet, ni de murmurer un de ses poèmes (l'a-t-on d'ailleurs jamais eu ?), et que l'on en attendait des signes de liberté et de résistance.

Là aussi, il devrait être question de « Solidarité ».

# Une similitude structurelle

par ISKENDER GOKALP (*)

L'UNE des conséquences de l'intervention en Pologne a *été d'attirer l'attention de la* presse, des partis politiques et de l'opinion publique française sur la Turquie, autre pays de l'Europe, qui vit *depuis* le 12 *septembre* 1980 à l'heure des militaires. L'ampleur des réactions françaises (mais aussi européennes) n'avait atteint à cette époque qu'un pourcentage infime des réactions actuelles face à la situation polonaise.

La faiblesse des protestations dirigées contre les militaires turcs, nous avait incités à faire l'analyse suivante : la Turquie, pays de frontière (géographique mais aussi culturelle, religieuse et stratégique) aux confins de l'Europe, ne constituait pas un enjeu important pour la politique intérieure française. Pour des raisons diverses (historiques, culturelles mais aussi éminemment politiques), le sort de la Turquie n'était pas un sujet mobilisateur. Le regain d'intérêt pour la Turquie, à travers *la Pologne, semble d'ailleurs confirmer* l'analyse précédente.

En effet, la situation de la Pologne et son avenir immédiat sont ri*ches d'incidences sur la vie politique* française, que ce soit sur les relations entre la majorité et l'opposition ou sur les relations entre les composantes de la majorité elle-même. D'autre part, les reflets de la situation polonaise ne se limitent pas uniquement au domaine de la politique politicienne, mais touchent aussi le problème théorique du socialisme, amplement débattu en France. Toutes ces préoccupations politiques ou philosophiques font que la Pologne est plus « intéressante » que la Turquie. C'est à notre avis ce qui explique l'utilisation de la situation turque pour infirmer ou confirmer telle ou telle analyse de la situation polonaise.

Au-delà de l'intérêt utilitaire de la situation turque, il existe entre les deux pays une *similitude* d'ordre structurel. La Turquie vit actuellement une période de mutations institutionnelles intenses destinées à *mieux l'intégrer au marché mondial*, en rendant plus perméables et malléables ses structures trop rigides (en particulier celles du marché du *travail et du capital*), *héritées* de la période antérieure de substitutions aux importations. Cette restructuration se fait sous l'égide de l'armée qui, ayant clôturé tout l'espace politique et démocratique, militarise l'État mais aussi la société civile, des usines aux universités.

En Pologne, l'allure des événements depuis août 1980 donne aussi l'impression d'une tentative difficile de recherche d'un autre type de régulation que celui, fortement monopoliste, en vigueur dans les pays du bloc soviétique, et qui a largement prouvé son inadaptation aux nouvelles normes de production et de consommation. *La Pologne semble* être le terrain d'expérimentation de cette recherche accompagnée d'une succession de pas en avant, de re*culs, d'hésitations*, de *tentatives* de pondération, et de processus d'« essai et erreur ».

Après le coup de force du 13 décembre, *la situation polonaise s'est* encore plus rapprochée de la situation turque. Les mesures immédiates prises dans les deux cas sont *similaires : militarisation de l'appa*reil étatique et administratif, militarisation de la production accompagnée d'une augmentation des heures de travail, *dévaluation massive* et libération des prix, éviction des responsables politiques de la période précédente et, peut-être même, redéfinition de l'espace *politique*. *La* Turquie a déjà accompli celle-ci avec la dissolution de tous les partis politiques : depuis le 13 décembre, on *n'entend pas non plus beaucoup* parler du POUP.

(*) Maître-assistant à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris 6e).

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

| 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois |
| --- | --- | --- | --- |
| – | – | – | – |
| FRANCE-D.O.M.-T.O.M. | | | |
| 273 F | 442 F | 611 F | 780 F |
| TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE | | | |
| 483 F | 862 F | 1 241 F | 1 620 F |
| ÉTRANGER (par messageries) | | | |
| I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS | | | |
| 313 F | 522 F | 731 F | 940 F |
| II. – SUISSE, TUNISIE | | | |
| 386 F | 667 F | 949 F | 1 230 F |

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

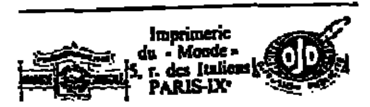
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

Le Monde

# étranger

## LA « NORMALISATION » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS

### L'épiscopat attire l'attention du général Jaruzelski sur « la situation extrêmement compliquée dans laquelle se trouve le pays »

Les évêques polonais ont décidé d'envoyer une lettre au général Jaruzelski sur la « *situation extrêmement compliquée dans laquelle se trouve le pays* ». Cette décision a été prise au cours d'une conférence épiscopale qui s'est tenue à Varsovie le mardi 19 janvier. Ils ont également adopté le texte d'un « *message pastoral* » qui sera diffusé dans quelques jours. La teneur des deux textes n'a pas été rendue publique. Enfin, ils ont décidé de faire du mardi 2 février une journée de prières à l'intention de « *tous ceux qui sont venus en aide à la Pologne* ».

Les procès de syndicalistes de Solidarité continuent. Selon l'agence PAP, cinq militants de la région de Bielsko-Biala, dont les identités n'ont pas été fournies, ont été condamnés à des peines de prison de trois à cinq ans pour « *avoir commencé à mettre sur pied des structures clandestines du syndicat* ». A Varsovie, quatre militants de Solidarité de l'usine de tracteurs d'Ursus (banlieue de Varsovie) ont été condamnés à des peines allant de deux ans et demi avec sursis à trois ans et demi de prison ferme pour avoir organisé une grève le 14 décembre.

En attendant la réunion du Parlement, le 25 janvier, où le général Jaruzelski doit prononcer un discours, le gouvernement polonais tente d'obtenir des livraisons de céréales des paysans en augmentant de 10 % le prix payé aux agriculteurs sous contrat avec une prime supplémentaire du même montant qui sera versée à ceux qui feront les livraisons à la date prévue par les contrats.

Enfin, les limitations imposées depuis le 13 décembre, à la libre disposition des comptes bancaires privés établis en devises fortes viennent d'être partiellement levées. Les titulaires pourront dorénavant utiliser leurs avoirs pour acheter des marchandises à l'étranger par l'entremise d'institutions agréées.

#### Mise au point du Vatican

Le Vatican a réagi avec un certain embarras, laissant à penser à un désaveu implicite, aux déclarations faites mardi par le président Reagan. Celui-ci avait affirmé : « *Le pape a approuvé nos initiatives et les a trouvées utiles* », en faisant état d'une lettre du pape et en laissant entendre que le souverain pontife avait approuvé les sanctions contre la Pologne décidées par les Etats-Unis.

Dans la soirée de mercredi, le bureau de presse du Vatican a déclaré que le pape avait bien adressé, le 4 janvier, une lettre personnelle à M. Reagan en réponse à deux messages en date des 17 et 29 décembre, précisant que le pape s'est dit sensible « *aux efforts entrepris pour assurer une aide concrète, en particulier humanitaire et alimentaire, à la Pologne* ». Mettant l'accent sur les initiatives venues de « *plusieurs côtés* » pour remédier aux souffrances du peuple polonais, le pape a souligné « *la solidarité exprimée par des personnes, des groupes sociaux et des peuples, qui est certainement la même que celle qui inspire, au niveau international, les attitudes qui ne sont pas dirigées contre la vie et le progrès de la Pologne, mais qui ont pour objectif d'apporter un soutien à l'aspiration de son peuple à la liberté* ».

Cette lettre, qui ne mentionne pas les sanctions économiques américaines, exprime à tout le moins des réserves concernant les attitudes allant contre « *la vie et le progrès de la Pologne* ».

Lors du voyage à Washington, au milieu de décembre, de Mgr Casaroli, secrétaire d'Etat au Saint-Siège, le Vatican avait fait savoir aux Etats-Unis qu'il était opposé à des sanctions économiques contre la Pologne.

#### A Antenne 2

#### « LE TEMPS DE FER »

*La C.F.D.T. ayant cédé au Comité de coordination de Solidarité en France le quart d'heure dont elle dispose à la télévision dans le cadre de l'émission « Libre expression », les téléspectateurs pourront voir sur* Antenne 2 *ce jeudi 21 janvier à 19 h 45 un court métrage du metteur en scène polonais Krzysztof Rogulski.*

*« Le temps de fer », c'est la Pologne de* L'homme de fer *à l'heure de la junte militaire. Ce montage de photos parvenues de Pologne depuis le 13 décembre, de scènes tournées en France et d'autres documents a pu être réalisé grâce à l'aide de différents collectifs français. La musique originale due à la femme du metteur en scène est entrecoupée de deux chansons, l'une tirée d'un film de Wajda dont le refrain dit* « Janek Wisniewski est tombé », *l'autre du chanteur Jacek Kaczmarski sur le thème* « le ravin est de plus en plus profond, car ses bords ont l'air de pousser de plus en plus haut (...) Mais l'eau vive au fond du ravin reste, car elle y est depuis toujours et restera éternelle. » *Car ce témoignage sur « l'état de guerre » se veut aussi un message d'espoir. Si tant est que cette « solidarité » que tout le monde a à la bouche depuis la naissance d'un syndicat indépendant à Gdansk en août 1980 sait se transformer durablement en un soutien concret et efficace à un peuple trop souvent piétiné par d'autres.* — A.-M. B.

● *Le président Reagan* envisage, selon le *New York Times*, une manifestation d'aide à la Pologne dont le caractère singulier suscite « *une certaine préoccupation parmi les diplomates américains à l'étranger* ». Il s'agirait, en effet, d'un gigantesque show télévisé qui, sous le titre « Let Poland be Poland » (la Pologne doit rester la Pologne), juxtaposerait, dans une mise en scène à grand spectacle, reportages, témoignages de personnalités de très haut niveau et même une chanson interprétée en polonais par Frank Sinatra. Elle serait diffusée par le Public Broadcasting Service le 31 janvier dans le monde entier et aux Etats-Unis mêmes. Cette émission devrait être, selon M. Charles Z. Wick, ami de longue date du président Reagan et promoteur de l'opération, « *le plus grand show de l'Histoire* ».

● *Trente et un juristes communistes,* parmi lesquels MM. Bernard Andreu, Dominique Coujard, Francis Jacob, Eddy Kenig et Roland Rappaport, ont signé une déclaration indiquant que, tout en s'associant « *pleinement à l'action entreprise par* [le P.C.F.] *afin d'obtenir la vie sauve pour les syndicalistes turcs et leur libération* », ils demandent « *avec force, pour la Pologne, la levée de l'état d'exception, la libération des internés, le rétablissement des libertés syndicales et des droits démocratiques* ».

● PRECISION. — Le comité Solidarité active avec les pays de l'Est indique que, contrairement à ses indications — publiées dans *le Monde* du 15 janvier, — M. Michel Foucault n'a pas signé l'appel « Pour la liberté de la Pologne, refusons le gaz soviétique ».

● RECTIFICATIF. — Plusieurs lecteurs nous signalent que la fameuse formule : « *Nécessité n'a pas de loi* », attribuée par André Fontaine à Bismarck, dans son article « La fausse image » (*le Monde* du 20 janvier), est, en réalité, du chancelier Bethmann-Hollweg, le 4 août 1914. Dont acte. Mais l'esprit était bien le même. Une coquille pouvait rendre difficile, d'autre part, la lecture du début de l'article. L'auteur n'avait pas écrit : « *Il y avait toujours eu plusieurs Allemagnes, jusqu'en 343 en 1648* », mais « *jusqu'à 343* », puisque la paix de Westphalie avait reconnu l'existence de 343 Etats au sein du Saint-Empire.

### « Réalisme » ouest-allemand ?

De notre envoyée spéciale

Bonn. — « *Alors, vous venez nous interroger sur la réunification ?* » L'accueil est narquois au siège du parti social-démocrate (S.P.D.), où l'ironie cache mal une vive irritation à l'égard des Français, de leur antigermanisme, de leur promptitude à voir resurgir les vieux démons ou à en inventer de nouveaux dès que la République fédérale choisit un autre ton qu'eux. Hier, ils voyaient se réveiller la volonté de puissance, les restes du nazisme. Aujourd'hui, ils dénoncent la faiblesse, la tentation neutraliste ou le « *nationalisme de gauche* » d'un pays, hier valet-de-l'impérialisme-américain, et aujourd'hui maillon défaillant de la défense atlantique.

Les Allemands de l'Ouest ont eu, certes, quelque peine à avaler sans grimacer le « *Nous sommes consternés* » lancé, le 13 décembre, par-delà le rideau de fer, par un chancelier qui associait ainsi en une harmonie encore inédite la « *consternation* » du chef du parti est-allemand, M. Honecker, à la sienne. Mais ils se sont, quelques minoritaires mis à part, rangés comme un seul homme derrière la « prudence » officielle à l'égard des événements polonais. Et ils n'ont pas trouvé exagérément surprenant qu'il faille à leur chancelier un voyage à Washington pour convenir que l'U.R.S.S. n'était peut-être pas complètement étrangère au coup de Varsovie. Oubliés la crise du S.P.D. et les désaccords au sein de la coalition sur la politique étrangère...

Il a fallu un temps considérable à l'opposition chrétienne-démocrate pour qu'elle mesure, les réactions étrangères aidant, le profit qu'elle pouvait tirer des excès de prudence du gouvernement fédéral. « *C'est la première fois,* disait M. Helmut Kohl, le président de la C.D.U., se livrant à une véritable revue de la presse française devant le Bundestag, *que de telles critiques sont formulées à l'encontre de la R.F.A. Vous avez gaspillé le capital de confiance que nous avions patiemment accumulé.* »

Mais l'attitude du chancelier, qui s'inscrit dans la logique ouest-allemande, a beaucoup moins choqué que les réactions qu'elle a déclenchées à l'étranger (et en particulier en France), les allusions au pacte germano-soviétique, les sempiternelles élucubrations sur la réunification.

M. Willy Brandt, pour sa part, estime que les Français ont trouvé l'occasion qu'ils attendaient de taper sur le dos de leurs voisins, et qu'ils sont en train de régler, par Pologne interposée, leurs problèmes de politique intérieure. D'autres, comme M. Daniel Cohn-Bendit, s'en prennent à « *la facilité et l'hypocrisie* » de la position de certains intellectuels français, « *qui ont viré leur cuti philo-communiste depuis quelques années seulement, qui réclament des sanctions tout en sachant très bien que cela n'empêchera pas l'U.R.S.S. d'envahir la Pologne si elle le juge nécessaire, et que personne n'est prêt à mourir pour Dantzig,* comme ils disent ». Il s'en prend également à la lâcheté de ceux qui pleurent sur Varsovie, « *mais qui n'osent même pas dénoncer un accord de gouvernement avec les communistes qui, moralement, se fait sur le dos des Polonais* ».

Tous estiment qu'il y a dans l'attitude française à l'égard de la R.F.A. davantage que de l'incompréhension : l'idée *sous-jacente* qu'une Allemagne atlantiste et docile laisse les coudées plus franches à la politique française. On évoque le général de Gaulle, prenant des libertés avec l'OTAN, à une époque où la R.F.A. en était le plus solide pilier, et on soupçonne la France de n'avoir pour souci que la préservation du glacis allemand et des garanties américaines pour la défense de l'Europe.

#### Indifférence

Le point de vue selon lequel prendre prétexte de la crise polonaise pour en finir avec la détente serait une erreur pour la R.F.A. et pour l'Europe tout entière signifie-t-il vraiment que la République fédérale, indifférente au sort de la Pologne, est en train de donner dans le neutralisme ou dans l'isolationnisme ? Pour ce qui est de l'indifférence, on rappelle que c'est, jusqu'à présent, d'Allemagne de l'Ouest qu'est partie la plus importante aide matérielle à la population polonaise.

« *Ce qui se passe aujourd'hui à Varsovie,* dit M. Thomas Miro, proche collaborateur de M. Willy Brandt, *est aussi clair pour nous que pour vous. La seule question est : que pouvons-nous faire ?* » Prendre des sanctions ? On souligne ici que les positions françaises ne sont pas différentes sur le fond de celles de l'Allemagne. A ceux qui ont vu une incohérence entre l'attitude du ministre des affaires étrangères — souscrivant la semaine dernière au communiqué commun de l'OTAN — et les déclarations de M. Willy Brandt — affirmant, le même jour, qu'il n'était pas question de sanctions, — M. Glotz, secrétaire général du S.P.D., répond que l'alliance atlantique n'a envisagé que l'« *examen* » de sanctions possibles, et que les Etats-Unis se gardent bien d'agir dans les deux directions où ils pourraient avoir un impact sur l'U.R.S.S. : l'embargo sur les céréales et les négociations de Genève sur le désarmement. Cela à la plus vive satisfaction du chancelier Schmidt, car il y va de la paix intérieure de son propre parti et de bien davantage pour la République fédérale.

Quant au fameux contrat de fourniture de gaz par l'U.R.S.S. à l'Europe, dont la République fédérale est le premier partenaire occidental, on s'efforce, au ministère des affaires économiques, d'en minimiser la portée politique. « *Actuellement, le gaz soviétique représente 17 % de notre consommation de gaz, mais 5 % seulement du total de nos besoins énergétiques. En 1986-1987, sa livraison aura doublé, mais ne représentera toujours que 6 % de ce total. Nous avons, d'autre part, étudié les possibilités de substitution, et exigé de toutes les entreprises concernées qu'elles aient les capacités technologiques de reconversion en cas de rupture du contrat. Si dépendance il y a, elle est du côté de l'U.R.S.S., qui a besoin de devises, pas du nôtre.* »

C'est par leur réalisme que les milieux dirigeants de Bonn justifient à la fois cette position à propos des sanctions et la prudence de langage, pour ne pas dire plus, avec laquelle ils ont accueilli le coup de Varsovie. Un réalisme fondé sur une expérience dont ne dispose aucun autre pays occidental : celle de la partition et des rapports avec la R.D.A. Ceux qui donnent dans « *le pseudo-héroïsme et les belles phrases* » (l'expression est de M. Willy Brandt) sont renvoyés au souvenir de ce petit matin du 13 août 1961 où Berlin s'est réveillé coupée en deux par un mur, « *sans que les alliés lèvent le petit doigt, car il n'y avait rien à faire d'autre que la guerre. Là est la réalité de l'Europe* ».

« *Quel est,* demande M. Glotz, *le moyen le plus efficace d'aider les Polonais : garder le contact avec leurs dirigeants, essayer de les influencer ou bien jouer l'aggravation de la tension Est-Ouest, qui se répercuterait immédiatement sur la situation intérieure de la Pologne ? On ne fait pas de politique avec de la sympathie.* » Et de se flatter que la République fédérale soit restée, au cours de cette crise, l'interlocuteur privilégié des pays de l'Est.

#### Défendre la détente

Bonn ne souhaite pas, pour autant, s'isoler de ses alliés et n'exclut pas de durcir sa position « *si la situation s'aggrave* ». Dans divers ministères, dans les instances des partis de la coalition, beaucoup se disent « *encore optimistes* » ou « *pas complètement pessimistes* » quant à l'évolution de cette situation. Certains, sans y croire, mais pour se justifier de la première interprétation qui fut donnée de l'intervention militaire ; d'autres, parce que, au fond, ils se satisferaient, comme d'un moindre mal, une fois levée la loi martiale et libérés les internés, de la reprise fictive du processus de réforme en Pologne et de la réhabilitation d'un syndicalisme « *non politique* ». Un des principes de la politique allemande, dit encore M. Glotz, est d'« *aider les mouvements de réforme dans les pays de l'Est à conquérir un espace de liberté plus large, sans risquer de coup d'arrêt comme en Tchécoslovaquie* ». Voilà le « *réalisme allemand* » qui règle ainsi froidement son sort à Solidarité. Voilà une des raisons essentielles de la passivité, syndicale en particulier, aux événements de Pologne. Les Allemands de l'Ouest savent — et ils ont payé très cher pour l'apprendre — qu'on ne badine pas avec le totalitarisme de Moscou : pour eux, Solidarité est allé trop loin.

La politique de détente qu'on défend à Bonn, et que personne, même à droite, n'ose ouvertement désavouer, serait-elle aussi une politique du *statu quo* pour les pays de l'Est ? « *Si l'on examine les développements récents dans ces pays,* répond le collaborateur de M. Brandt, *on s'aperçoit qu'il y a eu partout, sauf peut-être en Tchécoslovaquie, une évolution, aussi modeste soit-elle, vers davantage de pluralisme. Par exemple, presque partout, se sont créés des comités de défense des accords d'Helsinki. La politique de détente y est pour quelque chose. De même à Varsovie, en 1981, les choses ne se sont pas passées comme à Prague, en 1968, ou à Budapest en 1956. Une politique de paix suppose une certaine stabilité des partenaires. Depuis trente-cinq ans, nous avons affaire, avec l'U.R.S.S., à la fois à une puissance militaire respectée de toutes parts, y compris par les Etats-Unis, et à une dictature. C'est un dilemme, et je ne vois pas personnellement comment en sortir.* »

C'est la politique de détente, souligne-t-on, qui a permis les premières négociations sur le contrôle des armements. C'est la détente aussi qui a permis à la République fédérale de grignoter petit à petit quelques avantages humanitaires pour les Allemands de l'Est, et de faire s'entrouvrir cette frontière qui la sépare de la R.D.A., dont personne aujourd'hui n'imagine plus qu'elle pourrait un jour cesser d'être frontière.

La politique menée à l'égard de la R.D.A. a été, jusqu'à présent, d'une humilité et d'un pragmatisme aux antipodes des desseins philosophico-nationalistes qu'on aime à lui prêter, en France notamment. Et il faut arriver dans l'entourage de M. Willy Brandt pour qu'on daigne enfin décoller du pragmatisme dont on s'est fait une règle, et répondre aux questions sur le but à long terme des relations inter-allemandes. Encore est-ce pour assurer que l'on n'en a pas, et n'en veut pas avoir : « *Toute conception claire serait trop rigide,* dit M. Miro. *Personne ne sait ce que sera l'avenir des deux Allemagnes, parce que personne ne sait ce que sera l'avenir de l'Europe. Il est impossible d'imaginer les relations inter-allemandes de façon isolée, car il est évident qu'elles n'iront jamais beaucoup plus loin que les relations générales entre l'Est et l'Ouest.* »

Les Allemands de l'Ouest ne sont pas en train de sortir d'une alliance militaire. Ils sont en train de faire savoir que l'Europe entend gérer de façon plus autonome ses propres problèmes. Chacun ses méthodes.

CLAIRE TRÉAN.

● *Les trois mille deux cents ouvriers de l'usine de tracteurs agricoles de la société Massey Ferguson, à Coventry (Grande-Bretagne,* refusent dorénavant de se servir de pièces de fabrication polonaise « *parce qu'elles sont produites sous la menace du fusil* », a annoncé, le 20 janvier, un porte-parole syndical.

La décision a été prise, le 19 janvier, après réception d'un message provenant de l'ancien délégué syndical de l'usine polonaise d'Ursus. Cette usine fournit des pièces de tracteurs (radiateurs, moulages d'aluminium, roulements à billes, etc.) en contrepartie de l'aide fournie par Massey Ferguson pour la moderniser. « *Nous espérons que notre refus contribuera à accélérer l'annulation de la loi martiale* », a souligné le porte-parole, M. Jimmy Dunn. — (*A.F.P.*)

## A TRAVERS LE MONDE

### Canada

● FIN DE LA GREVE DES TRANSPORTS A MONTREAL. — Les six mille sept cents employés des transports en commun de Montréal ont mis fin, mercredi 20 janvier, à leur mouvement de grève qui paralysait la ville depuis six jours (*le Monde* du 20 janvier). Ils avaient passé outre aux sommations du gouvernement, qui avait convoqué le Parlement québécois en session d'urgence. — (Reuter.)

### Guatemala

● LE COMMANDANT DE L'ORGANISATION DU PEUPLE EN ARMES (O.R.P.A.), l'une des quatre organisations qui combattent le régime militaire au Guatemala, a été tué, mercredi, au cours de l'assaut donné par les forces de sécurité à une maison de la banlieue de la captiale, a-t-on appris de source officielle. Il s'agit de M. Francisco Palma Lau, ancien dirigeant de l'association des étudiants de l'université nationale de San-Carlos. — (*A.P.*)

### Inde

● REMISES EN LIBERTE. — La plupart des milliers de personnes arrêtées à titre préventif à l'occasion de la grève générale du 19 janvier (*le Monde* du 21 janvier) ont été remises en liberté. Le mouvement, qui a surtout affecté le secteur industriel, les banques, les compagnies d'assurances et les entreprises de presse, n'a pas rencontré le succès souhaité par les organisateurs, en raison notamment de la vigueur des mesures prises par le gouvernement, soulignent les journaux. — (*Corresp.*)

### Nicaragua

● PAS DE PRET AMERICAIN AUX ELEVEURS ET AGRICULTEURS. — Les représentants américains au conseil de direction de la Banque interaméricaine de développement (BID) se sont opposés à l'octroi par cet organisme d'un prêt destiné à aider les petits éleveurs et agriculteurs du Nicaragua, a déclaré, mercredi 20 janvier, le président de la Banque centrale du Nicaragua, M. Alfredo Cesar. Le prêt, d'un montant de 500 000 dollars, a fait l'objet d'un veto américain la semaine dernière après avoir été accepté par tous les autres membres du conseil de direction, a précisé M. Cesar. — (*A.F.P.*)

### Suède

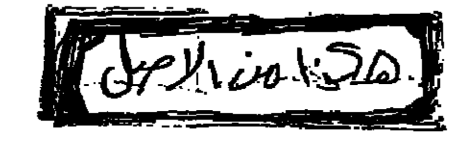
● PAS D'ACCORD SOVIETO-SUEDOIS SUR LEUR FRONTIERE EN MER BALTIQUE. — Les négociations sur la délimitation des eaux territoriales, qui ont eu lieu à Stockholm du 11 au 15 décembre, n'ont pas plus abouti que celles qui avaient eu lieu en 1969, en 1970 et en 1974. Elles butent sur le fait que la Suède calcule la distance des 12 milles marins au large de l'île de Gotland, dont elle estime qu'elle appartient à son plateau continental, alors que l'U.R.S.S. souhaite que le tracé soit situé à égale distance des côtes des deux pays. — (*U.P.I.*)

### Syrie

● LE REGIME SYRIEN se trouve confronté à de nouveaux troubles, confirmés par les journaux de Damas eux-mêmes, sans donner de précisions, font état de « *complots, assassinats et sabotages* », dénonçant « *les cliques isolationnistes au Liban et les Frères musulmans* », soulignant que les milices phalangistes, malgré leurs engagements, n'ont pas rompu leurs liens avec Israël. La radio phalangiste a fait état, mercredi matin, de troubles sérieux à Alep où un avion militaire aurait explosé en vol et de deux attentats à la bombe commis notamment dans une station d'autobus. Elle a annoncé qu'un complot avait été éventé et mis en échec *in extremis* au sein de l'armée syrienne. Ces rumeurs ont été catégoriquement démenties par les autorités de Damas. — (*Corresp.*)







# EUROPE

## Union soviétique

### Mort du général Tsvigoun le numéro deux du K.G.B.

De notre correspondant

Moscou. — Le général Siméon Tsvigoun, premier vice-président du Comité de la sécurité d'Etat (K.G.B.) est mort mardi 19 janvier dans sa soixante-cinquième année « *à la suite d'une longue et pénible maladie* », selon les termes du communiqué publié ce jeudi 21 janvier à la « une » de la *Pravda* et signé du comité central du présidium du Soviet suprême et du conseil des ministres. Sa notice nécrologique rappelle que pendant plus de quatre décennies la vie du général Tsvigoun a été mise « *au service de la sécurité de la patrie* ».

Né en 1917 en Ukraine, le général Tsvigoun a d'abord été enseignant puis directeur d'une école secondaire dans la région d'Odessa avant d'être affecté par le parti, en 1939, aux organes de la sécurité d'Etat.

Il a exercé son activité de « tchékiste » pendant la guerre sur plusieurs fronts, puis après la guerre en Moldavie, au Tadjikistan et en Azerbaïdjan. Il a été nommé vice-président du K.G.B. en 1967, *l'année même* où M. Andropov en est devenu président. A ce titre, il a été étroitement associé à la vague de répressions qui s'est abattue sur les dissidents.

A la différence de M. Andropov, le général Tsvigoun a fait toute sa carrière dans la police. Il a été promu au rang de général d'armée en 1978. Au dernier congrès du parti, en février 1981, il est entré comme membre titulaire au comité central dont il était suppléant depuis 1971. Proche de M. Brejnev dont il avait épousé la belle-sœur, le général Tsvigoun était chargé, disait-on, de « surveiller » M. Andropov. On avait même parlé de lui pour la présidence du K.G.B. au moment où couraient des rumeurs à l'automne dernier sur une possible disgrâce de M. Andropov. En septembre, dans un article publié par la revue *Kommounist*, il s'était félicité des résultats de la lutte menée contre les dissidents tout *en s'inquiétant des mouvements* de contestation plus diffus qui se développent dans les minorités nationales et religieuses, ainsi qu'au sein de la jeunesse (*le Monde* du 15 septembre).

THOMAS FERENCZI.

### Hospitalisée au trente et unième jour de sa grève de la faim

### Mme LAVROVA N'A TOUJOURS PAS OBTENU LE DROIT D'ÉPOUSER UN FRANÇAIS

De notre correspondant

Moscou. — Mme Inna Lavrova a été hospitalisée, mercredi 20 janvier, à la demande de sa famille, alors qu'elle en était à son trente et unième jour de grève de la faim. Mme Lavrova, une astronome soviétique de quarante-deux ans, jeûne depuis le 21 décembre pour obtenir le droit d'épouser un ingénieur français, M. Guy Torrent. Très affaiblie, elle a été victime d'un sérieux malaise, qui a rendu nécessaire son hospitalisation. Cependant, même à l'hôpital, elle continue de refuser de s'alimenter (*le Monde* du 5 janvier).

L'ambassade de France suit de près le cas de Mme Lavrova, qui a reçu samedi dernier la visite du premier conseiller et du consul. Au cours de son entretien avec M. Gromyko, le 13 janvier, M. Claude Arnaud, nouvel ambassadeur de France à Moscou, évoquant la « *composante humanitaire* » des relations franco-soviétiques, a intercédé auprès du ministre des affaires étrangères en faveur d'une vingtaine de personnes — parmi lesquelles Mme Lavrova, — dont la situation est considérée avec une attention particulière par la France. M. Gromyko a répondu que cette liste, qui lui avait déjà été soumise par M. Michel Jobert, est à l'étude. — Th. F.

[La Commission des droits de l'homme, dont le siège est à l'office des Nations unies à Genève, a demandé à M. Brejnev de bien vouloir appliquer à ce couple les dispositions des articles 13 et 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de respecter l'Acte final des accords d'Helsinki. La commission politique du Parlement européen a voté cette requête à l'unanimité et de nombreuses personnalités européennes ont signé des textes en ce sens. En tête de la liste française figurent MM. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, et Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, ainsi que Mme Simone Veil.]

## Espagne

### La police a découvert un arsenal de cinq tonnes d'armes près de Bilbao

De notre correspondant

Madrid. — Trois jours après avoir libéré le père du chanteur Julio Iglesias enlevé par un commando de l'ETA politico-militaire, la police espagnole a remporté un nouveau succès contre cette organisation. Un véritable arsenal caché sous une piscine en construction, et contenant l'équivalent de 5 tonnes d'armement, a été découvert à l'aube du mercredi 20 janvier à une dizaine de kilomètres de Bilbao par le commandement unique de la lutte anti-terroriste.

Le matériel mis à jour (fusils-mitrailleurs, lance-grenades, révolvers, dynamite, munitions) pouvait servir à armer plusieurs centaines de personnes. Ce succès de la police a été rendu possible par les déclarations des personnes arrêtées au moment de la libération du docteur Iglesias.

*L'enlèvement de ce dernier* a d'ailleurs été officiellement revendiqué par l'ETA politico-militaire, ce qui a mis fin aux rumeurs suivant lesquelles l'opération avait été réalisée par des éléments dissidents. Dans un communiqué, cette organisation a toutefois précisé que l'enlèvement « *ne constitue nullement une rupture de la trêve décrétée le 27 février dernier. La recherche de moyens financiers, une nécessité permanente, n'implique pas de changements dans notre décision de cessez-le-feu.* »

Cette tentative d'explication ne suffit pas à masquer les divergences apparues entre les « politico-militaires » quant à l'opportunité de reprendre ou non la « lutte armée ». La crainte de voir passer à l'autre branche de l'ETA, la « militaire », les éléments les plus radicaux, a joué un rôle. Mais les succès remportés par la police espagnole et l'attitude de plus en plus résolue du P.N.V. (parti nationaliste basque) contre les actions violentes mettent en évidence les risques qu'entraînerait une rupture de la trêve.

Pour la première fois, la coalition nationaliste de gauche Euskadiko Ezquerra, proche des « politico-militaires », a publiquement condamné une de leurs actions. « *Ou il y a trêve*, a affirmé son secrétaire général, M. Mario Onaindia, *et cela signifie la fin de toute activité armée, ou il n'y en a pas. Et l'enlèvement est évidemment une action armée.* » Euskadiko Ezquerra affirme déplorer « *cette action contraire à la normalisation démocratique et aux règles les plus élémentaires de la coexistence* ».

Th. M.

● *Le problème basque* a été le sujet essentiel abordé par le ministre espagnol des affaires étrangères, M. Jose Perez Llorca, au cours de ses entretiens mercredi 20 janvier à Paris avec MM. Claude Cheysson et Pierre Mauroy.

A l'issue de son entretien avec M. Mauroy, le chef de la diplomatie espagnole a démenti qu'un accord soit intervenu entre son gouvernement et l'organisation basque ETA politico-militaire selon lequel cette dernière se serait engagée à faire taire les armes en échange de facilités pour les autonomistes. La position de la France sur le problème basque a été réaffirmée, le gouvernement français refuse toute extradition pour des raisons politiques mais ne peut accepter que le territoire français soit utilisé comme base de repli par les séparatistes basques espagnols.



## Irlande du Nord

### Londres prépare un nouveau plan de dévolution progressive des pouvoirs à l'Ulster

De notre envoyé spécial

Belfast. — Le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, M. James Prior, s'apprête à annoncer un plan de « *dévolution progressive* » du pouvoir à la province. L'objectif est de mettre fin au gouvernement direct de l'Ulster par le Parlement de Westminster, en vigueur depuis 1972, malgré la tentative avortée de retour à un exécutif provincial en 1973-1974. Catholiques et protestants sont d'accord sur le principe mais divergent totalement sur les modalités. Les unionistes les plus déterminés veulent imposer la loi de la majorité, qui donnerait le pouvoir aux représentants de la communauté protestante ; les catholiques, y compris les plus modérés, insistent pour que la minorité participe au gouvernement.

C'est aussi l'avis de M. Prior. Mais le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord est obligé d'avancer avec prudence. S'il accorde trop de droits aux catholiques, il renforce l'hostilité des protestants, et fait le jeu du pasteur Paisley ; s'il se plie aux exigences des unionistes, il donne des arguments aux extrémistes de l'IRA.

Le plan est encore en voie d'élaboration, après les consultations avec les principaux représentants de la province — à l'exception du parti unioniste démocrate du pasteur Paisley et du Sinn Fein, formation politique et légale, très proche de l'IRA. Il devrait être présenté à la mi-février. Les élections à l'assemblée provinciale auraient lieu « *le plus tôt possible* », dit-on à Belfast, sans doute à l'automne, voire au début de l'été.

Si les grandes lignes du projet sont arrêtées, les points les plus litigieux n'ont pas encore été tranchés. Le retour à un gouvernement provincial se fera par étapes, la première consistant dans l'élection d'une assemblée qui aurait le rôle d'une Constituante. Elue à la proportionnelle, *elle devra définir* les pouvoirs, la composition et le mode de sélection du gouvernement.

#### Une étape délicate

*En elle-même*, l'élection de cette assemblée ne devrait pas soulever d'obstacles insurmontables. Tous les partis sont disposés à y participer, ne serait-ce que pour mesurer leur force. Il n'est même pas exclu que le Sinn Fein présente des candidats pour tenter de faire la preuve de sa représentativité dans la communauté catholique.

L'étape suivante est déjà plus délicate. Pour protéger les droits de la minorité (cinq cent mille catholiques face à un million de protestants), l'assemblée devrait *prendre des décisions à une majorité qualifiée*. A quelle hauteur placer la barre ? Les protestants se refusent à accepter qu'un parti catholique dispose d'une sorte de droit de veto. La constitution du gouvernement soulève le même problème. Dans un premier temps, l'exécutif — de type présidentiel — sera dirigé par le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, entouré de l'équipe de ses collaborateurs actuels, éventuellement complétée par des personnalités choisies en dehors de l'assemblée. Mais pour que la dévolution soit menée à bien ce système devrait céder la place à un régime parlementaire, et le secrétaire d'Etat s'effacer *devant une personnalité politique locale*.

La question de savoir comment les catholiques seront représentés dans ce gouvernement reste entière. Il ne sera certainement pas question dans le projet de M. Prior de « *power sharing* » (partage du pouvoir), terme honni par les protestants. Mais l'intention de Londres est bien de donner aux catholiques « *le sentiment qu'ils sont partie prenante de la société nord-irlandaise, et qu'ils ont leur mot à dire dans son gouvernement* ». Les collaborateurs du secrétaire d'Etat sont formels : sans participation des catholiques au pouvoir, il n'y aura pas de dévolution.

M. Prior a-t-il le moyen de réussir ce que tous ses prédécesseurs ont manqué ? Son porte-parole admet que les conditions ne sont guère meilleures qu'en 1973. Certes, les unionistes sont las d'être écartés du gouvernement de la province, et d'être dirigés par ce qu'ils appellent une « *bureaucratie sans légitimité* ». Mais leur volonté d'imposer leur loi n'a pas varié. La création du conseil anglo-irlandais entre Londres et Dublin a rassuré les catholiques, mais fait ressurgir aux yeux des unionistes le spectre de l'unification de l'Irlande. Enfin, la grève de la *faim des détenus* de l'IRA et la vague de violence de l'année dernière ont recreusé entre les deux communautés un fossé qu'il semblait possible de combler. Or il ne peut y avoir ni assemblée ni gouvernement de la province sans une certaine volonté de vivre ensemble.

DANIEL VERNET.

## Portugal

### Le projet de révision de la Constitution divise le parti socialiste

De notre correspondant

Lisbonne. — L'épiscopat portugais, d'habitude très réservé sur la vie politique, a réagi aux déclarations du porte-parole de la présidence de la République qui, le lundi 18 janvier, a confirmé l'intention du général Eanes de *renoncer à son mandat et de* prendre la tête d'un nouveau mouvement politique, au cas où l'Assemblée adopterait un projet de révision constitutionnelle lui retirant une partie de ses pouvoirs (*le Monde* du 21 janvier). S'associant aux prises de position du P.S. et des partis de la coalition gouvernementale, les évêques ont exprimé, dans un communiqué diffusé le mercredi 20 janvier, leurs « *préoccupations* » face à « *toutes les formes de pression visant à empêcher le fonctionnement normal des institutions* ».

Cette question des pouvoirs présidentiels domine d'autre part les débats du parti socialiste réuni depuis jeudi à Lisbonne pour approuver les décisions prises par une commission de l'Assemblée sur la révision de la Constitution. Les déclarations du porte-parole de la présidence de la République risquent de creuser le fossé qui sépare la majorité, regroupée autour de M. Mario Soares de la minorité du parti.

Certains dirigeants appartenant à cette dernière tendance, comme MM. Salgado Zenha et Victor Constancio, s'opposent énergiquement au projet de révision mis au point par les représentants du P.S. et les partis de l'alliance démocratique, limitant les compétences du chef de l'Etat. Celui-ci ne pourra plus, selon le projet en discussion, démettre le gouvernement. Et pour la désignation des chefs militaires, il devra se soumettre aux propositions de l'exécutif.

Cette polémique se déroule dans un climat d'extrême tension sociale. A la suite d'un ordre de grève lancé par la Confédération générale des travailleurs portugais (C.G.T.P.), les transports publics de Lisbonne — métro, autobus, tramways — sont paralysés ce jeudi 21 janvier. Le gouvernement a décidé d'utiliser plus de trois cents autobus appartenant à des entreprises privées, ainsi qu'une centaine de taxis. D'autres mouvements de grève sont en préparation, notamment dans l'enseignement.

Pour les syndicats, il s'agit de rétablir le pouvoir d'achat des travailleurs. Le gouvernement considère, en revanche, que les grèves sont politiques. « *Elles constituent*, assure-t-on dans les milieux officiels, *une répétition en vue de la grève générale prévue pour le 12 février prochain, destinée à faire tomber le gouvernement, à amener le président de la République à dissoudre le Parlement et empêcher ainsi la révision de la Constitution.* »

JOSÉ REBELO.



# DIPLOMATIE

### Le Parlement européen a élu cinq nouveaux vice-présidents

Le Parlement européen a élu, mercredi 20 janvier, au premier tour de scrutin cinq nouveaux vice-présidents et confirmé dans leurs fonctions sept autres.

L'élection des vice-présidents, à la suite de celle, mardi, du nouveau président, M. Piet Dankert (socialiste, Pays-Bas), a permis à M. Egon Klepsch (R.F.A.), le candidat démocrate-chrétien à la présidence qui a été battu, d'entrer dans le bureau qui dirigera, pendant les deux ans et demi à venir, les activités du parlement.

Mme Simone Veil, président sortant (libérale), quant à elle, vise le poste de président de la commission juridique qui sera attribué, mercredi 27, à Bruxelles.

Les nouveaux vice-présidents de l'Assemblée sont Mme Diana Elles (conservateur, Grande-Bretagne), M. Nicolas Estgen (démocrate - chrétien, Luxembourg), M. Patrick Lalor (démocrate européen de progrès, groupe gaulliste, Irlande), M. Nikolaou Konstantinos (socialiste, Grèce) et M. Klepsch. Ont été réélus les trois Français, Mme Danielle de March (communiste), M. Pierre Pflimlin (démocrate - chrétien), M. Gérard Jacquet (socialiste) et MM. Bruno Friedrich (socialiste, R.F.A.), Poul Moeller (conservateur, Danemark), Marcel Vandewiele (démocrate-chrétien, Belge) et Guido Gonella (démocrate-chrétien, Italie).

Au cours d'une conférence de presse, M. Dankert s'est déclaré, mercredi, hostile aux sanctions contre la Pologne. « *Je ne partage pas les positions des Etats-Unis* », a-t-il dit. En ce qui concerne la Turquie, il a remarqué que « *son meilleur ami en ce pays était actuellement en prison* », et a rappelé l'attitude très ferme de l'Assemblée à l'encontre de la junte militaire d'Ankara. A propos de l'Amérique latine, il a fait référence à une récente résolution de l'Assemblée, sévère pour la junte du Salvador, inspirée, a-t-il souligné, par la déclaration franco-mexicaine sur ce sujet. Quant à la question du siège de l'Assemblée, M. Danket n'a pas caché à la presse ses préférences pour Bruxelles, mais a admis que le problème avait peu de chances d'être résolu avant les élections européennes de 1984.

*La Lettre de la Nation* de ce jeudi revient sur la polémique qui oppose Mme Simone Veil aux parlementaires européens du R.P.R., et affirme notamment qu'il n'appartenait « *certainement pas* » à ces derniers « *de prendre l'initiative de proposer la candidature de Mme Veil, en violation de l'engagement qu'elle avait elle-même souscrit* » en 1979 de laisser la place à un chrétien-démocrate en 1982. *La Lettre de la Nation* ajoute : « *Le candidat chrétien-démocrate allemand aurait-il été battu par le socialiste néerlandais sans la campagne de couloirs pour une réélection de Mme Simone Veil ? Ce ne serait pas la première fois, dans les assemblées parlementaires — et celle de Strasbourg en a bien les défauts, — qu'une manœuvre se retourne contre ses auteurs. En l'occurrence, cela n'a pas une importance dramatique, mais c'est quand même fâcheux. Moins parce que c'est un socialiste dogmatique qu'en raison de son hostilité vis-à-vis de la politique agricole commune.* »

### M. Cheysson : l'intérêt principal de la France est pour ceux qui lui ressemblent les pays du tiers-monde

Le Quai d'Orsay vient de publier l'allocution prononcée par M. Cheysson, entouré des ministres délégués auprès de lui, MM. Chandernagor et Cot, jeudi 7 janvier, en présentant leurs vœux au personnel du ministère des relations extérieures.

Le ministre a notamment déclaré : « *Notre action est au service d'une politique. (...) Cette politique clairement définie a été approuvée par le peuple français au mois de mai. Nous sommes tous au service de cette politique-là qui est devenue celle de la France.*

» *Cette politique nous engage à l'extérieur d'une manière remarquable. C'est celle d'une France indépendante, fière d'elle-même, s'appuyant sur des alliés quand il y a lieu de se placer dans une alliance, libre de toute attache, indifférente à toute pression, libre de tout interdit. Voilà la France que nous servons. Comme cette France s'est clairement manifestée politiquement au mois de mai, il est logique que l'intérêt principal de notre pays soit pour ceux qui lui ressemblent, à l'extérieur. C'est la raison fondamentale (...) pour laquelle notre politique est actuellement tellement orientée vers le tiers-monde. Voilà la France que nous servons.*

» *Je suis persuadé que vous serez tous, ou presque, d'accord (...) sur cette politique. Si certains d'entre vous éprouvaient des difficultés, qu'ils n'hésitent pas à nous le dire. (...) Soixante et une mutations ont déjà été réalisées. Il y en aura bien d'autres. Certains peuvent se sentir mal à l'aise dans des postes qu'ils ont occupé longuement dans d'autres conditions. Qu'ils nous le fassent savoir et nous serons heureux de tenir compte de leurs désirs de se trouver dans des secteurs différents. Si certains parmi vous trouvaient insupportables l'orientation politique ou certaines des règles qui s'imposent, de mobilité, de hiérarchie, qu'ils nous le disent aussi. Je m'engage à leur trouver toutes les possibilités pour servir ailleurs le gouvernement français et la France. Mais il faut qu'ici nous ayons la fierté de servir notre pays, dans cette relation extérieure, dans cet engagement qui est le nôtre à nous trois, parce que nous sommes hommes politiques, qui doit être le vôtre parce que vous servez la France, tout simplement.* »

● *M. Claude Cheysson*, ministre français des relations extérieures, fera une visite officielle en Suède du 4 au 5 février. Il se rendra également à Abou-Dhabi, le 21 février.

● *Le Quai d'Orsay* a indiqué le mercredi 20 janvier, que le dernier prisonnier politique français en Uruguay, Mme Lucia Fabbri-Seralta, sera libérée vendredi prochain. Accusée d'appartenir au mouvement des Tupamaros, Mme Fabbri-Seralta avait été condamnée à dix ans de prison en 1972 en même temps que son fiancé, M. Jean-Claude Seralta. Celui-ci avait alors la double nationalité, française et uruguayenne, alors que Mme Fabbri-Seralta avait la double nationalité italienne et uruguayenne. Ils se marièrent en prison en 1975.

Le gouvernement français obtint en 1979 que la nationalité française lui soit reconnue du fait de son mariage. Dès sa libération, Mme Fabbri-Seralta pourra venir retrouver son mari en France.

● *L'ambassade de France en Argentine* a réagi, mercredi 20 janvier, contre l'attaque lancée contre le gouvernement de M. Mitterrand par le groupe Tradition, famille et propriété, « Tradition, famille et propriété », qui a acheté six pages dans le quotidien *la Nacion* et affirmé que le socialisme français était « *la tête de pont du communisme* ». L'ambassade de France qualifie cette affirmation d'« *insulte à la devise de la République française — Liberté, égalité, fraternité — qui a inspiré la philosophie politique de grandes nations comme l'Argentine.* » — (A.F.P.)

### M. JEAN GORY EST NOMMÉ AMBASSADEUR AU PAKISTAN

Le *Journal officiel*, du vendredi 22 janvier, annoncera la nomination de *M. Jean Gory*, comme ambassadeur au Pakistan, en remplacement de M. Paul-Antoine Henry.

[Né en 1925, diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales (chinois, japonais), M. Jean Gory a été reçu au concours d'Extrême-Orient en 1958. Il a été en poste à Bangkok (1958 - 1959), Hongkong (1959-1966), Washington (1966-1969), Saigon (1969-1971). Il revient à l'administration centrale (Asie-Océanie), en 1971-1972, puis est nommé à Tokyo (1972-1976), Bombay (1976-1978). Depuis novembre 1978, il était sous-directeur à l'administration centrale (Asie, Océanie).]

# PROCHE-ORIENT

## Les Arabes devraient renforcer le « camp de la paix israélien »

### *nous déclare le conseiller de M. Arafat M. Issam Sartaoui*

Les Arabes, en particulier les Palestiniens, ont favorisé la mise en œuvre de la politique expansionniste d'Israël : telle est la thèse que nous a exposée le docteur Issam Sartaoui, membre du Conseil national palestinien (Parlement) et l'un des conseillers en politique internationale de M. Yasser Arafat, président de l'O.L.P. « *Il va de soi*, déclare-t-il, *que M. Begin cherche à anéantir le peuple palestinien, à lui confisquer définitivement sa patrie, mais ce n'est pas une raison pour que nous lui donnions les prétextes et les moyens pour atteindre ses objectifs.* »

L'annexion du Golan, selon le dirigeant palestinien, n'aurait pas été possible si le « *camp de la paix* » israélien avait disposé ne fût-ce que d'une dizaine de députés à la Knesset, lesquels, compte tenu de la configuration parlementaire, auraient pu jouer un rôle d'arbitre. « *Nous n'avons pas su contribuer au succès des démocrates et des progressistes israéliens, qui, contrairement aux apparences, disposent d'un électorat potentiel relativement étendu.* » Le « *camp de la paix* », pour M. Sartaoui, ne comprend pas seulement les partis Rakah (communiste) et Shelli, mais aussi les groupes et les personnalités, sionistes ou non, qui acceptent les principes suivants : le retour d'Israël à ses frontières de 1967, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat souverain, étant admis que l'O.L.P. est son seul représentant légitime.

Si le Shelli — rassemblement animé notamment par le général Peled et M. Uri Avnery — n'a pas obtenu aux dernières élections les quatre ou cinq sièges auxquels il aurait pu prétendre, soutient M. Sartaoui, c'est qu'il n'était pas crédible aux yeux des Israéliens, en grande partie par la faute des Palestiniens. « *Les conversations secrètes que j'avais engagées avec les progressistes israéliens dès l'automne 1976, d'abord à la demande de la direction de l'O.L.P., puis avec l'aval du Conseil national palestinien (mars 1977), auraient dû être publiquement admises, justifiées et défendues tant au sein du monde arabe que devant l'opinion israélienne.* » Un geste tout autant spectaculaire qu'audacieux paraissait, en effet, indispensable au dirigeant palestinien : « *Nous aurions dû inviter nos interlocuteurs israéliens à Beyrouth pour un échange de vues direct avec M. Yasser Arafat ; mieux encore, il aurait fallu les convier à s'adresser au Conseil national palestinien, qui tenait ses assises à Damas en avril dernier, deux mois avant les élections en Israël. L'O.L.P. aurait ainsi manifesté concrètement sa volonté d'aboutir à une paix juste, acceptable aux deux parties tout en rendant les pacifistes israéliens crédibles aux yeux de leurs compatriotes.* »

M. Sartaoui a été désavoué implicitement par ses pairs. Non seulement le Conseil national palestinien ne l'a pas invité à présenter un rapport sur ses conversations avec les progressistes israéliens, mais il a adopté une résolution interdisant des contacts avec tout juif qui ne serait pas un antisioniste « *en théorie et dans la pratique* ». La démission, en guise de protestation, de M. Sartaoui du C.N.P. n'a pas été acceptée, mais le conseiller de M. Arafat a aussitôt interrompu le dialogue avec ses interlocuteurs israéliens. « *Je suis un militant discipliné*, explique-t-il, *et je n'ai jamais agi en dehors des directives des représentants du peuple palestinien.* » Il pense néanmoins que ses pairs ont eu le tort de se laisser gagner par le découragement. « *L'intransigeance de la coalition de M. Begin et l'insensibilité du parti travailliste israélien devraient nous inciter, au contraire, à redoubler d'efforts pour ne pas tomber dans le piège que les ennemis de la paix nous tendent.* »

M. Sartaoui a dès lors entrepris des démarches pour que le dialogue israélo-palestinien soit renoué « *sur des bases plus solides et plus larges* ». Il souhaite obtenir l'aval d'abord de l'O.L.P., puis celui de la Ligue arabe, de préférence à l'occasion d'un prochain sommet.

#### Abou Nidal, « renégat au service d'Israël »

A-t-il le sentiment de mener un combat solitaire ? Non, répond-il, bien au contraire. Plus d'un million et demi de Palestiniens dans les territoires occupés, pour ne citer que ceux-là, comprennent comme lui l'importance cruciale de l'opinion israélienne et apprécient hautement le soutien moral et matériel que leur donnent des démocrates juifs face à la répression des forces d'occupation.

« *L'O.L.P. devrait tenir compte de l'avis et des aspirations de tous les secteurs du peuple palestinien, en particulier de celui des territoires occupés, faute de quoi elle risquerait de perdre sa représentativité et sa 'onction* », affirme avec force M. Sartaoui.

Ne craint-il pas d'être la prochaine victime du groupe dissident palestinien d'Abou Nidal, qui a menacé d'abattre les « *traîtres* », ceux qui prônent, comme lui, le dialogue et le compromis ? « *Contrairement aux apparences*, répond notre interlocuteur, *Abou Nidal n'est pas un maximaliste du front du refus mais un renégat qui s'est mis au service d'Israël. Les services de sécurité autrichiens viennent d'établir sans l'ombre d'un doute que les hommes de main d'Abou Nidal ont non seulement tué le conseiller municipal Heinz Nittel, le 1er mai 1981, et attaqué, en août, la synagogue de Vienne, mais ont également assassiné, le 1er juin, Naïm Khader, le représentant de l'O.L.P. à Bruxelles. Ils avaient l'intention d'abattre Yasser Arafat lors d'une visite que celui-ci devait entreprendre à Vienne une semaine plus tard. Qui a intérêt, sinon Israël, à supprimer nos dirigeants ? Qui a intérêt à discréditer la résistance palestinienne en commettant des crimes de nature scandaleusement antisémite ?* »

» *Nous ne nous posons même plus ces questions*, poursuit M. Sartaoui, *depuis que des membres du groupe d'Abou Nidal que nous détenons à Beyrouth ont avoué avoir été recrutés par le Mossad (service de renseignements israélien) dans les territoires occupés. Curieusement, Abou Nidal bénéficie également de l'aide de certains pays arabes, qui l'utilisent à leurs propres fins.* »

M. Sartaoui se refuse de désigner les pays arabes auxquels il se réfère, mais il est de notoriété publique que la Syrie et l'Irak ont accordé hospitalité et soutien aux commandos d'Abou Nidal. « *Malgré les avantages qu'ils en tirent*, conclut M. Sartaoui, *nous espérons que ces pays arabes mettront un terme à leur collaboration dès qu'ils auront pris connaissance des documents, en notre possession, qui incriminent leur protégé.* »

Propos recueillis par
ÉRIC ROULEAU.



### *L'ANNEXION DU GOLAN*

## Les États-Unis opposent leur veto à un projet de résolution au Conseil de sécurité menaçant Israël de sanctions

**Nations unies (A.F.P.). — Les Etats-Unis ont opposé, le mercredi 20 janvier, leur veto à un projet de résolution jordanien au Conseil de sécurité demandant aux Etats d'« envisager de prendre des mesures efficaces et concrètes » contre Israël pour faire annuler l'annexion du Golan.**

La résolution jordanienne, qui comportait une condamnation d'Israël pour son annexion du Golan, qualifiée « *d'acte d'agression* », a recueilli neuf voix en sa faveur, une contre (Etats-Unis) et cinq abstentions (France, Royaume-Uni, Irlande, Japon et Panama).

La Jordanie, l'U.R.S.S., la Pologne, la Chine, l'Espagne, la Guyana, l'Ouganda, le Togo et le Zaïre ont voté en faveur de la résolution jordanienne.

Une première tentative d'obtenir un tel vote avait échoué, car le projet qui ordonnait des « *sanctions internationales obligatoires* » en vertu de l'article 7 de la charte des Nations unies, n'aurait pas obtenu la majorité requise des neuf voix, le Zaïre ayant fait savoir qu'il s'abstiendrait.

Il a fallu un texte qui, malgré toutes ses équivoques, ne faisait que menacer Israël de sanctions éventuelles, pour que les neuf voix indispensables aient pu être réunies, dont la voix décisive du Zaïre.

Tous les pays qui se sont abstenus ont été très sévères non seulement envers l'annexion du Golan proprement dite, mais envers les méthodes et les principes directeurs de la politique israélienne. Ils ont tous réitéré les condamnations du mois dernier et les déclarations de nullité en droit international adressées à l'annexion du Golan.

Le représentant de la France, M. Philippe Louet, a rappelé que Paris avait souhaité un texte qui aurait permis de progresser dans la voie d'un règlement négocié. La délégation française était prête à s'associer à des mesures appropriées marquant le caractère nul et non avenu de la loi adoptée par le Parlement israélien et en dégageant les conséquences pour les rapports des Etats membres avec Israël pour ce qui concerne le Golan syrien occupé, a-t-il notamment déclaré. Le délégué français a rappelé aussi qu'une résolution véritablement constructive aurait rappelé la nécessité du retrait des territoires occupés par Israël en 1967, et aurait inclus des dispositions ouvrant la voie à une paix globale comprenant la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

Le mot de la fin, politiquement significatif, devait appartenir au représentant de la Jordanie, M. Nuseibeh, qui fut pendant tout le débat l'avocat de la Syrie. Il a demandé — et obtenu — que le Conseil de sécurité, au-delà du veto américain, reste saisi de la question de l'annexion du Golan.

# ASIE

### LE PROBLÈME CAMBODGIEN

## La politique généreuse de la France n'a guère de chances d'influencer les dirigeants vietnamiens

### *nous déclare le prince Sihanouk*

De notre correspondant

Pékin. — Le prince Norodom Sihanouk ne croit guère, dans les circonstances actuelles, dans la possibilité d'amener le Vietnam à rechercher une solution négociée du problème cambodgien. Sans vouloir critiquer la reprise de l'aide financière de la France à Hanoï annoncée le mois dernier, l'ancien souverain se dit « *pessimiste sur les chances que cette politique généreuse a d'influencer les dirigeants vitenamiens* ».

Au cours d'un récent entretien qu'il nous a accordé, le prince a estimé que la décision du gouvernement français aurait sans doute un « *effet bénéfique* » sur les relations bilatérales de Paris avec Hanoï. Mais que « *ce serait une erreur de lui attribuer une plus grande importance* », car « *les Vietnamiens ne comprennent que le langage de la force* ». Et d'ajouter, très en verve : « *Si on leur tend des carottes, ils les mangent goulûment et ils ne disent même pas merci.* » L'analyse du prince, qui séjourne de nouveau à Pékin depuis le 4 janvier, après sept mois passés pour l'essentiel dans sa propriété de Mougins, coïncide avec celle de ses hôtes chinois.

Manifestement, le réchauffement franco-vietnamien n'a pas été du tout du goût de Pékin. A deux reprises, la Chine a déploré vivement le geste de Paris. L'agence Chine nouvelle est allée jusqu'à écrire, le 14 janvier, que « *l'image du gouvernement socialiste serait flétrie* » si la France essayait, « *par des manœuvres cachées* », de « *trouver un arrangement* » avec le Vietnam, alors que ce pays reste sourd aux résolutions des Nations unies lui demandant de se retirer du Cambodge.

Cette convergence de vues entre la Chine et le prince Sihanouk ne signifie pas qu'aucun nuage n'assombrit d'autre part les rapports entre les deux parties. Indigné par l'attitude de Hanoï, qui ne fait, depuis trois ans, dit-il, « *que lui infliger des camouflets* », Samdech Norodom Sihanouk n'est pas pour autant entièrement satisfait du comportement de la Chine à son égard. Pékin n'a toujours pas livré à ses partisans regroupés à la frontière thaïlandaise les armes légères promises. Un accord prévoyant l'armement de trois mille hommes avait été conclu, affirme le prince, lors de son dernier séjour ici en mai 1981.

Selon l'ancien chef d'Etat cambodgien, les hésitations de la Chine s'expliqueraient par le fait qu'elle souhaite le voir cesser ses tergiversations. En ce sens, le durcissement du ton employé par le prince Sihanouk envers Hanoï devrait être bien accueilli par Pékin.

En réalité, les choses sont un peu plus compliquées. Dans ses rapports avec le prince, le gouvernement chinois doit tenir compte des sentiments des Khmers rouges, qui restent politiquement ses meilleurs alliés et les seuls capables d'infliger des coups à l'occupant vietnamien. Or, ces derniers mois, les relations entre M. Khieu Samphan et le prince Sihanouk se sont de nouveau aigries.

Les divisions entre les mouvements de la résistance ont resurgi de plus belle à propos de la récente proposition faite par Singapour de former une « *coalition souple* ». Les Khmers rouges rejettent une telle formule dans laquelle ils voient le danger d'une dilution du Kampuchéa démocratique. Les deux autres composantes — le Mouvement nationaliste de M. Son Sann et le prince Sihanouk, — y sont, au contraire, favorables car elle leur donne davantage de garanties face aux Khmers rouges. Le prince, qui, il y a six mois, était surtout soucieux de se mettre en retrait, se déclare prêt aujourd'hui à prendre la tête d'une telle coalition.

Comment la Chine voit-elle ces évolutions ? Sa position reste jusqu'à maintenant ambiguë. Lors des seuls entretiens qu'il a pu avoir, depuis son arrivée, avec des dirigeants chinois, le prince Sihanouk s'est entendu dire par M. Ji Pengfei, vice-premier ministre, que Pékin « *souhaitait lui voir jouer un plus grand rôle que celui qu'il a joué jusqu'ici* ». Mais M. Ji n'a pas renouvelé le vœu exprimé dans le passé par M Deng Xiaoping, qui avait déclaré au prince que la Chine désirait le voir redevenir chef de l'Etat cambodgien. M. Ji a également appuyé les efforts en vue de la formation d'une coalition anti-vietnamienne, mais il s'est bien gardé de préciser quelle forme celle-ci devrait revêtir.

Dans ces conditions, les chances de nouvelles discussions tripartites dans les prochaines semaines à Pékin paraissent assez minces. Le prince Sihanouk, qui a prévu de séjourner dans la capitale chinoise jusqu'à la mi-mars, ne pense pas que M. Khieu Samphan soit actuellement disposé à le rencontrer. En revanche, il a invité M. Son Sann à lui rendre visite et ce dernier, avec lequel les Chinois aimeraient d'autre part également s'entretenir, pourrait venir prochainement à Pékin à titre privé.

MANUEL LUCBERT.



# AFRIQUE

### Maroc

## Une importante mission commerciale américaine séjourne à Rabat

De notre correspondant

Rabat. — Le Maroc vit depuis le 17 janvier à l'heure américaine. Le port de Tanger a reçu une imposante flotte américaine comportant, notamment, deux porte-avions nucléaires. A cette occasion, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Joseph Verner Reed a affirmé : « *Les forces navales américaines seront toujours prêtes à toute éventualité particulièrement dans le détroit de Gibraltar qui est d'une grande importance stratégique.* »

Revenant ensuite à Rabat, le diplomate y a accueilli, lundi 18 janvier, une importante mission commerciale américaine dirigée par MM. Malcolm Baldridge et John Brock, respectivement secrétaires au commerce et à l'agriculture. Les deux ministres américains sont accompagnés de vingt-quatre représentants de sociétés américaines spécialisées dans les produits agricoles, les matériaux de construction, l'industrie minière ou les télécommunications.

La visite de la délégation commerciale sera en principe marquée par la signature d'un accord portant sur l'octroi par Washington de garanties publiques pour l'achat, outre-Atlantique, de 200 millions de dollars de grains et d'huile dans le cadre de l'aide d'urgence au Maroc éprouvé par deux années de sècheresse. Des accords commerciaux seront d'autre part signés avec des sociétés agro-industrielles américaines. Les projets de coopération nucléaire seront aussi évoqués.

La venue des deux ministres américains compense en quelque sorte le report à une date ultérieure de la visite du secrétaire d'Etat américain, M. Haig, prévue en décembre et qui avait dû être ajournée à la suite des événements de Pologne, de même que la visite du roi Hassan II aux Etats-Unis, que le secrétaire d'Etat devait précisément préparer. Depuis le début du mois de novembre, le Maroc aura reçu successivement M. Francis West junior, secrétaire adjoint américain de la défense, le général Vernon Walters, conseiller de M. Reagan pour la sécurité, puis le vice-amiral Bobby Ray Imman, directeur adjoint de la C.I.A., et enfin, à la veille de Noël, M. Charles Percy, président de la commission des affaires étrangères du Sénat américain. La plupart de ces visiteurs ont discuté avec le roi Hassan II non seulement des besoins du Maroc en aide civile mais aussi de l'aide militaire rendue nécessaire par l'irruption dans le Sahara occidental d'unités blindées venues d'Algérie.

Les Etats-Unis occupent un rang très modeste parmi les partenaires commerciaux du Maroc, mais, là aussi, les deux parties s'affirment décidées à aller de l'avant, même si la place accordée à ce « festival » de visiteurs américains dans les moyens d'information marocains est destinée aussi à servir d'avertissement à la France, à la veille de la négociation annuelle de la convention financière franco-marocaine. Les progrès de la coopération maroco-américaine contrastent avec la dégradation récente des rapports franco-marocains, et de là à conclure que les Etats-Unis sont décidés à sauter dans la brèche, il n'y a qu'un pas que beaucoup d'observateurs franchissent, en dépit des dénégations américaines. C'est sans doute aller trop vite en besogne et oublier que les querelles franco-marocaines offrent toutes les apparences de querelles de famille.

ROLAND DELCOUR.

### Algérie

## Le budget de 1982

### LA PART DES RECETTES PÉTROLIÈRES EST RÉDUITE A 62 %.

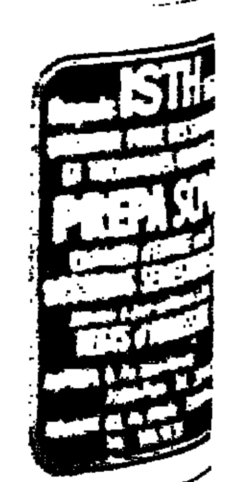
*(De notre correspondant.)*

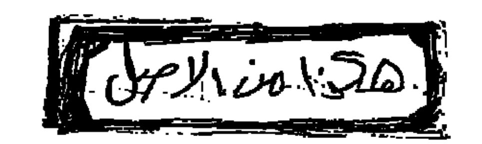
Alger. — Le budget algérien pour 1982 s'élève à 84,8 milliards de dinars (110 milliards de francs), soit une augmentation de 18,5 % par rapport à 1981. Il est entièrement couvert par les recettes. Celles-ci s'élèvent à 85 milliards de dinars. La fiscalité pétrolière en fournit 62,6 % contre 67,6 % l'année précédente. Mais la participation au budget de l'Etat des entreprises nationales reste pratiquement nulle. Les dépenses de fonctionnement sont de 42,2 milliards de dinars (54,8 milliards de francs) et les concours à l'équipement atteignent 42,6 milliards de dinars (55,4 milliards de francs). L'éducation nationale et la formation se taillent une nouvelle fois la part du lion (10,4 milliards de dinars de fonctionnement et 7,7 milliards de dinars d'équipements), soit au total plus de 18 milliards de dinars (23,5 milliards de francs). Par rapport au budget de 1981 ces crédits sont cependant, au total, en légère baisse en pourcentage (— 1,6 %).

La structure du budget de fonctionnement ne diffère guère de celle de l'année précédente. L'innovation la plus marquante vient du volume important des crédits accordés au soutien des prix des produits de large consommation (céréales, huile, semoule, farine, sucre). Ils atteignent 3,86 milliards de dinars (5 milliards de francs) alors qu'ils n'étaient que de 900 millions de dinars en 1979. — D. J.

### Tunisie

● *Une mise au point de M. M'Zali.* — Un passage de l'interview accordée par le premier ministre tunisien, M. Mohamed M'Zali au *Monde* du 15 janvier suscite depuis quatre jours au Maghreb diverses polémiques. Les dirigeants tunisiens se défendent des interprétations qui en sont faites. La question posée par *le Monde* était de savoir si le problème du Sahara occidental ne constituait pas un frein aux perspectives d'édification du Maghreb que M. M'Zali venait d'évoquer. La réponse du premier ministre demeurait dans ce seul cadre. En exprimant sa conviction que l'Algérie et le Maroc avaient le souci d'améliorer leurs rapports, il n'entendait pas remettre en cause les décisions prises par l'O.U.A. à Nairobi, préconisant l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (*le Monde* du 21 janvier). Les autorités tunisiennes ont d'ailleurs rappelé dans une mise au point que la solution de ce problème « *réside dans l'application loyale* » des décisions de l'organisation africaine. *(Corr.)*





Le Monde

# politique

## LA RÉVISION DE LA LOI DE NATIONALISATION

## Mise au point, avertissement et pari

La triple réponse du gouvernement à la décision du Conseil constitutionnel, à la colère que celle-ci suscite au sein de la majorité à cause du retard qu'elle impose à la mise en œuvre des nationalisations et aux protestations indignées que les réactions des socialistes et des communistes provoquent dans l'opposition, constitue tout à la fois une mise au point, un avertissement et un pari.

A la demande de M. François Mitterrand, le secrétaire général de la présidence de la République, M. Pierre Bérégovoy, a apporté un soin particulier à exposer, mercredi 20 janvier, le point de vue de l'exécutif, d'abord à l'issue du conseil des ministres, ensuite au cours du journal du soir de FR 3.

La mise au point de l'Elysée vaut, en quelque sorte *urbi et orbi*. Après avoir rappelé que les nationalisations « *proposées au pays par le président de la République, approuvées par le pays et votées par le Parlement* » visent à faire du secteur industriel concerné et de la maîtrise du crédit les « *instruments essentiels* » de la nouvelle politique économique et sociale, M. Bérégovoy a souligné que l'assemblée du Palais-Royal avait « *approuvé l'essentiel de la démarche du Parlement et du gouvernement* » et donc « *levé les principales critiques de l'opposition et des milieux d'affaires* ». A propos des articles controversés, il a rappelé que le gouvernement avait suivi l'avis du Conseil d'Etat mais qu'il se plie aujourd'hui à la décision des neuf « sages ».

La conclusion officielle de l'Elysée est donc claire : le gouvernement respecte le rôle de la Cour suprême et ne saurait donc être taxé par l'opposition, comme l'a fait M. Michel d'Ornano, mercredi au micro de France-Inter, de mettre en cause les institutions ; bien au contraire, ce sont ceux qui usent d'« *arguties* » pour freiner le changement qu'on est fondé à soupçonner de vouloir faire obstacle à la volonté populaire.

En développant cette argumentation, l'Elysée prend l'opinion publique à témoin et ménage l'avenir. Et en ajoutant que le débat sur les moyens de financer le surcroît des nationalisations est « *prématuré* », la présidence de la République cherche à apaiser les contribuables qui pourraient être sensibles aux conclusions de l'opposition sur ce thème. Au passage M. Bérégovoy a donné satisfaction aux députés de gauche : « *S'il fallait choisir entre les contribuables, tel n'est pas le cas, il est bien évident que ce sont ceux qui crient le plus fort, qui ont les plus gros intérêts, qui devraient être naturellement mis à contribution pour l'effort financier nécessaire supplémentaire qui s'avérerait nécessaire.* » Voilà pour essayer de calmer le jeu et inciter chacun à « *garder la tête froide* ».

Son avertissement, le président de la République l'adresse à l'opposition dans son ensemble. Invité à préciser le sens de sa déclaration selon laquelle « *quiconque se fixerait comme objectif d'empêcher la mise en œuvre des nationalisations commettrait une grave erreur* », M. Bérégovoy a répondu : « *Cela ne vaut pas spécialement pour le Sénat, cela vaut pour quiconque multiplierait les obstacles.* »

### « Le moins de risques possible »

Le Sénat n'est pas seul visé, mais il l'est. Car, si le gouvernement est assuré de franchir sans difficulté l'obstacle de la motion de censure déposée à l'Assemblée nationale par l'opposition, il prend le rique, en recourant à la procédure de l'article 49-3 de la Constitution qui ne peut être utilisée au Sénat, de voir la Haute Assemblée engager une discusion interminable. Il a décidé d'assumer ce risque, contre l'avis des députés socialistes qui avaient proposé une procédure plus expéditive.

Les juristes consultés n'ayant pu unanimement assurer l'Elysée et l'hôtel Matignon que les autres formules envisagées — la présentation d'un nouveau texte ne comprenant que les articles modifiés de la loi de nationalisations ou le recours aux ordonnaances — pouvaient être retenues sans difficulté, M. Mitterrand a opté pour la solution qui présente, selon l'expression de M. Bérégovoy, « *le moins de risques possible sur la forme* ». Entre la menace d'un « enlisement » du texte au Palais du Luxembourg et l'éventualité que l'opposition saisisse à nouveau le Conseil constitutionnel pour sanctionner un vice de procédure, le chef de l'Etat a opté pour la voie qui lui paraît la moins périlleuse.

Ne sachant, de toute évidence, à quoi s'en tenir exactement sur l'état d'esprit des neuf « sages », M. Mitterrand prend désormais toutes les précautions. Si le Conseil constitutionnel s'opposait une deuxième fois au texte du gouvernement sur l'indemnisation des « nationalisables », il ne pourrait désormais le faire que sur une question de « *gros sous* », dit-on à l'Elysée où l'on ajoute que les arrière-pensées politiques des neuf « sages » seraient alors manifestes.

Le gouvernement s'en remet donc à la compréhension des sénateurs que personne ne pourra empêcher de déposer de nombreux amendements et de faire durer la discussion. M. Bérégovoy mise sur leur « *bonne volonté* ». Puisque la plupart des articles de la loi ont été agréés par le Conseil constitutionnel il serait « *inconvenant* », estime-t-il, que l'Assemblée du palais du Luxembourg remette en question les grandes orientations du gouvernement.

Bien que les sénateurs de l'opposition, et notamment M. Etienne Dailly (Gauche démocratique), auteur du recours des sénateurs), au Conseil constitutionnel, se défendent de préparer de nouvelles batailles de procédure, le choix du gouvernement se traduit donc, à leur égard, par un pari hasardeux. Chacun sait que les sénateurs ne renoncent guère à leurs prérogatives quand il s'agit de débats fondamentaux.

Le gorupe socialiste de l'Assemblée nationale, auquel les décisions du conseil des ministres ne donnent pas satisfaction, demeure, sur ce point, moins optimiste que la présidence de la République dont l'attitude est essentiellement dictée par une volonté d'apaisement.

ALAIN ROLLAT.

> **Le décret du président de la République, paru au « Journal officiel » du 21 janvier, portant modification du décret du 8 janvier, relatif à la convocation du Parlement en session extraordinaire, prévoit d'inscrire à l'ordre du jour des travaux législatifs, outre le (nouveau) projet de nationalisations, une proposition de loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.**

### M. DEBRÉ : la modification de l'ordre du jour de la session extraordinaire n'est pas conforme à la Constitution.

M. Michel Debré (R.P.R., la Réunion) a mis en cause, mercredi 20 janvier, à l'Assemblée nationale, la validité de la modification apportée, au cours de session extraordinaire, au décret de convocation du Parlement.

L'article 29 de la Constitution, a-t-il expliqué, « *exigeait plutôt une nouvelle convocation, faite par un nouveau décret, et l'ouverture d'une nouvelle session. Cet article dispose en effet : « (...) le » décret de clôture intervient dès » que le Parlement a épuisé » l'ordre du jour pour lequel il » a été convoqué* » (...). *Une modification de cet ordre du jour*, a-t-il ajouté, *n'est donc pas conforme à la lettre de la Constitution* ». L'ancien premier ministre a précisé qu'il faisait cette « *réserve capitale* », « *pour l'avenir* ».

### L'ARTICLE 49-3

Dans son troisième alinéa, l'article 49 de la Constitution dispose : « *Le premier ministre peut, après délibération du conseil des ministres, engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, le texte est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée (...).* »



(Dessin de KONK.)

## LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministre s'est réuni mercredi 20 janvier 1982, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Mitterrand. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

### ● NATIONALISATION

**A la suite de la décision du Conseil constitutionnel du 16 janvier, le conseil des ministres a modifié le texte de la loi de nationalisation adopté par le Parlement.**

**Le projet de loi approuvé par le conseil des ministres comporte les nouvelles dispositions sur :**

**1) Les modalités de transfert éventuel du secteur public au secteur privé de certaines participations, dans le cas où les législations ou les pratiques propres à certains pays le rendent nécessaire.**

**2) L'entrée dans le champ des sociétés nationalisables des trois banques dont la majorité du capital social appartient directement ou indirectement à des sociétés de caractère mutualiste ou coopératif. Ces trois établissements, que le gouvernement et le Parlement ne jugeaient pas utile de nationaliser, sont : la Banque centrale des coopératives et des mutuelles, la Banque fédérative du crédit mutuel et la Banque française de crédit coopératif.**

**3) La formule d'évaluation retenue pour les actions. Cette formule ne peut être identique selon qu'il s'agit de sociétés dont les actions sont inscrites ou non à la cote officielle au 1er octobre 1980 :**

**a) S'agissant des sociétés cotées, l'évaluation est fondée sur la moyenne des cours de Bourse pendant le mois où, pour chaque société, elle a été la plus élevée entre le 1er octobre 1980 et le 30 mars 1981. Cette moyenne est majorée de 14 % pour prendre en compte l'évolution des prix durant l'année 1981. En outre, les anciens actionnaires se verront attribuer un complément d'indemnisation correspondant au dividende de l'exercice 1981, évalué à partir de celui versé au titre de l'exercice 1980.**

**b) S'agissant des sociétés non cotées pour lesquelles on ne dispose pas des données objectives du marché boursier, une commission d'évaluation fixera, dans un délai déterminé par la loi, la valeur d'échange des actions à partir de l'examen détaillé des comptes de chaque société. La date de transfert de propriété des actions de ces banques à l'Etat a été fixée au 1er janvier 1983 pour tenir compte de la durée des travaux de cette commission.**

**Le porte-parole, M. Bérégovoy a précisé que cette commission serait ainsi composée :**

**— Le premier président de la Cour des comptes ;**

**— Le gouverneur de la Banque de France ;**

**— Le président de la section des finances du Conseil d'État ;**

**— Le président de la chambre commerciale de la Cour de cassation :**

**— Un membre du Conseil économique et social choisi par le président de cette assemblée.**

**Jusqu'à la nationalisation de ces banques, un commissaire du gouvernement « disposera d'un droit de veto sur toute décision susceptible d'affecter l'actif ou le passif des sociétés concernées », a indiqué M. Bérégovoy.**

**L'intérêt de l'économie et de l'emploi exige que la loi de nationalisation soit maintenant votée dans les plus brefs délais.**

**Aussi :**

**— Sur proposition du premier ministre, le président de la République a signé un décret complétant l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement ouverte le 12 janvier 1982 ;**

**— Le conseil a autorisé le premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote du texte du projet de loi de nationalisation, selon la procédure prévue à l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution.**

### ● CONTRATS DE SOLIDARITÉ ETAT-COLLECTIVITÉS

**Le conseil des ministres a approuvé l'ordonnance sur les contrats de solidarité passés entre l'Etat et les collectivités locales qui s'engageront avec le gouvernement dans la lutte pour l'emploi.**

**1) RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL. — Permettre aux communes, à leurs groupements et aux établissements publics communaux, dont les dépenses de fonctionnement sont assurées par les budgets communaux, de bénéficier d'une exonération temporaire de charges pour les recrutements effectués en raison d'une forte réduction de la durée du travail et d'une augmentation corrélative des services rendus aux usagers. Les conditions et modalités de l'exonération sont analogues à celles que fixe, pour les entreprises, l'ordonnance nº 82-40 du 16 janvier 1982.**

**2) CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ. — Faire bénéficier d'une cessation anticipée d'activité les agents titulaires et non titulaires de toutes les collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs (notamment les hôpitaux) ayant souscrit un contrat de solidarité prévoyant leur remplacement par le recrutement prioritaire de jeunes ou de chômeurs en nombre équivalent.**

**Les agents qui seront volontaires pourront, jusqu'au 31 décembre 1983, être admis à cesser leur activité trois ans avant l'âge de départ normal à la retraite, à condition de réunir 37,5 annuités de services effectifs ; une durée minimale de ces services devra avoir été accomplie au profit des collectivités locales, vingt-cinq ans pour les agents titulaires, dix ans pour les non titulaires.**

**Les agents concernés percevront un revenu de remplacement égal à 70 % du traitement de base et de l'indemnité de résidence, avec garantie d'un revenu minimum fixé par décret.**

**La collectivité employeur conserve à sa charge un tiers de ce revenu de remplacement, le solde étant pris en charge par un fonds de compensation des cessations d'activité, créé par l'ordonnance. Ce fonds est alimenté par une contribution des collectivités locales ayant vocation à souscrire des contrats de solidarité. Afin de neutraliser cette charge supplémentaire pour les collectivités employeurs, le gouvernement a décidé d'abaisser à 12,50 % le taux de contribution des collectivités locales à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.**

### ● COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

**La récente réunion des ministres des affaires étrangères des dix pays de la Communauté a été consacrée à l'examen des problèmes communautaires étudiés par le dernier conseil européen. La volonté de prendre des mesures particulières qui s'ajoutent aux dispositions actuelles en faveur de nos producteurs de lait a été réaffirmée par la délégation française, qui en fait une condition à son accord sur l'ensemble.**

**M. Bérégovoy a indiqué, à ce sujet, que M. François Mitterrand avait souligné : « La France refuse tout système technocratique qui mettrait nos producteurs de lait dans une situation très difficile. La garantie du pouvoir d'achat des producteurs de lait et des agriculteurs en général est une des conditions que nous mettons à la poursuite de la politique agricole commune. »**

**Le ministre délégué chargé des affaires européennes et le ministre de l'agriculture ont rendu compte de la session des ministres de l'agriculture de la C.E.E., qui s'est tenue à Bruxelles le 19 janvier 1982.**

**Le conseil a fixé pour l'année 1982 les contingents d'importation de viande bovine en provenance de pays extérieurs à la Communauté.**

**La délégation française a obtenu que les modalités selon lesquelles ces importations seront effectuées ne portent pas atteinte à l'équilibre du marché communautaire de la viande bovine.**

**ATTENTAT. — Le conseil a marqué son émotion à propos de l'attentat qui a coûté la vie au colonel Charles Ray. Il a dénoncé avec la plus grande fermeté cet acte de terrorisme et renouvelé les condoléances du gouvernement français à la famille du disparu et au gouvernement des États-Unis.**

### ● TECHNOLOGIES AVANCÉES

**Le ministre d'État, ministre de la recherche et de la technologie, a fait une communication sur la création du Centre d'études des systèmes et technologies avancées (CESTA), dont le conseil des ministres du 4 novembre 1981 a prévu l'implantation dans les locaux de l'ancienne École polytechnique, à côté du ministère de la recherche et de la technologie.**

**M. Joël de Rosnay, directeur des applications de la recherche à l'Institut Pasteur, a remis le 18 janvier 1982 le rapport que le premier ministre lui avait demandé sur les fonctions et les modalités de mise en œuvre du nouveau centre d'études.**

**1) L'objet principal du CESTA sera d'apporter sa contribution au développement et à la diffusion des technologies nouvelles, tout en analysant et en préparant les conditions de leur insertion dans les structures sociales, économiques et culturelles de la société française.**

**2) Pour mener à bien cet objectif, le Centre sera organisé autour de quatre missions principales :**

**— Études et recherche : dans ce cadre, une structure de prévision scientifique et technologique sera créée ;**

**— Assistance aux choix technologiques ;**

**— Formation ;**

**— Animation et diffusion.**

**Le CESTA assurera en particulier la liaison avec les associations nationales et régionales créées à la suite du colloque national sur la recherche et la technologie pour poursuivre la réflexion et assurer la mise en valeur du patrimoine d'analyses et de propositions accumulé au cours des six derniers mois.**

**Ses activités débuteront dès mars-avril 1982 par des cycles courts de formation à certaines technologies nouvelles.**

**Le CESTA sera placé sous la tutelle du ministère de la recherche et de la technologie.**

*(Lire page 10.)*

### ● LA JOURNÉE DES FEMMES

**Le conseil des ministres ayant décidé, sur la proposition du ministre des droits de la femme, qu'une Journée des femmes sera célébrée le 8 mars prochain, le président de la République et le gouvernement souhaitent qu'elle marque un moment important partout en France, où les femmes doivent pouvoir participer pleinement à l'activité économique du pays et voir leurs droits dans le travail reconnu.**

**Cette Journée sera célébrée de manière officielle. Une exposition photographique sera inaugurée par le premier ministre dans le nouvel immeuble qu'occupera alors le ministre des droits de la femme et les associations de femmes, et des délégations de travailleuses salariées provenant des différentes régions de France seront reçues à l'Élysée par le président de la République, qui prononcera, à cette occasion, un important discours.**

**Le même jour, paraîtra au « Journal officiel » une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur destinée à des femmes travailleuses.**

## Le recours à l'impôt semble définitivement écarté

Il n'y aura pas d'impôt supplémentaire pour financer le surcoût de la modification de l'indemnisation des actionnaires des nationalisables, a réaffirmé mercredi soir 20 janvier, M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat à l'extension du secteur public, précisant que le conseil des ministres « *s'était exprimé très nettement* » sur ce point.

Le ministre, qui s'exprimait à Antenne 2, n'a récusé ni le chiffre global de 38 à 40 milliards de francs pour le coût total des nationalisations, ni celui de 5 à 6 milliards pour le « *surcoût* », mais il a indiqué que le gouvernement se « *montrera extrêmement soucieux et scrupuleux* » sur une « *politique de rigueur financière.* »

M. Pierre Beregovoy avait, quant à lui, précisé à l'issue du conseil des ministres qu'il était « *prématuré de parler aujourd'hui d'un impôt supplémentaire pour 1983* », contredisant ainsi les propos tenus par M. Laurent Fabius, qui avait déclaré en substance que toute dépense nouvelle devrait être financée par l'impôt.

En fait l'essentiel de l'indemnisation du capital — sera financé par l'emprunt. Les actionnaires des nationalisables vont devoir échanger leurs titres de propriété contre des obligations d'Etat. Celles-ci seront remboursées — capital et intérêts — en quinze ans. Les intérêts de ces obligations seront payés par deux caisses d'amortissement (voir nos éditions d'hier), l'une pour les banques, l'autre pour les groupes industriels, qui seront alimentées par des dotations budgétaires mais aussi par les « *redevances* » versées par les entreprises nationalisées si celles-ci dégagent des bénéfices. Chaque année le budget de l'Etat prévoiera, pour le paiement des intérêts, ce qui incombera au budget de l'Etat et ce qui incombera aux entreprises elles-mêmes.

Reste le remboursement du capital. Celui-ci sera assuré soit par le budget de l'Etat, soit par des emprunts lancés par les caisses sur le marché financier. En fait — et c'est un poinnt qui a été peu mis en lumière — les caisses emprunteront et probablement beaucoup, pour payer le remboursement du principal. Il est aussi probable que l'Etat — c'est-à-dire les caisses — devra continuer à emprunter (pour rembourser les emprunts émis précédemment) bien après que les actionnaires des nationalisables auront été remboursés, c'est-à-dire dans quinze ans. Les Etats modernes, en renonçant à des remboursements « secs » — par effort fiscal exceptionnel — sont amenés à émettre des emprunts et à grossir à l'infini la dette publique. C'est le système d'emprunt « revolving », dont on peut effectivement se demander s'il n'est pas inflationniste.

Toujours est-il que dans le budget 1983, dont la préparation a commencé, 5 milliards de francs seront consacrés au paiement des obligations détenues par les anciens actionnaires des nationnalisables dont 3 seulement pourraient être effectivement à la charge de l'Etat, le reste étant autofinancé, si l'on peut dire, par les entreprises elles-mêmes sur leurs bénéfices. S'ajouteraient à cette somme 2 milliards de francs au titre de l'amortissement en capital dont il faudra décider s'ils seront couverts par le budget ou par des emprunts des caisses d'amortissement.

Il est bien évident que la situation du marché obligataire sera déterminante dans ce choix. Si la reprise de l'activité économique se confirme, les entreprises industrielles peuvent avoir de gros besoins, que le marché — c'est-à-dire les épargnants, — déjà sollicité par un Etat désireux de couvrir son déficit budgétaire, aura du mal à satisfaire. Les taux ne risquent-ils pas alors de subir de rudes tensions ? C'est l'une des interrogations majeures de l'année.

ALAIN VERNHOLES.

## Des députés socialistes souhaitent avancer de six mois la date de la nationalisation des banques non cotées

La distinction entre sociétés cotées et non cotées, avec le report, pour ces dernières, de leur nationalisation au 1er janvier 1983 ne fait pas l'unanimité. Ni au sein du parti socialiste, ni parmi les personnels, ni chez les dirigeants des établissements concernés.

Ainsi, la Fédération nationale des employés et cadres C.G.T., qui regroupe entre autres le personnel des banques, critique le report au 1er janvier 1983 de la nationalisation de vingt et une banques, qui est contraire aux intérêts de « la nation, de la clientèle et des salariés ».

De son côté, M. Jean-Marc Vernes, président de la banque Vernes et commerciale de Paris, a estimé, jeudi matin au micro de France Inter, que ce report allait « *poser de nombreux problèmes* ». « *Il n'est jamais agréable d'être dans la situation d'un condamné à mort dont on a fixé la date d'exécution et il n'est pas aisé de gérer une maison dans ces conditions. C'est la raison pour laquelle nous allons vivre une année très difficile dont nous nous serions bien passés. Nous allons avoir à gérer un secteur privé avec des objectifs et des soucis de rentabilité qui ne seront pas ceux de nos confrères qui auront été nationalisés.* »

Chez les socialistes enfin, certains craignent que ce report n'entraîne, à terme, un abandon de la nationalisation effective de ces banques. Deux arguments ont été avancés pour dissocier les banques cotées des non cotées. D'une part, il fallait un délai supplémentaire pour pouvoir procéder aux évaluations. D'autre part, la rue de Rivoli voyait ainsi un moyen d'alléger la note des nationalisations pour l'exercice budgétaire 1982.

C'est précisément cet argument qui inquiète bon nombre de députés socialistes qui se demandent si, d'ici quelques mois, « *on ne va pas invoquer un impératif financier pour renoncer à la nationalisation des vingt et une banques concernées* ».

Les représentants socialistes au sein de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée de l'examen du nouveau projet de loi réfléchissaient ce jeudi à la possibilité de proposer au gouvernement un amendement sur le sujet. La commission d'évaluation constituée pour déterminer la valeur d'échanges des titres des vingt et une banques pouvant remettre ses conclusions en quelques mois, la date de nationalisation pourrait être avancée, par exemple, du 1er janvier 1983 au 1er juillet 1982. « *On gagnerait ainsi six mois* ». Reste à savoir si le gouvernement accepterait un tel amendement.

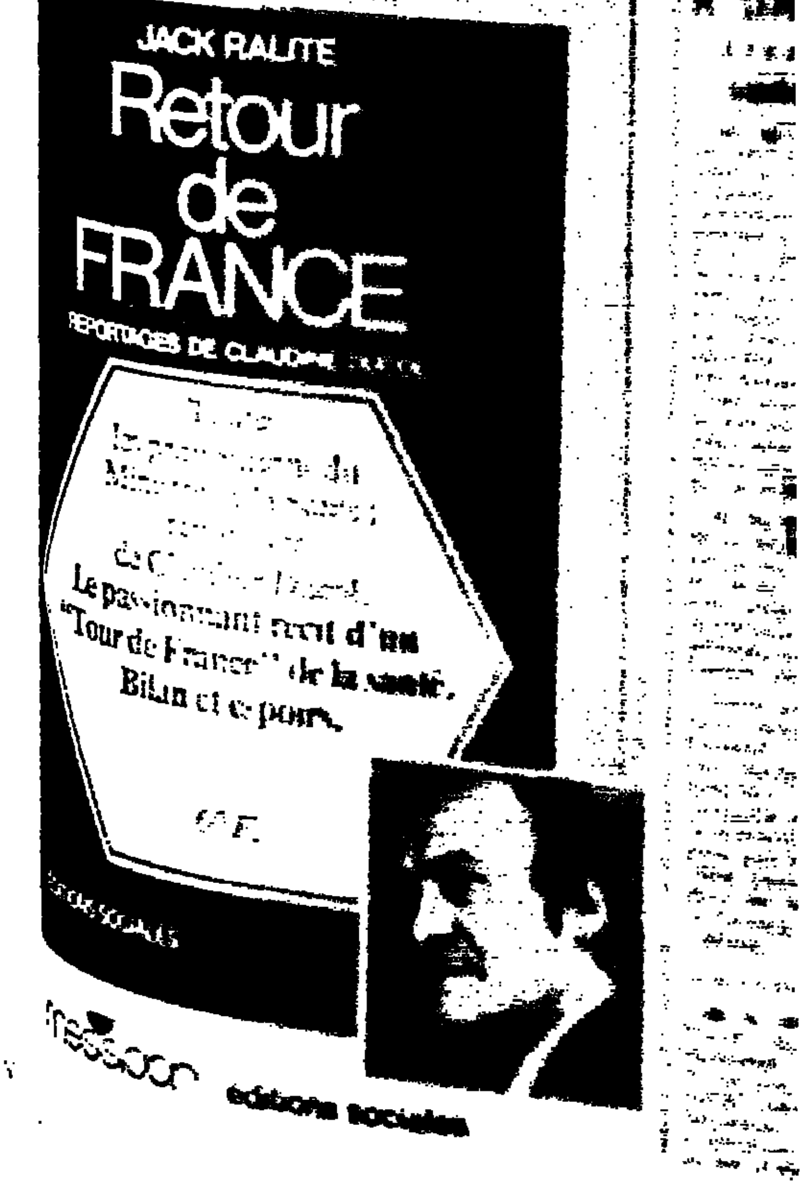
### M. VEDEL : on a insulté les juges.

M. Georges Vedel, membre du Conseil constitutionnel, interrogé, mercredi 20 janvier par l'Agence France-presse, a déclaré : « *Nous avons été critiqués sans que jamais personne ait lu notre décision, nous ait reproché ce qui était dedans. Un arrêt de justice, on dit pourquoi on le critique, pourquoi c'est vrai, pourquoi c'est faux. Or nous n'avons eu aucune critique là-dessus. On a insulté les juges, c'est tout. Nous avons rendu notre décision en notre âme et conscience.* »

NATIONALISATION

*L'épreuve de force ou la*








RÉVISION DE LA LO



# NATIONALISATION

## L'épreuve de force ou la patience

*(Suite de la première page.)*

Dans le bilan qu'elle a établi, la commission Bloch-Lainé note, à propos du régime de la Vᵉ République : « *Il vient de surmonter son principal handicap : comme il n'avait connu, en 1969 ou 1974, que des modifications limitées des contours de la majorité, à l'instar de ce qui se passait sous la IVᵉ République, on l'avait longtemps cru inapte à une alternance complète du type de celle que connaissent par exemple la Grande-Bretagne ou la République fédérale. Malgré quelques difficultés — mais elles sont peu de chose à côté de ce qui se passe aux Etats-Unis tous les quatre ans, entre le début novembre et la fin janvier, — la transmission du pouvoir d'une majorité à l'autre s'est faite naturellement en mai 1981.* »

### Une cour suprême

Candidat à la présidence de la République en 1981, M. Mitterrand n'envisageait que peu d'aménagements institutionnels : afin d'obtenir « *un rééquilibrage des pouvoirs centraux* », il proposait de réduire le mandat présidentiel à cinq ans, renouvelable une fois ou de la maintenir à sept ans, mais sans renouvellement possible. Ses autres propositions portaient sur le renforcement des droits du Parlement, le retour à la représentation proportionnelle, l'élargissement des possibilités de recours au référendum, l'abrogation des législations et procédures d'exception (manifeste du P.S., adopté au congrès de Créteil, le 24 janvier 1981).

Le projet socialiste de 1980 renvoie, en ce qui concerne les institutions, au programme adopté en 1972 (« Changer la vie ») et au programme commun de gouvernement de la gauche signé trois mois plus tard. Ils prévoyaient l'abrogation de l'article 16 (sur le recours aux pleins pouvoirs), la limitation de la capacité de décision sans contreseing du président de la République, la modification de la procédure référendaire, l'instauration d'un contrat de législature entre le gouvernement et le Parlement, et la création d'une cour suprême se substituant au Conseil constitutionnel.

La première se distinguerait du second par l'extension du champ des compétences et les conditions de nomination : la cour suprême veillerait à la garantie des libertés publiques, individuelles et collectives, et de l'indépendance de la magistrature, et serait associée au contrôle régulier des fonctionnaires et militaires chargés du maintien de l'ordre. Sa composition était ainsi décrite : « *Elle sera composée de neuf membres dont le mandat durera neuf ans et ne sera pas renouvelable : trois seront élus par l'Assemblée nationale à la proportionnelle des groupes (deux pour la majorité, un pour la minorité), trois élus par le Sénat dans des conditions identiques, un désigné par le président de la République, deux désignés par le Conseil supérieur de la magistrature.* »

Au moment où l'actuel Conseil constitutionnel est accusé par la nouvelle majorité de procéder de la majorité précédente, puisque ses membres ont été nommés par deux anciens présidents de la République, Georges Pompidou et M. Valéry Giscard d'Estaing, par un ancien président de l'Assemblée nationale, M. Edgar Faure, et par le président du Sénat, M. Alain Poher, le mode de désignation des membres d'une éventuelle cour suprême peut séduire par son pluralisme : il fait une place aux minorités quelles qu'elles soient, et ménage une participation, en principe apolitique, puisqu'elle serait pourvue par le Conseil supérieur de la magistrature.

### La querelle du régime

En examinant la composition actuelle du Conseil constitutionnel, on voit bien que l'actuelle majorité devra s'accommoder pendant plusieurs années encore d'une institution au sein de laquelle elle n'est pas dominante. Trois mandats seulement arrivent à terme en 1983 : ceux de MM. Roger Frey, président, Gaston Monnerville et René Brouillet ; les autres arrivent à échéance en 1986, pour MM. Louis Joxe, Louis Gros, André Ségalat et Achille Péretti, en 1988 pour M. Robert Lecourt et, en 1989, pour M. Georges Vedel. Sans oublier un dixième membre à vie, M. Valéry Giscard d'Estaing, comme ancien président de la République.

Si la majorité se persuadait que le Conseil constitutionnel agit comme un frein à l'égard de la volonté politique qu'elle incarne, la tentation serait forte d'en finir au plus tôt et de ressortir un projet de réforme constitutionnelle mis sous le boisseau parce qu'il y avait d'autres tâches à accomplir et parce qu'il ne répondait pas à une attente pressante de l'opinion.

Après le conseil des ministres du 20 janvier, le porte-parole de l'Elysée, M. Bérégovoy, a lancé un net avertissement à ceux qui « *se fixeraient pour but d'empêcher la mise en œuvre des nationalisations* » et M. Georges Sarre, membre du comité directeur du P.S., est allé plus loin en préconisant d'instituer une cour suprême, « *comme*, dit-il, *le parti l'a toujours souhaité* ».

Ce n'est, peut-être, qu'une menace mais, si elle devait se préciser, la question se poserait des moyens de la mettre en œuvre. Le remède ne serait-il pas plus grave que le mal ?

La procédure de révision constitutionnelle prévoit deux phases : d'abord l'adoption du projet par les deux Assemblées en termes identiques, ensuite une confirmation soit par référendum, soit par le Parlement, convoqué en congrès, et à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

Si séduisante que puisse être la création d'une cour suprême, elle ne passerait pas, dans la conjoncture politique, le double obstacle de la procédure strictement parlementaire. A supposer que son institution soit votée en termes identiques dans les deux Assemblées, ce qui est pour le moins douteux, le recours au référendum relancerait dans l'opinion la querelle — que l'on croyait vidée — sur le régime de la Vᵉ République. Ce serait offrir à l'opposition un affrontement sur le terrain qui l'a le mieux servie : celui de la défense des institutions. La partie n'est pas gagnée d'avance.

Recourir à une intervention chirurgicale hasardeuse ou prendre son mal en patience avec la certitude qu'au terme du septennat il disparaîtra de lui-même. Tel est le choix, si tant est que les relations de la gauche au pouvoir et du Conseil constitutionnel continuent de s'affirmer en termes d'antagonisme.

ANDRÉ LAURENS.

### LE BUREAU EXÉCUTIF DU P.S. : la décision du Conseil constitutionnel est politique.

Le bureau exécutif du parti socialiste, réuni mercredi 20 janvier, estime que la décision du Conseil constitutionnel est « *politique* » et que « *certains intérêts financiers semblent l'avoir emporté sur le sens de l'intérêt national* ». Il a exprimé « *sa très ferme volonté de voir aboutir au plus tôt le processus des nationalisations* ».

Le P.S. considère que « *le surcroît de charges résultant des nouvelles formules d'indemnisation devrait être compensé par un effort supplémentaire demandé aux plus favorisés* ». Il invite le gouvernement « *à veiller à ce que les fonds provenant de l'indemnisation ne puissent prendre le chemin de l'étranger ni servir à reconstituer des féodalités financières démantelées* ». Il demande que les futurs responsables des entreprises nationalisables soient dès à présent nommés commissaires du gouvernement auprès de ces sociétés, afin de « *couper court à toute tentative résultant de la prolongation des délais de promulgation de la loi* ».

### M. SARRE (P.S.) préconise la création d'une cour suprême.

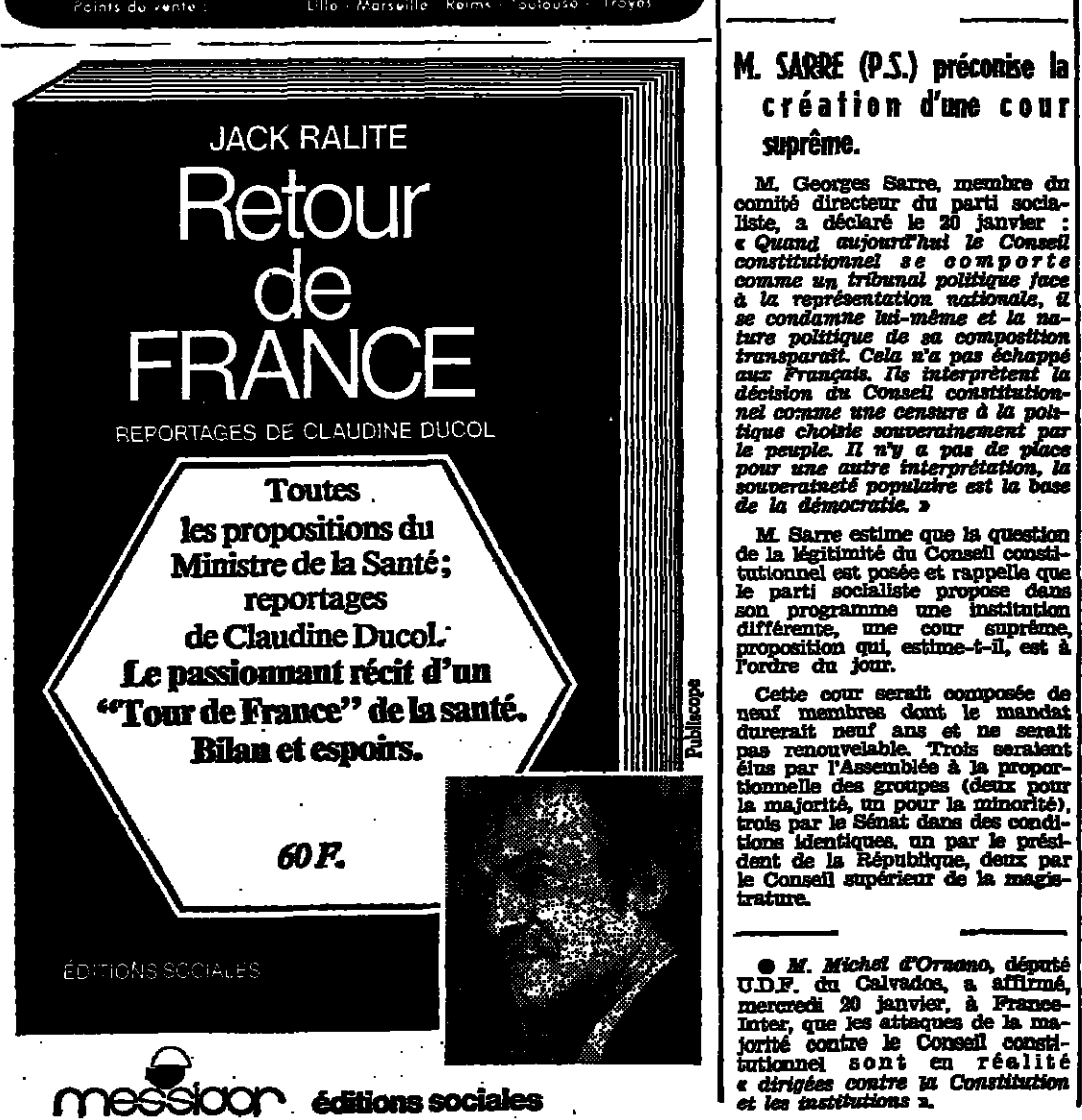
M. Georges Sarre, membre du comité directeur du parti socialiste, a déclaré le 20 janvier : « *Quand aujourd'hui le Conseil constitutionnel se comporte comme un tribunal politique face à la représentation nationale, il se condamne lui-même et la nature politique de sa composition transparaît. Cela n'a pas échappé aux Français. Ils interprètent la décision du Conseil constitutionnel comme une censure à la politique choisie souverainement par le peuple. Il n'y a pas de place pour une autre interprétation, la souveraineté populaire est la base de la démocratie.* »

M. Sarre estime que la question de la légitimité du Conseil constitutionnel est posée et rappelle que le parti socialiste propose dans son programme une institution différente, une cour suprême, proposition qui, estime-t-il, est à l'ordre du jour.

Cette cour serait composée de neuf membres dont le mandat durerait neuf ans et ne serait pas renouvelable. Trois seraient élus par l'Assemblée à la proportionnelle des groupes (deux pour la majorité, un pour la minorité), trois par le Sénat dans des conditions identiques, un par le président de la République, deux par le Conseil supérieur de la magistrature.

● *M. Michel d'Ornano*, député U.D.F. du Calvados, a affirmé, mercredi 20 janvier, à France-Inter, que les attaques de la majorité contre le Conseil constitutionnel sont en réalité « *dirigées contre la Constitution et les institutions* ».





# POLITIQUE

## LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## • Adoption du projet sur le statut particulier de la Corse

**L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 20 janvier, par 329 voix contre 154, le projet de loi portant statut particulier de la Corse. Tout au long de la discussion de ce texte, l'opposition, notamment le groupe R.P.R., a accusé le gouvernement d'avoir élaboré des dispositions favorables aux autonomistes. Mercredi, M. Guichard (R.P.R.), ancien ministre d'État, a dévoilé ce qui restait de sous-entendus dans un tel procès : il a affirmé que le gouvernement avait indirectement négocié le statut de la Corse avec les autonomistes. M. Guichard, d'ordinaire plus prudent dans ses propos, a ajouté : « C'est l'article public d'un traité secret. »**

**M. Defferre s'est contenté de répondre que cette accusation était « inexacte et infamante ».**

**L'argumentation essentielle des groupes R.P.R. et U.D.F. a consisté à tenter de démontrer l'inconstitutionnalité du projet, qui, accordant à la Corse ce qu'il n'acorde pas à d'autres régions, heurterait le principe de l'égalité devant la loi garanti par la Constitution. Le gouvernement et la majorité ont, de leur côté, oscillé entre deux attitudes qui n'étaient qu'en apparence contradictoires : le souci de tenir compte des particularismes de la Corse et la volonté de se référer — constamment — au droit commun, pour ne pas risquer de porter atteinte à l'indivisibilité de la République. Le Conseil constitutionnel, qui va être saisi par le groupe R.P.R., tranchera sur ce point. M. Debré (R.P.R.) a reconnu que le principe de dispositions particulières pour telle ou telle région ne peut être sérieusement contesté.**

**Sur le fond, M. Emmanuelli, secrétaire d'État aux DOM-TOM, a apporté une réponse qui, sans valeur en droit, éclaire politiquement la démarche du gouvernement : si la Corse en est arrivée presque au bord de la guerre civile, a-t-il indiqué, c'est le droit commun qui l'y a menée.**

**LAURENT ZECCHINI.**

Les articles 35 à 37 traitent des attributions et obligations du président de l'assemblée de Corse. A l'article 35, l'Assemblée repousse notamment un amendement présenté par M. Porelli (P.C.-Bouches-du-Rhône) visant à ce que le président de l'assemblée n'exer- pas seul l'exécutif, mais qu'il soit, dans cette fonction, assisté du bureau de l'assemblée.

● COMPOSITION DES CONSEILS CONSULTATIFS

L'article 38 définit la composition des conseils consultatifs. Il prévoit notamment que la liste des organismes représentés dans ces conseils sera dressée « *en raison de leurs interventions dans les domaines économique, social, professionnel, écologique, familial, scientifique, universitaire et éducatif, culturel et sportif de la Corse* ».

M. Séguin (R.P.R., Vosges), souligne que ces organismes ont une appellation et une organisation différentes en Corse, alors qu'ils sont semblables à ceux du continent, et s'étonne qu'un décret particulier fixe la composition du conseil économique et social (C.E.S.) de Corse. Il ajoute : « *L'intention politique est évidente : craignant que les forces politiques minoritaires ne reçoivent pas du suffrage universel la représentation qu'on souhaite qu'elles aient, on essaie de les faire participer au pouvoir régional de façon détournée, par le biais des conseils d'administration, des agences et des institutions spécialisées ou dans le cadre de ce conseil économique et oscial.* »

M. Toubon (R.P.R., Paris) se demande si les conseils n'auront pas pour seule fonction d'« *assurer le repêchage des recalés du suffrage universel* ». M. Emmanuelli, secrétaire d'État chargé des DOM-TOM, répond : « *Il s'agit de tenir compte des particularismes, comme se refuse à le faire le jacobinisme centralisateur et négateur de toutes différences que l'on nous ressort obstinément.* »

M. Taddéi (P.S., Vaucluse) estime qu'il n'y a pas de raison pour que le C.E.S. de Corse regroupe des erprésentants aussi divers que les C.E.S. des régions, où il y a une seule assmblée consultative.

M. Toubon juge que le texte est marqué par la méfiance que le gouvernement de la majorité éprouve à l'égard de l'assemblée de Corse. Il ajoute : « *Vous vous doutez que la majorité de cette assemblée ne vous serait pas favorable !* ». M. Emmanuelli rétorque : « *Si la Corse est arrivée là où elle est arrivée, presque au bord de la guerre civile, c'est le droit commun qui l'y a menée !* »

L'Assemblée adopte l'article 39 (attributions du conseil économique et social de Corse), qui prévoit notamment que cet organisme est obligatoirement et préalablement consulté par l'assemblée lors de la préparation du plan de développement et d'équipement de la Corse ou de toute autre étude régionale d'aménagement et d'urbanisme ainsi que sur la préparation du plan national en Corse et sur les orientations du projet de budget de la région. Les mêmes dispositions sont adoptées, à l'article 40, pour le conseil du développement culturel, de l'éducation et du cadre de vie de Corse », qui « *communique notamment ses propositions ou avis relatifs à la sauvegarde et à la diffusion de la langue et de la culture corses* ».

M. Debré (R.P.R., la Réunion) défend un amendement tendant à stipuler que le conseil n'a pas compétence pour remettre en cause les principes, l'organisation et les programmes de l'enseignement tels qu'ils sont établis par le gouvernement et par le Parlement de la République. L'ancien premier ministre souligne : « *Rien ne remplace la culture nationale, l'éducation identique de tous les Français. Allons-nous avoir un développement des histoires locales au détriment de l'histoire nationale ?* ». M. Defferre, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, rappelle que les conseils ne donnent que des avis et qu'ils ne peuvent pas décider de changer les programmes d'enseignement. Les députés repoussent l'amendement de M. Debré.

● ATTRIBUTIONS DU COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

Les articles 42 à 44 précisent les attributions du commissaire de la République en Corse, reprenant pour l'essentiel les dispositions du projet de loi de décentralisation.

L'article 46 fixe à six mois, à compter de la publication de la loi, le délai pendant lequel aurait lieu la première élection au suffrage universel direct, selon le mode de la représentation proportionnelle.

● AMNISTIE

L'article 48 dispose : « *Sont amnistiées toutes infractions commises antérieurement au 23 décembre 1981 à l'occasion d'événements d'ordre politique ou social en relation avec la détermination du statut de la Corse lorsque leurs auteurs ne peuvent se prévaloir des dispositions de la loi du 4 août 1981 portant amnistie.* »

M. Séguin souligne que les « infractions » visées concernent les « *crimes de sang* » et déclare que le champ d'application, limité à la Corse, fonde une décision qui peut être « *choquante en termes d'équité* ». Il se déclare persuadé que le Conseil constitutionnel sanctionnera cette disposition en vertu du principe d'égalité devant la loi. Le député des Vosges indique que son groupe émettra un vote défavorable.

M. Taddéi explique qu'il convient de poursuivre « *dans la logique de l'apaisement* ».

M. Defferre rappelle que, dans le passé, le gouvernement a déjà accordé de semblables amnisties.

M. Séguin présente un amendement tendant à préciser que le champ de l'amnistie couvre « *les problèmes liés aux status des départements et des régions* ». Le député R.P.R. invoque les cas du Pays basque et de la Guadeloupe et souligne que le texte s'applique aux crimes de sang non encore élucidés.

M. Bonnemaison (P.S., Seine-Saint-Denis), rapporteur de la commission des lois, rappelle la nécessité d'envoyer un « *message de paix civile et d'unité* » au peuple corse, et M. Defferre voit une contradiction dans la position qui consiste à être hostile au « pardon » en Corse, tout en voulant étendre celui-ci à d'autres régions. Il prend, d'autre part, l'engagement de « *faire étudier tous les aspects des actes d'une nature analogue et, le cas échéant, de saisir le Parlement d'un texte d'amnistie pour ces autres cas* ».

M. Rieubon (P.C., Bouches-du-Rhône) défend un amendement visant à exclure de l'amnistie les « *meurtres et assassinats* ». Cet amendement, sur lequel se prononcent favorablement les députés communistes, R.P.R. et U.D.F. — sauf M. de Rocca-Serra (R.P.R., Corse-du-Sud), — qui ne prend pas part au vote) est repoussé.

Dans les explications de vote, M. Debré reconnaît que le principe de dispositions particulières pour telle ou telle région de France, « *et non pas seulement pour la Corse, ne peut être sérieusement contesté* », et insiste notamment sur le fait que l'« *affirmation de la souveraineté nationale est nécessaire pour protéger la Corse du retour des influences étrangères* ».

Qualifiant le projet, M. Guichard (R.P.R., Loire-Atlantique) indique : « *Il est humiliant pour le Parlement, indigne pour la Corse, de surcroît indigne de vous.* » Il ajoute : « *Cette loi n'est pas une loi. C'est la satisfaction d'un engagement secrètement négocié par d'autres que vous avec les autonomistes. C'est l'article public d'un traité secret. Vos amis ont d'ailleurs refusé que nous entendions en commission les chefs autonomistes qui nous auraient peut-être livré le secret.* »

M. Taddéi remarque : « *Si les minoritaires, tentés naguère par la violence, sont amenés par le statut particulier à admettre le consensus démocratique, les détails juridiques, pour importants qu'ils soient, pèseront peu en regard.* »

M. Léotard déclare notamment : « *Nous disons oui à des dispositions particulières, non à un statut particulier en trompe-l'œil, en grande partie octroyé, et qui ressemble à un fourre-tout. A la longue ce statut risque d'engendrer déception et surenchère : craignez le jour où ces deux sentiments se conjugueront !* »

De son côté, M. Rieubon se félicite d'un texte qui donne à la Corse des institutions régionales « *qui lui permettront une grande liberté d'action et qui lui confèrent des droits démocratiques* ».

Répondant aux orateurs, M. Defferre souligne les contradictions entre MM. Debré et Guichard, qui « *ont porté deux jugements opposés sur la nature du statut que le gouvernement a soumis au Parlement* ». Le ministre d'État s'insurge contre l'« *affirmation inexacte et infamante* » de M. Guichard, ajoutant : « *Il est absolument faux qu'il y ait eu un engagement secrètement négocié, et j'espère qu'un jour viendra où, toute la lumière ayant été faite, M. Guichard et tous ceux qui l'ont applaudi auront l'honnêteté de reconnaître qu'ils se sont trompés. Vous avez commis une vilaine action* », insiste-t-il.

L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté par 329 voix contre 154 sur 485 votants et 483 suffrages exprimés. — L. Z.



(Dessin de PLANTU.)

## • Droits et obligations des locataires et des bailleurs

Mercredi 20 janvier, l'Assemblée nationale reprend la discussion des articles du projet de loi relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs (*le Monde* des 6, 9, 12 et 15 janvier).

● OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

L'article 9 énumère les principales obligations pesant sur le locataire. Il est précisé, sur proposition de la commission et de M. Clément (U.D.F., Loire), que, pour ne pas supporter la charge des dégradations commises, le locataire devra prouver que celles-ci ont eu lieu « *par cas de force majeure, par faute du bailleur ou par fait d'un tiers* ». L'Assemblée accepte un amendement de la commission des affaires culturelles qui précise que si des réparations sont occasionnées, outre la vétusté, par la « *malfaçon* » du logement, le locataire n'aura pas à prendre celles-ci à sa charge. Sur proposition de M. Tiberi (R.P.R., Paris), il est spécifié que le locataire devra obligatoirement s'assurer pour tous les risques locatifs.

● OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Parmi ses obligations, le bailleur est tenu de garantir le locataire contre les vices de nature à faire obstacle à la jouissance du logement. A l'initiative de la commission des affaires culturelles, il est également tenu « *d'informer le ou les locataires avant toute modification de la chose louée ou toute diminution ou suppression des services rendus* ».

● QUITTANCE OU REÇU

L'article 11 prévoit que le bailleur est obligé de remettre une quittance ou de délivrer reçu à l'occasion de tout règlement.

● DEPOT DE GARANTIE

Après avoir adopté l'article 12 (état des lieux), qui précise notamment que, dans le cas où cet état des lieux est établi par huissier de justice, les frais en seront supportés par moitié par les deux parties, l'Assemblée examine l'article 13 relatif au dépôt de garantie. Le texte du gouvernement limite ce dépôt à deux mois de loyer et indique que celui-ci n'est pas dû au cas où le loyer est payable d'avance par trimestre.

A l'initiative de la commission des lois, le délai à l'issue duquel le dépôt de garantie devra être restitué, est porté de un à deux mois, à compter du départ du locataire. L'Assemblée adopte un amendement du groupe communiste qui prévoit qu'à défaut de restitution dans le délai prévu, le dépôt de garantie portera intérêt au taux légal.

● PREVISIONS POUR CHARGES

L'Assemblée accepte un amendement du gouvernement qui tend à généraliser à tous les logements locatifs — y compris en copropriété — le système des versements de provision pour charges locatives justifiées annuellement, et régularisées une fois par an, à échéance fixe, un mois après communication à chaque locataire d'un décompte par nature de charge, ainsi que du mode de répartition.

● CHARGES RECUPERABLES

L'article 14 définit les différentes catégories de charges récupérables par le propriétaire privé sur le locataire, sans préjudice des dispositions particulières applicables aux logements sociaux.

Par 327 voix contre 158, l'Assemblée repousse ensuite un amendement défendu par MM. Galley (R.P.R., Aube) et Tiberi tendant à associer les représentants des locataires à l'élaboration de l'état des charges locatives, en les impliquant ainsi dans ces calculs.

La séance est levée, jeudi 21 janvier, à 0 h. 07, la suite du débat étant renvoyée à 15 heures

## LA PRÉPARATION DU VINGT-QUATRIÈME CONGRÈS DU P.C.F.

# Le projet de résolution devrait recevoir une approbation quasi unanime

La préparation du vingt-quatrième congrès du parti communiste, qui doit se réunir dans deux semaines, est entrée dans son avant-dernière phase avec la tenue, à la fin de la semaine dernière et à la fin de cette semaine, des conférences de section. La tendance qui ressort des indications recueillies sur une vingtaine de ces conférences, à Paris et en province, laisse prévoir une approbation unanime ou quasi unanime, au niveau des congrès fédéraux et du congrès lui-même, du projet de résolution soumis à l'examen des militants depuis le mois d'octobre dernier.

Les discussions semblent souvent mornes, peu d'amendements étant présentés et ceux qui sont adoptés étant de pure forme. Beaucoup de militants, qui auraient pu exprimer des désaccords sur tel ou tel point du projet, semblent s'être abstenus de prendre part aux discussions dans leur cellule ou avoir été dissuadés de le faire. Certains délégués élus aux conférences de section n'y ont pas participé, et l'on note, dans plusieurs cas, une assez forte proportion de cellules non représentées, soit qu'elles ne se soient pas réunies, soit que leurs délégués aient renoncé à défendre leur point de vue.

On peut s'attendre, cependant, dans trois départements au moins — l'Isère, l'Ille-et-Vilaine et le Pas-de-Calais, — à des débats contradictoires lors des conférences fédérales, prévues pour la semaine précédant le congrès. Il est peu probable, cependant, que les opinions critiques franchissent la « barre » de ces conférences, les dirigeants exigeant partout que les délégations soient composées de façon homogène, de militants approuvant le projet de résolution. Tel n'avait pas été le cas lors du vingt-troisième congrès de mai 1979, où les délégations des Hauts-de-Seine et de Paris comprenaient des minoritaires.

Les indications fournies, à la demande de délégués, dans plusieurs conférences de section, indiquent une baisse des effectifs. — P. J.

# Les animateurs de Rencontres communistes demandent que le congrès traite de la position du P.C.F. vis-à-vis du pouvoir

Les trente membres du collectif fondateur de Rencontres communistes, centre que préside M. Henri Fiszbin et dont les animateurs avaient été déclarés « *hors du parti* » par la direction du P.C.F., ont adressé au bureau politique de leur parti, mardi 19 janvier, une « lettre ouverte » dans laquille ils écrivent au sujet du vingt-quatrième congrès, qui doit s'ouvrir le 3 février à Saint-Ouen :

« *Au lieu de favoriser une élaboration démocratique par tous les communistes impliquant la recherche des causes de la situation actuelle du parti et des moyens d'en sortir, vous vous êtes laissé guider par la préoccupation dominante de franchir sans mise en cause de votre responsabilité l'échéance du congrès. Ce faisant, vous avez pris le risque de faire manquer au parti le rendez-vous avec l'avenir et de l'enfoncer davantage dans la voie de l'effacement.* »

Les animateurs de Rencontres communistes regrettent, une fois encore, que la discussion n'ait pas permis une analyse de l'échec subi par le parti communiste au printemps de 1981. Au sujet de la Pologne, ils écrivent : « *Votre attitude* (...) *montre que vous refusez de regarder en face la réalité du socialisme existant, d'assumer une politique réellement et totalement dégagée du modèle soviétique et d'exprimer par des actes, et en toutes circonstances, que, pour les communistes français, socialisme et démocratie sont maintenant indissociables. En revenant ainsi en arrière, vous alimentez la suspicion sur la sincérité de l'attachement du parti aux libertés, vous provoquez au sein de la gauche une divergence de fond qui favorise les campagnes de ses adversaires, vous empêchez de pousser jusqu'au bout les analyses nécessaires pour donner réalité au combat du P.C.F. pour le socialisme démocratique en France.* »

Ils estiment, d'autre part, que la « *pratique autoritaire* » de la direction a eu pour résultat de « vider » le parti d'une grande partie de ses forces. « *Les sept cent mille cartes placées, annoncées pour 1981, sont une pure fiction* » affirment-ils. Ils ajoutent : « *L'absence d'une mise à jour claire et nette de la position du parti à l'égard du P.S. et du pouvoir constituent un handicap pour toute la gauche.* »

Les animateurs de Rencontres communistes demandent que l'ordre du jour du congrès soit modifié et que trois thèmes y soient traités : la position du P.C.F. vis-à-vis du pouvoir en place depuis le 10 mai 1981, les « *problèmes concrets qui se posent, aujourd'hui, dans la situation concrète du pays et du monde* » et « *de nouvelles normes démocratiques* » de fonctionnement interne.

## DÉFENSE

### NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Sur la proposition de M. Charles Hernu, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 20 janvier a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● TERRE. — Est promu général de division, le général de brigade Raymond Courteneau.

● MARINE. — Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Jacques Degermann ; contre-amiral, les capitaines de vaisseau Christian Jassmayrec, et Gilbert Le Meledo.

Est nommé directeur du personnel militaire de la marine, le contre-amiral Philippe Lejeune.

● AIR. — Sont promus : général de division aérienne, le général de brigade aérienne Jean Vedrine ; général de brigade aérienne, les colonels Marcel Le Ran et Jacques Marc.

Est nommé commandant de génie de l'air, le général de brigade aérienne Michel de Touchet.

● ARMEMENT. — Est mis à la disposition du ministère des relations extérieures, pour occuper les fonctions de chef de la section armement à la délégation permanente de la France au conseil de l'Atlantique nord, l'ingénieur général de première classe Bertrand Robineau.

## PRESSE

### A LA RÉDACTION DU « MONDE »

L'assemblée générale de la Société des rédacteurs du *Monde*, réunie mercredi 20 janvier — tirant les leçons du scrutin défavorable à M. Claude Julien pour la succession de M. Jacques Fauvet, intervenu le 11 janvier (*le Monde* du 13 janvier, — a confié à son conseil d'administration le soin de rechercher avec les autres associés de la S.A.R.L. une solution de rechange.

1) Le pouvoir de proposition d'un nom pour le poste de directeur du *Monde* serait confié à une commission restreinte de sept membres : l'actuel directeur et son prédécesseur, MM. Jacques Fauvet et Hubert Beuve-Méry, fondateur, les gérant ou ancien gérant, soit MM. Jacques Sauvageot et Claude Julien, et les anciens présidents de la Société des rédacteurs, MM. Jean Schwœbel, Jean-Marie Dupont et François Simon.

Selon la proposition de la Société des rédacteurs, cette commission présenterait le nom du candidat retenu au conseil de surveillance où sont représentés tous les associés de la S.A.R.L. *le Monde*. Une fois agréé, le candidat soumettra son programme et son équipe au vote de l'assemblée générale des rédacteurs : la majorité requise demeure fixée à 60 % des parts ;

2) L'assemblée a donné mandat à son conseil d'administration pour continuer à explorer en priorité absolue une solution favorisant un journaliste du *Monde* ;

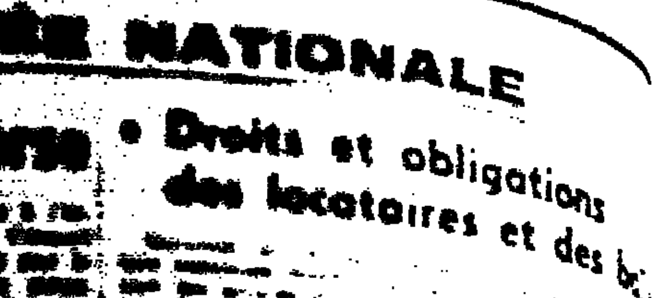
3) L'assemblée générale a confirmé sa préférence ancienne pour l'unité de direction de l'entreprise.

Le texte proposé par le conseil d'administration de la Société des rédacteurs, après amendements, a été adopté par une majorité de 78,5 % des mandats, 14 % votant contre, et 7,5 % s'abstenant.








Le Monde

# société

## Le rapport de la commission Belorgey sur les orientations nouvelles de la police

**Un « discours sur la police », conçu et rédigé de telle sorte que tous les publics puissent y avoir accès, plutôt qu'un rapport technique destiné aux seuls spécialistes, c'est de la sorte que M. Jean-Michel Belorgey, député de l'Allier (P.S.), qualifie l'étude d'une cinquantaine de pages réalisée sous sa direction (1), qui sera remise, le vendredi 22 janvier, à M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur.**

**Au mois de septembre 1981, M. Defferre avait chargé le parlementaire d'une mission portant « sur les orientations nouvelles concernant aussi bien la mission, l'organisation et les moyens de la police que les conditions de travail et les garanties des fonctionnaires qui en ont la charge » (« le Monde » du 2 septembre 1981).**

**Au moment où vient d'être créée une direction de la formation des personnels de la police au ministère de l'intérieur, confiée à M. Jean-Marc Erbès (« le Monde » des 6 et 8 janvier), et où le principe de la publication, avant la fin de cette année, d'une véritable « charte de la police », ce qu'il est convenu d'appeler le « rapport Belorgey » peut être d'ores et déjà considéré comme d'une importance capitale. Car nul doute que cette étude approfondie, riche de propositions, de réflexions, de suggestions en tous domaines devrait être la base même sur quoi se bâtira la nouvelle police nationale.**

### *Service public, confiance, revalorisation*

La police française souffre depuis des années d'une mauvaise image aux yeux d'une large part de l'opinion. Accusée tour à tour d'être « inefficace » en jouant très inégalement son rôle premier, qui est d'assurer la sécurité à tous les niveaux, ou de se montrer « envahissante », lorsqu'elle s'immisce dans la vie privée des citoyens, elle suscite plus volontiers des réactions de méfiance que de confiance.

Comment renouer le dialogue entre citoyens et policiers ? En informant mieux les premiers des activités d'une administration trop mal connue du public et en faisant en sorte que les policiers soient à même d'assumer leurs responsabilités. Trois « chapitres » principaux, respectivement intitulés « Replacer l'action de la police sous le signe du service public », « Revaloriser le métier de policier » et « Renforcer la confiance dans les rapports entre police et citoyens », constituent l'ossature de l'étude.

Dans sa première partie, le rapport, après avoir souligné qu'il existe une « *discordance entre les activités auxquelles la police devrait se consacrer et celles auxquelles elle se consacre* », ce qui peut être considéré comme « *un détournement des moyens de la police à des fins étrangères aux intérêts des citoyens* », propose d'instaurer un « *meilleur équilibre entre les missions* ». Moins de maintien de l'ordre, de renseignement politique et de servitudes (ce dernier terme recouvrant un grand nombre de « charges indues » couramment dévolues à la police), autant d'orientations indispensables qui devraient permettre au policier de mieux se consacrer à son vrai métier.

Le rapport aborde alors le chapitre de la délinquance, rappelant qu'il convient de « *prévenir avant de réprimer et de réprimer avec discernement* ». Pour mener à bien cette action, on préconise l'établissement d'« *une nouvelle carte des services de police* », tendant à un déploiement des personnels sur l'ensemble du territoire, par la création, partout où cela est nécessaire, de petites unités de quartiers (bureaux de police, ou commissariats selon la nature du secteur et son peuplement). On suggère en outre de donner aux policiers les moyens nécessaires pour établir des contacts fructueux non seulement avec les gardiens et toutes personnes chargées de la surveillance, mais aussi avec les enseignants, les habitants et toutes personnes « *ayant une vocation de médiateurs sociaux* ».

Le rapport souhaite encore que, sous le préalable d'une formation appropriée, certains personnels en tenue soient habilités à mener de petites enquêtes, c'est-à-dire à « *résoudre les petites affaires tout en contribuant à la déstabilisation des milieux délinquants* ».

Dans l'optique de la lutte contre la délinquance, l'étude préconise la restructuration d'un certain nombre d'unités spéciales (brigades de surveillance nocturne (B.S.N.), de surveillance de la voie publique (B.S.V.P.), brigades anti-criminalité de la petite couronne (B.A.C.) et brigades des mineurs), estimant que les formations spécialisées ne répondent pas aux vrais besoins et entravent une polyvalence nécessaire.

#### Le statut spécial

Dans sa seconde partie, consacrée à la revalorisation du métier de policier, le texte insiste sur la nécessité de « *transformer profondément les modes de recrutement et de formation* », plus spécialement pour les gardiens de la paix. Eveiller des vocations, si possible précoces, les concrétiser par la mise en place, par exemple, d'un brevet professionnel donnant directement accès à ses titulaires aux écoles de gardiens ou d'enquêteurs, ou encore en offrant aux jeunes gens appelés au service national « *la possibilité d'effectuer celui-ci sous forme de service civil dans la police* », sont deux moyens — parmi d'autres — qui pourraient aboutir « *à faire du métier de policier un métier comme les autres* ». Une formation totalement rénovée, restaurée — tâche qui incombe désormais à la direction de la formation des personnels de police, récemment créée — s'avère également indispensable, et devra se compléter d'une formation continue.

Le chapitre, particulièrement délicat, du statut spécial auquel est actuellement assujettie la police (loi du 28 septembre 1948) fait l'objet de soins particuliers. Pour les auteurs du rapport, les obligations ou sujétions portant sur la mutation d'office sans consultation des commissions administratives, la possibilité de radiation des cadres sans consultation du conseil de discipline, la possibilité de sanctions disciplinaires sans consultation du conseil de discipline en cas de participation à un acte collectif d'indiscipline ou cessation concertée du travail, et, enfin, l'inapplicabilité aux personnels de police des articles 6 à 13 du décret du 19 février 1959 permettant aux fonctionnaires sanctionnés de saisir le conseil supérieur de la fonction publique, dispositions « *dont il n'est pas sûr qu'elles aient jamais été justifiées n'ont plus leur raison* d'*être* », et « *doivent être abrogées* ». Aussi convient-il de restituer au comité technique paritaire de la police nationale « *une compétence identique à celle des autres C.T.P.* ».

Sur l'opportunité de restituer le droit de grève aux policiers, le rapport se montre infiniment plus « nuancé », la question lui paraissant « *incontestablement délicate* ». Aussi ne lui semble-t-il pas « *opportun d'abroger dans l'immédiat* » cette disposition, dont l'abandon « *pourrait apparaître à certaines couches de l'opinion comme le signe d'un démembrement de l'Etat* ».

#### Fusions

Mettre en œuvre une nouvelle architecture et une nouvelle gestion des corps de ploice active, pour « *combler la faille qui n'a cessé de s'agrandir entre personnels en civil et personnels en tenue* », passe, aux yeux des auteurs, « *par la fusion trop longtemps différée des corps d'inspecteurs et d'officiers de paix, d'une part, d'enquêteurs et gardiens de la paix, d'autre part* ». De même, on souhaite étendre progressivement la qualité d'officier de police judiciaire (O.P.J.) et d'agent de police judiciaire (A.P.J.) à des personnels plus nombreux, moyen efficace de multiplier le nombre d'interlocuteurs compétents, tant auprès des magistrats que du public, tout en revalorisant la fonction. Il va de soi qu'une telle extension serait progressive et ne devrait s'opérer que sous certaines conditions (formation, examens, etc.).

#### Les « ordres illégaux »

Le dernier volet du rapport intéresse les rapports entre policiers et citoyens. Pour « *renouer le dialogue* », il faut commencer obligatoirement par instituer « *une véritable déontologie* », non seulement une déontologie du policier mais « *une déontologie de l'exercice du pouvoir de police* ». Mieux préciser les règles, développer à tous les niveaux de la hiérarchie le sens des responsabilités, et mettre en œuvre la reconnaissance d'un « *droit de récupération des ordres illégaux* » par les policiers, voire des ordres jugés « *de nature à compromettre gravement un intérêt public* », autant de mesures estimées indispensables, à la fois « *comme contrepoids à une autorité hiérarchique fonctionnant en règle générale sur un mode extrêmement contraignant* » et comme « *un instrument de responsabilisation des exécutants* ».

Renforcer l'efficacité des contrôles internes à l'administration devrait aboutir à de profondes réorganisations. Si l'inspection générale de l'administration (I.G.A.) semble bénéficier d'un respect certain, en revanche l'inspection générale de la police nationale (I.G.P.N.) et l'inspection générale des services (I.G.S.) ont toujours fait l'objet de critiques de la part des organisations professionnelles de police. Conserver l'I.G.A., supprimer l'I.G.S., restructurer l'I.G.P.N., trois mesures qui paraissent indispensables aux auteurs du rapport.

Fichiers et écoutes téléphoniques font également l'objet d'observations nombreuses dans la dernière partie de l'étude. Si, dans certains cas « graves », il doit être possible, avec la signature préalable du ministre de l'intérieur et de celle du premier ministre, d'y recourir, et d'en donner communication à l'autorité judiciaire directement concernée, il faut les limiter à ces seuls cas très particuliers. Quant aux fichiers, indispensables à certaines missions de police, ils devraient devenir libres d'accès, chaque citoyen pouvant prétendre consulter sa propre fiche.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) Outre M. Belorgey, président, la commission était composée de MM. Gilles Sanson, inspecteur de l'administration ; Pierre Damelon, préfet ; Serge Fuster (Casamayor), ancien magistrat, écrivain ; André Grocat, maire de Glen-sur-Cure (Nièvre) ; Jean-Paul Lévy, avocat ; Robert Deborter, inspecteur général honoraire de la police nationale ; Léon Gilot, ancien secrétaire général du Syndicat national des policiers en civil ; Gilbert François, ancien secrétaire général adjoint de la Fédération autonome des syndicats de police ; Jean-Marie Pontaut, journaliste (*le Point*). Ont également participé aux travaux, M. André Treps, commissaire principal à la direction générale de la police nationale, et Mme Jeannine Roy, secrétaire administratif.

● *M. Mitterrand* assistera à la rentrée de la Conférence du stage des avocats, le samedi 30 janvier, au palais de justice de Paris, en compagnie du garde des sceaux, M. Robert Badinter, a annoncé, mercredi 20 janvier, l'ordre des avocats de Paris.

● *Sept toiles de Le Corbusier* ont été volées pendant la nuit du lundi 18 au mardi 19 janvier à la fondation Le Corbusier, square du Docteur-Blanche, à Paris (16e).

Les voleurs, qui ont fracturé serrures et verrous d'une porte de service, ont décroché onze tableaux installés pour une exposition, le 6 janvier dernier. Ils ont laissé dans le hall d'entrée quatre toiles, les plus grandes, et emporté les peintures de plus petit format. Quatre d'entre elles, les plus anciennes, sont signées Jeanneret.

Ce sont des œuvres de l'époque puriste, les plus rares et les plus recherchées. Les trois autres sont signées Le Corbusier.

# SPORTS

## LE QUATRIÈME RALLYE PARIS-DAKAR

# Une aventure très controversée

**La quatrième édition du rallye Paris-Dakar a pris fin, le mercredi 20 janvier, sur le triomphe du motard Cyril Neveu (Honda), vainqueur de l'épreuve pour la troisième fois en quatre ans, et les victoires sur quatre roues des frères Claude et Bernard Marreau au volant d'une Renault 20 turbo, et du trio Georges Groine, Thierry de Saulieu et Bernard Malferiol (Mercedes UI 700) dans la catégorie camions. Enfin, chez les dames, succès de l'équipage composé de l'ancienne championne de natation Christine Caron-Laignez et Bernadette Sacy (Range-Rover) et de Nicole Maitrot (Honda).**

Dakar. — A la manière d'une armée harassée par trois semaines de campagne, Paris-Dakar prend possession de Kindira, gros village sénégalais à la frontière du Mali.

Les principaux supports financiers, Europe 1 et *le Point*, ont tendu jusqu'ici leurs banderoles, au gué de *la rivière Famele, point d'arrivée* de la quatorzième étape, comme si la publicité qui s'étale abondamment sur tous les véhicules ne suffisait pas !

On est en terrain conquis. Le gué traversé, les concurrents, les yeux tirés, le visage mangé par la poussière, rejoignent le campement situé à l'entrée du village, sous le regard impassible des Sénégalais ; les femmes, indifférentes, continuent de laver le linge à la rivière.

Au campement, on s'installe pour la nuit, à l'ombre d'arbres squelettiques. De jeunes Sénégalais assistent à ce qui tient lieu de spectacle et réclament, avec pudeur et un rien d'insistance, du lait, des jus de fruits, un morceau de pain, qu'un concurrent suisse leur refuse.

Car sur Paris-Dakar, on donne peu. Sur l'initiative de l'organisation, qui a pris en charge les frais d'essence et de l'UNICEF cependant, deux camions prêtés par une marque néerlandaise ont acheminé six mille quatre cents flacons de vitamines et des pastilles déshydratées dans les pays traversés par le rallye : Algérie, Mali, Haute-Volta et Sénégal.

Mais, au regard des Africains, qui voient défiler des tonnes de matériel, des véhicules plus coûteux les uns que les autres, est-ce suffisant ? Doit-on s'étonner alors que, à Gao, le coût du passage du bac, qui est, selon M. Thierry Sabine, l'organisateur du rallye, habituellement de 15 F, soit passé subitement à 300 F pour les concurrents de Paris-Dakar ? Et si on parle déjà de changer d'itinéraire l'année prochaine, n'est-ce pas surtout parce qu'on craint de n'être plus très bien accepté dans des pays lassés d'accueillir un rallye qui vit replié sur lui-même ? L'organisation préfère y voir une volonté de certains Africains de profiter de l'épreuve. Est-ce une analyse sérieuse ?

M. Sabine indique que son budget *« s'élève à 5 millions de francs »* ;

De notre envoyé spécial

nombre de concurrents lui opposent que ce rallye est celui de l'argent. Des journalistes même s'étonnent qu'il ait fallu payer 16 000 francs de Paris à Dakar et 12 000 francs de Gao à la capitale sénégalaise pour suivre l'épreuve dans le bus de presse.

D'autres expliquent qu'*« il suffisait de préparer plus ou moins bien un véhicule, de payer les droits d'engagement pour être présent sur les pistes africaines »*. Propos démentis. *« Je ne me sens pas le droit,* dit M. Thierry Sabine, *d'éliminer un concurrent qui a investi beaucoup dans le rallye pour la seule passion du sport de l'aventure. »*

C'est précisément cette passion qui a permis à Véronique Anquetil, vingt-deux ans, de participer à son premier Paris-Dakar sur une Husvarna 250, conçue pour l'armée suédoise et garantie 15 000 kilomètres sans entretien.

Véronique s'est contentée de parcourir 6 000 kilomètres le lundi 11 janvier, avant de chuter sévèrement entre Gao et Mopti. Conséquences : des hématomes au coude gauche et aux mains, les ligaments d'un genou distendus et un traumatisme crânien sans gravité sérieuse. Hormis deux crevaisons, il ne lui était rien arrivé jusque-là.

Véronique fait partie des lauréats d'un challenge moto organisé par une chaîne de télévision et l'armée de terre, qui lui ont permis, ainsi qu'à trois jeunes et à trois appelés du contingent de participer à l'épreuve. C'était la réalisation d'un rêve. Paradoxalement, Véronique *« n'aime pas la moto sur route »* ; elle préfère les bosses et... se battre avec son engin. Paris-Dakar, qui *« rassemble des gens qui ont la même passion »*, lui en a donné l'occasion. Elle ignore encore si l'année prochaine elle reviendra, mais se déclare séduite par l'ambiance de la course. *« C'est une expérience enrichissante,* dit-elle, *on côtoie des gens de tous les milieux et on vit vraiment une aventure unique. »*

*Ce rallye est physiquement* et moralement dur. Certains n'y ont pas résisté. Assureur à Sens, François Mallet avait financé la voiture d'un mécanicien de la même ville, Christian Drion. A Mopti, l'équipage et le véhicule ont basculé dans un oued. Christian Drion a continué, hors classement, avec la main droite plâtrée. François Mallet, découragé, a préféré rentrer chez lui. *« Le rallye est sans pitié pour ceux qui cèdent à la mode »*, conclut son coéquipier.

### Une course meurtrière

Pour sa part, M. Thierry Sabine parle d'une *« nouvelle forme de compétition pour une nouvelle génération de coureurs »*. Les concurrents, eux, se contentent de dire que des pistes difficiles, des étapes trop longues, des pilotes plus agressifs, des machines mieux préparées ont contribué à rendre l'épreuve plus difficile.

Seuls les professionnels, avec l'assistance de leurs marques, Jacky Ickx (Mercedes), les frères Marreau (Renault turbo 20), Cyrille Neveu (Honda 550), ont su se tirer d'affaire. Mais ce sont surtout les motards qui ont souffert du rallye. A 150 kilomètres/heure sur les pistes, le moindre trou ou le plus petit caillou peuvent provoquer le drame. Jean-Pierre Mingel, sur une Yamaha, premier au classement avec 1 heure 20 minutes d'avance sur le second, Cyrille Neveu, lors de l'étape vers Kidira, le dimanche 20 janvier, en a fait la cruelle expérience : un vol plané d'une quarantaine de mètres. Il n'a pu être soigné que deux heures plus tard à l'arrivée des médecins, privés ce jour-là de l'assistance de l'hélicoptère, en panne, et d'une voiture médicale, dont la radio ne fonctionnait pas.

Rapatrié le soir même à Paris, le pilote souffre d'un traumatisme crânien, d'une fracture de la clavicule et d'une fracture d'un pied.

Sur l'ensemble de l'épreuve, l'organisation a procédé à vingt-trois évacuations sanitaires (vingt blessés et trois malades). Sept blessés graves — fractures et traumatismes crâniens — ont été rapatriés par avion, et, surtout, trois personnes sont décédées : le motard néerlandais Bert Oosterhuis, qui s'était *blessé à un bras au lendemain d'une* journée où il avait déjà chuté une dizaine de fois ; la journaliste du *Point*, Ursula Zentsch, tuée sur le coup à bord d'un camion de ravitaillement d'essence qui avait fait plusieurs tonneaux ; un petit Malien renversé par un véhicule, alors qu'il jouait sur la route.

Ce n'est probablement pas un hasard si M. Thierry Sabine se propose de limiter le nombre des concurrents, de les sélectionner en fonction de leur palmarès, de leur expérience et de la qualité de leurs véhicules. Reste à savoir quelle attitude il adoptera avec les vrais amateurs, qui, en se fondant sur certains critères, ne devraient pas avoir droit à l'« aventure », notamment les concurrents qui, à l'exemple de M. Thatcher, fils du premier ministre britannique, ont un nom trop lourd à porter.

GILLES MARTINEAU.

● *La Suissesse Erika Hess* a gagné, mercredi 20 janvier, le slalom spécial de Badgastein (Autriche) comptant pour la Coupe du monde de ski alpin

### LA CHINE EST INVITÉE AUX CHAMPIONNATS DU MONDE FÉMININS DE SOFT-BALL A TAIPEH

Tokyo (A.F.P.). — Taïwan a l'intention d'inviter la Chine à participer aux cinquièmes championnats du monde féminins de soft-ball (variante du base-ball) prévus pour le mois de juillet prochain à Taipeh, a annoncé le mercredi 20 janvier l'agence japonaise Kyodo.

L'agence, qui a cité le président de l'association de soft-ball de Taïwan, M. Ho Ming Chang, a précisé que l'invitation sera faite par le comité organisateur dont il est également le président. Selon l'agence Kyodo, M. Ho a indiqué que la Chine populaire avait préalablement exprimé le désir de participer à cette compétition. Ce sera la première fois, que Taïwan invitera la Chine populaire à participer à une rencontre sportive internationale.

### D'un sport à l'autre...

BASKET-BALL : *Limoges, Tours et Orthez, les trois clubs français engagés en Coupe Korac, se sont particulièrement bien comportés, battant respectivement, mercredi 20 janvier, Leningrad (106-89), Bologne (93-91) et Varèse (102-77). En fait, la performance la plus probante est à mettre à l'actif des Limougeauds, qui ont gagné sur terrain adverse. C'est d'ailleurs la première fois qu'une équipe française de basket parvient à s'imposer sur le sol soviétique. En revanche, pour le compte de la Coupe Ronchetti féminine, le Spartacus Budapest a nettement dominé, à domicile, l'A.S. Montferrand (80-57).*

OMNISPORTS : *M. François Mitterrand a confirmé, mercredi 20 janvier, qu'il été favorable à la candidature d'une ville française à l'organisation des Jeux olympiques de 1992.*

# SCIENCES

## La création du centre d'études des systèmes et technologies avancées

Le Centre d'études des systèmes et des technologies avancées (CESTA), dont la création avait été annoncée le 4 novembre dernier et dont le conseil des ministres du mercredi 20 janvier a précisé les missions a pour objectif principal d'aider à l'insertion des techonologies modernes dans le tissu économique, social et culturel.

Dans le rapport qu'il a remis lundi 18 janvier au premier ministre, M. Joël de Rosnay, directeur des applications de la reche à l'Institut Pasteur, indique que ce centre devrait être constitué d'un « noyau permanent » d'une quarantaine de personnes — scientifiques, ingénieurs, formateurs — auquel s'ajouterait le personnel administratif. Constitué en établissement public à caractère industriel et commercial, le CESTA, qui serait installé sur la Montagne Sainte-Geneviève à Paris, dans une partie des locaux de l'ancienne Ecole polytechnique, devrait avoir, en régime permanent, un budget annuel de l'ordre de soixante millions de francs, en partie sous forme de ressources propres (contrats).

Une caractéristique importante du CESTA est qu'il devrait être un « lieu ouvert », aussi bien pour ce qui concerne les laboratoires associés, experts et consultants, que les « clients » (administrations, organisations professionnelles et syndicales, élus, entreprises).

Ce centre aura quatre missions études et recherches sur les technologies, leur impact et les conditions de leur diffusion ; assistance aux choix techniques au service des acteurs les plus divers (gouvernement, Parlement, acteurs socio-économiques) ; formation ; animation et diffusion. Ces missions devraient amener le CESTA (qui sera également chargé d'assurer le suivi et l'exploitation des travaux du colloque national de la recherche et de la technologie) à nouer des liens avec de nombreux autres secteurs ou organismes, notamment, au sein du ministère de la recherche et de la technologie, avec le Centre de prospective et d'évaluation (qui assurera la tutelle du CESTA) et la Mission interministérielle de l'information scientifique et technique. Un problème toutefois : celui de l'articulation du CESTA avec Institut de prévision technologique que le ministère de la recherche prévoit de créer.

# ÉDUCATION

## Trois rectorats changent de titulaire

Le conseil des ministres du 20 janvier a approuvé la nomination de trois nouveaux recteurs : M. Claude Chalin, recteur à Toulouse, est nommé à Nancy-Metz, où il remplace M. Bertrand Saint-Sernin ; M. Daniel Levier est nommé à Toulouse et M. Jean Gallot à Besançon, où il remplace M. Henri Legoherel.

Ces nominations portent à dix-neuf sur vingt-sept — sans compter le vice-chancelier de Paris — le nombre de recteurs remplacés depuis la prise de fonctions de M. Alain Savary au ministère de l'éducation nationale. Le mouvement le plus important avait eu lieu le 30 juillet puisqu'il avait touché en une seule fois treize académies L'objectif était de renouveler un corps rectoral dont les membres étaient jugés pour les uns trop marqués politiquement (la plupart *des recteurs en fonction* le 10 mai avaient été nommés sous le septennat de M. Giscard d'Estaing) pour d'autres incapables d'appliquer une « nouvelle politique », soit par incompétence, soit par mauvaise volonté.

Entre-temps, le ministre de l'éducation nationale a dû remplacer le recteur de Reims démissionnaire, et ceux de Corse et des Antilles-Guyane, démis de leurs fonctions à cause de problèmes locaux.

Le mouvement qui intervient aujourd'hui était attendu. Il est en fait limité. On peut en déduire que les huit recteurs qui restent en place ont bien appliqué les directives du nouveau gouvernement, et cela quelles que soient leurs options politiques.

Mais, contrairement aux précédentes nominations, qui avaient amené au poste de recteur un certain nombre d'hommes nouveaux dans cette fonction, ce dernier mouvement comporte un déplacement. Celui de M. Claude Chalin qui quitte Toulouse pour l'académie de Nancy-Metz. Or M. Chalin est le plus ancien des recteurs puisque sa première nomination remonte à 1967 et *qu'il était en poste à Toulouse* depuis 1969. En décembre dernier, M. Chalin avait refusé de recevoir une délégation de responsables syndicaux de l'université de Toulouse-le-Mirail, alors que le personnel y était en grève. Avant le changement politique, en 1975, s'adressant à des professeurs de la même université qui avaient préparé un projet de formation permanente des enseignants du second degré, il avait écrit : *« Il ne saurait être question d'innover au plan local en l'absence d'instructions du ministre. »*

Au ministère de l'éducation nationale, on précise que l'académie de Nancy-Metz *« est la plus difficile et nécessite un effort particulier. M. Savary recherchait, pour elle, un recteur compétent qui avait déjà fait ses preuves »*. Or M. Savary, qui était encore, il y a peu, président du conseil régional Midi-Pyrénées, *« connaît bien »* M. Chalin. — C. A.

**NANCY-METZ : M. Claude Chalin.**

[Né le 3 juin 1924 à Paris, M. Claude Chalin a fait ses études à la faculté des sciences de Toulouse et à celle de Paris, Docteur ès-sciences, il a été successivement assistant à la faculté des sciences de Paris (1949 à 1955), maître de conférences à l'Institut des hautes études de Tunis (1955 à 1958), maître de conférences puis professeur titulaire (1962 à 1965) à la faculté des sciences de Montpellier En 1965, il est nommé recteur de l'académie de Limoges. En 1967, il devient adjoint au recteur de l'académie de Paris. Il était depuis 1969 recteur de l'académie de Toulouse.]

**BESANÇON : M. Jean Gallot.**

*[Né le 14 février 1934 à Saint-*Etienne-du-Rouvray, dans la banlieue rouennaise, M Jean Gallot a fait ses études à l'Institut supérieur de chimie industrielle de Rouen où il obtient le diplôme d'ingénieur en 1957. Licencié de physique, il devient assistant, puis maître-assistant de cette discipline à l'université de Rouen Professeur titulaire en 1977, il est élu, la même année, directeur de l'unité d'enseignement et de recherche de sciences de l'université de Rouen M. Gallot est membre du SNE-Sup.]

**TOULOUSE : M. Daniel Levier.**

[Né le 10 août 1935 à Longueil-Annel (Oise), M. Daniel Levier a fait des études secondaires à Compiègne et à Paris, puis des études supérieures à la Sorbonne. Il est licencié ès lettres, titulaire du diplôme d'études supérieures de littérature américaine et agrégé d'anglais Professeur d'enseignement secondaire à Douai, puis à Lille de 1960 à 1964, il est successivement assistant et maître-assistant à la faculté des lettres de Lille (1964 à 1969) A cette date, il est nommé à l'université de Pau où il devient chargé d'enseignement en 1971, et maître de conférences en 1975. La même année, il obtient son doctorat d'Etat. En 1976, il est élu président de l'université de Pau. Membre du SNE-Sup. Il avait obtenu le soutien des organisations syndicales d'enseignants et d'étudiants Membre de la commission permanente de la conférence des présidents d'université, il était responsable, dans cette instance, des problèmes pédagogiques. Il a été réélu président de l'université de Pau le 26 mars 1981.]

● RECTIFICATIF. — Le surtitre de l'article publié dans *le Monde* daté 10-11 janvier et relatant le procès de deux anciens internés devant le tribunal de Senlis était erroné. Les faits rapportés n'ont pas eu lieu à l'hôpital de Créteil, mais à l'hôpital privé de Creil, devenu aujourd'hui la polyclinique médico-chirurgicale de Creil, qu'il faut elle-même distinguer du Centre hospitalier de cette ville.

# CARNET

### Naissances

— M. Jean-Pierre BERBILLE et Mme, née Marie-Noëlle Estoup, sont heureux, ainsi que Sophie, de faire part de la naissance de leur fils

Amaury.

Paris, le 9 janvier 1982.
5, *Résidence Le Pré-au-Bois,*
92420 Vaucresson.

— Claudine, Philippe et Nicolas PETIT-LAURENT ont le plaisir de faire part de la naissance de

Antoine,

le 18 janvier 1982.
22, avenue des Troënes,
1950 Crainhem (Belgique).

### Décès

— M. et Mme André Artur,
M. et Mme Geoffrey A. Lawman,
M. Gilles Artur,
Mme Olivier Artur,
M. et Mme Yves Artur,
M. Daniel Artur,
M. et Mme Patrick Artur,
M. et Mme Jean-Pierre Artur,
M. et Mme Philippe Artur,
Mlle Odile Artur,
M. et Mme Jean Dreano,
M. et Mme Yves Leon-de-Treverret,
Mlle Térèse Artur,
ses enfants, ses trente-trois petits-enfants et ses huit arrière-petits-enfants,
M. Jean Artur, ses enfants et petits-enfants,
Mme Jean Lepetit, ses enfants et petits-enfants,
son frère, sa sœur et ses neveux,
Les familles Bodin et Prigent,
Thérèse Berginal,
Et les personnes qui l'ont assisté avec dévouement,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre Emile ARTUR,
ancien directeur général
de « l'Ouest - Eclair »,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918
avec palmes,

rappelé à Dieu le samedi 16 janvier 1982, dans sa quatre-vingt-dixième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La messe d'enterrement a eu lieu le mardi 19 janvier 1982, en l'église Saint-Jean-Marie-Vianney, à Rennes, sa paroisse.

La Bellangerais,
35000 Rennes.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Monique BEM,
dépositaire de presse
à Angoulême,
vice-présidente
du Syndicat national des dépositaires de presse,

survenu le mercredi 20 janvier 1982.
Le service religieux sera célébré le vendredi 22 janvier 1982, à 14 h. 15, en la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême.
67, rue Ancien-de-la-Grand-Font,
16000 Angoulême.

— Gap, Le Chesnay.
Mme Ernest Catier,
Mme et M. Jean-Pierre Goutagny et leurs enfants,
Sœur Claire-Elisabeth,
M. et Mme Jean-René Catier et leurs enfants,
M. et Mme Antoine Catier et leurs enfants,
M. et Mme André Catier et leurs enfants,
Les familles Catier, Roman, Didier, Lambert, Richaud, Margot-Duclot,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Ernest CATIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien conseiller général,

rappelé à Dieu, le mercredi 20 janvier 1982, à l'âge de quatre-vingts ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-d'Espérance, à Gap (Hautes-Alpes), le vendredi 22 janvier, à 14 heures.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Savines (05), à 15 h. 30.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
2, rue du Béal,
05000 Gap.
14, rue Alexandre-Ribot,
78150 Le Chesnay.

— Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Etienne, Bourg-Argental.
Mme Paul Dimier,
Dominique et Dominique Heyraud,
Pierre-Vincent et Cloé,
Françoise,
Pascale et Olivier Eyrand,
Agnès,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Léon Dimier,
ses parents,
Jean et Chantal Fertier et leurs enfants,
François et Christine Dimier et leurs enfants,
Jean-Noël et Marcelle Dimier et leurs enfants,
Martine Dimier,
M. et Mme René Richard, leurs enfants et petits-enfants,
Mme André Richard, ses enfants et petits-enfants,
ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs et neveux,
Mme L. Moulin,
Mme F. Ruelle,
M. et Mme J. Ruelle,
Mme S. Ruelle,
ses oncles et tantes,
Les familles Berlier, Heyraud et Eyraud,
Toute la famille, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul DIMIER,
délégué médical
des Laboratoires SPECIA,

survenu le 18 janvier 1982, à l'âge de cinquante-trois ans.
Ses funérailles ont eu lieu le jeudi 21 janvier, à 10 heures, en l'église de Saint-Bonnet-les-Oules.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— La famille,
Et les amis de

M. Jean RODIEN

font part de son décès, survenu le 18 janvier, en son domicile (6, rue de la Luire, 38240 Echirolles).
La cérémonie religieuse a eu lieu le jeudi 21 janvier, en l'église Saint-Jean-Bosco, à Echirolles.
L'inhumation s'est faite au cimetière de Saint-Pierre-de-Paladru.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Lise SUTTER-HENRY,

à Paris, le 14 janvier 1982.

*Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— Mme Maurice Worms,
son épouse,
M. et Mme Gérard Fabre et leurs enfants,
Mme Jacques Lopata,
sa belle-mère,
Et toute la famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Maurice WORMS,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
médaille des combattants volontaires de la Résistance,
médaille des évadés,
ancien interné
du camp de Rawa-Ruska,
président de l'Association nationale des croix de guerre
pour le département de la Meuse,
membre du conseil
du Consistoire central israélite
de France et d'Algérie,
ancien président
de la section régionale du Consistoire de Lorraine-Bourgogne
et Franche-Comté.

Les obsèques auront lieu le vendredi 22 janvier 1982, à 11 h. 15, au cimetière du Montparnasse.
On se réunira à la porte principale (3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e).
Ni fleurs ni couronnes.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.
Cet avis tient lieu de faire-part.
19, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris.
22, boulevard de La Rochelle,
55000 Bar-le-Duc.
Impasse Louis-Braille,
34500 Béziers.

### Anniversaire

— A l'occasion du trente-septième anniversaire de la libération d'Auschwitz, les rescapés et familles de disparus se retrouveront le dimanche 24 janvier (de 15 heures à 20 heures) à la salle des fêtes de la mairie annexe du IXe arrondissement (place Baudoyer), pour la rencontre traditionnelle de l'amitié et du souvenir.

— La famille du
docteur Francis DAYAN
rappelle son souvenir à l'occasion du cinquième anniversaire de sa mort.

### Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-X (Nanterre), vendredi 22 janvier, à 17 heures, salle E 07 (bât. G), M. Michel Jura : « Les effets des investissements étrangers sur la croissance française ».

— Université de Paris-I, samedi 23 janvier, à 14 h. 30, amphithéâtre Richelieu, M. Gérard Delille : « Famille et propriété dans le royaume de Naples (XVe-XIXe siècles) ».

— Université de Paris-IV, samedi 23 janvier, à 14 heures, amphithéâtre Cauchy, M. Hubert Le Bourdelles : « Le verbe impersonnel latin » et « L'Aratus latinus en son temps ; étude philologique et linguistique ».

# RELIGION

### VOYAGES PONTIFICAUX S.A.

Au Vatican, on feint souvent d'être choqué par les comparaisons, chez les journalistes, du pontificat de Jean-Paul II avec le monde du spectacle, telles *« Jean-Paul II superstar »* ou le *« show Wojtyla »*. Mais qui tire le maximum de profit commercial des déplacements pontificaux ?

La télévision britannique vient de le découvrir à ses dépens : le *Times* de Londres révèle, en *effet*, que le Vatican veut obtenir l'exclusivité de la production et de la commercialisation de la bande vidéo sur la visite du pape en Grande-Bretagne, au mois de mai prochain.

Les prétentions du Vatican, en ce domaine, ont *« étonné les professionnels britanniques »* des chaînes de télévision publique (B.B.C.) et privée (I.T.V.), ajoute le quotidien londonien. La stratégie commerciale a été mise au point par la société « Papal Visits Limited » (Voyages pontificaux S.A.), créée par l'Eglise pour assurer la promotion de la visite, et qui entend produire la seule bande vidéo de cet événement, en collaboration avec une société de conseil, « International Management Group », qui organise les tournées de célébrités du spectacle ou du monde du sport, tel le boxeur Mohamed Ali.

Déjà, lors des précédents voyages de Jean-Paul II, des photographes avaient été choqués par les faveurs accordées *à leur confrère du Vatican*, qui a eu l'exclusivité de certaines prises de vues, et par les conditions de vente de photographies du pape à certaines revues.

L'Evangile dit qu'il faut choisir entre Dieu et Mammon. Tout au long de l'histoire de l'humanité, la religion et l'argent ont, pourtant, fait bon ménage. On a souvent souligné, à juste titre, la haute valeur spirituelle des voyages pontificaux. Mais en faire commerce avec un tel acharnement, n'est-ce pas inventer une forme moderne de simonie ?

ALAIN WOODROW.

Le Monde

LES ROMA

...bbe-Grillet : les héritiers de



Le Clézio : cette irr

Le Monde

# LIVRES

## LES ROMANS DE SARTRE DANS LA PLÉIADE

# Robbe-Grillet : les héritiers de « la Nausée », c'est nous

JE n'ai pas lu *la Nausée* lors de sa parution (j'aurais pu, j'avais seize ans), mais quelques années plus tard, juste après la fin de la guerre. Et il est probable que ce livre a constitué, avec peut-être deux ou trois autres comme *le Procès* ou *Nadja*, une force sournoise qui me poussait à entreprendre moi-même l'écriture d'un roman.

Mes parents étaient « de droite », c'est-à-dire partisans des régimes d'ordre, de stabilité, de valeurs traditionnelles. La fin de la guerre représentait pour cette famille d'esprits la découverte des immenses désordres, du délire sanglant, de l'innommable horreur qui peuvent se cacher (qui peut-être se cachent toujours) derrière cette façade rassurante. *La Nausée* élargissait encore la faille ainsi ouverte : il suffit, où que l'on soit, de gratter un peu le vernis de rationalisme et de confortables vérités (l'ordre du monde, qui tout à la fois nous protège et nous emprisonne) pour que le bel édifice de significations et de lois apparaisse soudain comme un faux-semblant, un pieux mensonge peint en trompe-l'œil sur la peur, sur l'angoisse, sur le désespoir, sur la folie.

Pour reprendre ici deux mots (l'étrange et le familier) qui s'opposent chez Freud comme chez Heidegger, je comprenais en somme peu à peu qu'il existe deux sortes de romans : ceux, d'une part, qui se contentent de reproduire la familiarité du monde, et dont Balzac est évidemment le meilleur modèle ; ceux-ci sont du côté de l'ordre établi, de la conscience humaniste, de la vérité reconnue, du bon sens. Et ceux, d'autre part, qui ne s'intéressent qu'à l'étrangeté du monde, aux désordres, aux fantômes, aux sens pervertis, à l'inconscient, à la liberté ; et c'étaient pour moi Lewis Carroll ou Raymond Roussel.

*La Nausée* représente ce moment irremplaçable où quelqu'un (Antoine Roquentin) est en train de basculer du premier univers ainsi défini vers le second. Roquentin, qui se croit bien enraciné dans l'environnement familier de sa vie quotidienne, prend conscience en quelques journées décisives de l'existence d'une autre réalité, qui se cachait jusque-là derrière le tissu des habitudes et des prescriptions. Des trous, des fissures, des pertes de sens apparaissent un peu partout dans la continuité du monde, qui aussitôt, irrésistiblement, gagnent en étendue, détruisant progressivement la raison d'être des objets, des gestes et des mots.

Entre les pavés disjoints de la petite ville provinciale surgissent bientôt des bêtes immondes, comme dans les cauchemars. Sur le point de perdre lui-même la raison, Roquentin tente de se raccrocher à quelque chose de solide : et, ce qu'il choisit comme remède, c'est de... relire *Eugénie Grandet*, bien entendu, roman du genre réaliste particulièrement bétonné !

Mais, sitôt Balzac refermé, la nausée le reprend. Toutes les vieilles notions de vérité qui habitaient son cerveau ont, en fait, disparu : il est en passe de devenir une conscience libre. Eprouver jusqu'à l'angoisse la totale étrangeté du monde, dit Heidegger, c'est le prix à payer pour accéder à la liberté existentielle.

Autour de Roquentin, pourtant, les gens semblent restés de l'autre côté de la barrière : ce sont ces « salauds ». Il est important de souligner que, pour le Sartre de cette époque, une telle injure désigne aussi bien les grands bourgeois de Bouville que les modestes militants socialistes ; car ils ont en commun de fermer les yeux sur le gouffre. La liberté ne peut survenir que lorsque tout a perdu son sens, parce que le sens, quel qu'il soit, ne peut être qu'une croûte idéologique.

Puis la guerre est arrivée. Et quand Sartre entreprend son grand cycle romanesque, *les Chemins de la liberté*, on dirait qu'il n'est plus le même homme : il s'est rangé avec une ardeur de néophyte dans le camp des « salauds ». Le galet sur la plage, la main de l'autodidacte, la racine du marronnier, ont cessé de lui poser des questions sans réponse. De nouvelles vérités humanistes habitent sa conscience : la lutte des classes, le danger fasciste, la famine dans le tiers-monde, l'engagement de la littérature au service du prolétariat. Il a atteint l'âge de raison !

Dès les premières pages, nous tombons de haut ; de tous les tics du réalisme, aucun ne manque : personnages emblématiques, situations typées, dialogues lourds de sens, et jusqu'à cet emploi du passé historique (ô Eugénie Grandet !) dont Sartre avait pourtant souligné lui-même le rôle idéaliste.

Quelques années plus tard, en 1963, j'ai retrouvé Sartre à Leningrad en même temps que Nathalie Sarraute. Face aux idéologues restés jdanoviens, Sartre prenait alors officiellement la défense du Nouveau Roman, assurant que nous étions ses héritiers directs (ceux de *la Nausée*) et que lui-même avait interrompu sa tétralogie romanesque après s'être aperçu qu'il faisait fausse route. L'écriture existentielle et la liberté, c'était nous.

ALAIN ROBBE-GRILLET.




★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

# Le Clézio : cette irrésistible jeunesse

SARTRE, ou la beauté de la lucidité. La publication, dans la « Bibliothèque de la Pléiade », des *Œuvres romanesques* de Jean-Paul Sartre, plus de quarante ans après *la Nausée*, nous fait comprendre la force de cette œuvre, son importance. Le rapprochement, la confrontation de textes aussi différents que les nouvelles du *Mur* et le dernier livre des *Chemins de la liberté*, *Drôle d'amitié*, publié aux *Temps modernes* en 1949 et repris pour la première fois en volume, nous font sentir ce qui donne toute sa force à l'œuvre de Sartre : *cette* irrésistible jeunesse qui anime sa pensée, qui donne vie à sa création.

La contradiction entre le désir et le réel, entre les appétits de l'individu, son aspiration au bonheur, et l'exigence de la vérité et de la société. La passion de Sartre, c'est la vérité, c'est un élan d'une jeunesse que rien n'arrête, que rien ne trouble. Le temps, surtout, n'altère pas cette recherche.

Il y a aussi cette cohérence, unique peut-être dans toute la littérature contemporaine. Il n'y a pas de solution de continuité entre le romancier, le dramaturge et le philosophe. Cette œuvre est concertée, elle est voulue, réfléchie, elle est l'expression d'une vie et non le résultat d'un hasard. C'est cette cohérence sans doute qui a valu à Sartre, depuis les premiers instants, autant de fidèles, autant d'ennemis.

Comme Mathieu, comme Brunet, comme Roquentin aussi, Sartre cherche, à travers les incidents de sa vie, à se connaître soi-même, à se percevoir de la façon la plus vraie, la plus précise. Pour cela, pas de meilleur moyen que la littérature, puisque le roman est un regard scrutant l'apparence pour faire apparaître l'existence réelle. Roquentin écrit son journal ; l'enfance de Lucien, le mariage de Lulu, la vie même de Mathieu, sont vécus comme des monologues intérieurs. Le temps s'arrête, lorsqu'on perçoit le sens tragique des événements, tels ces hommes enfermés dans le wagon de chemin de fer, qui roulent vers un destin inconnu tandis que l'histoire se fige et les marque du signe de la mort : « *Ils avaient un destin, comme les rois, comme les morts.* »

Cette vérité que Sartre recherche par les mots devient peu à peu une vérité réelle, faite de chair et de sang. Ce qui nous touche tant, dans cette œuvre, c'est qu'elle se confond nécessairement avec toute aventure humaine, qui ouvre l'homme au monde. Cette quête est une révélation, un dépassement. C'est l'évolution d'une lucidité paralysante, l'orgueilleuse conscience qui ne sait que se dévorer elle-même, vers la beauté de l'action. Mais on trouve chez Roquentin les mêmes inquiétudes que chez Mathieu ou Brunet. La lucidité est la même, une attention presque douloureuse à chaque instant de la vie, qui conduit parfois jusqu'au vertige.

L'on voit bien aujourd'hui tout ce qui sépare Sartre du roman réaliste et philosophique, et particulièrement de Malraux ou de Camus. L'engagement sartrien, lui, est total, absolu ; c'est l'engagement que prend l'individu à vivre dans le monde, à tout comprendre, à tout questionner. C'est aussi l'obstination à être celui qu'on est, parfois jusqu'à la folie, jusqu'à la mort. Mathieu, Brunet, ne sont pas fondamentalement différents de Roquentin, puisqu'ils vont au-devant de la mort pour refuser de renoncer à leur quête, pour ne pas se trahir. Ils sont des héros de l'individualisme, des solitaires.

Il y a, dans l'œuvre de Sartre, et particulièrement dans ces constructions bâties sur l'expérience et le quotidien que sont les romans, un extraordinaire pouvoir de réel. Mais ce réel n'est pas l'expression d'une connaissance, ni d'une foi dans la fraternité des hommes ; il est plutôt un accomplissement, parfois même une ivresse. Les héros sartriens, comme Sartre lui-même, n'ouvrent les yeux sur la réalité que pour mieux créer le monde, comme si, au terme de toute connaissance, se révélait l'union définitive du monde et du langage. Sartre est moins l'héritier de Zola ou de Frank Norris que celui de Rabelais, de Dostoïevski et de Dos Passos — de Céline aussi, dont on reconnaît le goût du soliloque, la violence juvénile, l'épaisseur d'un langage construit sur lui-même.

Il y a l'humour aussi, l'humour froid, dévastateur, rageur, les sarcasmes incessants dirigés contre cette classe bourgeoise qu'il connaît bien, tous ces petits défauts, petites lâchetés, petits ridicules, dans le *Sursis*, par exemple, qui sont la marque de l'auteur de *Bouvard*, et qui, chez Sartre, font parfois penser à une confession, à une autocritique. C'est là ce qui trouble surtout chez Sartre, ce regard aigu dirigé sur soi-même, comme l'éternité qui traverse le regard de Daniel et le fait songer à Dieu, mais c'est pour corriger aussitôt : « *Je fais de la littérature.* »

Le pouvoir du réel gonfle l'œuvre de Sartre, lui donne sa vie. Lisant cette réédition des romans et récits qui ont le plus marqué l'après-guerre, on est frappé par tout ce que Sartre fait naître avec ses mots, comme si chaque pensée, chaque parole, chaque sensation apportait avec elle le poids de l'histoire, laissait entendre un écho profond : paroles politiques, légendes, hallucinations collectives, illusions, déceptions, espoirs fous, tout cela qu'on appelle une époque est là, imprégné dans ces pages. Et quelle époque ! La guerre, qui fascine et horrifie Sartre, qui bouleverse l'ordre établi, qui révèle aux hommes ce qu'ils sont vraiment, sous leur déguisement.

La vérité est bien ce qui donne le bonheur et le malheur. L'œuvre de Sartre, cet ensemble dont on perçoit tout à fait aujourd'hui la cohérence, est un symbole, car elle est une révolution intérieure. Les héros sartriens, comme nous, ont perdu leur innocence. Ils vivent leur quête dans des temps terribles. Ce que dit Brunet à Vicarios, dans *Drôle d'amitié*, ne laisse guère d'espoir :

« *Avec un milliard d'esclaves et le feu aux quatre coins du globe ? Tu veux de l'amitié ? Tu veux de l'amour ? Tu veux être un homme tout de suite ?* »

N'en doutons pas : la voix de Sartre nous parle encore d'aujourd'hui, de notre temps présent.

J.-M.-G. LE CLEZIO.

## le feuilleton

# Des notes indispensables des inédits capitaux

« ALORS voilà, c'était donc ça ! »

Ces mots ébahis par lesquels Sartre saluait volontiers les évidences, on croit les entendre en caressant la reliure brune striée d'or qu'il aimait et pratiquait tant. C'était donc ça, entrer dans la Pléiade ? Devant cette consécration qu'il redoutait d'abord comme un tombeau, à laquelle il s'est finalement prêté avec son honnêteté exemplaire et qui l'eût réjoui, comment ne pas marquer un temps de recueillement !

A quoi bon, en tout cas, chipoter ! Les romans que voici rassemblés ne vaudraient pas les œuvres philosophiques, le théâtre ou l'autobiographie ? *La Nausée* et *l'Enfance d'un chef* tiendraient mieux le coup que *les Chemins de la liberté* ? Trop de subjectivité et d'idées reçues grèvent ces exercices d'après dîner. Laissons le temps faire son tri, lui-même fragile. Et croyez-en quelqu'un qui vient de relire ces deux mille trois cents pages sur papier bible : quel carnaval de sensations et de pensées ! Quelle émeute de mots ! Quel document sur les années 40, cette charnière terrible de notre siècle !

Allons plutôt à l'essentiel : ce que révèle ce recueil. En plus des textes célèbres, établis et annotés avec une érudition prodigieuse, Michel Contat et Michel Rybalka ont réuni des inédits capitaux. Par respect pour les volontés de l'auteur,

***par Bertrand Poirot-Delpech***

ces textes sont rejetés pour la plupart en appendices, mais il faut savoir qu'ils éclairent les moments-clés où l'œuvre a achoppé et rebondi. Voici donc comment les dénicher et en quoi ils consistent.

OUTRE de nombreuses variantes, dont le passage expurgé de *la Nausée* qu'on lira plus loin, il s'agit d'abord d'une nouvelle, intitulée *Dépaysement* (Appendice I, pp. 1537 à 1557). Une partie seulement de ce texte a paru dans la revue *Verve*, en 1938. Sartre l'a retiré *in extremis* du *Mur*, publié en février 1939, parce qu'il le trouvait « manqué ». Ecrit au début de 1937, peu après sa crise dépressive due à l'absorption de mescaline, *Dépaysement* relate un voyage en Italie, effectué pendant l'été 1936 avec Simone de Beauvoir (Cf. *la Force de l'âge*, pp. 274 à 280).

Un nommé Audry (du nom de leur amie Colette Audry ?), qui rappelle beaucoup le Roquentin de *la Nausée* (à paraître la même année), compte sur un séjour à Naples pour sortir de son isolement anxieux. Rien n'y fait : ni l'incantation — il se répète : « *Je suis à Naples* », — ni l'oisiveté à la terrasse des cafés, ni la visite des vieux quartiers et des ruines de Paestum. Les tableaux vivants qu'un passant l'emmène voir dans un bordel ne réussissent pas davantage à le tirer de son introversion maladive.

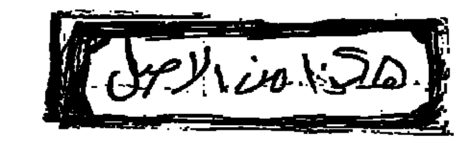
Ni la promenade stendhalienne ni le tourisme appliqué selon Beauvoir ne permettent à Audry de faire corps avec le « *dépôt de sens* » qu'est une ville. Les splendeurs antiques gardent leur mystère incongru, et les ruelles leur mystère moite. Au mieux, le voyageur reste voyeur, inentamé ; « *si libre que c'en est pénible* ». Au lieu de Naples, ce pourrait être Le Havre de *la Nausée* ou le Montparnasse des *Chemins de la liberté*. Ce qui est encore et déjà en question, c'est comment jeter un pont entre l'idée, cette bulle sèche à l'intérieur de soi, et la vie des autres, dans ce qu'elle a d'épais, de sale, de poisseux. On voit que le fantasme central de l'œuvre à venir est en place, comme, dans l'ouverture, les thèmes d'un opéra.

LE second inédit, dans l'ordre chronologique, présente un intérêt plus anecdotique. Il s'agit du journal que Sartre a tenu après coup sur sa capture, en juin 1940, et sa captivité jusqu'en mars 1941, à Baccarat, puis au stalag XII D de Trèves (Appendice II, pp. 1559 à 1584). Des extraits ont paru dans la revue *Messages*, en décembre 1942, sous le titre *la Mort dans l'âme*, qui sera donné ensuite au troisième tome des *Chemins de la liberté*.

Ces fragments de journal sont à lire en même temps que la fiction qu'ils ont nourrie. La comparaison permet de vérifier que, si Sartre « *n'a pas l'imagination romanesque* » (ce sont ses propres termes, en 1940), « *il ne craint personne pour l'anecdote* », et que, depuis *la Nausée*, dont le malaise restait métaphysique, ou du moins intemporel, et *Dépaysement*, où le fascisme italien est à peine mentionné, les événements ont obligé le mobilisé de 1939 et le prisonnier de 1940 à raisonner sur des malheurs plus concrets et communs. Pour tenter une formule sartrienne, l'histoire l'a rattrapé au tournant.

(*Lire la suite page 14.*)





## portrait

# « L'Impossible monsieur Bierce »

● *L'humour américain.*

CELUI que son exégète, Clifton Fadiman, appelait un *« misanthrope professionnel »*, et qu'il faut considérer comme le prince incontesté de l'humour noir, Ambrose Bierce, est né en 1842, dans l'Ohio, le cadet de neuf enfants aussi insignifiants et pauvres que le père, cultivateur alcoolique.

Très tôt, il apprend à haïr l'ensemble de sa famille ou presque, ce qui se résume dans cette phrase initiale d'un récit caractéristique : *« Par un beau matin de juin 1872, j'assassinai mon père, ce qui à l'époque me fit une profonde impression. »* Ambrose Bierce s'engage pendant la guerre de Sécession, en connaît toutes les horreurs, puis s'installe à San-Francisco.

Là commence une vie de journalisme fiévreux, harassant et sans relief. A Londres, dans les années 70, il ne connaît pas un sort meilleur. C'est seulement vingt ans plus tard que, revenu à San-Francisco, il devient un chroniqueur de quelque notoriété et cela au service de l'*Examiner*, une publication du magnat Hearst.

Les malheurs s'accumulent sur le pauvre diable. Son fils aîné périt dans une rixe, son fils cadet meurt alcoolique, sa femme le quitte. En 1913, il s'enfonce dans le désert du Mexique. Il ne sera jamais retrouvé. Après un demi-siècle de gloire posthume, on en est encore à découvrir ses articles, ses récits, ses poèmes.

Son œuvre est d'un tonus remarquable, et il dépasse Mark Twain en ceci qu'il est plus moderne, plus freudien, plus inquiétant. Ses récits de guerre ont quelque chose d'un Mérimée impassible jusqu'à la cruauté. Ses nouvelles accusent l'homme et ne lui concèdent aucune circonstance atténuante. Ses aphorismes sont d'un Cioran sans la moindre affliction. Cet homme, pratiquement autodidacte malgré d'intermittentes études, pour étriper ses semblables emploie un anglais du dix-huitième siècle, harmonieux, impitoyable, superbe.

On comprend que ce personnage ait attiré Christiane Lesparre, qui lui consacre un livre hors du commun, *l'Impossible monsieur Bierce*. Qu'on imagine une adolescente qui découvre notre misanthrope avant l'âge où l'on doit lire ce genre d'ouvrages.

La première réaction est celle de la terreur, que concrétisent quelques cauchemars, nocturnes et diurnes : qui est ce justicier qui fait de tous les hommes des monstres d'égoïsme et de cruauté ? Lorsque, dans une deuxième phase, un peu d'accalmie vient à la jeune fille, c'est l'écolière consciencieuse qui intervient : elle va à la recherche d'Ambrose Bierce, avec sérieux.

Cette longue poursuite à la recherche de l'humoriste est la marque de l'originalité de Christiane Lesparre. Elle ne nous livre pas le produit fini d'une thèse ou d'un essai, mais leurs étapes successives, avec ses appréhensions, ses incertitudes, ses découragements.

Mais cet anti-héros a une manière bien à lui de s'esquiver et de jouer à cache-cache avec les plus habiles de ses biographes. De sorte que, s'il lui arrive de se surprendre, Christiane Lesparre sait, comme par instinct, qu'il lui faudra renoncer à nous le montrer *dans son intégralité*. Elle trouve la seule solution satisfaisante : lui adresser ce livre, qui est une lettre d'amour.

ALAIN BOSQUET.

★ L'IMPOSSIBLE MONSIEUR BIERCE, de Christiane Lesparre. Grasset, 367 pages. 79 F.



## au fil des lectures

### poésie

#### LA CHALEUR ET LA LUMIÈRE DE JEAN VASCA

L'insuccès est la forme d'exil que Jean Vasca a choisie en refusant de se plier aux lois qui régentent la chanson française.

Poète et chanteur, il poursuit, sans bruit ni esbroufe, depuis une quinzaine d'années, une carrière entrecoupée d'éclipses. La qualité de ses chansons lui vaut d'être, pratiquement, interdit d'antenne. La médiocrité est un passeport qu'il s'est toujours refusé à demander. Lucide, il paie, avec détachement, le prix de son attitude.

Il publie aujourd'hui *Je vis, j'écris, je chante*, recueil de chansons et de poèmes. La chaleur et la lumière habitent tous ses textes. Jean Vasca refuse tout ce qui, dans l'existence, nous sépare de nous-même et nous prive de la passion. Il fait ainsi son autoportrait :

*Ce fou cognant du poing contre (les portes*
*De ces pays quotidiens et blafards.*
*Ce fou dressé debout contre la mort,*
*C'est notre double ensoleillé qui (chante.*

Au rendez-vous du mystère et du merveilleux, Jean Vasca tient table ouverte. Mots, vin et musique à volonté...

PIERRE DRACHLINE.

★ *Je vis, j'écris, je chante*, de Jean Vasca. Editions Ipomée, 03000 Moulins, 96 pages. 46 F.

### société

#### L'AMOUR-MARCHANDISE

La volonté de tout savoir sur le sexe nous amène, chaque saison, un flot de récits, d'enquêtes, de témoignages sur la prostitution. *Le Corps prostitué* décrit, une fois encore, les incarnations du triangle client/prostituée/souteneur. On chevauche l'histoire, de Solon, qui crée les maisons d'Etat, jusqu'à Marthe Richard, qui — aidée par le député Dominjon — les ferme en 1946. Mais cette dénonciation de l'esclavage que serait la prostitution ne révèle pas de secrets. Toujours, derrière l'hétaïre, la concubine de harem, la geisha, la ribaude ou la call-girl, on trouve la vénalité de femmes aux modestes origines. Et si Chaleil fait de ce commerce un signe de société — mais qu'est-ce qui n'est pas signe ? — on aimerait des analyses historiques plus précises.

Cet ouvrage, truffé de belles citations littéraires — de Dostoïevski à Maupassant — hésite sans cesse entre une sociologie d'amateur et une dénonciation un brin moralisante. Bourré d'informations, il n'apporte guère d'idées neuves, à la différence du très beau numéro de Recherches : *Femmes folles de leur corps*, qui prenait à bras-le-corps les apories révélées par l'économie libidinale.

CHRISTIAN DESCAMPS.

★ *Le Corps prostitué*, de Max Chaleil. Galilée, 544 pages. 88 F.

#### SYPHILIS

Le peintre belge Paul Delvaux raconte que, au début du siècle, il n'était pas rare de voir dans les préaux des écoles des affiches montrant des femmes avec, en guise de sexe, une tête de mort. La syphilis ou comment la moralité vient aux hommes...

Comme l'écrit Patrick Wald Lasowski, la fascination du mal vénérien colle à la peau du dix-neuvième siècle : l'inconnu, le sexe, la folie, le désir, c'est ce faisceau primordial que *Syphilis* tient noué dans les textes. Stendhal, Baudelaire, Flaubert, Maupassant, les frères Goncourt, Huysmans, ont affronté dans l'angoisse, *mais aussi* parfois dans la jubilation, ce monstre de la modernité, cet excitant incomparable, cette fatalité atroce.

La démarche de Patrick Wald Lasowski n'est ni médicale ni sociologique, mais purement littéraire. Sur un ton complice et parfois un peu trop précieux, il nous promène à travers les pages où tantôt s'exhibent, tantôt se dissimulent les traces du mal. On le nargue, certes, mais on ne peut oublier que *« les parties de plaisir s'achèvent dans la solitude mélancolique des examens intimes »*.

ROLAND JACCARD.

★ *Syphilis : essai sur la littérature française du dix-neuvième siècle*, de Patrick Wald Lasowski. Gallimard, 165 pages. 72 F.

### histoire

#### LES GRÈVES DE 1905 EN LORRAINE

*« Le danger en histoire sociale surgit au moment où il s'agit de passer des idées et des faits au système d'idées, puis à l'idéologie et enfin à la scolastique ».* Judicieuse, cette remarque du Père Bonnet, maître de recherches au C.N.R.S., est également révélatrice de l'optique dans laquelle il a conçu l'ouvrage qu'il vient de consacrer aux grèves de 1905 dans le fer lorrain.

Rigoureuse, fondée sur une documentation de première main, cette étude a pour qualité majeure de cerner la réalité de près. Acharné à débusquer les idées reçues, l'auteur montre notamment fort bien que si la solidarité ouvrière, à l'époque, n'était pas un mythe, la puissance du sentiment patriotique réduisait en définitive à peu de chose l'internationalisme prolétarien. Insistant à l'instar de Jaurès sur les facteurs économiques et sociaux qui provoquèrent la vague de mécontentement, Serge Bonnet brosse ainsi des mouvements revendicatifs du début du siècle une fresque extrêmement vivante, un tableau équilibré où éclatent, en contrepoint, les incohérences d'un patronat parfois aveuglé au point de réclamer un « massacre de prolétaires ».

ERIC ROUSSEL.

★ *La Ligne rouge des hauts fourneaux*, de Serge Bonnet et Roger Humbert. Coproduction Denoël-Serpenoise. Nombreuses illustrations inédites, 383 pages. 120 F.

## la vie littéraire

### Une interview de Descartes

En 1896, la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur* publia le texte en latin d'un manuscrit resté inconnu pendant deux siècles et demi, retrouvé à Göttingen : un entretien avec Descartes, datant du 16 avril 1648, deux ans avant la mort du philosophe. *L'authenticité de ce document n'a jamais été* suspectée, même si une incertitude demeure sur l'identité de l'interlocuteur. Il s'agit probablement de François Burman (1628-1679), qui devait devenir un théologien réputé et qui appartient à la même génération cartésienne que Spinoza, Malebranche et Leibniz. Soigneusement préparé à l'aide de citations puisées dans les œuvres publiées *(Discours de la méthode, Méditations, Principes)*, l'entretien oblige Descartes à répondre à des objections qui relèvent les difficultés et les incohérences majeures de sa philosophie et de sa physique. La lecture en est aisée, la plupart du temps, car Descartes se réfère *abondamment à l'expérience courante*. Ainsi affirme-t-il, en conclusion, que *« personne après trente ans ne doit avoir recours à un médecin, parce qu'à cet âge il est possible de savoir suffisamment par soi-même, grâce à l'expérience, ce qui vous est utile, et nuisible, et ainsi d'être son propre médecin »*.

La réédition de *l'Entretien avec Burman*, aux P.U.F., dans la collection « Epiméthée » (216 pages, environ 120 F), donne le texte latin en regard d'une traduction limpide par Jean-Marie Beyssade, à qui l'on doit également l'annotation et l'étude remarquable publiée à la suite, *le Monogramme de Descartes*, où il risque cette hypothèse d'école : *« La qualité d'une interprétation, dans les études cartésiennes, se mesure à ce qu'elle est capable de s'assimiler dans l'entretien. »*

*MICHEL CONTAT.*

### Records en tout genre

Traduit de la version originale anglaise, le livre *Guinness des records « 1982 »*, de Norris McWhirter (Edition n° 1, 485 pages, 85 francs), qui en est à sa vingt-huitième édition, a été édité en vingt-trois langues et a dépassé quarante-sept millions d'exemplaires vendus dans le monde. Remis à jour chaque année, il compte, pour la présente édition, près de huit cents nouveaux records français et étrangers, et plus de trois cents photos inédites.

*Il constitue une somme du bizarre, de* l'inattendu, de l'« incroyable mais vrai » et une mine inépuisable pour tout esprit curieux des mille et une étrangetés qui émaillent le tissu de la vie quotidienne. En donner une sélection, même très limitée, serait à la fois très long et très injuste à l'égard des oubliés. Bornons-nous, pour rester dans le domaine de la littérature, à rappeler que le roman le plus long du monde est *les Hommes de bonne volonté*, de Jules Romains, et que le mot le plus long est un mot grec de cent quatre-vingt-deux lettres. Le plus grand saut de puce est de 33 centimètres, soit cent trente fois sa taille. Le mammifère le plus petit est une chauve-souris de Thaïlande de 1,60 centimètre. — P. M.

### Le collège de psychanalystes

Fondé le 3 novembre 1980 par une trentaine de praticiens représentant diverses tendances de la pensée freudienne, le Collège de psychanalystes, qui n'est ni une société à visée formatrice, ni un syndicat professionnel, entend étudier *« la répercussion des exigences d'ordre social sur la théorie et la pratique de leur art »* et discuter toute réglementation visant à définir un statut de psychanalyste.

A cette fin, le Collège publie un bulletin : *Psychanalystes*, dirigé par Dominique Geahchan, *dont le premier numéro vient de paraître* (abonnements : 12, rue de Chantilly, 75009 Paris). On y trouvera, présenté par François Roustang, un texte de Freud, datant de 1890, portant sur la suggestibilité dans son rapport à l'« attente croyante ». Freud y parle remarquablement des conditions psychiques et sociales favorisant les guérisons apparemment les plus miraculeuses.

R. J.

## vient de paraître

**Romans**

JEAN ROLIN : *Journal de Gand aux Aléoutiennes.* — Comment, par goût des voyages et des paradis perdus, on s'embarque sur le *Meistersinger*, à Gand, et on débarque sur l'une des îles Fox perdue dans la mer de Behring, pour y cultiver son jardin. (Ed. J.-C. Lattès, 184 p., 55 F.)

DOMINIQUE ROLIN : *le Gâteau des morts.* — L'auteur décrit, par anticipation, son agonie en l'an 2000, dans l'univers médical, et, par la grâce d'un amour mené à terme, vit ses derniers instants pleins d'une douceur triomphante. (Denoël, 256 p., 72 F.)

EDOUARD SCHURÉ : *la Prêtresse d'Isis.* — Fidèle à sa quête spirituelle, la prêtresse d'Isis assume son initiation avec rigueur quand l'amour croise son chemin. Un récit ésotérique où se mêle l'univers mystérieux de l'Egypte, de la Grèce et de Rome. (Editions du Rocher, 238 p., 60 F.)

**Lettres étrangères**

ALBERTO MORAVIA : *Bof !* — Trente courtes nouvelles dans lesquelles des femmes parlent d'elles-mêmes, de leur destin ambigu qui les force à agir de façon absurde ou folle. Traduit de l'italien par Simone de Vergennes. (Flammarion, 254 p., 55 F.)

CARLOS FUENTES : *Une certaine parenté.* — Un vieil aristocrate évoque l'étrange destin de sa famille de souche française émigrée en Amérique latine... Traduit de l'espagnol par Céline Zins. (Gallimard, 250 p., 60 F.)

WILLIAM CARLOS WILLIAMS : *Poèmes.* — Une sélection de poèmes du poète-écrivain-médecin le plus enraciné dans la réalité américaine, mort à quatre-vingts ans, en 1962, et prix Pulitzer 1963 à titre posthume. Introduction, traduction et notes de Jacqueline Saunier-Ollier. *Edition bilingue.* (Aubier-Montaigne, 384 p., 96 F.)

**Biographies**

MARCEL JULLIAN : *Madame de Gaulle.* — Le portrait et l'itinéraire d'Yvonne de Gaulle, discrète et exemplaire compagne des glorieux et des mauvais jours du général. Ecrit avec la collaboration de Charles Meyer. Stock, 260 p., 69 F.)

EDUARDO ARROYO : *« Panama » Al Brown 1902-1951.* — Biographie d'un des plus grands boxeurs de tous les temps, champion du monde des poids coq et symbole des années folles. Préface de Louis Nucera. (J.-C. Lattès, 252 p., 70 F.)

**Critique littéraire**

JEAN RICARDOU : *le Théâtre des métamorphoses.* — L'auteur « théoriste » de *la Prise de Constantinople* et des *Problèmes du nouveau roman*, propose un mixte de fiction et de théorie afin de concourir à une « nouvelle éducation textuelle ». (Seuil, 300 p., 90 F.)

**Société**

JEANNE CRESSANGES : *Ce que les femmes n'avaient jamais dit.* — A partir d'entretiens avec plus de deux cents femmes de tous âges et de toutes conditions, l'auteur brosse un portrait de l'homme, du père au prince charmant, tel qu'il apparaît dans l'univers féminin. (Grasset, 298 p., 65 F.)

**Jeux**

JEAN-HUBERT DELAMARRE ET GILLES ANDRUET : *Karpov-Kortchnoï, Merano 81.* — Le récit du dernier championnat du monde d'échecs, entre les deux soviétiques, entre le tenant du titre et l'éternel rival. Commentaires de notre collaborateur Jacques Sauvageot. (Garnier, 186 p., 55 F.)

**Document**

MARC KRAVETZ : *Irano Nox.* — Après six séjours en Iran, entre 1979 et 1981, portrait d'un pays déchiré, régi par la loi du talion, dans la tourmente de la révolution islamique. (Grasset, 274 p., 69 F.)

**Essais**

JOHN KENNETH GALBRAITH : *Chroniques d'un libéral impénitent.* — Un recueil d'essais et de chroniques où se déchaîne la verve cinglante du célèbre professeur, contre le F.B.I., Nixon, etc., mais aussi des commentaires non conformistes sur les multinationales ou le rôle de l'Etat. Traduit de l'anglais par François Billard et Daniel Blanchard. (Gallimard, 384 p.)

**Histoire**

WILLIAM B. COHEN : *Français et Africains. Les Noirs dans le regard des Blancs, 1530-1880.* — Le racisme français vu par un universitaire américain. (Gallimard, 405 p. 155 F.)

**Musicologie**

JAMES R. ANTHONY : *la Musique en France à l'époque baroque.* — De Beaujoyeulx à Rameau, l'histoire d'une époque qui vit *naître ou se développer* la tragédie lyrique et la musique religieuse, l'arrivée en force de la sonate et du concerto italiens. Traduit de l'américain par Béatrice Vierne. (Flammarion, 556 p., 120 F.)

MICHEL CARDOZE : *Georges Bizet.* — La vie d'un créateur sous l'empire de l'amour, de l'histoire et du théâtre, et le portrait d'un des musiciens les plus attachants du romantisme français (Mazarine, 288 p., 62 F.)

**Psychanalyse**

WILHELM REICH : *Premiers écrits 2 : la génitalité dans la théorie et la thérapie des névroses.* — Il s'agit de la première traduction française de l'édition révisée en 1937, puis à nouveau en 1944, de l'ouvrage que Reich publia en 1927 sous le titre : *la Fonction de l'orgasme.* Trad. de l'allemand par D. Deisen. (Ed. Payot. 240 p., 76 F.)

SANDOR FERENCZI : *« Psychanalyse 4 ».* — C'est le quatrième tome des *Œuvres complètes* de Ferenczi, le plus attachant et le plus inventif des disciples de Freud. (Traduit par l'équipe de traduction du Coq Héron. Ed. Payot. 334 p. 95 F.)

## en bref

● **LES PREVERT DE PREVERT.** — Cent soixante-six collages de Jacques Prévert, précieusement conservés par le poète, donnés en majeure partie par sa femme Janine au Cabinet des estampes, autant d'images non conformistes, d'esprit surréaliste, sont exposés à *la Bibliothèque nationale*, jusqu'au 25 février, tous les jours, de 12 h. à 18 h. Ces collages sont issus de l'imagerie pieuse et des chromos du siècle passé comme des chefs-d'œuvre du Louvre et des personnages, figures de légende ou monstres, sont mis en scène dans un décor de vieilles gravures, de cartes postales en couleurs, pages de magazine ou photographies de Doisneau, Ehrmann, Izis, Trauner ou Villers, les amis de Prévert (58, rue de Richelieu, 75002 Paris).

● **UNE EXPOSITION SUR LE LIVRE ET LE LIBAN.** — M. Jack Lang, ministre de la culture, et *le professeur* Dankoulodo Dan Dicko, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), ont inauguré, à l'Unesco, une importante exposition sur « le Livre et le Liban », pays où naquit la première typographie arabe. Il y a près de quatre cents ans. Cette exposition, ouverte au public jusqu'au 30 janvier, commémore la naissance de la première imprimerie arabe dans le couvent de Kuzhaya (montagne du Liban) en 1585 et illustre l'importance du rôle du Liban pour la culture arabe. Dans sa présentation d'un *remarquable* ouvrage (410 pages, 397 reproductions souvent inédites) consacré à l'exposition, le ministre a rappelé que les premières chaires de syriaque et d'arabe au Collège de France, alors Collège royal, sous Marie de Médicis, ont été occupées par des érudits libanais, comme Echellensis.

● **LE PRIX DE L'UNION RATIONALISTE 1982** a été attribué à Etiemble pour l'ensemble de son œuvre.

● **ERRATUM.** — DANS L'ARTICLE de Marcel Niedergang consacré à « Cette terre est à nous », dans le nord-est du Brésil (« le Monde des livres » du 8 janvier), il fallait lire : « (...) les gosses mangeurs de terre » et non pas « mangeurs de pommes de terre ».

romans

# Sartre dans la Pléiade

## Des inédits capitaux

(Suite de la page 11.)

Après quoi, elle prendra de vitesse le romancier. C'est même ce qui expliquera l'inachèvement des *Chemins de la liberté*. Comment appliquer son imagination et sa pensée à des héros anonymes jetés dans la guerre, puisque tels sont les thèmes et l'époque du tome III, alors qu'au moment de rédiger, soit vers 1950, se posent bien davantage à Sartre les questions de la guerre froide et du « bout de chemin » d'un écrivain célèbre avec les communistes ? Outre l'accueil mitigé du dernier volume, qui a pu le décourager comme son fameux article de 1939 découragea Mauriac, Sartre a ressenti comme une impasse esthétique ce qui était un embarras existentiel et idéologique. La suite de sa trilogie, au fond, c'est Simone de Beauvoir qui l'a écrite, en 1954, avec *les Mandarins*...

SUR les raisons de cet abandon, on lira les pénétrantes réflexions de Michel Contat (Notice, pp. 1879 à 1882), qui complètent celles de *la Force de l'âge* (p. 212). Que l'autobiographie romancée à l'abri de Mathieu n'ait pas été délaissée d'un coup, mais par étapes, et supplantée par d'autres urgences, une dernière série d'inédits, les plus considérables du volume, en porte témoignage. De fragments épars en esquisses et en plans inconnus à ce jour, on a l'impression de lire un livre complet, ce fameux tome IV des *Chemins*, annoncé et jamais sorti.

Le seul passage assumé par Sartre avant son silence définitif de romancier a paru en bonnes feuilles dans *les Temps modernes* de novembre et décembre 1949, sous le titre *Drôle d'amitié*. La Pléiade le reprend, bien sûr, *in extenso* (pp. 1461 à 1534).

Nous sommes en juillet 1941 au stalag. Le communiste Brunet a reconstitué une cellule et improvisé une « ligne » avec les moyens du bord : l'U.R.S.S. n'a signé avec Hitler que pour gagner du temps ; elle ne tardera pas à entrer dans la lutte contre le fascisme, aux côtés des alliés et de la France libre... Erreur, rectifie un ancien député du parti, Chalais, survenu au camp : pas question de s'entendre avec la « politicaille radicale et maçonne » rassemblée par de Gaulle ni avec les démocraties bourgeoises ; en accord avec le pacifisme des masses, la Russie ne se battra pas contre les prolétaires allemands, pour le compte des « deux cents familles » et de la City...

Brunet s'incline et répercute à la base : ne cherchez pas trop à comprendre, les gars ; le parti n'ayant d'autre volonté que de libérer les travailleurs, il ne saurait se tromper ni vous tromper, etc. Hélas ! Cette autocritique ne suffit pas. Dans l'esprit des militants, Brunet restera un déviationniste, comme le nommé Schneider, alias Vicarios, que Chalais présente à tous comme un indicateur, sous prétexte qu'il a dénoncé naguère le pacte germano-soviétique. Il n'en faut pas plus pour que se referme sur les deux indésirables le piège des éliminations sans trace. On les poussera à s'évader, tout en prévenant les sentinelles allemandes, qui reprendront Brunet et tueront Vicarios !

SOUS une forme très dialoguée et ponctuée de mots d'auteur, comme les pièces dont ils sont contemporains, les deux chapitres de cette *Drôle d'amitié* constituent une justification et une élégie à la gloire posthume de l'ami Nizan, transparent derrière Vicarios.

Par-delà l'absolu de souffrance et le désespoir final qui pourrissent, à rebours, toute la vie de Vicarios, Sartre pose le dilemme abominable entre fidélité au parti et fidélité aux amis. *« Le parti, je m'en fous, tu es mon seul ami ! »*, dit Brunet à Vicarios expirant. Il ne veut pas attendre les temps hypothétiques où l'humanité enfin transformée n'imposera plus ces « drôles d'amitié » guettées par la trahison. Contre l'objectivisme stalinien, Sartre fait défendre par Brunet sa propre thèse, développée ailleurs, sur le rôle de la subjectivité dans l'histoire. Mais c'est avec les doutes d'un pari pascalien et les accents du tragique. *« On ne pense pas contre le parti,* conclut Brunet. *Si le parti a raison, je suis seul comme un fou ; et s'il a tort, tous les hommes sont seuls et le monde est foutu... »*

CE texte, rappelons-le, paraît en 1949, soit un an après *les Mains sales !* L'expérience du stalag et l'interrogation sur le militantisme vont s'exprimer désormais dans les pièces et dans *Critique de la raison dialectique*. Il n'empêche que, jusqu'en 1952, Sartre va encore travailler par intermittence à un éventuel tome IV prolongeant *Drôle d'amitié*. Témoin les fragments et plans réunis en Appendice III, pp. 1585 à 1654.

Mathieu, qu'on croyait mort, arrive au camp où s'achève *Drôle d'amitié*. Par un certain retour au romanesque, Sartre peint la vie quotidienne des prisonniers, à la fois « libres et impuissants ». Il parle d'écrire ses *Mystères du stalag*. Sa pente du moment l'incline pourtant à revenir bientôt au dialogue de scène.

La rencontre de Mathieu et de Brunet y porte naturellement. Les deux amis ne se sont pas vus depuis juin 1938. Entre-temps, Mathieu a tué ; au combat, sans voir sur qui il tirait, mais enfin il a donné la mort. Dorénavant, il dévisage les hommes en se demandant comment il les supprimerait, à la façon instinctive dont naguère il déshabillait les filles dans la rue. Bref, il s'est endurci. Dans le même temps, Brunet, lui, a mesuré le prix de la vie et de l'individu, en voyant Vicarios liquidé par ses frères. La rancune lui a redonné un « moi » et des fragilités humanistes, tel le Hugo des *Mains sales*. Tout est donc en place pour un de ces retournements de situation et d'argument dont le théâtre de Sartre a le secret.

Brunet veut quitter le parti pour crime contre l'amitié, et Mathieu, qui avait refusé d'y entrer au début de *l'Age de raison* (p. 520), l'incite à y rester. Vouloir justifier sa vie relève de l'individualisme petit-bourgeois, lui dit-il en substance ; si tu quittes le parti, tu es foutu, tu lui as donné ta vie, ça ne se reprend pas ; il se servait de toi pour changer le monde, mais toi, tu te servais de lui pour inscrire ton œuvre sur terre ; la liberté ne sert qu'à donner des remords... Pour faire bonne mesure, le même Mathieu, qui se montrait non violent et plutôt dolent dans les premiers tomes, fait étrangler le mouchard qui a vendu Vicarios et organise l'évasion de Brunet !

NON sans revenir aussitôt sur les actes qu'il pose. Car tel est le battement de toute l'œuvre de Sartre et, selon lui, de toute existence : mesurer le peu que pèsent nos états d'âme et nos pensées, rien, zéro — une *« hémorragie interne »*, écrit-il dans *Drôle d'amitié*, trente ans avant d'y succomber ! — accueillir le réel qui rassure — *« alors voilà, c'était donc ça ! »*, — se jeter dans l'action qui « justifie » — maître mot partout présent, autant que *« roux »* ou *« poisseux »*, — et puis revenir quand même dans la bulle douce de l'idée, bien au chaud, bien au sec.

Cette irremplaçable Pléiade nous fait balancer, jusqu'au tournis, au cœur de la vaste hésitation sartrienne, que résumait déjà *la Dernière Chance* : *« Etre totalement dans le coup et hors du coup, c'est ça un homme ! »*

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ ŒUVRES ROMANESQUES, de Jean-Paul Sartre, comprenant LA NAUSEE, LE MUR et LES CHEMINS DE LA LIBERTE. Edition établie et annotée par Michel Contat et Michel Rybalka, avec la collaboration de Geneviève Idt et Georges H. Bauer. Gallimard - « Bibliothèque de la Pléiade », 2 288 pages, 225 F.

## Un travail de dix ans en accord avec l'auteur

Peu après le Nobel refusé (1964), Robert Gallimard a émis l'idée d'une Pléiade-Sartre. Comme pour le prix suédois, Sartre était farouchement contre, bien qu'il utilisât et appréciât beaucoup la collection. Il ne voulait pas être statufié et figé de son vivant. L'entourage, dont Simone de Beauvoir, a eu raison de ses réticences vers 1971. A la fin, il trouvait même que les choses tardaient. Pourquoi l'appel à Michel Contat et Michel Rybalka pour réaliser ce premier tome des œuvres romanesques, et comment ont-ils fourni, en dix ans, ce travail de titan, au total six cents pages d'appareil critique sur les deux mille trois cents du volume ? Michel Contat répond :

« Nous avions publié, en 1970, *les Ecrits de Sartre*, justement faute de Pléiade récapitulant une bibliographie très diverse et des manuscrits dispersés. Gallimard nous a donc chargés du travail. Sartre a approuvé ce choix. Je le connaissais personnellement depuis un mémoire de maîtrise sur *les Séquestrés d'Altona*, en 1965.

*— Quelle a été sa contribution ?*

— Son principe était de nous fournir toutes les informations désirées, sans jamais intervenir de façon directive sur le travail lui-même. Il se comportait en utilisateur de la Pléiade, seulement soucieux de voir reliée sa biographie à la compréhension du développement historique. De 1973 à 1979, nous l'avons vu régulièrement, plus d'une fois par mois. Nous déjeunions souvent ensemble, ou nous passions quelques jours de vacances avec lui. Nous apportions nos questionnaires. Tous ses amis, aussi, nous ont aidés. Sartre a pu relire les « notices » de *la Nausée*, du *Mur* et des *Chemins de la liberté*, mais pas celles des romans isolés.

*— Quels textes ont présenté le plus de difficultés ?*

— Le tome IV des *Chemins*. Les fragments et plans acquis par George H. Bauer étaient dans un grand désordre. Notre montage conserve la progression dramatique du récit. Sartre l'a approuvé, mais il a tenu à ce qu'il figure en « appendice ». En général, l'établissement des textes a été très difficile du fait que Sartre ne tenait aucune archive de lui-même. Les manuscrits de *l'Âge de raison* et du *Sursis* ont disparu. Simone de Beauvoir ne possède que quelques brouillons du *Sursis*. Longtemps, l'acheteur du texte de *la Nausée* a refusé l'accès à son « bien ».

*— Sartre soupçonnait certains collaborateurs d'avoir fouillé avec profit sa corbeille à papiers...*

— Beaucoup de brouillons ont en effet été subtilisés et négociés. Certains scénarios ont complètement disparu après dépôt à la Société des auteurs... Il serait souhaitable que les détenteurs de ces documents s'adressent en priorité à la Bibliothèque nationale, où un fonds Sartre est en voie de constitution.

*— A quel rythme les œuvres de Sartre, autres que les romans, doivent-ils entrer à leur tour dans la Pléiade ?*

— Gallimard envisage d'abord un volume hors collection réunissant les « écrits de jeunesse » — *l'Ange du morbide, Jésus la Chouette, la Semence et le Scaphandre, Une défaite*, etc. Sartre souhaitait que la deuxième Pléiade rassemble les *Situations*. Restent les essais — Flaubert, Genet, Beaudelaire, — le théâtre, la philosophie, pour lesquels il faudra plus de trois volumes et de nombreuses années.

*— Combien croyez-vous que Sartre écrivait de feuillets, en moyenne, par jour ?*

— Sûrement au moins vingt ! »

## « La Nausée » non expurgée

L'édition de la Pléiade donne en variantes pour « la Nausée » une cinquantaine de feuillets qui se trouvent dans le manuscrit aujourd'hui déposé à la Bibliothèque nationale et qui furent coupés par Sartre, d'assez mauvaise grâce, à la demande de Brice Parain, alors responsable chez Gallimard. Ces coupures portent principalement sur les aspects érotiques et populistes du roman.

On découvre ainsi que l'un des passages les plus célèbres de ce classique étudié dans les écoles, celui où Roquentin fantasme sur le viol d'une fillette, a été considérablement édulcoré. M° Maurice Garçon, conseiller juridique de Gallimard, avait estimé qu'il était passible de poursuites. Les lecteurs de 1982 sont-ils moins effarouchables que ceux de 1938 ? A partir des variantes figurant dans la Pléiade, voici le texte tel qu'il est sorti de la plume de Sartre. On pourra le comparer à celui de la version publiée (pages 143 à 145 de l'édition Folio), au sujet de laquelle Sartre écrivait à Brice Parain, en juin 1937, coupures faites : « Il n'y a plus un mot cru dans le texte et j'espère que tous le monde sera content. En tout cas, moi, je ne peux pas faire davantage. »

*J'achète un journal en passant. Sensationnel. Le corps de la petite Lucienne a été retrouvé ! Odeur d'encre, le papier se froisse entre mes doigts. L'ignoble individu a pris la fuite. L'enfant a été violée. On a retrouvé son corps, ses doigts crispés dans la boue. Je roule le journal en boule mes doigts crispés sur le journal, odeur d'encre, mon Dieu comme les choses existent fort aujourd'hui. La petite Lucienne a été violée. Etranglée. Son corps existe encore [sa vulve meurtrie].* Elle *n'existe plus. Ses mains. Elle n'existe plus. Les maisons. Je marche entre les maisons, je suis entre les maisons, tout droit sur le pavé ; le pavé sous mes pieds existe, les maisons se referment sur moi, comme l'eau se referme sur moi sur le papier en montagne de cygne, je suis. Je suis j'existe je pense donc je suis ; je suis parce que je pense, pourquoi est-ce que je pense ? Je ne veux plus penser je suis parce que je pense que je ne veux pas être, je pense que je... parce que... pouah ! Je fuis, l'ignoble individu a pris la fuite, son corps violé. Elle a senti cette autre chair qui se glissait dans la sienne. Je... voilà que je... [Je bande.] Violée.*

*[Je sens mon sexe qui tire qui frotte contre mon pantalon une grande verge rousse dans le ventre de Lucienne la verge existe elle rampe ma verge s'est levée je suis planté dans la rue comme une verge j'existe pourquoi une verge toute droite toute seule qui tire qui perce verge rousse qui s'élance vers le ciel à moi et frotte et qui perce le ventre du sang dans la verge une queue gonflée de mon sang vers le ciel je désire je suis un désir sanglant pointé vers le ciel entre les maisons dans ma queue] un doux désir sanglant de viol [qui] me prend [sous la queue et la lève tout doux d'un doigt et] derrière les oreilles, les oreilles filent derrière moi, les cheveux roux, ils sont roux sur ma tête, une herbe mouillée, une herbe rousse, est-ce encore moi ? et le journal est-ce encore moi ? tenir le journal existence contre existence, les choses existent les unes contre les autres, je lâche ce journal la maison jaillit elle existe devant moi le long du mur je passe, le long du long mur j'existe, devant le mur, un pas, le mur existe devant moi une deux, derrière moi, le mur est derrière moi [verge comme] un doigt qui gratte dans ma culotte gratte gratte et tire le doigt de la petite maculé de boue, la boue sur [ma queue] qui sortait du ruisseau boueux et retombe doucement, doucement mollissait grattait moins fort les doigts de la petite qu'on étranglait ignoble individu grattaient la boue, la terre moins fort [la queue glisse] doucement tombe la tête la première et caresse roulée chaude contre ma cuisse l'existence est molle et roule et ballotte, je ballotte contre les maisons je suis j'existe je pense donc je ballotte, je suis, l'existence est une chute tombée [une queue tombée] tombera tombera pas [la queue] gratte gratte à la lucarne, l'existence est une imperfection. Le monsieur. Le beau monsieur existe. Le monsieur sent qu'il existe. Non, le beau monsieur qui passe, fier et doux comme un volubilis, ne sent pas qu'il existe. S'épanouir ; j'ai mal à ma main coupée existe existe existe. Le beau monsieur existe Légion d'honneur, existe moustache, c'est tout ; comme on doit être heureux de n'être qu'une Légion d'honneur et qu'une moustache et le reste personne ne le voit, il voit les deux bouts pointus de sa moustache des deux côtés du nez je ne pense pas donc je suis une moustache. Ni son corps maigre ni ses grands pieds il ne les voit, en fouillant au fond du pantalon on découvrirait bien une paire de petites [couilles] grises. Il a la Légion d'honneur, les Salauds ont le droit d'exister : « J'existe parce que c'est mon droit. »*

● Le manuscrit autographe (514 feuillets de papier quadrillé avec perforations) de Melancholia, premier titre de la Nausée, a été acquis en 1979 par la Bibliothèque nationale. Relié par Monique Mathieu en pleine vachette noire avec incrustations, ce manuscrit a été présenté au Grand Palais à l'exposition « Cinq années d'enrichissement du Patrimoine national », de novembre 1980 à mars 1981. Il est à présent consultable à la Bibliothèque nationale, sous la cote Mss. N. Fr. 17900.

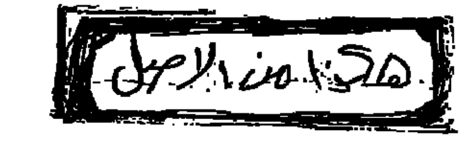










étude

# Figures de l'Islam

## Abd el-Kader, le guerrier fou de Dieu

● *A travers son « Livre des haltes ».*

LES *Ecrits spirituels* extraits des trois volumes du *Kitab al-Mawaqif* (1) ou *Livre des haltes*, seront pour beaucoup une révélation car ils y découvriront que l'émir Abd el-Kader ne fut pas seulement un « *sabreur magnanime* » et « *un homme de génie que l'histoire doit placer à côté de Jugurtha* », selon l'expression du maréchal Bugeaud, mais aussi un « madjuhb », un extatique, un « fou de Dieu ». Le maréchal, qui n'eut guère un comportement exemplaire à son égard et ne se soucia pas d'empêcher ses soldats de brûler de précieux manuscrits lors de la prise de la Smala, capitale itinérante de son illustre prisonnier, l'a-t-il pressenti ? Il écrit, en tout cas : « *Il ressemble assez au portrait qu'on a souvent donné de Jésus-Christ. (...) C'est une espèce de prophète, c'est l'espérance de tous les musulmans fervents.* »

La substantielle introduction de Michel Chodkiewicz qui présente ces textes après les avoir traduits de l'arabe pour la première fois, confirme, comme nous l'avion déjà vu (*le Monde* des 5 et 27 novembre 1981), que le soufisme (mystique musulmane) tient une place exceptionnelle dans l'islam, tout en éclairant l'itinéraire spirituel d'Abd el-Kader à travers son œuvre et deux périodes méconnues de sa vie. Jusqu'ici les Français s'étaient surtout intéressés au guerrier qui, proclamé sultan des Arabes en 1832, poursuivit jusqu'à sa défaite en 1847, la lutte entamée par son père Mohieddine — le vivificateur de la religion — contre la colonisation de l'Algérie. Or Abd el-Kader vécut tout de même soixante-seize ans (1807-1883).

Des chercheurs, il est vrai, ont prêté quelque intérêt à deux ouvrages didactiques — mais somme toute mineurs — écrits par l'émir alors que la France, en violation de la parole donnée, le maintenait en captivité à Pau, puis à Toulouse et enfin à Amboise. Privé de ses livres, mais fidèle à la solide tradition du prosélytisme maghrébin, il avait apporté la preuve de sa mémoire aussi prodigieuse que sa culture en citant d'illustres penseurs musulmans afin de défendre l'islam contre les critiques d'un prêtre catholique, et réfuter les idées erronées répandues en Europe sur ses coreligionnaires (2).

Libéré en 1852 par Napoléon III, lequel était partisan d'un « *royaume arabe* », il consacra les trente dernières années de sa vie — généralement expédiées en quelques lignes par ses biographes européens — à prier, à enseigner et à écrire. Après un bref séjour à Istanbul puis à Brousse, il s'établit définitivement en 1856 à Damas. Il s'installe dans la maison où Ibn Arabi, *al-cheikh al-Akbar* », « *le plus grand des maîtres spirituels* », était mort six siècles plus tôt, en 1240.

Le père d'Abd el-Kader l'avait d'ailleurs emmené, alors qu'il était âgé d'une vingtaine d'années, en pèlerinage à La Mecque, puis à Damas où il était devenu le disciple du très grand maître Khalid al-Naqshbandi. En outre, conformément à une tradition familiale remontant au moins à l'arrière-grand-père, il avait reçu l'investiture de la *khirka akbariyya*, la chaîne des disciples d'Ibn Arabi, auteur d'*al-Futuhat al-Makkiya, les Révélations mecquoises* (3), son œuvre majeure. Malgré les controverses auxquelles il a donné lieu, ce gnostique est considéré comme « *le sceau de la sainteté muhammadienne* ».

Léon Roche (4) qui feignit de se convertir à l'islam pendant la conquête de l'Algérie pour espionner Abd el-Kader, et servir les intérêts français, nous a laissé de précieux témoignages sur le mysticisme de l'émir. « *Admis quelquefois à l'honneur de coucher sous* (sa) *tente, je l'avais vu en prières, et j'avais été frappé de ses élans mystiques, mais cette nuit, il me présentait l'image la plus saisissante de la foi. C'est ainsi que devaient prier les grands saints du christianisme.* »

*Le Livre des Haltes* constitue, à bien des égards, l'autobiographie spirituelle de l'émir. Son maître Ibn Arabi expliquait qu'entre chaque *manzil* ou *demeure spirituelle* et la suivante, il existe un *mawaqif*, une *halte* au cours de laquelle Allah prépare le voyageur à jouir pleinement des sciences attachées à la demeure dans laquelle il va se rendre. Il pourrait, évidemment, l'éviter pour passer directement au « *ravissement extatique* », mais Abd el-Kader explique que lui-même a choisi « *la voie de la progression méthodique (qui) est la plus haute et la plus parfaite* ». Ainsi avance-t-il, étape par étape, sous la direction du maître qu'il commente, sur le chemin, dont il connaît pourtant le terme, comme l'exprime ce poème :

*Je suis Dieu, je suis créature ;*
*[je suis Seigneur, je suis serviteur*
*Je suis le trône et la natte qu'on [piétine ; je suis l'enfer et je [suis l'éternité bienheureuse*
*Je suis l'eau, je suis le feu ; je [suis l'air et la terre*
*Je suis le « combien » et le [« comment » ; je suis la pré-[sence et l'absence*
*Je suis l'essence et l'attribut ; je [suis la proximité et l'éloignement*
*Tout être est mon être ; je suis [Seul, je suis l'Unique.*

Alors que les « intégristes » commencent à dénoncer le caractère trop « occidentalisé » de la *nahda* (renaissance) qui a marqué le monde arabe à la fin du dix-neuvième siècle, Jacques Berque, notant la « *splendeur littéraire* » de maints passages des *Mawaqif*, se demande si elle ne risque pas « *de renverser bien des hiérarchies reçues* ». Et Chodkiewicz de souligner à son tour : « *Dans le tumulte de la nahda, dont elle est contemporaine, cette autre renaissance risque de passer inaperçue* » parce qu' « *elle relève d'un islam du silence, parce que c'est un islam indicible* ». Entre l'islam mystique et les diverses facettes de l'islam politique, du modernisme au fondamentalisme, nous n'avons pas fini d'explorer les multiples voies du réveil islamique.

PAUL BALTA.

★ ECRITS SPIRITUELS, de l'émir Abd el-Kader, le Seuil, 226 pages. 59 F.



★ *Dessin de CAGNAT.*

(1) 2e édition Damas, 1966-1967.

(2) Abd el-Kader, *Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent*, Paris 1858, nouvelle traduction de R. Khawam sous le titre *Lettre aux Français*, Phébus, Paris, 1977, et *Migrad al-hadd*, non traduit.

(3) *Le Monde* du 5 juin 1981 signale les principales œuvres d'Ibn Arabi traduites en français.

(4) Charles-André Julien précise dans son *Histoire de l'Algérie contemporaine* (PUF, 1979) que ce fut « *le seul civil qui joua un rôle important* » dans l'équipe de Bugeaud en tant qu'interprète principal, et se réfère : « *Trente-deux ans à travers l'islam, 1832-1864* », paru chez Firmin-Didot en 1884-1835. Michel Chodkiewicz mentionne une édition abrégée, sans date, intitulée « *Dix ans à travers l'islam* », d'où est extrait le texte cité.

## Un éditeur pas comme les autres

DEPUIS que Michel Chodkiewicz a pris la tête des éditions du Seuil en 1977, on le savait converti à l'islam... et buveur d'eau. Mais qu'il soit maître de la langue et de la culture arabes au point de traduire l'œuvre d'un mystique du dix-neuvième siècle qui s'abreuve aux sources médiévales, cela on le découvre, non sans surprise ni admiration. Il y a là de quoi retoucher l'image trop souvent donnée de l'édition parisienne autour de Saint-Germain-des-Prés.

Michel Chodkiewicz ne désire pas s'étendre sur une conversion qui remonte à sa jeunesse et tranche sur le catholicisme d'une famille d'origine polonaise émigrée en France au début du siècle dernier. « *On ne parle pas davantage de sa nuit de noces* », dit-il en souriant.

C'est pourtant à cette conversion qu'on doit l'anthologie d'aujourd'hui qui nous révèle deux visages secrets : celui d'Abd el Kader et celui de son traducteur exégète. Tout s'enchaîne autour d'elle. « *J'ai appris l'arabe parce que j'étais devenu musulman. Les prières islamiques ne peuvent être dites que dans la langue de Dieu. Quant à la connaissance des maîtres spirituels, comment ne pas l'acquérir à raison d'une heure de lecture pieuse par jour ?* » Il trouve le temps, oui, outre ses activités dévorantes, ses curiosités multiples : la science, l'histoire, la littérature... « *Je ne dîne pas en ville, je ne vais jamais au cinéma, ni au théâtre...* »

Mais pourquoi Abd el Kader ? A cause de l'image d'Epinal qu'en France nous en gardons ? Eh bien, non. C'est Ibn Arabi, ce penseur arabe du treizième siècle, qui est la cause de tout. C'est lui qui a amené Chodkiewicz à l'islam, lui aussi qui l'a conduit vers Abd el Kader. « *Je ne savais pas que l'émir était son disciple. Je l'ai découvert il y a vingt-cinq ans à Damas où leurs deux tombes étaient voisines. Du maître arabe qui m'était déjà familier, je suis passé au fils spirituel plus ou moins tombé dans l'oubli. Même en arabe il n'existe pas de bonne édition critique du Livre des haltes. Je n'en donne ici qu'un avant-goût avec l'espoir que peut-être... Je l'ai rendu en tout cas à Ibn Arabi avec lequel je continue de m'entretenir.* »

JACQUELINE PIATIER.



## Un monument en voie d'achèvement

● *Des centaines d'orientalistes ont collaboré à l'*Encyclopédie de l'islam.

LA parution de l'*Encyclopédie de l'islam* survient en temps opportun. La révolution khomeiniste, l'assassinat de Sadate par des activistes musulmans, l'essor des mouvements islamiques, ont suscité la perplexité ou l'inquiétude, en tout cas la curiosité, de l'opinion occidentale face à des phénomènes à la fois nouveaux et anciens. L'ignorance, les préjugés, les passions parfois, ont contribué à projeter une image déformée de l'islam et de ses adeptes, surtout quand ces derniers sont confondus avec des minorités agissantes.

La somme impressionnante de connaissances que fournit l'*Encyclopédie* permet justement de dissiper le flou. Des centaines d'orientialistes, dont d'illustres savants français, britanniques, américains, turcs, allemands, égyptiens ou irakiens, ont été mis à contribution pour édifier ce monument, sans pareil en langue française, et qui devrait être achevé au cours des prochaines années.

Dans les quatre volumes déjà parus (A à KHA), les personnages qui ont marqué peu ou prou l'histoire islamique défilent : théologiens, guerriers, mathématiciens, hommes d'Etat, philosophes, écrivains, Des villes, de l'Antiquité au monde contemporain, sont situées dans leur contexte géographique, économique, social, mais aussi dans l'histoire, la littérature, la légende. Des cartes, des planches photographiques, des croquis illustrent les articles.

La préférence a été donnée, dans la mesure du possible, à la terminologie arabe, dans un souci de cohésion et aussi de précision. Ainsi, c'est sous le vocable de *'abd* (et non celui d'esclave) que l'on prendra connaissance de l'histoire de l'esclavage à travers les âges et de la jurisprudence islamique, dans telle ou telle autre contrée, à son égard. Si ce parti pris comble d'aise les érudits, les autres ont la faculté, heureusement, de percer l'écran de la langue en consultant l'index qui accompagne les quatre volumes publiés. Les termes français renvoient à leur équivalent en arabe.

Les thèmes sont traités sous un angle strictement islamique. *Ibrahim* et *Ishak* (l'Abraham et et l'Isaac de la Bible), par exemple, ne sont perçus qu'à travers le prisme du Coran et de ses exégètes, encore que des références soient faites à l'Ancien Testament pour y relever les différences d'appréciation.

Le judaïsme, qui ne figure pas en tant que tel (il faudra attendre le dernier volume pour s'informer sur les *Yahud* juifs), n'est examiné que dans ses rapports avec le monde arabo-musulman : d'amples études sont ainsi consacrées aux dialectes judéo-arabe, judéo-berbère, judéo-persan. On cherchera en vain le mot d'Israël, mais les articles figurant sous *Banu Israël* (les fils d'Israël) et *Filastin* (Palestine) retracent l'histoire des Hébreux depuis l'Antiquité jusqu'à la création de leur Etat en 1948, telle qu'elle a été appréhendée par les musulmasn. Apportant un complément aux conceptions occidentale et sioniste, la vision islamique loin d'être gênante, contribue ainsi à une meilleure compréhension de l'histoire juive.

On pourrait déplorer, en revanche, une certaine incohérence idéologique. Volontairement ou non, les animateurs de l'*Encyclopédie* ont fait appel à la collaboration de spécialistes venant d'horizons philosophiques très différents. Si la variété d'opinions est enrichissante, elle comporte aussi des écueils évidents. L'article sur l'Iran, par exemple, risque de surprendre ceux qui ne nourrissent pas une admiration sans bornes pour le défunt Mohamed Reza Pahlavi. Il faut dire, à la décharge de l'auteur du texte, que celui-ci a été écrit au début des années 70, à une époque où le régime des Pahlavi, malgré ses turpitudes, se situait encore sur une courbe ascendante.

D'autres articles, antérieurs dans l'ordre alphabétique, comme l'Algérie, datent aussi fâcheusement, puisqu'ils ont été rédigés dans les années 50. Les suppléments d'actualisation, dont les fascicules sont actuellement en cours de parution, combleront sans doute nombre de ces lacunes. Mais il est évident que, compte tenu des longs délais nécessaires à la réalisation d'une telle entreprise, l'*Encyclopédie* n'a pas vocation à fournir des études exhaustives sur l'histoire contemporaine. Elle constitue surtout — et c'est là son mérite essentiel — une œuvre de référence, unique pour tout ce qui concerne la théologie, le droit, l'ethnographie, la littérature, les arts, la civilisation islamique, des origines jusqu'au début du vingtième siècle.

ÉRIC ROULEAU.

★ ENCYCLOPEDIE DE L'ISLAM. Editions Maisonneuve et Larose, 15, rue Victor-Cousin, 75005 Paris. Les 4 volumes 6 000 F.

## Le licite et l'illicite

● *L'enseignement d'El-Ghazali.*

ABOU HAMID MOHAMED EL-GHAZALI — l'Algazel de nos textes médiévaux — est un célèbre théologien musulman né en Perse au onzième siècle, et qui, de nos jours encore, reste l'une des valeurs sûres de l'édition arabe. Fils d'un tisserand, il fut éduqué par des mystiques soufis et s'initia plus tard à la pensée grecque antique. Type même du philosophe islamique complet, connaissant aussi bien la loi coranique que les idéaux de l'Occident chrétien, il a notamment laissé quarante volumes sur la « Revivification des sciences religieuses », dont le tome XIV, *le Livre du licite et de l'illicite*, est le plus connu.

Aussi peut-on s'étonner qu'il ait fallu attendre jusqu'à maintenant pour disposer d'une traduction française de cet ouvrage toujours très utilisé dans le monde musulman tant par les juristes que par de simples croyants. On la doit à un jeune dominicain ayant vécu en Afrique du Nord, le Père Régis Moréion, qui a parfaitement su rendre l'humour discret de ce sévère traité des actions permises, tolérées ou interdites au bon musulman. « *La recherche du licite est un devoir de stricte obligation pour tout croyant* », disait Mahomet, selon la Tradition.

Aussi El-Ghazali a-t-il voulu aider ses coreligionnaires en recensant le licite et l'illicite et en les appuyant sur des citations du Prophète ou de commentateurs reconnus du Coran. Rien, en effet, n'a échappé à leur vigilance, depuis la mouche tombée dans le potage jusqu'à la sauterelle comestible, en passant par la pesée du musc. Durant celle-ci, le calife omeyyade Omar Ben Abdelaziz, resté fameux pour sa droiture, se bouchait le nez afin de ne pas « voler » l'odeur d'un produit ne lui appartenant pas. De même la lampe de celui qui vient de mourir doit, si possible, être éteinte, « *car les héritiers ont droit à l'huile* ». Et attention aux « *choses tolérées (qui) la plupart du temps portent aux choses prohibées : chez le célibataire, l'abondance de nourriture et l'utilisation du parfum excitent la sensualité* »... Heureusement qu'El-Ghazali met en garde contre le « *scrupule maladif* », ainsi de cet homme qui refusait de manger du raisin d'une vigne irriguée par un canal qu'avaient creusé des « *gens injustes* » ! Le Coran lui-même critique « *ceux dont le zèle s'est égaré dans la vie immédiate* ». Une sourate qui paraît bien oubliée aujourd'hui d'Islamabad à Tripoli en passant par Ryad et Téhéran...

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

★ LE LIVRE DU LICITE ET DE L'ILLICITE, d'El-Ghazali. Introduction, traduction et notes de R. Moréion. Librairie philosophique J. Vrin, 340 pages. 136 F.

## Le premier traité du soufisme

ALORS que la mystique musulmane suscite en France une curiosité croissante, il peut paraître surprenant qu'aucun traité de soufisme des grands maîtres du passé n'ait jamais été traduit dans notre langue. La publication du *Livre de l'information sur la doctrine des hommes du soufisme* (1) de Kalâbâdhî (mort en 955), le plus ancien des traités écrits en arabe avec celui de Nasr Sarraj (mort en 988), et qui est considéré par les spécialistes comme un ouvrage fondamental, comble donc une lacune.

L'auteur y définit d'abord ce que sont les soufis avant d'énumérer les plus illustres d'entre eux. Il montre que le soufisme, « *prolongement normal de la vie religieuse* », ne se situe pas en dehors d'elle, pas plus qu'il n'est en contradiction avec la loi, comme le souligne le traducteur Roger Deladrière dans sa présentation. Kalâbâdhî étudie ensuite les « stations » ascétiques et mystiques avec les termes qui les désignent et les « charismes » qui les accompagnent.

Ce petit livre, dont les passages qui traitent de l'« amour » et du « désir passionné » sont d'une grande beauté, constitue par sa clarté, ses notices biographiques, son glossaire, un excellent guide pour le néophyte.

***

Sujet à la mode, surtout depuis la révolution iranienne, l'islam est l'objet de multiples études. Tous les courants de pensée s'y intéressent, des catholiques aux communistes en passant par les agnostiques. Les chrétiens, pour leur part, ont entamé depuis longtemps le dialogue avec les musulmans, et le Père Borrmans, du Secrétariat pour les non-chrétiens, en témoigne (2). Disciple de saint Thomas et de Jacques Maritain, l'islamisant Louis Gardet et l'indianiste Olivier Lacombe se livrent, eux, à une étude de mystique comparée de haute tenue (3).

En revanche, c'est dans une optique marxiste que Biancamaria Scarcia s'efforce, avec bonheur, de clarifier les notions de nationalisme, de panislamisme et de socialisme arabe et islamique (4). Ancien dirigeant communiste, Roger Garaudy poursuit, lui, avec les qualités qui sont les siennes, une réflexion sur la spiritualité en passant en revue l'apport des valeurs culturelles du monde islamique (5).

Citons encore, sans que cette liste soit limitative, la réédition d'un classique : le Coran, traduit par Kazimirski au dix-neuvième siècle. Cette publication, pratique et maniable, comprend des notices de Maxime Rodinson, qui, lui, est athée, la traduction de la *Vie de Mahomet*, d'Aboul Fida, et une chronologie (6).

P. B.

(1) Traduit sous le titre *Traité de soufisme, les maîtres et les étapes*, éd. Sindbad, 223 pages, 80 F.

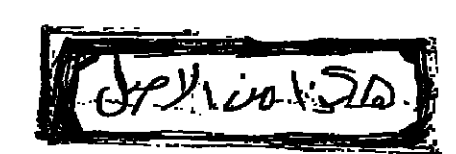
(2) Maurice Borrmans, *Orientation pour un dialogue entre chrétiens et musulmans*, Ed. du Cerf, 1981, 192 pages.

(3) L. Gardet et O. Lacombe, *l'Expérience du soi*, Desclée de Brouwer, 1981, 392 pages.

(4) B. Scarcia, *Comprendre le monde de l'islam*, Ed. sociales, 210 pages, 50 F.

(5) R. Garaudy, *L'islam habite notre avenir*, Desclée de Brouwer, Paris, 1981, Le Seuil, 250 pages.

(6) Le Coran, Classiques Garnier, 1981, 646 pages.



# INFORMATIONS « SERVICES »

## P.T.T.

### La réglementation de la C.B.

**Le dernier numéro du bulletin d'information du ministère des P.T.T. apporte les précisions suivantes sur la réglementation applicable aux utilisateurs d'appareils de C.B.**

La réglementation actuelle concernant les appareils de C.B. découle de l'arrêté interministériel publié au J.O. du 20 novembre 1980 et a donné lieu à l'instruction du 21 avril 1981 publiée au bulletin officiel des P.T.T.

Cette législation autorise l'utilisation d'appareils disposant d'une puissance de 2 watts, équipés de 22 canaux et fonctionnant en modulation de fréquence dans la bande des 27 MHz.

Ces appareils sont reliés à des antennes omnidirectionnelles qui doivent être aussi éloignées que possible de toutes les antennes de réception, y compris celles de la radiodiffusion sonore et télévisuelle.

Les appareils homologués peuvent être utilisés moyennant la prise d'une licence valable 5 ans, auprès des agences commerciales des télécommunications (coût 100 F).

#### En cas de brouillage

Ils peuvent communiquer librement entre eux et être utilisés pour tout usage et par toute personne dans les limites définies par les textes législatifs et réglementaires, sur toute l'étendue du territoire français, dans les eaux territoriales françaises et en haute mer.

Lorsqu'une personne est victime d'un brouillage qu'elle impute à un ou des utilisateurs de postes de C.B., elle peut déposer une plainte auprès des autorités habilitées en s'adressant aux services de la protection des réceptions de radiodiffusion de l'établissement public Télédiffusion de France, dont l'adresse est communiquée par les agences commerciales des télécommunications.

Si l'enquête de T.D.F. confirme qu'il s'agit de brouillage dû à l'utilisation d'un appareil de C.B., le procureur de la République est saisi par les services des télécommunications afin de traduire les contrevenants devant les tribunaux (défaut de licence ou utilisation d'appareil non homologué). Dans le cas où il apparaît que le perturbateur est en règle, il convient de trouver un règlement amiable, faute de quoi le retrait de la licence peut intervenir.

Cependant, il faut être conscient du fait que les cibistes ne sont pas les seuls responsables de ces perturbations : en effet, bon nombre d'utilisateurs professionnels (dépannage, ambulances, radiotaxis, livreurs, etc.) utilisent une partie de la même bande de fréquence que celle des cibistes (27 MHz). Il convient de s'assurer également qu'une perturbation ne résulte pas d'une insuffisance du niveau des signaux T.V., due en particulier au mauvais état de l'antenne et du câble du téléviseur (Norme française C90-120).

## BREF

### CONCOURS

**P.M.I.** — Un concours sur titres est ouvert pour le recrutement d'un médecin à temps complet pour le service de protection maternelle et infantile à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

Les candidatures sont à adresser à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, cité administrative, rue Mac Donald, 53041 Laval Cedex. (Pour tous renseignements s'adresser au 56.30.96, à Laval) (43).

### EXPOSITIONS

**VITRY-SUR-RAIL.** — Jusqu'au 24 janvier à Vitry-sur-Seine est organisée, sous le titre « Vitry-sur-rail », une exposition et des manifestations sur le thème de la vie des cheminots. A noter, le samedi 23 janvier, une veillée avec des cheminots et la projection de films de fiction qui racontent l'histoire des hommes et du train (*la Roue* le 21 janvier, à 21 heures ; *la Bataille du rail* le 22, à 21 heures ; *le Mécano de la Générale* le 24, à 17 heures).

★ **Théâtre Jean-Vilar, parc de la Mairie, 94400 Vitry-sur-Seine. Tél. : 680-85-20 (poste 28).**

### FORMATION PERMANENTE

**ARTISANAT DANS LE VAL-DE-MARNE.** — Le Centre des métiers d'art de Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne) organise trois stages de formation en ferronnerie, dinanderie et agencement d'intérieurs en métal.

Les stages de 1 200 heures sont réservés aux personnes âgées de vingt ans et plus, titulaires d'une formation de base soit technique, soit générale.

★ **C.I.F.A.P.A., 38, rue Gabrielle-Josserand, 93500 Pantin. Tél. : 845-01-50.**

**LES STAGES DE L'UNION FÉMININE.** — L'union féminine civique et sociale organise des stages de formation pré-professionnelle. Ces stages de dix semaines auront lieu du 16 avril au 26 juin, à Paris (6, rue Béranger, 75003) et Pontoise (95300).

★ ***U.F.C.S. formation continue* 75003 Paris. Tél. : 272-19-18.**

### LOISIRS

**L'HISTOIRE POUR LES JEUNES.** — L'Association « Jeune Histoire » organise des stages de loisirs historiques pour les jeunes de dix à quatorze ans durant les vacances de février 1982, du samedi 6 février au dimanche 14 février, tous les jours, de 15 heures à 17 h 30, au 14 bis, rue Mouton-Duvernet, 75014 Paris.

Initiation à la recherche historique, reconstitutions, réalisations pratiques, projections, audio-visuelles, visites, « tables rondes » avec un invité. Participation aux frais : neuf après-midi : 200 F ; trois après-midi : 70 F ; six après-midi : 135 F.

★ **Mme Nathalie Balsan. Tél. : 545-47-12.**

### TROISIÈME AGE

**BOURSES SOCIALES DU CONSEIL DE L'EUROPE.** — Les candidatures de personnes âgées pour les bourses sociales du Conseil de l'Europe permettant des séjours d'étude dans les vingt pays membres du Conseil de l'Europe peuvent être adressées, avant le 12 février, au secrétariat d'Etat chargé des personnes âgées, à l'attention de M. Rémy, 61-65, rue Dutot, 75015 Paris.

Les formulaires de demande sont à retirer au bureau Formation des Français à l'étranger, ministère des relations extérieures, 34, rue La Pérouse, 75110 Paris (502-14-23) ou au Conseil de l'Europe, division des affaires sociales, B.P. 431 R 6, 67006 Strasbourg Cedex (tél. 8861-49-61).

### VIVRE A PARIS

**UN CENTRE D'INFORMATION POUR LES ASSURÉS SOCIAUX.** — La Caisse primaire d'assurance maladie de la région parisienne (C.P.A.M.R.P.) rappelle aux assurés sociaux qu'ils peuvent obtenir des informations sur les assurances maladie, maternité, décès et accidents du travail, au centre de renseignements situé au 69 bis, rue de Dunkerque, à Paris (9e arrondissement).

Une permanence est aussi assurée dans le même centre sur les questions d'assurance vieillesse, de retraites complémentaires, d'allocations familiales et d'assurance maladie pour les non-salariés.

## JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 janvier :

UN DÉCRET

● Relatif à l'application de la loi du 9 novembre 1981 portant dérogation au monopole d'État de la radiodiffusion.

UNE LISTE

● Des élèves de l'Ecole spéciale d'architecture ayant obtenu le diplôme d'architecture D.E.S.A.

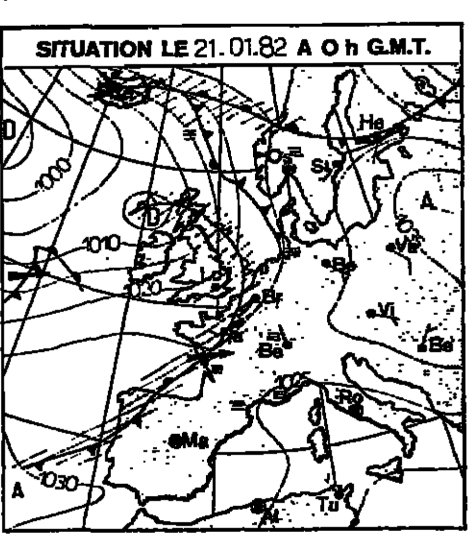
UNE CIRCULAIRE

● Relative au prix du livre.



## MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21.01.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 22.1.82 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas — dans la région

PRÉVISIONS POUR LE 22 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)

**Evolution probable du temps en France entre le jeudi 21 janvier à 0 heure et le vendredi 22 janvier à 24 heures :**

Les hautes pressions d'Europe centrale continueront à s'affaiblir, et les faibles perturbations atlantiques, qui pénètrent sur la France, pourront progresser vers l'est. Elles évolueront dans un champ de pressions qui restera élevé et seront peu actives sur la moitié sud.

Vendredi, l'adoucissement achèvera de se développer sur l'extrême est de la France où du verglas et quelques faibles précipitations sous un ciel assez brumeux pourront encore persister. Dans la journée, ces précipitations cesseront. Sur le reste de la France, le temps sera souvent très brumeux le matin, sauf sur le pourtour méditerranéen qui bénéficiera de belles éclaircies.

Dans la journée, les brouillards et les nuages bas feront place à des éclaircies sur la moitié sud, tandis que les nuages resteront plus abondants sur la moitié nord. De nouvelles mais faibles pluies débuteront le matin sur l'extême ouest. Elles atteindront le soir les Flandres, le Bassin parisien et la Vendée.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 21 janvier 1982 à 7 heures, de 1025,4 millibars, soit 769,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21 janvier) : Ajaccio, 14 et 3 degrés ; Biarritz, 13 et 8 ; Bordeaux, 14 et 7 ; Bourges, 12 et 7 ; Brest, 10 et 4 ; Caen, 11 et 4 ; Cherbourg, 9 et 3 ; Clermont-Ferrand, 13 et 5 ; Dijon, 6 et 2 ; Grenoble, 10 et – 3 ; Lille, 5 et 1 ; Lyon, 11 et 4 ; Marseille, 14 et 7 ; Nancy, – 4 et – 6 ; Nantes, 12 et 6 ; Nice, 15 et 6 ; Paris-Le Bourget, 10 et 6 ; Pau, 15 et 7 ; Perpignan, 15 et 7 ; Rennes, 11 et 4 ; Strasbourg, – 3 et – 6 ; Tours, 12 et 9 ; Toulouse, 12 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 10 degrés ; Amsterdam, 7 et 3 ; Athènes, 12 et 7 ; Berlin, 0 et – 9 ; Bonn, 4 et – 4 ; Bruxelles, 8 et 3 ; Le Caire, 20 et 9 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, – 2 et – 6 ; Dakar, 24 et 18 ; Genève, 0 et – 1 ; Jérusalem, 14 et 3 ; Lisbonne, 14 et 11 ; Londres, 9 et 2 ; Madrid, 10 et 3 ; Moscou, – 5 et – 5 ; Nairobi, 28 et 18 ; New-York, 3 et – 3 ; Palma-de-Majorque, 17 et 2 ; Rome, 13 et 2 ; Stockholm, – 2 et – 6.

***L'état de la neige en France***

L'enneigement reste abondant des Vosges au Jura et aux Alpes. Par contre sur le Massif Central, les Pyrénées et la Corse, on ne trouve de la neige qu'à haute altitude et en assez faible quantité. Partout les couches profondes sont solides, la neige étant bien tassée. En surface la neige est très froide le matin avec des plaques de glace et des croûtes de regel qui se ramolissent sur les faces sud l'après-midi, au-dessous de 1 500-2 000 mètres.

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

## PARIS EN VISITES

### SAMEDI 23 JANVIER

« Exposition de poupées présentée aux jeunes », 14 h 30, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie, Mme Duhesme.

« Musée Carnavalet, 15 h, 23, rue de Sévigné, Mme Bouquet-des-Chaux.

« Hôtel Potocki », 15 h, 27, avenue de Friedland, Mme Pennec.

« Hôtel de Sully », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.

« Rôle et recrutement des architectes », 16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, M. Lepany.

« Art de la Tapisserie », 16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.

« Faste du Gothique », 16 h 30, Grand Palais, Mme Legrégeois (Caisse Nationale des Monuments Historiques).

« Fastes du Gothique », 17 h 30, Grand Palais, (Mme Angot).

« Saint-Sulpice », 15 heures, Porche (Approche de l'Art).

« Fastes du Gothique », 12 heures, Grand Palais (Arcus).

« Crypte de Notre-Dame », 15 heures, Métro Cité (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« Arsenal de Sully », 14 h 30, porte (Mme Ferrand).

« Gérard de Nerval », 15 heures, 47, rue Raynouard (Mme Hager).

« Hôtel des Miramiones restauré », 15 heures, 47, quai de la Tournelle (Histoire et Archéologie).

« Notre-Dame de Paris », 15 heures, portail central.

« Quartier Saint-Sulpice », 15 h, Métro Saint-Sulpice (Résurrection du Passé).

« Siècle de Charles V », 17 heures, Grand Palais (Tourisme Culturel).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

« Fastes du Gothique », 11 heures, Grand Palais (Visages de Paris).

## CONFÉRENCES

14 h 45, Théatre Tristan Bernard, 64, rue du Rocher, M. J. Raphaël-Leygues : « Les marins de la Mer Noire », M. P. Berger : « Où allons-nous selon les Ecritures ? », M. J.-L. Galabrun : « La Pologne crucifiée » (Club du Faubourg).

15 heures, Palais de la Découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. D. Cribier : « Orphée une source de neutrons pour la recherche ».

15 heures et 17 heures, 5, rue Largillière, M. F. Schwarz : « Alchimistes et forgerons » (Nouvelle Acropole).

15 heures et 17 heures, 123, rue Saint-Martin : « La Presse 1631-1944 » (M. Czarny).

9 bis, avenue d'Iéna, M. R. Orange, 15 heures : « Bornéo, Sumatra », 17, heures : « Java, Sulawési, Bali ». (Projection.)

15 heures : Musée des Monuments français, Palais de Chaillot, M. A. Le Bonheur : « Arts du Sud-Est Asiatique ». (Entrée gratuite.)

17 h 30, 28, avenue George-V : « San Francisco, New-York, Los Angeles ». (Projection.)

## loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

### TRANCHE DES MIMOSAS

TIRAGE N° 4 DU 20 JANVIER 1982

| TERMINAISONS | FINALES ET NUMEROS | SOMMES A PAYER (F.) |
|---|---|---|
| 1 | 71 | 200 |
| | 151 | 300 |
| | 771 | 700 |
| | 2 201 | 2 000 |
| | 02 541 | 10 000 |
| | 389 371 | 1 000 200 |
| 2 | 092 | 500 |
| | 252 | 500 |
| 3 | 233 | 500 |
| | 263 | 500 |
| | 9 153 | 2 000 |
| 4 | 4 | 100 |
| | 34 | 300 |
| | 6 814 | 2 100 |
| | 7 824 | 2 100 |
| | 02 194 | 10 100 |
| | 17 674 | 10 100 |
| | 20 874 | 10 100 |
| 5 | 55 | 200 |
| | 655 | 700 |
| | 3 365 | 2 000 |
| | 16 535 | 10 000 |
| | 87 245 | 10 000 |
| 6 | 6 | 100 |
| | 56 | 300 |
| | 056 | 300 |
| | 166 | 600 |
| | 366 | 600 |
| | 736 | 600 |
| | 866 | 600 |
| | 5 066 | 2 100 |
| | 48 256 | 10 300 |
| | 66 276 | 10 100 |
| 7 | 137 | 500 |
| | 9 897 | 2 000 |
| 8 | 078 | 500 |
| | 478 | 500 |
| | 0 028 | 2 000 |
| | 9 038 | 2 000 |
| | 39 448 | 10 000 |
| 9 | 099 | 500 |
| | 189 | 500 |
| | 629 | 500 |
| | 909 | 500 |
| | 0 689 | 2 000 |
| | 34 209 | 10 000 |
| | 004 779 | 4 000 000 |
| 0 | 90 | 200 |
| | 830 | 500 |

PROCHAIN TIRAGE LE 27 JANVIER 1982 A MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

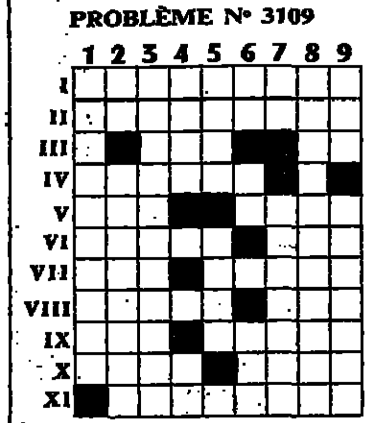
| LOTO TIRAGE N° 3 | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 11 | 23 | 24 | 27 | 46 | 47 |
| NUMERO COMPLEMENTAIRE | | | | | | 49 |

PROCHAIN TIRAGE LE 27 JANVIER 1982 VALIDATION JUSQU'AU 26 JANVIER APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TRANCHE DES MIMOSAS 1982 - N° 4

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3109




HORIZONTALEMENT

I. L'invité de la soirée qui reste parfois longtemps : devant le buffet. – II. Façon de bourrer un enfant de tartines. – III. Annonce la venue d'un bleu au corps. Note. – IV. Qui devra se débrouiller. – V. Pronom. Prix garanti. – VI. Plus d'un homme le chasse en allant à la pêche. Refuse tout bagage. – VII. A des crêtes en Crète. S'applique à un certain âge. – VIII. Parfume la truffe. Sa force est dans sa tête. – IX. Dame assez lourde. Il se rase souvent d'un seul côté. – X. Rescapé de Troie. Méchants rapports. – XI. Enfant de Condé qui fut militaire.

VERTICALEMENT

1. Est tendre pour une jolie veuve (trois mots). – 2. Note. Elle adore le gratin. – 3. Les bois et les près conviennent à leurs amourettes. – 4. Personne attachée. Lien. – 5. Fait prendre des bûches. Les grèves n'y sont jamais longues. – 6. Commence infirmier et finit médecin. Profession dans le milieu. Plante herbacée. – 7. Symbole. On y observe l'étiquette. – 8. S'allonge ou se raccourcit selon les modes. – 9. Temps. Ancienne pièce du Châtelet.

**Solution du problème n° 3108**

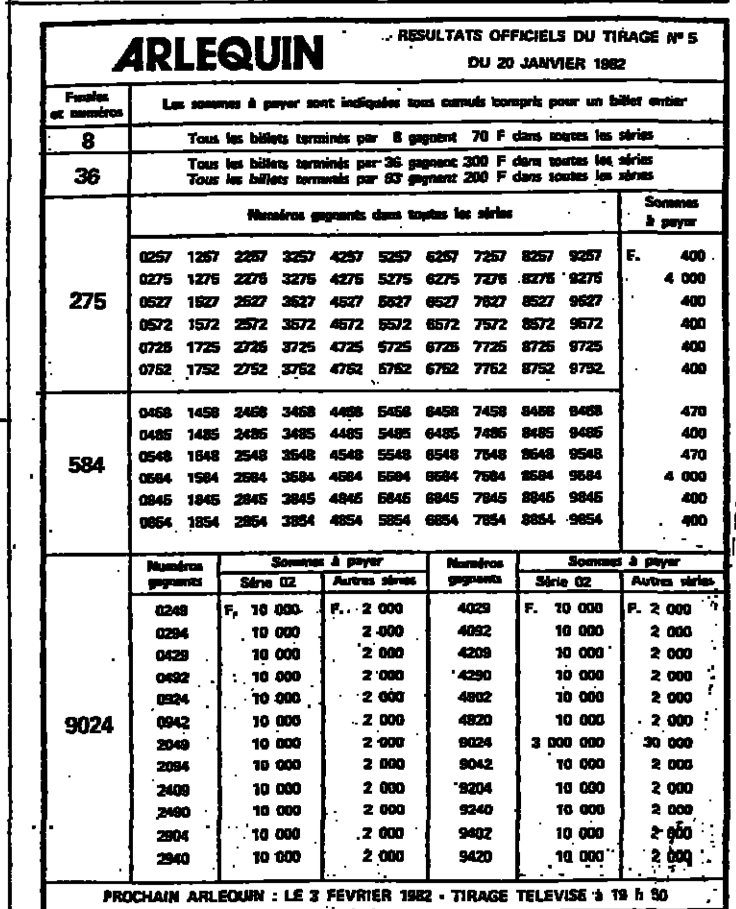
*Horizontalement*

I. Testament. – II. Oter. Epie. – III. Calotte. – IV. Alène. Eau. – V. Rêne. Us. – VI. Trot. – VII. Raison. – VIII. Tue. Nés. – IX. Rapatriés. – X. Adage. Ail. – XI. Mère. Anne.

*Verticalement*

1. Tocard. Tram. – 2. Etale. Ruade. – 3. Séléné. Epar. – 4. Trône. Age. – 5. Te. Tante. – 6. Met. Trier. – 7. Epée. Ossian. – 8. Ni. Auto. Ein. – 9. Têtus. Nesle.

GUY BROUTY.



## ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 5 DU 20 JANVIER 1982

| Finales et numéros | Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier |
|---|---|
| 8 | Tous les billets terminés par 8 gagnent 70 F dans toutes les séries |
| 36 | Tous les billets terminés par 36 gagnent 300 F dans toutes les séries<br>Tous les billets terminés par 63 gagnent 200 F dans toutes les séries |

| Finales et numéros | Numéros gagnants dans toutes les séries | | | | | | | | | | Sommes à payer |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 275 | 0257 | 1257 | 2257 | 3257 | 4257 | 5257 | 6257 | 7257 | 8257 | 9257 | F. 400 |
| | 0275 | 1275 | 2275 | 3275 | 4275 | 5275 | 6275 | 7275 | 8275 | 9275 | 4 000 |
| | 0527 | 1527 | 2527 | 3527 | 4527 | 5527 | 6527 | 7527 | 8527 | 9527 | 400 |
| | 0572 | 1572 | 2572 | 3572 | 4572 | 5572 | 6572 | 7572 | 8572 | 9572 | 400 |
| | 0725 | 1725 | 2725 | 3725 | 4725 | 5725 | 6725 | 7725 | 8725 | 9725 | 400 |
| | 0752 | 1752 | 2752 | 3752 | 4752 | 5752 | 6752 | 7752 | 8752 | 9752 | 400 |
| 584 | 0458 | 1458 | 2458 | 3458 | 4458 | 5458 | 6458 | 7458 | 8458 | 9458 | 470 |
| | 0485 | 1485 | 2485 | 3485 | 4485 | 5485 | 6485 | 7485 | 8485 | 9485 | 400 |
| | 0548 | 1548 | 2548 | 3548 | 4548 | 5548 | 6548 | 7548 | 8548 | 9548 | 470 |
| | 0584 | 1584 | 2584 | 3584 | 4584 | 5584 | 6584 | 7584 | 8584 | 9584 | 4 000 |
| | 0845 | 1845 | 2845 | 3845 | 4845 | 5845 | 6845 | 7845 | 8845 | 9845 | 400 |
| | 0854 | 1854 | 2854 | 3854 | 4854 | 5854 | 6854 | 7854 | 8854 | 9854 | 400 |

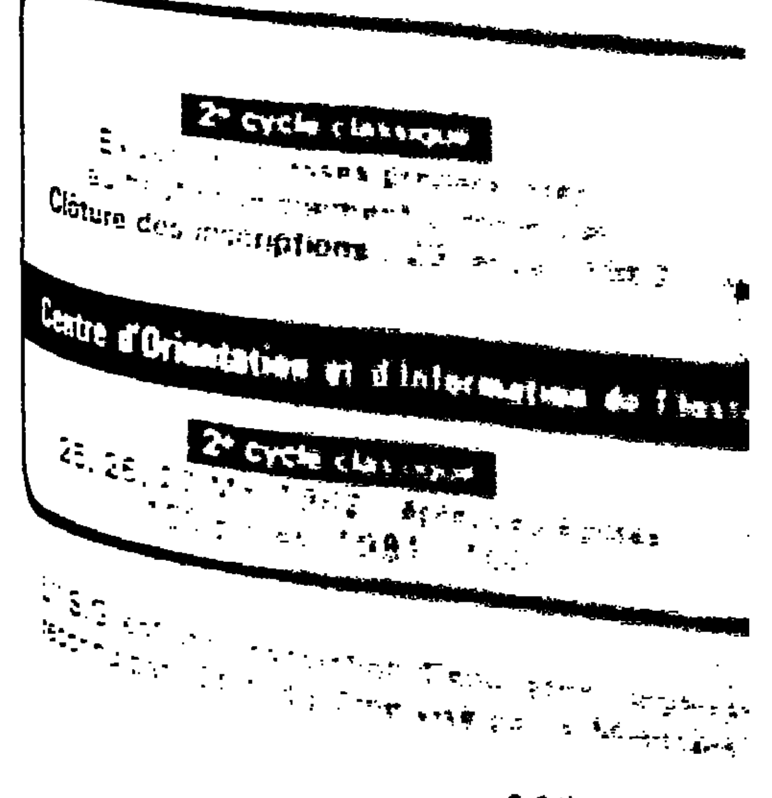
| Finales et numéros | Numéros gagnants | Sommes à payer Série 02 | Sommes à payer Autres séries | Numéros gagnants | Sommes à payer Série 02 | Sommes à payer Autres séries |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 9024 | 0249 | F. 10 000 | F. 2 000 | 4029 | F. 10 000 | F. 2 000 |
| | 0294 | 10 000 | 2 000 | 4092 | 10 000 | 2 000 |
| | 0429 | 10 000 | 2 000 | 4209 | 10 000 | 2 000 |
| | 0492 | 10 000 | 2 000 | 4290 | 10 000 | 2 000 |
| | 0924 | 10 000 | 2 000 | 4902 | 10 000 | 2 000 |
| | 0942 | 10 000 | 2 000 | 4920 | 10 000 | 2 000 |
| | 2049 | 10 000 | 2 000 | 9024 | 3 000 000 | 30 000 |
| | 2094 | 10 000 | 2 000 | 9042 | 10 000 | 2 000 |
| | 2409 | 10 000 | 2 000 | 9204 | 10 000 | 2 000 |
| | 2490 | 10 000 | 2 000 | 9240 | 10 000 | 2 000 |
| | 2904 | 10 000 | 2 000 | 9402 | 10 000 | 2 000 |
| | 2940 | 10 000 | 2 000 | 9420 | 10 000 | 2 000 |

PROCHAIN ARLEQUIN : LE 3 FEVRIER 1982 - TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

1982 - LOTERIE NATIONALE - TIRAGE DU 20 JANVIER 1982







# AUTONOME + EFFICACE

## INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION

8 rue de Lota, 75116 PARIS
(1) 553.87.46

*Les valeurs et la pérennité d'un réel enseignement supérieur*

- **LE PLEIN EMPLOI DES « ISG » :** salaire annuel moyen des diplômés ISG, 1982 : F 100.000.
  (au 31 mars 1981 - source AAEISG - salaire annuel de 1er emploi : ISG 3e cycle F 125.000 - 2e cycle F 84.000).
- **L'ACTION INDÉPENDANTE** des professionnels et experts du corps professoral de l'ISG : garante de la qualité pédagogique au plus haut niveau.
- **LE DÉVELOPPEMENT DU CAMPUS URBAIN** de l'ISG : 2 nouvelles implantations dans Paris.
- Au 21 janvier
  **PLUS DE 4.000 DEMANDES DE DOSSIERS**
  pour les concours « ISG » 1982 : une sélection réelle, diversifiée et utile.

*L'expérience de la réussite professionnelle*

- La réalité des relations internationales :
  - Janvier 1982 : l'ISG représente la France au sein de **« EUROPEAN UNIVERSITY OF AMERICA »**
  - Octobre 1982 : **SÉMINAIRE INTERNATIONAL A NEW YORK** pour les promotions admises en 1982 et les responsables de la vie associative « ISG » = 600 « ISG » aux USA.
  - 1981/83 : 2.000 «ISG» en missions et voyages d'études en **Asie, Europe, Amérique.**
- L'organisation de manifestations d'intérêt général :
  23, 24, 25 mars 1982 au PLM Saint-Jacques,
  **1res JOURNÉES NATIONALES POUR L'EMPLOI :**
  confirmation du lien privilégié de l'ISG avec les secteurs professionnels.

*L'enseignement supérieur intégré à la vie associative*

- Des actions pour **PLUS DE CONVIVIALITÉ** avec tous les étudiants :
  - **le 6e Gala des grandes écoles :** l'ISG organise le «Gala des étudiants artistes d'un soir»
  - **Amplitude 8,** 106,8 mhz : la radio des étudiants.
  - **Forum Gestion :** le magazine de l'économie et de la gestion : les articles = des journalistes + des étudiants ISG.
- **UNE ÉQUIPE** au service de l'enseignement supérieur et de la vie associative, avec Guy des Closières, Président; Pierre A. Dumas, Délégué général; Jack Forget, Président du conseil permanent; Alfred Mahdavy, Directeur de l'ISG; Philippe de Clerville, Michel Duthilleul, Alain Eclache, le doyen Jean Mader et tous les « **ISG** » :

la **véritable force de l'Institut Supérieur de Gestion :** une collectivité qui sait faire preuve **d'EFFICACITÉ ET DE SOLIDARITÉ** dans le respect de son **AUTONOMIE.**

JPF et MD - Communiqué par l'APISG

### LES CONCOURS 1982
(cf règlement pédagogique)

| 2e cycle classique | 2e cycles alternance | 3e cycle |
|---|---|---|
| Elèves des classes préparatoires au haut enseignement commercial **Clôture des inscriptions :** 29 janvier 1982 | Elèves des classes préparatoires **littéraires et scientifiques,** (par dérogation, préparatoire h.e.c.) DUT, BTS, 1er cycle universitaire, licence | Ingénieurs, maîtrises, IEP, diplômés de l'enseignement supérieur |

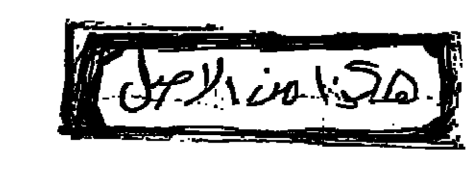
Centre d'Orientation et d'Information de l'Institut Supérieur de Gestion, 45 rue Spontini, 75116 PARIS - Tél. : 16 (1) 553.60.27

| 2e cycle classique | 2e cycles alternance | 3e cycle |
|---|---|---|
| 25, 26, 27 Mai 1982 : épreuves écrites 100 places (1981 : 100) | 5 au 10 Juillet - 13 au 18 Septembre 300 places (1981 : 280) | 5 au 10 Juillet - 13 au 18 Septembre 120 places (1981 : 100) |

L'I.S.G. est une association d'éducation, organisme d'intérêt général à caractère éducatif. Etablissement libre d'enseignement supérieur : reconnu par l'Etat, diplôme visé par le Ministère de l'Education nationale.

**UNE SIGNATURE POUR L'AVENIR**

# LE DIPLÔME I.S.G.



Le Monde

# culture

## CINÉMA

*SEPT JOURS DE FILMS AVEC LA REVUE « POSITIF »*

# LE PARCOURS DU COMBATTANT

Le numéro 250 de *Positif* sort au moment où la revue organise sa désormais fameuse semaine de films encore inédits dans les circuits d'exploitation. C'est, évidemment, un numéro spécial où il est beaucoup question des œuvres choisies et de leurs réalisateurs.

On se penchera, d'abord, avec intérêt sur l'éditorial. La rédaction se demande si elle pourra *« conjurer cette image de marque tenace — contredite pourtant par trop d'exemples — que* Positif *est « la revue du cinéma américain »*. Et raille la réputation qu'on lui fait *« d'une américanophilie galopante, voire d'un atlantisme suspect »*. Ce qui ne l'empêchera pas de présenter, parallèlement à sa semaine d'inédits des autres mondes à l'Action Christine, sept films américains des années 70, « trop peu connus », *à l'Action La Fayette.*

Cette position sans équivoque a son importance en un temps où l'impérialisme industriel et culturel du cinéma américain est vivement contesté par des voix diverses. S'il se situe idéologiquement « à gauche », *Positif* ne renonce pas, pour autant, à son attitude cinéphilique et à ses amours. En somme, la revue ne s'aligne pas.

Ce qu'on peut lui reprocher, d'ailleurs, n'est pas tellement d'avoir privilégié le cinéma américain que d'avoir institutionnalisé certains de ses réalisateurs (tels Boorman ou Losey), au point d'en faire des domaines réservés et farouchement défendus contre les critiques extérieures.

Le début du même éditorial signale que, pendant l'année 1980, ne sont sortis, à Paris (et à Paris seulement) qu'un film yougoslave et un film brésilien, deux films grecs et hongrois, trois films polonais et portugais. C'est contre cette situation aberrante que *Positif* réagit avec *Sept jours au cinéma* en proposant un film indien, *Un jour comme les autres* de Mrinal Sen, un film japonais, *La vengeance m'appartient* de Shohei Imamura, deux films brésiliens d'Arnold Jabor, *Je t'aime* et *Tudo Bem*, deux films philippins de Lino Brocka, *Jaguar* et *Bona*, un film grec, *Alexandre le Grand*, de Théo Angelopoulos, un film hongrois, *Peut-être demain* de Judit Elek, un film polonais, *Kung Fu*, de Janus Kijowski, un film américain (documentaire social et politique), *Rosie la rêveuse* de Connie Field, et deux films français, *la Dame d'Embara* de Jean Rouch, et *les Jeux de la comtesse Dolingen de Gratz*, de Catherine Binet.

Curieusement, dans ce numéro spécial où ne manquent ni des témoignages sur le tournage des films, ni des renseignements fondamentaux, ni des filmographies, c'est le film de Catherine Binet qui fait l'objet de l'étude la plus approfondie, avec une analyse singulièrement éclairante de Françoise Audé et un grand entretien (qui est aussi un portrait de la cinéaste par elle-même) qu'a recueilli Isabelle Jordan.

Il y a là plus qu'une façon d'illustrer la tradition de défense des « premiers films français » (*Positif* patronne également, au Studio 43, sept films de débutants soutenus lors de leur sortie, de Franju à Jean-François Stevenin) ; il y a le choix d'une sensibilité. Sensibilité que l'on retrouve dans un entretien avec la Hongroise Judit Elek. Cela ne veut pas dire que les autres textes soient négligeables, loin de là. Mais, dans ce parcours du combattant en faveur de films négligés par les distributeurs français (malgré, pour certains, une présentation dans des festivals), l'apport de la revue prend, du côté des femmes — et tant mieux si Catherine Binet et Judit Elek en profitent — une résonance dépassant celle de l'information méticuleuse.

### Les plans-séquences d'Angelopoulos

Nous n'avons pas vu, d'avance, tous les films sélectionnés. Il faut donc s'en tenir à des constatations partielles. Si l'on en juge par le seul *Je t'aime*, *Positif* a eu tendance à surestimer Arnold Jabor, qui use, dans l'univers clos d'un appartement, du sexe, de l'humour et des fantasmes tarabiscotés pour une comédie de mœurs bourgeoises.

En revanche, *Un jour comme un autre*, de Mrinal Sen, cinéaste bengali, est une œuvre admirable par sa mise en scène. Il explore progressivement le chaos et les contradictions cachés sous l'harmonie factice d'une famille de petits-bourgeois pauvres de Calcutta, qui tient sous sa dépendance la fille aînée, et vit de son travail.

Avec *Bona*, le Philippin Lino Brocka (découvert en 1978, à Cannes, grâce à Pierre Rissient, et *la Quinzaine des réalisateurs*), poursuit, approfondit sa peinture du sous-prolétariat des bidonvilles de Manille et du tragique de la condition féminine. Epurant le mélodrame, qui est, pour lui, un code de référence populaire, Lino Brocka trace, au sein de la misère sociale, d'un grouillement d'humanité maintenue à l'écart, l'itinéraire douloureux d'une jeune fille allant de la soumission amoureuse à la révolte, après trop d'humiliations. Ce film, beau sans esthétisme, émouvant sans pathétisme, est d'un grand cinéaste.

L'événement de la semaine de *Positif* est cependant *Alexandre le Grand*, de Théo Angelopoulos, qui, depuis sa présentation au Festival de Venise 1980, reste scandaleusement ignoré en France, où le réalisateur grec n'est pourtant pas un inconnu. Le film dure près de trois heures ; il est touffu, symbolique parfois. Il se réfère à la légende d'un bandit considéré comme une réincarnation d'Alexandre le Grand.

Il commence le 1er janvier 1900, pour une traversée hors du temps des divers aspects du socialisme et de la contamination du pouvoir. C'est une épopée politique qui ne concerne pas uniquement (comme les films précédents d'Angelopoulos) la société grecque. Le cinéaste est parvenu à une maîtrise confondante de l'utilisation de l'espace par les plans-séquences.

On ne peut pas parler de « cinéma moderne » sans « reconnaître » Angelopoulos, l'égal de ce que furent, en leur temps, Griffith et Orson Welles.

JACQUES SICLIER.

* Jusqu'au 26 janvier (Action Christine, Action La Fayette, Studio 43).

## THÉATRE

« SUSN », D'ACHTERNBUSCH, A AUBERVILLIERS

# L'insoumise

D'abord, il y a *Don Giovanni*, Mozart comme une immensité transparente où se noient cinq femmes en attente sur fond bleu de Bavière. Un bleu de glacier immaculé, dont le soir révèle les ombres douteuses. Le décor (de Jean Haas) est une chambre ouverte sur la montagne, couronnée d'images qui se répètent sur huit écrans de télévision : spots publicitaires, feuilletons, culture standard...

Images laminées de tous les jours, que leur multiplication déforme en dessins abstraits, grinçants. A Mozart succède le cliquetis obsessionnel de la machine à écrire, excroissance naturelle d'un homme qui écrit. Autour de lui, cinq comédiennes jouent la vie d'une femme nommée Susn, se partagent le monologue de sa solitude.

Créé au festival d'Avignon (*le Monde* du 10 juillet 1980), la pièce d'Herbert Achternbusch, mise en scène par Hans Peter Cloos, a été coproduite par le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, où elle est présentée actuellement. On retrouve intactes la splendide violence du spectacle, son intensité, la vérité terrible des mots qui transpercent, ces mots dont l'homme nourrit sa machine, noircit ses feuilles blanches et dont il vit. Il n'est pas sadique, il est écrivain. Il fait ce qu'il sait faire, ce pour quoi il est né, poète goguenard, avide, enfant émerveillé qui, sauvagement, détruit pour connaître — Tcheky Karyo, aigu et lisse, candide et sournois, invincible dès qu'il se soude à sa machine.

Susn est une partenaire à sa hauteur, elle n'a rien d'une agnelle craintive, rien d'une victime désarmée. A quinze ans (Anna Baldaccini), elle trébuche, elle est gauche et se bat — c'est encore une rigolade — pour se débarrasser des contraintes morales, familiales, pour éviter la domination des autres, des adultes.

A vingt-cinq ans (Daisy Amias), seule dans la ville, elle se demande ce qu'elle fait « avec les autres ». Elle est tout entière une masse de questions nettes, concrètes, mais sans réponses parce qu'elle ne se satisfait pas d'à-peu-près. Vingt ans après (*« Qu'est-ce que j'peux faire, j'sais pas quoi faire »*), le désarroi est devenu colère.

A Avignon, Caroline Chaniolleau était une boule d'impatience prête à brûler. Daisy Amias a quelque chose de végétal, une inquiétude de déracinée, trahit une peur au tranchant du meurtre et du suicide. Il y a en elle un peu de la Susn de trente-cinq ans (Maïté Nahyr), glorieuse, épanouie, sensuelle, et qui n'accepte pas d'échec. Elle n'accepte pas l'impossibilité d'exister en même temps que l'homme — « l'autre », — superbe, dévoreuse vaincue, déjà hantée par la Susn de quarante-cinq ans (Christine Cohendy), fière ivrognesse qui plonge par provocation, par fureur sardonique dans ce qu'elle a haï, la religion dont elle se sert pour entretenir sa haine de l'autre, des autres.

Blessée, cachant ses blessures, elle est marquée par le masque gris de la Susn silencieuse (Sylvie Favre), fantôme aux yeux d'enfer qui traîne la tache noire de la mort sur toutes ces révoltes décapitées. Susn se suicide, son cadavre pèse lourd sur les épaules de l'homme. Il n'est pas plus fort qu'elle, mais lui, entre lui et les autres, il y a l'écriture...

C'est lui qui est désarmé face à l'insoumise Susn, aux cinq comédiennes réellement unies par un lien mystérieux, qui est ce que raconte la pièce. L'histoire est simple comme une tragédie, mais le visage du destin est très exactement celui de notre temps, de notre monde. Hans Peter Cloos se reconnaît dans la sauvagerie et les sarcasmes de Herbert Achternbusch, il fait vibrer la chaleur du texte contre le froid des images parfaites. Il est tout entier une masse de questions, de fureur, et il nous oblige à les reconnaître.

COLETTE GODARD.

★ Théâtre de la Commune, Aubervilliers, 20 h 30.

## MUSIQUE

*« LE VAISSEAU FANTOME » A NANCY*

# Un visage, un cri

Claude Régy et le décorateur Robert Platé avaient donné, il y a dix ans, à Angers, une interprétation échevelée du *Vaisseau fantôme*, débauche d'images visionnaires où tournoyaient des souvenirs d'Ossian, de Blake, de Gustave Doré, qui soulevaient avec une force incomparable le lyrisme onirique de Wagner.

Invités à nouveau par Jean-Albert Cartier, à Nancy cette fois, à monter la même œuvre, ils ont relégué dans nos plus beaux souvenirs cette réalisation splendide, remplacée par un spectacle statique qui atteint, par moments seulement, une grande beauté.

Le décor unique, plus maniable, certes, mais moins fabuleux, oppose une falaise abrupte à la proue démesurée du vaisseau fantôme ; il suffira d'y superposer un toit, des poutres noires et une fenêtre à petits carreaux pour l'austère maison de Daland au deuxième acte ; d'admirables éclairages de Geneviève Soubirou à la manière de Delacroix et le mouvement des vagues de la mer baignent ces décors de magie surréelle.

Après un premier acte ennuyeux où les matelots en complet veston chantent groupés au bord de la scène, cependant que Daland sur son rocher et le Hollandais, juché dans une alvéole de son navire, dialoguent interminablement, les fileuses en noir, sans rouets, massées dans l'ombre, servent de repoussoir à Senta dans la lumière, en robe rose fraise et tablier blanc, qui chante sa ballade, les yeux fixés dans la salle sur un portrait imaginaire.

Toute l'action se trouve alors concentrée sur le visage de cette fille robuste, un peu lourde, à la voix dure, comme arrachée à la pierre, souvent peu juste, prenante cependant (Lisbeth Balslev, titulaire du rôle à Bayreuth). Mais le rêve douloureux, l'émotion, la volonté indomptable gagnant sur l'effroi, les larmes qui perlent au coin des yeux peu à peu nous investissent et nous gagnent, jusqu'à ce cri, moment prodigieux de théâtre, où Senta sent la présence du Hollandais derrière elle, comme si l'intensité de son chant l'avait fait surgir.

Elle ne le regarde pas, elle chancelle sur le côté, et tout l'admirable duo sera soutenu par cette tension des corps quasi immobiles, des regards perdus dans l'immensité du mystère qui réunit ces deux êtres malgré la distance. Un instant seulement, elle tournera sur elle-même, comme pour reprendre contact avec la réalité et revenir à son vertige intrépidement assumé.

De saisissantes images marqueront encore le dernier acte, telle cette pantomime prémonitoire où le double de Senta, une jeune fille blonde, s'avance sur la passerelle du vaisseau fantôme pour sauver un vampire aux doigts crochus (Régy évoque Nosferatu et le film de Murnau), avant que, par un jeu de scène trop voyant, la vraie Senta vienne rejoindre le Hollandais sur une épave ; couchés tous deux pour l'éternité, leurs mains alors se rejoignent.

Un spectacle aux suggestions assez riches donc, mais d'une homogénéité contestable, interprété honorablement par Donald McIntyre, Hollandais impressionnant mais à la limite du mélo, le Daland quelque peu sénile de William Wildermann, un bon Erik (Dennis Bailey) et un excellent pilote (Ian Caley), avec des chœurs pleins de conviction et l'Orchestre de Nancy fort bien préparé, sous la direction fougueuse et précise de Gabriel Chmura.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernière représentation ce jeudi 21 janvier (20 h 30).

■ La cantatrice espagnole Victoria de Los Angeles, souffrante, annule le récital qu'elle devait donner à la Salle Gaveau le 22 janvier. Les places seront remboursées aux guichets.

## Deux disparitions

### La chanteuse brésilienne Elis Regina

Elis Regina, l'une des plus grandes interprètes de la musique populaire au Brésil, est morte le mardi 19 janvier à Sao-Paulo. Elle était âgée de trente-six ans. Les raisons de son décès n'ont pas été précisées.

[Née en 1945, Elis Regina commence à chanter à onze ans et signe son premier contrat trois ans après. Dans les années 60, elle contribue à lancer la bossa-nova.

On la voyait assez régulièrement en Europe depuis 1968 ; elle était venue notamment à l'Olympia.]

### LE PEINTRE MEXICAIN JUAN O'GORMAN

Le peintre fresquiste et architecte mexicain Juan O'Gorman est mort lundi 18 janvier à Mexico. Il était âgé de soixante-seize ans. La fresque de la bibliothèque de l'université de Mexico, qui retrace l'histoire de la culture mexicaine, reste son grand œuvre, en dimension et en inspiration, sur un mode narratif et légendaire.

[Né en 1905 à Mexico, Juan O'Gorman poursuit la tradition des peintres « muralistes » révolutionnaires comme Siqueiros, Rivera, Orozco. Il fait des études d'architecture et mène de front une activité d'architecte et de peintre fresquiste, mais c'est son art des murs qui l'emporte autour des années 40, alors que le Mexique construit d'importants équipements publics.

Il est l'auteur de deux grandes fresques, en 1941 : une en hommage à Cuahtemoc, héros de la résistance aux Espagnols au seizième siècle, et l'autre à la Bibliothèque de Patzcuaro sur les Indiens tarasques. C'est en 1950 qu'il réalise la célèbre fresque de la bibliothèque de l'université, après avoir participé à l'élaboration de ses plans. Il y donne le meilleur de lui-même dans une œuvre qui mêle peinture et minéraux de couleurs incrustés librement à la manière de Gaudi, l'un de ses inspirateurs ; de même, en architecture, il se disait disciple de Le Corbusier.

Il travaillait à deux grandes fresques au moment où la mort l'a surpris, l'une pour le Musée national de l'histoire, l'autre pour le château de Chapultepec, à Mexico. — J.M.]







# SPECTACLES

# théâtres

## LES SPECTACLES NOUVEAUX

PROTÉE, Essaïon (278-46-42), 21 h.
SPAGHETTI BOLOGNÈSE, Saint-Denis, théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30.
L'ORAGE, Artistic-Athévains (355-27-10), 20 h 30.
LA PATTEMOUILLE, Michodière (742-95-22), 20 h 30.
UN JETÉ ET DEUX BOUCLES, Connétable (277-41-40), 20 h 30.

### *Les salles subventionnées et municipales*

**Comédie-Française** (296-10-20), 20 h 30 : les Caprices de Marianne ; L'Épreuve.
**Chaillot** (727-81-15), 20 h 30 : Britannicus ; salle Gémier, 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été ; Grand foyer, 18 h 15 : Entretien avec M. Saïd Hammadi.
**Odéon** (325-70-32), 20 h 30 : le Palais de justice.
**Petit Odéon** (325-70-32), 18 h 30 : Dorval et moi ; 21 h 30 : le Neveu de Rameau.
**TEP** (797-96-06), 20 h 30 : Le Grand Magic Circus (le Bourgeois gentilhomme).
**Petit TEP** (797-96-06), 20 h 30 : Marionnettes Richard Bradshaw.
**Centre Pompidou** (277-12-33) — Théâtre, 20 h 30 : El Joglars olympic man.
**Carré Silvia Monfort** (531-28-34), 20 h 30 : le jeune ballet classique.
**Théâtre de la Ville** (274-22-77), 18 h 30 : Beaux Arts Trio, 20 h 30 : Quoi qu'on fasse, on casse.
**Théâtre musical de Paris** (261-19-83), 20 h 30 : Ballet-théâtre français (Hommage à Diaghilev).

### *Les autres salles*

**Antoine** (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
**Atelier** (606-49-24), 21 h : le Nombril.
**Bouffes-du-Nord** (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
**Bouffes Parisiens** (296-97-03), 21 h : Diable d'homme.
**Cartoucherie, Épée de Bois** (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : Richard II ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : l'Etranger dans la maison.
**Cité internationale** (589-38-69) ; Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; Grand Théâtre, 20 h 30 : la Divine Comédie ; Resserre, 20 h 30 : Ce titre, tu es né avec.
**Comédie Caumartin** (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
**Comédie des Champs-Elysées** (720-08-24), 20 h 45 : le Jardin d'Eponine.
**Comédie italienne** (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
**Comédie de Paris** (281-00-11), 20 h 30 : le Chanteur d'opéra.
**Daunou** (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
**Deux Portes** (361-49-92), 20 h 30 : les Fausses Confidences.
**Espace Marais** (271-10-19), le Misanthrope ; 22 h 30 : Motus et Paillasse.
**Fondation Deutsch de la Meurthe** (241-82-16), 20 h : Vie et mort du roi boiteux.
**Fontaine** (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne.
**Gaîté Montparnasse** (322-16-18), 20 h 15 : Ça fait mal quand je touche ; 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?.
**Grand Hall Montorgueil** (233-80-78), Dialogues d'immigrés.
**Huchette** (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon.
**La Bruyère** (874-76-99), 21 h : le Divan.
**Lucernaire** (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Yerma ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge : 18 h 30 : Don Quichotte ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : le Combat de la Mouche ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
**Madeleine** (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
**Maison des Amandiers** (366-42-17), 20 h 30 : Articule.
**Marie Stuart** (508-17-80), 20 h 30 : l'Île des chèvres ; 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre ?
**Marigny, salle Gabriel** (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
**Mathurins** (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
**Michel** (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
**Montparnasse** (320-89-90), 20 h 30 : Trabisons ; petite salle (322-77-30), 20 h 30 : les Archivistes.
**Œuvre** (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chaud.
**Palais-Royal** (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
**Petit Forum** (297-53-47), 20 h 30 : Toute honte bue.
**Plaisance** (320-00-06), 20 h 45 : Frère et Sœur.
**Roquette** (805-71-51), Petite salle, 20 h 30 : Il était trois fois.
**Saint-Georges** (878-63-47), 20 h 45 : le Charimari.
**Studio des Champs-Elysées** (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
**Théâtre d'Edgar** (322-11-02), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
**Théâtre en rond** (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane.
**Théâtre de l'Epicerie** (271-51-00), 20 h : Écritures I.
**Théâtre du Marais** (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
**Théâtre Noir** (797-85-15), 20 h 30 : les Joies de la vie ? Pardon Monsieur.
**Théâtre du Parvis** (633-08-80), 20 h 30 : Écoute le vent sur la lande.
**Théâtre Présent** (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan ; II., 21 h : Aïma.
**Théâtre des Quatre-Cents-Coups** (633-01-21), 20 h 30 : Christophe Colomb.
**Théâtre du Rond-Point** (256-70-80), 20 h 30 : l'Amour de l'amour ; petite salle, 20 h 30 : De toutes les couleurs ; Maison internationale du théâtre, 18 h 30 : Saint Simon le voyeux.
**Théâtre 18** (226-47-47), 22 h : Gaspard.
**Tristan-Bernard** (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.
**Variétés** (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

### *Le music-hall*

**Bobino** (322-74-84), 20 h 45 : P. Font et P. Val ; Riou-Pouchain.
**Espace Gaîté** (327-95-94), 20 h 15 : M. Benin ; 22 h : G. Pierron chante G. Couté.
**Fontaine** (874-74-40), 22 h : Lacombe-Asselin.
**Gymnase** (246-79-79), 21 h : le Grand Orchestre du Splendid.
**Lucernaire** (544-57-34), 21 h : Manolo Moreno.
**Olympia** (742-25-49), 21 h : Renaud.
**Opéra Night** (296-62-56), 20 h 30 : Les Lee show.
**Palais des Glaces** (607-49-93), grande salle 20 h 30 : Les Étoiles.
**Palais des Sports** (828-40-90), 20 h 30 : France Gall.
**Potinière** (261-42-53), 20 h 45 : Alex Métayer.
**La Tanière** (566-94-23), 20 h 45 : Philippe Berthaut ; 22 h 30 : B. Ruiz.
**Théâtre de la Plaine** (250-15-65), 20 h 30 : Ensemble Karumanta.
**Trottoirs de Buenos Aires** (260-44-41), 21 h : R. Caldarella, Jacinta.

### *Les concerts*

**Théâtre des Champs-Elysées**, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. L. Maazel (Dvorak, Beethoven).
**Salle Pleyel**, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. K. Masur, sol. H. Szeryng (Bach, Dvorak, Szymanowski).
**Salle Gaveau**, 21 h : E. Malinin (Beethoven, Moussorgsky).
**Salle Cortot**, 21 h : S. Popovici (Haydn, Moussorgsky).
**Eglise réformée d'Auteuil**, 20 h 45 : P. Delsaux, F. Ducasse (Haendel, Blavert, Stamitz...).

### *Jazz, pop, rock, folk*

**ARC** (723-61-27), 20 h 30 : Triptyque Orchestra.
**Caveau de la Huchette** (326-65-05), 21 h 30 : R. Franc.
**Cirque d'Hiver** (503-47-59), 21 h : Jacques Higelin.
**Dreher** (233-48-44), Memphis Slim.
**Dunois** (584-72-00), 20 h 30 : Cl. François Quintet.
**L'Écume** (542-71-16), 20 h 30 : Parioca.
**Feeling** (271-33-41), 22 h 30 : Trio R. Urtreger.
**Jazz Unité** (776-44-26), 21 h 30 : E. Wilkins.
**New Morning** (523-51-41), 21 h : Eddie Moore Quartet.
**Petit Journal** (326-28-59), 21 h 30 : Funky Jazz.
**Petit Opportun** (236-01-36), 23 h : D. Pifarely, P. Authier, D. Lemerle, E. Dervieu.
**Radio-France**, auditorium 106, 18 h 30 : D. Cobbi, F. Cahen ; grand auditorium, 20 h 30 : M. Solal, J. Lewis.
**Slow Club** (233-84-30), 21 h 30 : C. Luter.
**Vieille Herbe** (321-33-01), 20 h : P. Denain.

### *En région parisienne*

**Aubervilliers**, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h 30 : Susn.
**Boulogne**, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : Thérèse Raquin.
**Clichy**, ARC (270-03-18), 20 h 30 : le Bel Indifférent ; la Paix chez soi ; le Fantôme de Marseille.
**Massy**, Centre P.-Bailliart (920-57-04), 21 h : le Four solaire.
**Nanterre**, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 21 h : la Chambre d'écho.
**Sartrouville**, Théâtre (914-23-68), 21 h : A. Ionatos.
**Le Vésinet**, CAL (976-32-75), 21 h Boris Supervian.
**Vincennes**, Théâtre D. Sorano (374-73-74), 21 h : Sept pièces de Courteline.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
**« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »**
**704.70.20 (lignes groupées)**
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

## *Jeudi 21 janvier 1982*

### *La danse*

**American Center** (321-42-20), 21 h : M. Moretto.
**CISP** (343-19-01), 20 h 45 : Création Danse.
**Théâtre de Paris** (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.
**Théâtre 18** (226-47-47), 20 h : Lolita.

### *Les comédies musicales*

**Porte Saint-Martin** (607-37-53), 20 h 30 : Violettes impériales.

### *Les cafés-théâtres*

**Au Bec fin** (296-29-35), 20 h 15 : Tohu Babut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.
**Blancs Manteaux** (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 20 h 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ?
**Café d'Edgar** (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : Demain, j'enlève le noir. — II., 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
**Café de la Gare** (278-52-51), 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h 15 : Le Chasseur d'ombre.
**Connétable** (277-41-40), 22 h 30 : Sur les traces de D. Reinhardt.
**Coupe-Chou** (272-01-73), 20 h 30 : le Petit Prince.
**Le Petit Casino** (278-36-50), I., 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
**Point Virgule** (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : Du ronron sur les blinis ; 22 h 30 : les Chocottes.
**La Soupap** (278-27-54), 18 h 30 : le Mur mort ; 21 h 30 : C. Régnier.
**Splendid Saint-Martin** (208-21-93), 20 h 30 : Papy fait de la résistance.
**Le Tintamarre** (887-33-82), 19 h : C. Epinal, D. Bourdon ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : Annonces matrimoniales.
**Théâtre de Dix-Heures** (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
**Vingt-cinquième heure** (439-36-59), 21 h : Théophile ; 22 h : R. Crevel.

### *Les chansonniers*

**Caveau de la République** (278-44-45), 21 h : Achetez François.
**Deux-Anes** (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

# Cinémas

**Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.**

### *La cinémathèque*

**CHAILLOT (704-24-24)**

15 h : le Grand Avocat, de W. Wyler ; 19 h : Hommage à George Cukor : David Copperfield ; 21 h 30 : Rétrospective S. Imamura : Cochons et cuirasses.

**BEAUBOURG (278-35-57)**

**La cinémathèque française projette dans la petite salle du Musée du cinéma, au palais de Chaillot, jusqu'à la fin de la grève du personnel de nettoyage, les films initialement prévus à Beaubourg.**

15 h : le Voyage au Congo, de M. Allégret ; 17 h : Dix ans du forum de Berlin : Des journées entières dans les arbres, de M. Duras ; 19 h : Ophélia, de C. Chabrol.

### *Les exclusivités*

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ALL STARS FESTIVAL (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
AMERICAN POP (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
L'AMOUR DES FEMMES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; Ambassade, 6e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
BLUE SUEDE SHOES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-27-78) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) (*), Forum, 1er (297-53-74) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-46) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 1er (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 14e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
DIVINE CREATURE (It. v.o.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) : Français, 9e (770-33-88).
EAUX PROFONDES (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
FAME (A. v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Bergère, 2e (770-77-58) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
HAPPY BIRTHDAY SOUHAITEZ NE JAMAIS ÊTRE INVITÉ (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C., Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chin., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40).
HOTEL DES AMÉRIQUES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
MAD MAX (A. v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e 261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).
MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Movies, 1er (620-43-99) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
METAL HURLANT (A., v.f.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Français 2e (770-33-88).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA PEAU (It., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

## LES FILMS NOUVEAUX

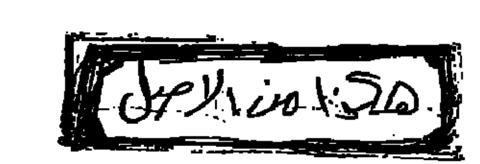
ANTHOPOPHAGOUS (**), film italien de Joé d'Amato, v.f. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 2e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Images, 18e (522-47-94).
FONTAMARA, film italien de Carlo Lizzani, v.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 11e (542-67-42).
MUR MURS ; DOCUMENTEUR, film français d'Agnès Varda ; Forum, 1er (297-53-74) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 11e (542-67-42).
LES FANTASMES DE MADAME JORDAN (*), film suédois de Dusan Makavejev, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-53) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (579-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
VENIN film anglais de Piers Haggard, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POPEYE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e, (325-59-83) ; Publicis Elysées, 6e (720-76-23) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e 544-57-34).
RAGTIME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) h. sp.
LA REVANCHE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE ROSE ET LE BLANC (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
STALKER (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; André Bazin, 13e (337-74-39).
T'ES FOLLE OU QUOI ? (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Studio Cujas 5e (354-89-22).
TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-germain, 6e (222-72-80) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 17e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
LE TUEUR DU VENDREDI (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

### *Les séances spéciales*

AGATHA ET LES LECTURES ILLIMITÉES (Fr.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15, 18 h 20.
AFFREUX, SALES ET MÉCHANTS (It., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 16 h 10 et 20 h 10.
AMERICA, AMERICA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) sam., mar., 19 h ; dim., 18 h 30.
BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (**). Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 24 h.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44) sam., 14 h 15.





# RADIO-TÉLÉVISION

## Les décrets d'application de la loi sur les radios privées sont publiés

**Les radios libres sont désormais légales et prennent le nom de « radios locales privées ». Le *Journal officiel* du 21 janvier 1982 les fait entrer dans le cadre *juridique français en publiant*, le même jour, le décret d'application de la loi du 9 novembre 1981 portant dérogation au monopole d'Etat de la radiodiffusion, le décret de nomination des membres de la commission chargée d'instruire les demandes de dérogation (plus communément appelée « Commission de répartition des fréquences ») et le cahier des charges générales. Un cahier des charges particulières incombant à chaque radio sera annexé aux arrêtés de dérogation, et prendra ainsi en considération les situations *démographique et géographique* particulières aux *différentes* régions.**

**Ces décrets étaient attendus impatiemment par l'ensemble des radios libres, même si celles-ci peuvent, pour la plupart, émettre librement depuis l'automne dernier, et si les textes publiés n'apportent que bien peu d'éléments nouveaux (*le Monde* du 24 décembre). Outre les 500 watts (au-dessus desquels la diffusion des émissions doit être assurée par T.D.F.), on trouve surtout une confirmation, sinon un renforcement, des orientations définies par la loi, notamment en ce qui concerne l'interdiction de la publicité et les sanctions frappant les infractions en ce domaine.**

**M. Georges Fillioud, ministre de la communication, devait installer, le jeudi 21 janvier à 16 heures, la commission qui doit immédiatement se mettre au travail et commencer d'examiner les très nombreux dossiers de demande de dérogation qui arrivent chaque jour au ministère.**

## Les principales dispositions du décret

Article premier. — Les dérogations au monopole d'Etat de la radiodiffusion (...) sont accordées pour une durée de trois ans au plus, renouvelable (...) par le ministre chargé de la communication et le ministre chargé de la tutelle de l'établissement public et de diffusion (...).

Art. 2. — La demande de dérogation est présentée au nom du conseil d'administration par le président de l'association.

La demande précise les noms des personnes désignées comme responsables de l'activité de radiodiffusion et, le cas échéant, comme mandataires de l'association.

Art. 3. — Le dossier produit à l'appui de la demande doit comprendre :

1° Un budget prévisionnel d'exploitation et un budget prévisionnel d'investissement (...) accompagnés de tous les documents justifiant de l'origine et du montant des ressources.

2° Les renseignements concernant l'objet principal des émissions et les dispositions générales présidant à la composition du programme propre à la station ;

3° Les renseignements relatifs au lieu d'implantation et aux caractéristiques techniques de l'installation d'émission, notamment en ce qui concerne l'émetteur et l'antenne.

Art. 4. — Les demandes de dérogation (...) sont adressées (...) au ministre chargé de la communication.

Ce dernier saisit la commission (*de « répartition de fréquences »*) dans un délai d'un mois (...).

L'article 5 précise la composition de la commission chargée d'accorder les dérogations, dont la validité des réunions est ensuite définie par l'article 6.

Art. 7. — Il est statué sur la demande de dérogation dans les six mois qui suivent la réception du dossier complet par le ministre chargé de la communication. Au terme de ce délai, la demande est réputée rejetée s'il n'y a pas été explicitement statué (1).

Art. 8. — Un cahier des charges générales est établi par décret.

Un cahier des charges particulières est annexé à l'arrêté de dérogation. Il est déposé ainsi que la liste des personnes mentionnées à l'alinéa 2 de l'article 2 ci-dessus à la préfecture du département où l'émetteur est implanté.

Art. 9. — La valeur (maximale des émetteurs) est fixée à 500 watts de puissance nominale.

Art. 10. — L'établissement public de diffusion contrôle le respect des dispositions techniques des cahiers des charges de chaque station d'émission.

Le service d'observation des programmes (...) peut, à tout moment, contrôler le respect des dispositions du cahier des charges relatives aux programmes. A cet effet, un enregistrement du programme diffusé par la station au cours des quinze derniers jours peut lui être remis à sa demande.

Lorsque les dispositions des cahiers des charges ne sont pas respectées (et après mise) en demeure de s'y conformer dans les huits jours, la dérogation peut être révoquée.

Art. 12. — Toute personne qui aura directement ou indirectement financé, élaboré, diffusé ou fait diffuser *par une station autorisée un* message publicitaire, en violation des dispositions de l'article 3-6 ajouté à la loi du 3 juillet 1972 susvisée par la loi n° 81-994 du 9 novembre 1981, sera punie des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe.

En cas de récidive, les peines encourues seront portées au double (2).

(1) La loi relative à la motivation des actes administratifs, adoptée par le Parlement le 30 juin 1979, accepte ces décisions implicites de rejet, mais fait obligation aux administrations d'en communiquer les motifs à l'intéressé si celui-ci en fait la demande dans le délai du recours contentieux (deux mois).

(2) Les peines prévues pour les contraventions de la « cinquième classe » (art 2R 40 du code pénal) sont une amende de 600 à 1000 F et de dix jours à *un mois d'emprisonnement*, ou l'une de ces deux peines seulement.

## Le cahier des charges générales

Le cahier des charges générales définit d'abord les obligations des radios relatives à la mise en service. Il est précisé (article premier) que les procédures préalables à cette mise en service et à l'exploitation des stations, nécessitées par les accords internationaux, sont effectuées par T.D.F. La diffusion doit ensuite *intervenir dans les deux mois* qui suivent la date d'effet de la dérogation (art. 2). Enfin, T.D.F. doit être prévenue de la mise en service de l'émetteur quinze jours au moins auparavant.

Les obligations relatives au programme sont très légères : annonce « autant que possible tous les quarts d'heure » du nom de la station et de sa fréquence d'émission (art. 4) ; la « diffusion répétitive de programmes enregistrés » et la « *retransmission simultanée en différé* de programmes d'une autre station » sont interdites (art. 5) ; 80 % du programme doit être « propre » à la station, et les programmes doivent avoir une durée d'au moins vingt-quatre heures (art. 6).

Les obligations techniques :

« L'installation d'émission doit être conforme aux normes générales définies comme suit par le comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.) :

La stabilité en fréquence doit être meilleure que + 2 kilohertz ;

Les niveaux de puissance maximaux tolérés des rayonnements non essentiels, mesurés à la sortie de l'émetteur, sont :

Pour les émetteurs d'une puissance nominale supérieure à 25 watts, 60 décibels au-dessous de *la puissance de l'émetteur et sans* dépasser 1 milliwatt ;

Pour les émetteurs d'une puissance nominale inférieure ou égale à 25 watts, 40 décibels au-dessous de la puissance de l'émetteur et sans dépasser 25 microwatts.

L'excursion maximale de fréquence est fixée à + 75 kilohertz ;

La caractéristique de préaccentuation doit être identique à la courbe admittance-fréquence d'un circuit résistance-capacité en parallèle ayant une constante de temps de 50 microsecondes. » (art. 7.)

L'article 8 précise le contenu de la convention passée par une station avec T.D.F. lorsque celle-ci est chargée de la diffusion. Les articles 9 et 10 définissent les conditions du contrôle des stations. Enfin, l'article 11 fait obligation aux radios de faire parvenir dans les quatre mois suivant la clôture de chaque exercice annuel, leurs documents comptables à la commission.

## *Les membres de la commission*

M. André Holleaux, conseiller d'Etat, président ; M. Philippe Bissara, maître des requêtes au Conseil d'Etat (suppléant).

● *En tant que représentantS de l'Assemblée nationale :*

M. Bernard Schreiner (P.S., Yvelines), M. Georges Hage (P.C., Nord).

● *En tant que représentants du Sénat :*

M. Charles Pasqua (R.P.R.) et M. Edouard Bonnefous (C.D.S.) (suppléant) ; M. Jean-Marie Rausch (C.D.S.) et M. Michel Miroudot (U.R.E.I.) (suppléant).

● *En tant que représentants de la presse écrite nationale et régionale :*

M. Jean-Pierre Coudurier et M. Jean-Claude Gatineau (suppléant) ; M. Claude Durieux et M. Philippe Dominique (suppléant) ; M. Roger Bouzinac et M. Dominique Pretet (suppléant).

● En tant que représentants des demandeurs et titulaires de dérogation :

M. Henri de Bodinat (A.L.O.) et M. Paul Sigogneau (A.L.O.) (*suppléant*) ; *M. Yves Ducarroir* (F.N.R.L.) et M. Sylvain Ricci (F.N.R.L.) (suppléant) ; M. Daniel Populus (F.N.R.T.L.I.) et M. Patrick Faure (suppléant) ; M. Jean-Louis Bessis (avocat) et M. Sylvain Anichini (suppléant) ; M. Philippe Carlier (coordination régionale du Nord des radios libres) et M. Francis Fourcou (Fédération des radios occitanes) (suppléant).

● *Au titre du représentant du ministère de l'intérieur et de la décentralisation :*

M. Pierre Briand et M. Michel Casteigts (suppléant).

● *Au titre du représentant du ministère chargé de la communication :*

M. Pierre Girard et M. Jean-Louis Roussin (suppléant).

● *Au titre du représentant du ministre chargé des P.T.T. :*

M. Guy Brun et M. Bianchini (suppléant).

● *Au titre du représentant de l'établissement public de diffusion :*

M. Henri Berthod et M. Claude Delaize (suppléant).

● *Au titre de représentant de la société nationale de radiodiffusion :*

Mme Corinne Fabre et M. Albert Aycard (suppléant).

● *Au titre des représentants d'associations culturelles et d'éducation populaire :*

M. Jean-Louis Rollot (Ligue française de l'éducation et de l'éducation permanente) et M. Marcel Desvergne (instituteur) (suppléant) ; M. Jean-Pierre Grandazzi (Fédération Léo-Lagrange) et Mme Denise Karminski (Fédération Léo-Lagrange) (suppléante) ; M. Claude Paquin (Fédération française de la Maison des jeunes et de la culture) et M. Philippe Bordier (F.F.M.J.C.) (suppléant).



## *Vu* — Un perfectionniste

*Dire que vingt ans après sa pendaison dans la cour de la prison de Jérusalem, c'est à peine si on se rappelait à quoi ressemblait Adolph Eichmann, un virtuose pourtant, un génie — non, le mot n'est pas trop fort — du crime organisé, méthodique, du génocide mis en fiches, en courbes, en organigrammes, celui qui déclarait encore en 1957 :* « Cinq mille morts, c'est une catastrophe, cinq millions, c'est une statistique. »

*Dès qu'on a revu mercredi soir sur A 2, au fil des actualités de l'époque, ce visage blême barré de grosses lunettes, profondément ridé, ce sourire entre parenthèses, ce front dégarni de vieil oiseau déplumé, perché dans une cage de verre, une espèce de bloc translucide, on l'a immédiatement reconnu, bien sûr, tout nous est revenu dans une grande bouffée d'horreur perplexe et pétrifiée.*

*C'était donc ça l'ange exterminateur, le monstre sanguinaire, ce personnage falot, ce petit fonctionnaire ? Il avait l'air, nous disait Alain Decaux — formidable son émission, bravo ! — il faisait penser à un comptable effrayé de demander une augmentation. Et notre ami Jean-Marc Théolleyre, qui assistait au procès, me le confirmait : dès qu'un chiffre surgissait dans la fange nauséeuse, sanglante, bourbeuse des dépositions — si l'on évoquait par exemple des pyramides de deux mille cadavres voués au feu, — il fourrageait dans ses paperasses, il compulsait ses notes, il rectifiait : dans mes comptes, je trouve deux mille deux cents corps par tas. Hallucinant !*

*On nous a raconté la façon dont il a été retrouvé en Argentine, grâce à un renseignement, ça on l'ignorait, fourni par le ministre-président de Hesse en Allemagne fédérale. C'est lui qui a prévenu les services secrets israéliens : Eichmann habitait 4261 rue Chacabuco, à Buenos-Aires, avec sa femme et ses enfants. Isser Harel, leur chef à l'époque, nous a raconté cette longue traque. Elle a d'ailleurs failli être abandonnée : l'adresse indiquée était si minable, la grosse dame blonde entrevue dans la cour paraissait si misérable, si négligée, que l'agent, croyant à une fausse piste, avait fait demi-tour !*

*Cet enlèvement, il a fini par avoir lieu, on y a pratiquement assisté, on est allé sur place, on a tout vu, tout compris, c'était passionnant. Et, à y bien réfléchir, d'une déconcertante facilité. Ce qui m'a frappée, c'est ce hurlement de bête sauvage poussé par Eichmann, alias Klement, Ricardo Klement, quand le commando israélien lui a sauté dessus dans le chemin de terre mal éclairé qui menait à la bicoque où il s'était réfugié. Et puis plus rien. Soumission totale, disciplinée, d'un SS habitué, empressé, à obéir aux ordres de ses supérieurs hiérarchiques. C'est là-dessus d'ailleurs qu'il axera son système de défense. Peu de jours avant son exécution — on a rétabli pour lui, pour lui seul, la peine de mort en Israël, — il le répétait encore à des journalistes français venus le voir dans sa cellule : je ne suis qu'un exécutant.*

*Que de modestie, une vraie bleuette, pour quelqu'un qui a inventé et mis sur pied avec le succès que l'on sait la « solution finale ». Sur ce plan, il n'était pas content de lui, notez, pas du tout. Il avait évalué à dix millions trois cent mille le nombre de juifs à exterminer' et il en avait laissé échapper près de la moitié, les plus roublards, les plus costauds, un vrai désastre, il avait mal fait son boulot. Un perfectionniste, je vous le dis...*

CLAUDE SARRAUTE.

## Jeudi 21 janvier

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**20 h 35 Téléfilm : La tendresse.**
De B. Queysanne. Avec M. Robinson, J. Parent, P. Andret, M. Michel...
*La belle rencontre d'une vieille dame de la haute bourgeoisie et d'une étudiante d'origine juive. Elles vivront ensemble, s'aimeront, traverseront les épreuves de la vie, la vie rajeunissant le visage de la plus âgée et ridant le visage de la plus jeune.*

**22 h 20 Document : Au-delà de l'histoire.**
L'homme après le froid, une émission de la télévision suisse.
*Les glaciers du Rhône il y a trente-cinq mille ans.*

**23 h 20 Journal.**

### DEUXIÈME CHAINE : A2

**20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.**
De J. Segui et Y. Bonsergent.
Le convoi des délinquants. Réal. : C. Gaignaire.
*L'équipe d'Antenne 2 a suivi, pendant douze jours, trente-cinq délinquants de quatorze à dix-huit ans à travers les Etats-Unis.*



**21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.**
Emission d'A. de Caunes, réal. : D. Kent.

**23 h 15 Journal.**

### TROISIÈME CHAINE : FR3

**20 h 30 Débat autour du film : le Terroriste.**
*FR 3 compte confier à une station régionale, lorsque le sujet s'y prêtera, le soin d'organiser un débat avec des participants de la région concernée. Cette semaine FR 3 Lyon réunit d'anciens résistants de la région Rhône-Alpes, MM. B. Frangin, P. Dreyfus, G. Wolf, P. Crozet, L. Chelea.*

**21 h Cinéma : le Terroriste.**
Film italien de G. de Bosio (1963), avec G.M. Volonte, P. Leroy, G. Bosetti, A. Aimée, R. Severo (v.o. sous-titrée, N. Rediffusion).
*A Venise, pendant l'hiver 1943-1944, les actes de terrorisme contre les Allemands d'un résistant, partisan de l'action violente, mettent en danger ses compagnons de lutte.*
*A travers l'aventure d'un homme et d'un groupe, une admirable réflexion historique et politique sur l'action du Comité de libération nationale italien, dans une Venise hivernale, froide et tragique comme on ne l'avait jamais vue au cinéma.*

**22 h 30 Journal.**

### FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : Doublages, de J.-P. Wenzel. Avec D. Labourier et J. Brac.
22 h 30, Nuits magnétiques, Risques de turbulence.

### FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris) « Carnaval » (ouverture) de Dvorak, « Symphonie n° 9 en mi mineur », de Dvorak, « Symphonie n° 7 en la majeur », de Beethoven, par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.
23 h, La nuit sur France-Musique : 0 h 5, Un portrait de D. Lipatti : œuvres de Brahms et Chopin.

## Vendredi 22 janvier

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**12 h 5 Réponse à tout.**
**12 h 30 Les visiteurs du jour.**
**13 h Journal.**
**13 h 35 Emissions régionales.**
**14 h 05 Emissions pédagogiques.**
Les difficultés linguistiques des enfants de travailleurs immigrés.
**18 h C'est à vous.**
**18 h 25 Un, rue Sésame.**
**18 h 45 Quotidiennement vôtre.**
**18 h 50 Les paris de TF 1.**
**19 h 05 A la une.**
**19 h 20 Emissions régionales.**
**19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.**
**20 h Journal.**
**20 h 35 Au théâtre ce soir : la Double inconstance.**
De Marivaux, mise en scène J.-L. Boutté, réal. J.-R. Cadet. Avec J.-P. Roussillon, P. Kerbrat, F. Seigner, D. Constanza...
**23 h 50 Journal.**

### DEUXIÈME CHAINE : A2

**10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.**
**12 h 05 Passez donc me voir.**
**12 h 30 Jeu : J'ai la mémoire qui flanche.**
**12 h 45 Journal.**
**13 h 35 Emissions régionales.**
**13 h 45 Série : Les amours des années grises.**
**14 h Aujourd'hui la vie.**
Votre Brassens.
**15 h Série : La famille Adams.**
*John Adams en désaccord avec Thomas Jefferson. La guerre éclate en Europe.*
**16 h 05 Magazine : Un temps pour tout.**
Une émission de M. Cara et A. Valentini.
*Les locataires et propriétaires.*
**16 h 50 Série documentaire : Les chemins de la vie.**
Les enfants du kibboutz.
*Quels sont les résultats économiques, politiques et éducatifs des kibboutzim en Israël trente ans après leur fondation ?*
**17 h 50 Récré A2.**
**18 h 30 C'est la vie.**
**18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
**19 h 10 D'accord... pas d'accord (I.N.C.).**
**19 h 20 Emissions régionales.**
**19 h 45 Les gens d'ici.**
**20 h Journal.**
**20 h 35 Série : Les nouvelles brigades du Tigre.**
Made in U.S.A., réal. V. Vicas.
**21 h 35 Apostrophes.**
Magazine littéraire de B. Pivot. Histoires de déracinés. Avec E. Arroyo (*Panama Al Brown*), A Bosquet (*L'enfant que tu étais*), J. Roth (*Yovel*), J. Semprun (*L'Algarabie*), H. Troyat (*le Pain de l'étranger*).
**22 h 55 Journal.**
**23 h 05 Ciné-club (cycle Wim Wenders) : Faux Mouvement.**
Film allemand de Wim Wenders (1974-1975), avec R. Vogler, H. Schygulla, M. Hoppe, P. Kern, H.-C. Blech, I. Desny, N. Nakszynski (v.o. sous-titrée).
*Un jeune homme qui veut devenir romancier entreprend un voyage à travers l'Allemagne (de l'Ouest). En cours de route, divers personnages se joignent à lui.*
*Le roman de Goethe,* Les années d'apprentissage de Wilhelm Meister, *transposé, de nos jours, par Peter Handke. Sous la forme d'un récit picaresque. Wim Wenders a réalisé, d'une façon rigoureuse, un « film d'errance » traduisant la crise d'identité, l'équilibre instable de la nouvelle génération allemande, en République fédérale.*

### TROISIÈME CHAINE : FR3

**18 h 30 Pour les jeunes.**
Les Wombles : Vive le volley ; Des livres pour nous : Souris, rats et ratons.
**18 h 55 Tribune libre.**
La Fédération de l'éducation nationale (FEN).
**19 h 10 Journal.**
**19 h 20 Emissions régionales.**
**19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.**
Circé la magicienne.
**20 h 30 Le nouveau vendredi : Kidnapping légal, les enfants déchirés.**
Une émission de R. Pietri. Reportage : J.-M. Perthuis.
*Plus d'un millier d'enfants sont enlevés, chaque année, par l'un de leurs parents divorcés, la moitié partant alors vers les pays du Maghreb, où la police est impuissante pour les retrouver. Le recours aux détectives privés est souvent nécessaire... Un excellent reportage.*
**21 h 30 Divertissement : Bishore ! Billegagnée ! ou le cinquième mousquetaire.**
Une émission de R. Trasbot et P. Neel.
*Un divertissement : une version panachée « écrite » par le cinquième mousquetaire à partir des versions de Paul Féval, Roger Nimier et Alexandre Dumas.*
**22 h 25 Journal.**
**22 h 45 Magazine : Thalassa.**
En direct du Salon nautique à Paris.

### FRANCE-CULTURE

9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge.
11 h 2, Rendez-vous avec le ballet : L'Europe d'aujourd'hui (Béjart, Kylian, Pina Bausch).
12 h 5, Agora : Lanza del Vasto, avec C.-H. Roquet.
12 h 45, Panorama, avec J. Pouget.
13 h 30, Musiques extra-européennes : La calebasse africaine.
14 h, Sons : A Saint-Lazare...
14 h 5, Un livre, des voix : « Et je pleure », de J. Pratte.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Gilles de Gouberville.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : La danse.
18 h 30, Feuilleton : Le hussard sur le toit, d'après J. Giono.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : L'albedo terrestre.
20 h, Rencontre avec les épouvantails, par B. Rigotard.
21 h 30, Black and blue : Eloge de Ray Charles.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence.

### FRANCE-MUSIQUE

9 h 2, Le matin des musiciens : Les symphonies non vocales de G. Mahler.
12 h, Equivalences : Œuvres de Franck.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes : Œuvres de Lejet, Salmenhara, Vivaldi et Arnold.
14 h, Prélude aux enfants d'Orphée : Œuvre de Martin.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, La migration musicale : Œuvres de Scarlatti, Boccherini, Zelerka, Dvorak et Martinu ; 16 h30, Lieder de Hugo Wolf.
17 h 2, L'histoire de la musique : La musique musicale au Moyen Age.
18 h 30, Studio-concert (en direct du Studio 106) : Musique vocale et instrumentale avec M. Figueras et H. Smith (Milan et Sor).
19 h 35, Jazz.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 30, Concert : « Concerto pour clarinette et orchestre en la majeur » de Mozart, « Symphonie n° 7 en mi mineur » de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, avec U. Rodenhäuser, clarinette, dir. B. Gueller.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : 23 h 5, Ecrans « Bernard Herrman » (1re partie) ; 0 h 5, Musiques traditionnelles (L'incroyable et long historique d'un tambour et sa mémoire).

Un perfectionniste





| | La ligne* | La ligne T.T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOI | 71,00 | 83,50 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 21,00 | 24,70 |
| IMMOBILIER | 48,00 | 56,45 |
| AUTOMOBILES | 48,00 | 56,45 |
| AGENDA | 48,00 | 56,45 |
| PROP. COMM. CAPITAUX | 140,00 | 164,64 |

# ANNONCES CLASSEES

| ANNONCES ENCADRÉES | Le mm/col. * | Le mm/col. T.T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOI | 40.00 | 47.04 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 12.00 | 14.10 |
| IMMOBILIER | 31.00 | 36.45 |
| AUTOMOBILES | 31.00 | 36.45 |
| AGENDA | 31.00 | 36.45 |

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

## OFFRES D'EMPLOIS

### TÉLÉINFORMATIQUE ET BASES DE DONNÉES

Le Groupe SLIGOS - Département Conseil et Réalisations - accroît rapidement ses interventions sur de grands projets faisant appel aux techniques de la Téléinformatique et des bases de données.

Il souhaite, dans ce cadre, renforcer ses équipes de conception et de mise en oeuvre, et recrute plusieurs informaticiens pour des postes d'**Ingénieurs d'Études** et de **Chefs de Projet.**

Une expérience minimum de 2 ans est nécessaire, ainsi que des connaissances pratiques d'un ou plusieurs des matériels logiciels ou méthodes suivants:

CII-HB 64, Mini 6...IDS -TDS - DTF - TPS - SOCRATE...MERISE - PAC 700.

Les projets sur lesquels ils interviendront les mettront en contact avec un environnement de haut niveau technique. Ils leur permettront d'aborder des problèmes nouveaux et diversifiés et d'évoluer vers de larges responsabilités dans le Groupe SLIGOS.

Les postes sont basés en Région Parisienne.

Merci d'adresser une candidature accompagnée d'un CV détaillé à Marie-Josée DEVAY




26, rue des Pavillons - 92800 Puteaux.

HAVAS CONTACT

---

### IMPORTANTE SOCIETE DE CONSEILS JURIDIQUES
recherche pour son siège à LEVALLOIS

# JURISTE

Formation universitaire niveau D.E.A. ou D.E.S.S. Droit privé.

Poste d'étude nécessitant goût recherche mais également sens applications concrètes.

Adresser lettre manuscrite et C.V. à M. BACROT
Les Hauts de Villiers - 2bis, rue de Villiers
92309 LEVALLOIS-PERRET

---

### SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE (200 personnes)
PARIS Gare de Lyon, recherche

## Jeune INGÉNIEUR
**Diplômé (ENSAM - ENSI)**

Débutant ou 4 à 5 ans d'expérience.

Intéressé par l'ingénierie, l'étude et l'implantation d'usines chimiques et parachimiques.

En appui de l'Ingénieur d'Affaires Responsable de contrats :

## INGÉNIEUR débutant
**Diplômé GRANDES ÉCOLES**
**CENTRALE - MINES**

POUR :
- participation à la gestion des contrats, coordination des équipes techniques.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo à nº 21.214 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

---



## emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

### OMPI
(Genève, Suisse)

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (une agence spécialisée des Nations Unies) annonce la vacance d'emploi suivante :

## CHEF DE LA SECTION DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Attributions principales : travaux juridiques touchant aux conventions internationales et aux législations nationales concernant la propriété industrielle ; secrétariat ou représentation dans des réunions. Qualifications requises : diplôme universitaire et vaste expérience du droit et de l'administration de la propriété industrielle.
Langues : français et anglais au minimum.

Conditions d'emploi : celles du régime des Nations Unies (niveau P. 5) ; salaire non soumis à l'impôt.

Pour détails et formulaire s'adresser par écrit (en se référant à nº 515) à la Section du Personnel de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes, 1211 Genève 20, Suisse.

Le formulaire officiel de demande d'emploi devra parvenir à l'OMPI avant le 23 mars 1982.

---



## emplois régionaux

**SEB** recherche pour sa **DIRECTION MARKETING**

## CHEF DE PRODUITS
**130/150.000**

*Nous souhaitons confier à un diplômé Grande École de Commerce, ayant 3 à 4 ans d'expérience marketing des biens de grande consommation,* *UNE GAMME DE NOS PRODUITS.*

**RATTACHE AU DIRECTEUR MARKETING :** *ce poste a pour mission de recueillir, d'analyser les éléments marketing de la gamme de produits dont il a la charge afin d'en réaliser la synthèse pour :*
- *établir les prévisions de vente à 1 an et 3 ans,*
- *déterminer la stratégie marketing et publicitaire adaptée à chaque produit,*
- *mettre en oeuvre cette stratégie en animant et coordonnant les actions des différents services concernés.*
- *Poste à pourvoir à 35 km de Dijon.*

*Adresser votre CV. manuscrit complet, avec photo et rémunération actuelle à* S.A. SEB - Direction du Personnel - 21260 SELONGEY *qui traitera confidentiellement votre candidature.*

COFAP

---

GROUPE INGÉNIEURS CONSEIL recherche

**H.E.C. - E.S.S.E.C. - E.S.C.**

(ou équivalent)
Désirant s'orienter vers l'exercice d'une profession libérale dans les domaines du conseil aux entreprises.

Formation assurée par nos soins.
Première implantation à Troyes.

Adr. C.V., photo, nº 18465, s/enveloppe : JEAN REGNIER PUBLICITÉ, 39, rue de l'Arcade, Paris-8e, qui transmettra.

---

Village familial de VACANCES Charente-Maritime recherche

personnel dynamique et compétent. Esprit d'équipe nécessaire pour postes à pourvoir en avril 1982 :
- ECONOME,
- CHEF DE CUISINE,
- ANIMATEUR RESPONSABLE,
- SECRETAIRE COMPTABLE,
- RESPONSABLE DE SALLE,
- RESPONSABLE DE BAR.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions s/nº 7623, *le Monde* Pub., service Annonces classées 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

**EUROMESSAGES**

Agence de Publicité appartenant au groupe PIERRE LICHAU recherche un

## JEUNE DIPLOME
**ESC (ESCAE)**

débutant ou 1 à 2 ans d'experience qui occupera pendant 2 ans des fonctions commerciales opérationnelles avant d'évoluer vers un poste de Chef de Groupe et de directeur de clientèle.
Réelles possibilités pour un candidat motivé et ayant le goût du terrain.
Veuillez adresser votre CV, photo, lettre manuscrite à M. HUNSINGER
VALENS CONSEIL
BP 359 - 75064 PARIS Cédex 02
qui *effectuera cette sélection* avec toute la discrétion requise.

---




*Ingénieur diplômé, 4 à 5 ans d'expérience en informatique de gestion Temps Réel, vous avez déjà encadré une petite équipe de réalisation.*
*Vous êtes prêt maintenant à prendre en charge l'ensemble d'un projet depuis l'analyse fonctionnelle jusqu'à la mise en route.*

*Connaissance souhaitée matériel CII HB DPS 7 sous TDS.*
*Salaire motivant, enrichissement technique et évolution assurée pour candidat de valeur.*

*Adresser candidature manuscrite avec c.v. sous référence 8756 à AXIAL Publicité 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui tr.*

---

## Jeune export manager

**CONSTRUCTEUR DE MATERIEL TP ET BATIMENT réalisant la plus grande partie de son C.A. à l'exportation,** offre dans le cadre de son expansion, un poste d'**Ingénieur Commercial** disposant d'une expérience vente matériel TP ou produits industriels, pour participer au développement d'une entreprise en s'intégrant dans une équipe commerciale.

Ce cadre de bon niveau, jeune, dynamique, aimant les voyages et parlant anglais **sera l'assistant du Directeur Commercial** et spécialement chargé des ventes a la Grande Exportation.

**Lieu de travail : Paris.**

**Ecrire sous référ. EO 241 CM**

4 rue Massenet 75016 Paris




---




---

### PUBLISCOPE CONSEIL
recherche

## UNE CHEF DE PUBLICITE

Une expérience en Agence est nécessaire.

*Ecrivez en résumant votre carrière sous référence 94 M à :*

PUBLISCOPE JUNIOR, 13 rue Royale 75008 PARIS (qui tr.) 742.44 10

---

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMAC. DE RÉPUTATION MONDIALE recherche pour sa DIVISION « DIAGNOSTICS »

2 TECHNICO-COMMERCIAUX
1) Secteur Ouest France
2) Secteur Paris Ouest

Ayant une formation BT-BTS. Analyses biologiques ou équiv., et spécialisé dans la vente de produits ou mat. de laboratoire, pour assurer la promotion technique auprès de ses clients.

Stage de formation assuré, véhicule fourni.

Adresser C.V. détaillé aux : Laboratoires WELLCOME S.A. Direction du Personnel, 159, rue Nationale, 75640 PARIS CEDEX 13.

---

Agence Immobilière 8e recherche Négociateur H. ou F., sérieux et respons. et désirant travailler. Tél. : 522-29-10.

---

**CEESI**
Organisme Interministériel recherche

**ADJOINT (E) DIRECTEUR PROGRAMME**

Service public et information téléphonique de l'administré.
Lieu Paris
Informaticien. Sérieuses connaissances documentaires.
Anglais apprécié.
Adresser lettre manuscrite, C.V., Secrétariat Général CIRA, 21 à 39, square St-Charles, 75570 Paris cedex 12.

---

Le Centre d'Informations Financières recherche

**FUTURS CADRES COMMERCIAUX**
- dynamiques et ambitieux,
- goût du contact haut niveau,
- très bonne présentation,
- sens des responsabilités.

Pour R.V. 553-20-00 P. 210.

---

**CIE GULF AIR**
Recherche pour son service
**VENTE PASSAGE**

**UN INSPECTEUR DES VENTES**

*CONDITIONS :*
Nationalité française.
Age 30 ans environ.
Expérience Cie aérienne service passage réseau distribution et langue anglaise exigées.

Envoyer d'urgence C.V. en anglais avec photo, 9, boul. de la Madeleine, 75001 PARIS.

---

EXCELL. STÉNO-DACTYLO pour rédaction journal de province, quartier Opéra, Bonne culture générale souhaitée. Fin matinée et jusqu'à 19 h 30. Ecr. s/nº 7676 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

IMPTE COMPAGNIE d'ASSURANCES

recherche pour son SERVICE PRODUCTION INCENDIE-RISQUES DIVERS

**RÉDACTEUR (TRICE)**
niveau BAC.

Adr. C.V. manus., ph. nº 21543 Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris 1er qui trans.

---

ÉDITEUR MÉDICAL ET SCIENTIFIQUE PARIS (15e) recherche

**RESPONSABLE D'ÉDITION**

(Editing, rewretting, relations d'auteurs).
Expérience nécessaire.
Formation sciences médicales ou biologiques souhaitée.
Bonne connaissance de l'anglais.
Env. C.V. man., photo et prét. sous nº 116067 M,
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

---

RECHERCHE - URGENT

**ANIMATEURS (TRICES)**

pr sect. enf. et adolesc., av. sol. *exp. Env. C.V., M.J.C., 14, r.* des Écoles, 92210 ST-CLOUD.

---

Société Services recherche

**INGÉNIEURS INFORMATICIENS**
- Exp. 1 à 2 ans ou débutant.
- Fortran, calcul scientifique.
- Disponible très rapidement

**B.I.O.** 53, rue Fondary, Paris-15e - 577-93-86.

---

SOCIÉTÉ IMPORTATION (16e) recherche URGENT

**COMPTABLE STOCKISTE**

*EXPÉRIMENTÉ (E)*
sur ordinateur ICL.
Adr. C.V., photo, prétentions ACTIVAL, 59, rue de la Tour, 75016 PARIS.

---

MENSUEL branche AUTO - MOTO - ROCK recherche

**JEUNE SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**

D'EXPÉRIENCE
Libre de suite.
Téléphone : 233-58-55.

---

## capitaux propositions commerciales

**RAIL INDUSTRIES INC.**

Société canadienne recherche association en participation avec société d'import-export spécialisée dans les matériaux ferroviaires et de génie civil ainsi que pièces s'y rapportant et ce, pour fins d'exportation vers l'Afrique.

**Prière de répondre à:**
*Publicité Caledon Ltee., 411 St-Jean Baptiste, Montréal, Que. Canada H2Y 2Z7.*

---

Sté rech. partenaires pour coproductions de films 700.000. Tél. (1) 267-06-44 pour R.-V.

## occasions

**MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSÉ**
75 F TTC m² — 658-81-12.

## travail à domicile

*Dactylographie de vos manuscrits, thèses, mémoires.* Trav. rapide et soigné, 469-09-49.

---

Tous travaux dactylo copies, thèses, rapports. I.B.M. 82 C. Tél. : 306-08-88.

---

DACTYLOGRAPHIE impeccable de vos thèses, mémoires sur I.B.M. Rapide. Tél. : 750-95-00.

## travaux à façon

ENTREPRISE. Sér. réf. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat. coordinat. tous corps d'État. Devis gratuit. Tél. 388-47-84/893-30-02.

## villégiature

ST-CYPRIEN-PLAGE (Roussillon)
Grand choix d'appartements, locations saisonnières.
S'adr. : INTER-IMMOBILIER LES ONDINES à 66750 ST-CYPRIEN-PLAGE Tél. (68) 50-79-22/21-02-75.

## automobiles

## ventes

*de 5 à 7 C.V.*

Cause double emploi, vends R4 F6 rallongé, année 7/80, 48.000 km, état parfait, 14.500 TTC. Tél. 436-85-36. Crédit possible.

---

Vends véhicule dir., DATSUN CHERRY, mod 82, 6 CV, 5 vit., bleu métal., 9.400 km, ttes options. Prix neuf 41.780 F, vendue 36.500 F. Tél. 405-70-48.

## DEMANDES D'EMPLOIS

### CHEFS D'ENTREPRISE
**L'Agence Nationale Pour l'Emploi**
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

**J.F. 27 ans.** — Maîtrise de psychologie industrielle. Stages + expérience en entreprise, recherche, conseil méthodologique, recrutement en cabinet et en société de services en informatique. Grande disponibilité.

**RECHERCHE :** situation dans toutes sociétés désirant renforcer son service du personnel : recrutement, gestion des carrières, organisation, Paris. R.P. ou province. (Section BCO/JCB 153.)

**J.H. 30 ans.** — Etudes supérieures (maîtrise es lettres) et technologiques (filmologie, relations publiques). Expérience journalistique. Anglais courant. Très bonne connaissances artistiques et culturelles. Dynamique. Sens du contact.

**RECHERCHE :** poste analyse et revue de presse, chargé des relations internes et externes dans entreprise, administration, groupe d'édition. (Section BCO/JCB 154.)

**CADRE COMMERCIAL.** — Homme de terrain et de contact. Expérimenté. 46 ans. Toujours « dans le coup », moral d'acier, offre à son employeur, son énergie, son commercial, son expérience approfondie : atouts irremplaçables. (Section BCO/JV 155.)

**J.F. 37 ans.** — Formation supérieure universitaire + stages C.P.J. secrétariat de rédaction et maquette. Italien courant. 10 ans expérience professionnelle de secrétariat secteurs divers et 3 ans en tant que rédactrice presse secrétaire de rédaction dans un mensuel.

**RECHERCHE :** situation dans toutes sociétés (presse, édition...) désirant étoffer service ou créer département analyse de presse (Paris - R.P.). (Section BCO/JCB 156.)

**ANPE**

s'adresser à:
**AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES** 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

---

**VRAI ADJOINT POUR GRAND P.D.G.**

38 ans, apportant :
- Une formation supérieure complète (droit, Sc. Po.).
- Une expérience de directeur P.M.E. + 50 personnes.
- Une connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, client. française et internationale, marchés étrangers.
- Un esprit de synthèse, créateur et volontariste.
- Angl. + espagn. Connaissance allemand + italien.

Cherche :
Situation d'adjoint à P.D.G. ou D.G. ou poste de directeur dans P.M.I.-P.M.E. ou grande société française ou internationale. Ecr. s/nº 6.233 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, *5, rue des Italiens,* 75009 Paris.

---

Jeune homme 21 ans dégagé des obligations militaires.

**C.A.P. et niveau B.E.P.**

TÉLÉCOMMUNIC. cour. faible, ch. emploi. Tél. : 959-38-12.

---

**J.F.** 28 ans parfaitement bilingue licenciée anglais. 4 ans U.S.A, secrétariat, exp., cherche poste secrétaire direct. ou équivalent à respons. Écrire sous le nº TO 31.260 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

---

**JOURNALISTE DIPLOMÉ**

27 ans, 5 ans exp. audio-visuel. Etudie toutes propositions (presse, rel. pub., édit., etc.). Ecr. s/nº 7709 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

Diplômée psychologie et linguistique 38 a. ch. place centre enfants ou similaire. Ecr. s/nº 6.224 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

CADRE 44 ANS. Format. exp. compt., fin., gest., contr. animat., org. contr., fisc., législat., inform. dep. 10 a., ch. poste

**DIRECTEUR FINANCIER**

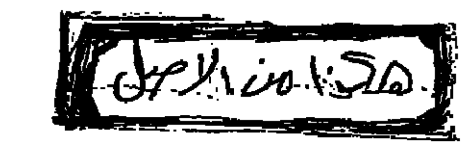
Paris/Banlieue Sud.
Ecr. s/nº 6.230 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

Dessinateur-Métreur, T.C.E. 35 ans. 10 ans expérience construction individuelle (maîtrise d'œuvre complète) cherche emploi Afrique francophone contrat émigré.
Ecr. à M. Jean-Michel BUTET, 2, rue Jean-Marmoz, 17640 VAUX-SUR-MER.

---

H. 24 ans, Technicien ccial. télétransmiss., ch place région lyonnaise. Exp. matériel Bosch, SEL, VELEC. Prét. fixe + indice. Ecrire M. Pinault, Rue Grobon, 01700 MERIBEL.



Le Monde

# équipement

## TRANSPORTS

### UNE ANNÉE DIFFICILE POUR AIR FRANCE

## • 380 millions de francs de déficit en 1981
## • Arrêt des Concorde sur Rio et Caracas

**Air France n'a pas échappé à la crise du transport aérien international en 1981, mais « la compagnie s'en tire au moins mal », estime son président, M. Pierre Giraudet, au cours de la conférence de presse réunie le 20 janvier.**

**Le déficit de la compagnie aérienne nationale attendu pour 1981 est de 380 millions de francs, ce qui représente 2 % de son chiffre d'affaires. En 1980, la compagnie avait réalisé un bénéfice de 10 millions de francs. Elle a dégagé une marge brute d'autofinancement de 650 millions de francs en 1981, mais l'augmentation de 21,5 % de ses recettes n'a pas suffi à couvrir la hausse de 23,5 % de ses coûts.**

Selon M. Giraudet, le déficit de la compagnie s'explique par les déséquilibres survenus l'an dernier sur les marchés des changes et les marchés financiers, notamment par la forte hausse du dollar et l'augmentation des taux d'intérêt. En outre, la compagnie a subi les contre-coups des événements du Proche-Orient, de la progression des salaires et des prix en France, qui a été supérieure à celle des tarifs. Air France, enfin, a dû faire face sur de nombreux marchés aux surenchères de certaines compagnies offrant des tarifs sans rapport avec les coûts d'exploitation.

La compagnie a toutefois connu un fort taux de développement de son trafic l'an dernier : + 5,8 % pour le trafic passagers sur les vols subsoniques et + 5,1 % pour le trafic fret. Air France se situe ainsi au deuxième rang mondial pour le transport du fret, derrière la Japan Airlines. La progression de l'offre des sièges ayant été limitée (+ 1 %), le coefficient d'occupation des appareils a augmenté de trois points et a été de 64,6 %. Niveau très satisfaisant.

*Sur le réseau européen, le déficit* d'exploitation, qui avait atteint 100 millions de francs en 1980, a été réduit de moitié en 1981. Le coefficient d'occupation des vols a augmenté et les perspectives dans cette région sont maintenant plus favorables avec la mise en service à venir des douze Boeing 737 que la compagnie a été autorisée à acquérir. Sur l'Amérique du Nord, la compagnie a pu dégager un bénéfice de 35 millions de francs avec une amélioration du coefficient de l'occupation de ses appareils.

Pour 1982, Air France prévoit un programme de développement modéré (+ 3,4 % pour le transport des passagers et + 7,3 % pour le transport du fret).

Enfin, dans le cadre d'un contrat *d'entreprise en cours de négociation* avec le gouvernement, la compagnie envisage d'embaucher quatre mille personnes en 1982 et en 1983 (trois mille deux cents au sol et huit cents navigants), ce qui, compte tenu des remplacements, correspond à deux mille six cents créations d'emplois.

Comme nous l'avions laissé entendre, à partir du 1er avril Air France ne desservira plus Rio-de-Janeiro et Caracas en Concorde, mettant ainsi fin à l'exploitation fortement déficitaire du supersonique sur ces lignes.

Selon M. Gilbert Pérol, directeur général de la compagnie, le déficit de l'exploitation de Concorde en 1981 s'est élevé à 170 millions de francs, dont 100 millions pour l'Amérique du Sud et 70 millions pour l'Amérique du Nord, auxquels s'ajoutent 195 millions de francs d'amortissements financiers. Pour la compagnie nationale, qui ne prend en charge que 10 % de ces déficits, l'exploitation du Concorde, l'an dernier, a représenté un débours de 16,5 millions de francs.

L'exploitation des Concorde d'Air France sera donc « recentrée » sur l'Atlantique nord avec onze vols par semaine sur New-York, deux étant prolongés sur Washington et deux autres sur Mexico.

La réduction de l'utilisation de la flotte Concorde (sept appareils) de la compagnie sur les lignes d'Amérique du Nord amènera Air France à revoir avec l'Etat le compte d'ex*ploitation du supersonique en 1982*, a encore indiqué le directeur général, et, déjà, la compagnie a interrompu la formation de nouveaux équipages de Concorde.

### FACE AUX PRÉTENTIONS DE LA S.N.C.F.

## Les routiers rappellent leurs difficultés et leurs possibilités

**Les organisations professionnelles des transporteurs routiers ont vivement réagi aux propos tenus par les dirigeants de la S.N.C.F. lorsque ceux-ci ont présenté le bilan de la Société nationale pour 1981 (*le Monde* du 13 janvier).**

La Fédération nationale des transporteurs routiers (F.N.T.R.) fait, notamment, les remarques suivantes :

« Du seul point de vue de la fiscalité, les transporteurs routiers n'ont cessé de voir leurs charges augmenter, ne serait-ce que du fait du poids exorbitant de la taxe professionnelle. En *outre, s'il est vrai que la fiscalité* spécifique sur les carburants a diminué de 23,1 %, les recettes de T.V.A. frappant le gazole représentent une majoration de 41,2 % que les entreprises françaises, contrairement à *leurs homologues étrangères, ne sont* pas autorisées à déduire.

» A propos de la consommation énergétique, il est abusif d'affirmer que d'une manière générale la route consommerait deux à trois fois plus que le rail ; de récentes études ont fait apparaître que dans des cas très nombreux la consommation est similaire.

» Quant aux conditions de travail dans le transport routier, elles sont souvent exagérément critiquées, alors que les contrôles, sur route et dans l'entreprise, de l'administration attestent que les durées hebdomadaires de conduite sont respectées. Les difficultés qui persistent tiennent à la spécificité du secteur et résident dans les temps d'attente et de mise à disposition. Mais la profession est engagée, dans le cadre de l'effort national pour l'emploi, dans un processus de progrès social qui est indéniable. »

L'Union nationale des organisations syndicales de transporteurs routiers (Unostra) note pour sa part :

« Sur la plan de la desserte, le rail ne dispose que de quatre mille points de vente ouverts au trafic de *marchandises*, alors que la route dessert chacune des trente-six mille communes de France. Ainsi, en tout état de cause, tout trafic ferroviaire, à l'exception des relations d'embranchements particuliers à embranchements particuliers, doit faire appel, pour les parcours initiaux et terminaux, à la route... Toute tentative d'égalisation des conditions de concurrence entre deux modes de transport ne doit pas se limiter à vouloir transposer, au nom d'un égalitarisme utopique, des modes d'exploitation utilisés par une technique sans tenir compte de la spécificité de l'autre technique. En effet, égalisation ne signifie pas identité, et nous pensons qu'il est enfin temps de sortir de ce faux débat. »



## *Faits et projets*

### CONTRE LES CRUES DE LA GARONNE

M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, a inauguré à Toulouse, mercredi 20 janvier, un système automatique d'annonce des crues, unique en Europe, qui fonctionnera tout à fait dès 1983. Ce réseau de télémesures, installé sur les rivières du bassin de la Garonne, fournira à un ordinateur central, grâce à douze relais hertziens, les renseignements recueillis par cent-vingt stations. Actuellement, cinq *stations sont en service.*

D'autre part, un syndicat mixte d'aménagement de la Garonne deviendra, dès le printemps prochain, le maître d'œuvre des travaux de prévention des inondations : les *conseils régionaux de Midi-Pyrénées* et d'Aquitaine, les conseils généraux de la Gironde, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de Haute-Garonne font partie de ce syndicat. — *(Corresp.)*

● *Six rivières sous contrat.* — Des contrats passés entre le ministère de l'environnement et les départements concernés vont être signés pour améliorer la qualité de six rivières. Il s'agit du Loiret (Loiret), de la Besbre (Allier), de la Sédelle (Creuse), de l'Echez (Hautes-Pyrénées), de la Thur (Haut-Rhin) et de l'Armançon (Yonne). Au terme de ces contrats, auxquels sont associés les élus, les associations de protection, les pêcheurs et les services de l'Etat, les rivières doivent être nettoyées et aménagées de manière à retrouver leur qualité d'antan.

● *Pays-Bas : un tribunal international de l'eau.* — Onze organisations néerlandaises de défense de l'environnement ont décidé de créer un « tribunal international de l'eau ». Elles sont appuyées par soixante-cinq associations européennes de défense de l'environnement. Le tribunal aura pour tâche de stimuler la recherche sur les pollutions, de diffuser les informations recueillies, de constater les infractions aux législations nationales et internationales et de préparer des actes d'accusation contre les pollueurs. Sa première réunion aura lieu dans un an. — *(A.F.P.)*

### LES PROGRÈS DE L'ANNUAIRE ÉLECTRONIQUE

Une expérience d'annuaire électronique, couplé avec plusieurs banques de données régionales, sera menée en Picardie au cours du premier semestre de l'année prochaine pour tous les usagers du téléphone qui en feront la demande, annonce le ministère des P.T.T.

Près de dix mille terminaux de petit format branchés sur le réseau téléphonique comprenant un écran de visualisation et un clavier de commande équiperont les volontaires parmi les quatre cent mille abonnés de la région.

Outre le service de l'annuaire, ces abonnés pourront consulter des banques de données mises au point en particulier par le conseil régional, le quotidien *le Courrier picard* et, probablement, la Chambre d'agriculture d'Amiens.

L'expérience en Ile-et-Vilaine, qui porte sur le seul annuaire électronique, sera généralisée au cours de cette année à tous ceux qui en feront la demande, précise encore le ministère.

### DES INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS POUR LAKER ?

Les sociétés américaines de construction aéronautique McDonell Douglas et General Electric vont investir 5 millions de livres dans la compagnie de charters britannique Laker Airways, affirme le 20 janvier le quotidien britannique *Financial Times.*

Cet investissement intervient alors que la société de Sir Freddie Laker, l'inventeur du « train du ciel », connaît de sérieuses difficultés financières. Il pourra, éventuellement, se traduire plus tard, indique encore le quotidien britannique, par une prise de participation de l'ordre de 10 à 20 % des deux sociétés américaines dans le capital de Laker Airways.

Le constructeur McDonell Douglas a déjà vendu dix DC-10 (dont le moteur est produit par General Electric) à Laker Airways.



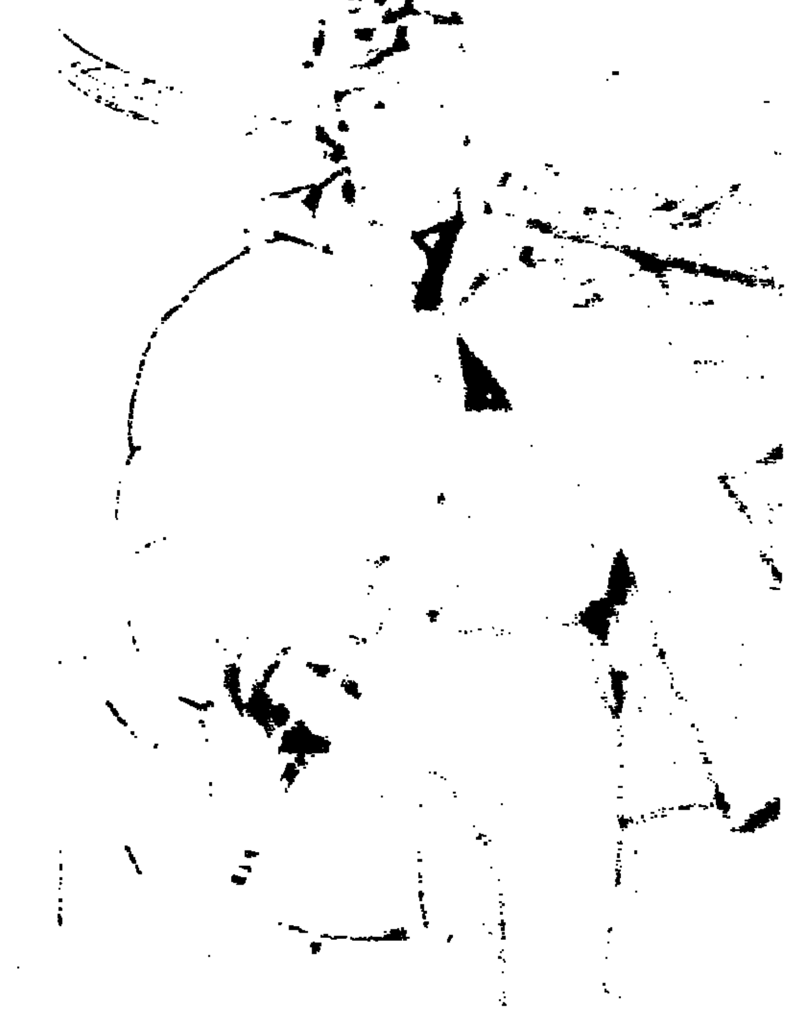
Le Monde

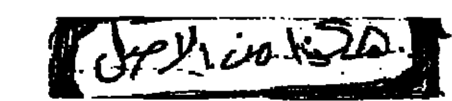
Bretagne

ÉNERGIE : la revanche d







Le Monde

# régions

Bretagne

# DEUX GRANDES CONSULTATIONS

## ÉNERGIE : la revanche de Plogoff

**Après l'adoption par l'Assemblée nationale en octobre 1981 d'un plan énergétique national, M. Edmond Hervé, ministre chargé de l'énergie, a tenté de concilier cette option et la politique de régionalisation.**

**Au cours du mois de décembre dernier il a, par une série de lettres aux présidents des conseils régionaux et aux préfets, défini le cadre et les modalités de cette opération. Dans l'esprit du gouvernement, les assemblées régionales devraient, dans les semaines qui viennent, élaborer des plans énergétiques particuliers recensant, au minimum, les besoins et les ressources locales. Ce serait l'occasion d'insister sur les économies d'énergie et les énergies nouvelles, pour le développement desquelles les régions peuvent beaucoup.**

**On attend aussi des assemblées régionales des actions dans le domaine de l'information et de la formation. Elle devraient enfin mettre en place des agences régionales de l'énergie. Le premier de ces débats a eu lieu le 19 janvier à Rennes – ville dont M. Edmond Hervé est maire – devant le conseil régional de Bretagne.**

Réunis en session extraordinaire les soixante dix-huit conseillers régionaux bretons n'ont consacré que quatre heures à leurs problèmes énergétiques. En réalité, comme nous le rapporte Christian Tual, notre correspondant à Rennes, le débat a tourné court pour des raisons politiques. Par deux fois, en 1975 et en 1978, le conseil régional, où les élus R.P.R., C.D.S., P.R. et centriste détiennent la majorité avec quarante-sept représentants, s'était prononcé pour la construction d'une centrale nucléaire à Plogoff (Finistère). La décision du président de la République d'abandonner définitivement ce projet n'a évidemment pas plu.

Aussi les conseillers de l'ancienne majorité ont-ils profité de la session pour prendre une petite revanche. Ils ont d'abord écouté le rapport présenté par M. Michel de Bennetot, conseiller R.P.R. du Finistère, qui préconisait la construction d'une centrale à charbon sans exclure le recours au nucléaire et à l'utilisation de l'énergie marée-motrice. M. de Bennetot proposait la création d'un groupe de travail chargé de préparer un plan énergétique régional.

Après discussion un amendement fut soudain présenté par seize conseillers de l'ancienne majorité et adopté par trente-six voix pour, vingt-quatre contre et deux abstentions. Cet amendement aux allures de contre-rapport rappelle les choix antérieurs du conseil, « *s'étonne des décisions du pouvoir central sans aucune consultation régionale* », demande que les opérations « pilotes » dans le domaine des énergies renouvelables soient entreprises et financées par l'État et « *attend avec impatience que le gouvernement propose la création d'une centrale nucléaire en Bretagne* ».

La session extraordinaire s'est achevée ainsi sans que le rapport de M. de Bennetot soit adopté, sans qu'on parle d'une agence régionale de l'énergie et sans qu'il soit question de formation ou d'information dans le domaine de l'énergie.. Comme le disait M. Jean-Yves Le Drian, député socialiste du Morbihan : « *Il y a dans cette assemblée un parfum de revanche de Plogoff.* »



## ENVIRONNEMENT : des associations embarrassées

**« Que peut être, selon vous, une politique régionale de l'environnement ? » Les représentants de trois mille associations vont être interrogés sur ce sujet pendant trois mois, à travers toute la France. La question leur est posée par le ministre de l'environnement, M. Michel Crépeau, qui a décidé de faire parler « la base » en organisant ce qu'il appelle « des états régionaux de l'environnement ».**

**La procédure est libérale. Dans chacune des vingt-deux régions, on a laissé à un collectif d'associations le soin de lancer les invitations. Comités de défense, groupes d'écologistes, associations de consommateurs, chasseurs, pêcheurs, foyers ruraux, associations familiales, syndicats, sont conviés, par le truchement de leurs délégués, à débattre du sujet en séance publique au cours du mois de janvier. Les fonctionnaires, y compris le préfet, resteront à l'écart de ces assemblées, dont certaines risquent de tourner au happening.**

**Qu'importe : l'essentiel est que le mouvement associatif s'exprime librement. Qu'il mette en commun et sur la table toutes les idées qu'il peut sécréter sur la régionalisation de la politique d'environnement**

**Pour l'y aider, il est prévu qu'après la séance inaugurale des réunions seront organisées au cours du mois de février, par département et par thème. Ces groupes de travail remettront leurs décisions au collectif qui, pour le 15 avril, rédigera une synthèse régionale. Ces synthèses, rassemblées au ministère de l'environnement, seront reprises dans un Livre blanc national qui sera envoyé aux parlementaires. C'est sans doute à partir de ce document que M. Michel Crépeau préparera la « charte de l'environnement » qu'il compte présenter vers le milieu de l'année.**

Lorient. – C'est sans illusion, mais avec une réelle volonté de profiter de l'occasion offerte par les pouvoirs publics d'affirmer leur position, que les représentants des associations bretonnes de l'environnement se sont retrouvés à Lorient, à la fin de le semaine dernière, pour une première journée de travail. Cent cinquante associations (sur six cents invitations lancées) étaient représentées.

Deux genres d'associations rassemblent en Bretagne les défenseurs de l'environnement. D'une part, les fédérations où se retrouvent les divers comités de défense (pour la protection des statues de Sainte-Anne d'Auray, pour la conservation des calvaires, etc.) et sont depuis longtemps un interlocuteur quasi officiel des pouvoirs en place. C'est ainsi que l'Union régionale bretonne s'est fédérée, avec la bénédiction de M. Raymond Marcellin, président du conseil régional, qui cherchait un interlocuteur représentatif. D'autre part, on trouve un grand nombre d'associations agissant en ordre dispersé et qui, elles, sont souvent plus critiques à l'égard des pouvoirs publics.

De notre envoyée spéciale

Cette première assemblée générale aura permis de constater l'évolution de la notion d'environnement. Celle-ci recouvre des préoccupations diverses. A Lorient, les associations de défense du patrimoine ou de tel ou tel site voisinaient avec le groupe de travail éolien, l'association pour l'élaboration d'un urbanisme concerté, les comités antinucléaires... En outre, bon nombre de militants ont signalé dès l'ouverture des débats que la charte nationale s'adresserait moins au ministre de l'environnement, dont ils jugent les compétences « *trop étriquées* », qu'aux ministres de l'agriculture, de l'énergie, de l'économie...

Les débats en commission ont montré la difficulté d'adopter des positions nettes et tranchées. Ainsi, sur l'énergie, deux affirmations figureront dans le Livre blanc. Les associations régionales s'opposeront à la construction de centrales nucléaires en Bretagne et affirment plus généralement leur conviction antinucléaire. Mais, au moment où l'emploi est la préoccupation première, les associations ont voulu démontrer que la défense de l'emploi et celle de l'environnement ne sont pas incompatibles. « *Les chefs d'entreprise, les élus, ne se préoccupent que du court terme,* ont affirmé ces militants. *Or refuser de mettre en cause par exemple une usine qui pollue une rivière au nom de l'emploi, c'est empêcher la création d'une entreprise qui aurait pu s'installer un peu plus loin sur cette même rivière ; c'est aussi provoquer la fermeture dans... cinq, dix ou quinze ans des hôtels situés à proximité... Nous ne devons pas, sous prétexte de protéger les emplois d'aujourd'hui, mettre en cause les emplois de demain.* » L'expérience américaine a prouvé que la défense de l'environnement pouvait être aussi créatrice d'emplois.

Autre préoccupation : la décentralisation et ses conséquences. La réforme en cours transférera les pouvoirs régionaux de l'administration aux élus, or « *ceux-ci prennent rarement en compte la notion d'environnement, plus soucieux de protéger l'emploi à court terme que le cadre de vie... Cependant, si les élus ne sont pas sensibles à nos arguments, ils ne peuvent négliger leur opinion publique* », ont fait remarquer plusieurs membres d'associations.

Celles-ci refusent d'ailleurs de jouer plus longtemps le rôle de « *pompiers de l'environnement* » et souhaite participer, *a priori*, aux prises de décision, sans attendre l'inéluctable conflit qui les amène ensuite à intervenir. Mais il faut pour cela qu'elles transforment leurs structures, deviennent plus administratives, au risque de perdre certains de leurs militants.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Le Monde

# économie

## SOCIAL

### A L'OCCASION DE LA RÉUNION DE SON COMITÉ CONFÉDÉRAL

# La C.G.T. confirme un certain durcissement à l'égard de la politique économique du gouvernement

**C'est à une très large majorité que le comité confédéral national de la C.G.T. a adopté, le mercredi 20 janvier, une résolution sur les positions du bureau et de la commission exécutive à propos de la Pologne et de la situation politique et économique en France. A l'unanimité — moins une abstention — le C.C.N. a approuvé l'entrée de trois nouveaux membres au bureau confédéral.**

L'élection au bureau confédéral de trois membres, en remplacement de trois démissionnaires (Mmes Buhl-Lambert, Christiane Gilles et M. Jean-Louis Moynot), a eu lieu, comme l'a déclaré M. Séguy, « *dans le respect des statuts et aussi de l'équilibre des sensibilités qui caractérise la composition du bureau* ». En effet, les trois démissionnaires, dont deux communistes et un chrétien — lui-même communiste, — sont remplacés par deux communistes et un chrétien. L'équilibre des « sensibilités » est donc respecté, mais l'équilibre des forces qui, ces dernières années, se traduisait, au sein du bureau, par une discussion sinon une opposition entre défenseurs de la fermeté et critiques minoritaires, soit sur les positions internationales, soit sur l'attitude cégétiste face au pouvoir, est rompu. Fidèle à la tradition, il est vrai, la C.C.T. se redonne *un bureau homogène*.

Sur les divergences au sein de la C.G.T., MM. Séguy et Krasucki ont mis les points sur les « i ». Ils ont fait une nette distinction entre les cégétistes qui, sur certains sujets ponctuels — comme la Pologne, — expriment « *des divergences, des différences, des nuances* » et ceux qui mènent, à l'extérieur ou à l'intérieur, une activité d' « *allure fractionnelle* ». Au C.C.N. de mercredi 20 janvier, des responsables ont à nouveau exprimé leurs divergences avec la direction nationale sur sa position à l'égard de la Pologne, mais nombre d'entre eux ont protesté contre les interprétations tendant à les présenter comme opposants sur d'autres points aux instances nationales. A nouveau, M. Séguy a indiqué que les opposants systématiques et ceux qui veulent coordonner leur opposition — comme c'est le cas pour la coordination C.G.T en faveur de Solidarité — risquaient, au prochain congrès, en juin, d'être critiqués, voire sanctionnés (mais M. Séguy s'est refusé à prononcer ce mot), s'ils maintenaient ou accentuaient cette tendance ou cette fraction, termes ou pratiques condamnés par la centrale. Un certain doute persiste donc. Une menace aussi. En tout cas, les opposants sont avertis : à eux de choisir entre *une opposition éclatée qui n'ait pas l'apparence d'une fraction et une opposition coordonnée*, contraire aux statuts ou us⁻ ʼes de la C.G.T. Autre avertissement adressé à l'extérieur : M. Krasucki a fait allusion, à nouveau, à « *des pressions externes sur la C.G.T.* », auxquelles concourent des « *formations politiques* ». M. Krasucki n'a pas voulu citer le P.S., mais au C.C.N. des syndicalistes ont critiqué ce parti (1).

Quant à l'attitude plus ferme des cégétistes vis-à-vis du pouvoir et aux critiques adressées — dans le rapport de M. Gensous adopté à la commission exécutive du 6 janvier — contre l'ordonnance sur la durée du travail, certains projets de M. Auroux sur les droits des travailleurs, et surtout l'absence de réforme de la Sécurité sociale, elles ont été largement approuvées. Seules trois fédérations (marine marchande, finances et officiers mécaniciens) ont voté contre la résolution approuvant le rapport ; deux fédérations (marins et spectacle) *se sont abstenues (2)*.

Le courant très majoritaire de la fermeté reste donc très solide. M. Séguy a d'ailleurs déclaré devant la presse que la C.G.T. attendait du nouveau pouvoir des mesures plus énergiques : « *Le gouvernement ferait bien d'adopter une attitude plus positive, plus consciente de ce qui peut se passer dans l'esprit des travailleurs. Ceux-ci se sont prononcés pour un changement réel et effectif, mais ils ne ressentent pas dans leurs conditions de vie et de travail les résultats concrets du changement qui s'est produit.* »

La C.G.T devrait, d'autre part, prendre prochainement des « initiatives ». Déjà, les syndicats sont invités à « agir » pour une réforme de la Sécurité sociale et pour faire aboutir d'autres revendications. Des consignes de grève ici et là sont données (3). Est-ce la fin d'un certain état de grâce ? C'est bien en tout cas la fermeté vis-à-vis du pouvoir qui est à l'ordre du jour. Une certaine solidarité demeure, mais assortie de conditions ou d'avertissements de plus en plus nombreux.

**JEAN-PIERRE DUMONT.**

(1) *Une rencontre entre le P.S.* et la C.G.T. est envisagée.

(2) Une deuxième résolution dénonçant les attaques contre la C.G.T., notamment de la part de la presse, a été approuvée à l'unanimité moins une abstention (fédération des finances).

(3) Semaine d'action C.G.T. du 25 au 29 janvier chez Renault sur la durée du travail ; semaine d'action aussi dans les arsenaux sur le même thème.

### LES TROIS NOUVEAUX MEMBRES DU BUREAU CONFÉDÉRAL

Mme JACQUELINE LEONARD, *trente-sept ans, qui a commencé à travailler comme employée chez Poclain, a adhéré à la C.G.T. en 1962. Elle entre au bureau de l'union départementale de l'Oise en 1972. Au quarantième congrès, en 1978, à Grenoble, elle est élue membre de la commission exécutive confédérale. En 1980, elle devient secrétaire général de l'union départementale de l'Oise. Mme Léonard est membre du P.C.*

M. GERARD ALEZARD, *quarante-cinq ans, technicien supérieur puis ingénieur, entre, en 1957, au laboratoire des ponts et chaussées et adhère à la C.G.T. En 1962, il devient responsable du Syndicat national des laboratoires des ponts et chaussées et secrétaire de l'union locale de Paris 15e. En 1966, il entre au secrétariat de l'union départementale de Paris, comme représentant des cadres. En 1967, il devient membre de la commission exécutive de l'Union générale des ingénieurs et cadres et membre de son bureau en 1971. Elu, en 1975, secrétaire général de l'union départementale de Paris, il entre, la même année à la commission exécutive confédérale. Il est membre du comité central du P.C.*

M. BERNARD LACOMBE, *quarante-sept ans, licencié en théologie, prêtre de la Mission de laveur de vitres, puis O.S. En 1969, dans la région parisienne comme manœuvre dans le bâtiment, laveur de vitre, puis O.S. En 1969, il est ouvrier, à Toulouse, où il adhère à la C.G.T. Il obtient son C.A.P. de monteur électricien et devient ouvrier qualifié. Délégué du personnel en 1971, il entre, en 1974, à la commission exécutive puis au bureau de l'union départementale de Haute-Garonne. Depuis 1978, il fait partie du secrétariat de cette union départementale.*

### Bénéficiant à 2500 ouvriers postés

## La cinquième équipe (33 h 36 min de travail par semaine) est instituée chez B.S.N.-Emballage

Un important accord, instituant la cinquième équipe pour les travailleurs postés en continu, a été signé, mercredi 20 janvier, entre la direction de Boussois-Souchon-Neuvesel (B.S.N.-Emballage) et l'ensemble des syndicats, C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C., s'appuyant sur l'accord-cadre conclu à la fin de l'année 1980 (*le Monde* du 4 décembre 1980). Il doit concerner deux mille cinq cents travailleurs postés — soit la moitié de l'effectif total du département bouteilles et pots — qui ne travailleront plus, dans les huit usines de la société, que 33 heures 36 par semaine, à partir du mois d'avril prochain.

Mais des contreparties ont été négociées. La première a trait à la productivité. Dans une « *note d'information* », la direction indique : « *Conformément aux termes de l'accord-cadre, le salaire de base ne devait être maintenu, malgré la réduction d'horaire, que si des progrès de productivité en usine venaient compenser l'effet de la mesure. Il fallait donc identifier 7 % des gains de productivité, en moyenne, pour financer la réduction d'horaire et la cinquième équipe. Ces 7 % ont été trouvés et, dans chaque usine, des accords d'établissement signés par les partenaires sociaux garantissent qu'ils seront effectivement réalisés.* »

La seconde contrepartie est la non-compensation des « nuisances » qui ne seront plus subies. La direction précise : « *Puisqu'il y aura moins de nuits, de dimanches et de jours fériés travaillés par les postés, les primes de nuisances correspondantes seront diminuées dans la même proportion. En moyenne, la différence est de l'ordre de 1,6 % de la rémunération totale (...). Pour réduire l'impact de cette mesure, il est cependant convenu que l'écart de rémunération sera étalé sur dix-huit mois.* » Ainsi, font remarquer les syndicats, cet écart sera résorbé par les augmentations de salaire qui interviendront dans l'intervalle.

Enfin, cet accord ne crée pas d'embauches nouvelles, mais permet, compte tenu des évolutions techniques, de maintenir l'emploi.

● *Le R.P.R. et la fonction publique.* — M. Pons, secrétaire général du R.P.R., dénonce « *le danger et l'injustice de la position du ministre de la fonction publique lorsqu'il pose, comme préliminaire à la négociation sur la grille des salaires des agents publics, la réduction de l'éventail des rémunérations, c'est-à-dire la diminution du pouvoir d'achat des agents supérieurs de l'Etat* ».

### CRISE CHEZ ELASTELLE (HAUTE-LOIRE)

## Les salariés demandent l'aide du gouvernement

De notre correspondant

Clermont-Ferrand. — Depuis octobre 1981, les deux cent cinquante salariés d'Elastelle, usine *textile implantée au Puy (Haute-Loire)*, sont sur le qui-vive. S'ils veulent conserver leur emploi, ils entendent également, par diverses actions, maintenir au Puy une activité industrielle que le redéploiement d'un groupe multinational met en cause.

Elastelle est la seule entreprise française qui fabrique du tissu élastique en grande largeur. Créée en 1880 par la famille Fontenille pour produire des travaux de dentelle, l'usine a été rachetée en 1975 par le groupe Gold Zack Quelle, avec des capitaux essentiellement allemands, qui a modernisé les installations. En 1977, quatre cent quarante personnes y étaient employées.

Dès l'année suivante, le Gold Zack Quelle, arguant de frais financiers allant jusqu'à 14 % du chiffre d'affaires, décidait d'implanter des usines dans plusieurs pays du tiers-monde, en particulier aux Philippines.

Le 21 octobre 1981, la société est mise en liquidation, et le dépôt de bilan déposé au tribunal de commerce du Puy. Le 25 novembre, la liquidation de biens est demandée. L'intersyndicale (C.F.D.T., largement majoritaire, et F.O.) réclame, dès octobre 1981, la nationalisation de la production, recevant le soutien de la population (cinq mille signatures recueillies). En décembre, huit salariés font une grève de la faim et obtiennent un engagement du gouvernement pour le maintien de l'emploi.

Depuis, l'usine Pénicaud (groupe D.M.C.-Rhône-Poulenc) s'est portée acquéreur sans s'engager sur la totale sécurité de l'emploi, ce qui ne satisfait pas les salariés. Ces derniers ont reçu leur salaire jusqu'à la fin décembre, et depuis janvier, bénéficient de l'assistance-chômage technique. Pour maintenir l'activité, ils demandent un approvisionnement en matières premières et la mise en place de mesures conservatoires leur permettant de se servir des machines. Une délégation devrait être reçue dans les prochains jours par M. Mauroy.

**JEAN-PIERRE ROUGER.**



## AFFAIRES

## Les rumeurs de dépôt de bilan de la S.C.O.P.D.-Manufrance provoquent de vives réactions de la direction et de la C.G.T.

De notre correspondant régional

Saint-Etienne. — Les déclarations de M. Pierre Bricout — conseiller municipal de Saint-Etienne, ancien M.R.G. en délicatesse avec la majorité de l'union de la gauche — relatives à la situation de la Société coopérative de production et de distribution (S.C.O.P.D.) Manufrance ont provoqué de vives réactions de la par des dirigeants de la coopérative et des syndicats C.G.T. et U.G.I.C.T.-C.G.T. Alors que l'élu estimait « *inévitable sous peine de banqueroute* » le dépôt de bilan de la société née le 30 décembre 1980, le président du directoire, M. Paul Chaumont, a critiqué ces déclarations « *sans fondement* ». Quant aux syndicats C.G.T. de l'entreprise, ils se sont indignés de l'importance accordée à cette déclaration dans la presse, notamment radiotélévisée.

« *Ce n'est pas un petit plaisantin qui balance des savonnettes avant les élections cantonales qui va nous impressionner* », a déclaré M. Christian Georges, secrétaire général de la C.G.T.-Manufrance et « personnage » des crises de la firme.

Evoquant les informations d'Antenne 2 le 19 janvier, la C.G.T. s'estime « *en droit de demander réparation et d'attaquer en diffamation les personnes qui ont diffusé des propos aussi graves sur les ondes nationales* ».

M. Chaumont n'écarte pas, pour sa part, une démarche judiciaire dirigée cette fois contre M. Bricout, dont il a évoqué le « *but de nuire évident* ». M. Chaumont a affirmé qu'il n'était question « *ni de faillite ni de dépôt de bilan* ».

Cependant, on en saura plus le 28 février, date choisie comme butoir au ministère de l'économie et des finances pour présenter un montage financier et un plan industriel cohérent. On disposera alors des éléments permettant d'évaluer les chances de développement de Manufrance.

C. R.

### Grâce au soutien de l'Etat

### LE GROUPE PROUVOST INTENSIFIE SES EFFORTS D'INVESTISSEMENT

Prouvost S.A., l'un des principaux groupes du secteur textile (19 300 salariés et 5,8 milliards de francs de chiffre d'affaires) a obtenu un prêt participatif de 100 millions de francs du CODIS (Comité d'orientation et de développement des industries stratégiques) *au titre des investissements* de 1981, qui se sont élevés à 200 millions de francs.

Selon la direction, qui fêtait le 20 janvier à Cambrai le vingt-cinquième anniversaire de sa filiale Rodier, les pouvoirs publics auraient accepté de lui accorder une nouvelle aide pour soutenir les investissements prévus pour 1982 et 1983, dont le montant (400 millions de francs) représente un effort très net du groupe par rapport à la période précédente (100 à 120 millions de francs par an en moyenne). Les investissements de 1981 ont été destinés pour l'essentiel à la principale filiale du groupe, La Lainière de Roubaix, spécialisée dans la filature et la confection.

### L'UNION DES COOPÉRATEURS DE BRETAGNE A DÉPOSÉ SON BILAN

**L'Union des coopérateurs de Bretagne (U.C.B.), qui emploie mille deux cents salariés, a déposé mardi 20 janvier son bilan auprès du tribunal de commerce de Lorient.**

**Les deux administrateurs provisoires désignés le 11 janvier (« le Monde » du 14 janvier) ont sollicité un règlement judiciaire avant la mise sur pied d'une nouvelle société à caractère coopératif avec le soutien de la Fédération nationale des coopérateurs.**

**Le tribunal devait se prononcer vendredi. La restructuration prévoit la suppression de deux cent cinq emplois, dont soixante-dix licenciements. L'union locale C.G.T. de Lorient s'est déclarée « hostile à cette restructuration et prête à mener jusqu'au bout la lutte pour la sauvegarde des emplois ».**

## ÉTRANGER

### LE COCOM VA RÉVISER SES MÉTHODES

La réunion du Cocom (Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations vers les pays de l'Est) s'est terminée, mercredi soir 20 janvier, à Paris, à l'issue de deux jours de travaux à huis clos. Cette réunion qui coïncidait avec une session, à Moscou, du comité exécutif du Comecon, a permis aux représentants des quinze pays de l'alliance atlantique — sauf l'Islande — et du Japon de faire le point du fonctionnement d'un organisme créé en 1950 au moment de la guerre froide, et que les Etats-Unis souhaitent réactiver, compte tenu des événements d'Afghanistan et de Pologne.

Selon un texte publié à l'issue de la réunion, « *l'objet était l'examen en commun, après plus de trente ans d'existence du Comité, des moyens d'assurer l'adaptation de ses méthodes à l'évolution de la situation, notamment dans le domaine des technologies à importance stratégique. A cet égard le Comité s'est mis d'accord à l'unanimité* ». En tout état de cause, les listes des produits interdits à l'exportation doivent être révisés en 1982, la dernière révision, qui a eu lieu tous les trois ans, étant intervenue en 1979. En outre, l'adoption du principe d'une mise à jour du Cocom ne fait que masquer les divergences qui demeurent sur l'attitude économique à adopter vis-à-vis de l'Union soviétique.

### LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS DU JOUR | | UN MOIS | | DEUX MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | + bas | + haut | Rep + ou Dép − | | Rep + ou Dép − | | Rep + ou Dép − | |
| $ E.-U. | 5,8540 | 5,8560 | + 40 | + 81 | + 55 | + 105 | + 40 | + 160 |
| $ can. | 4,9070 | 4,9099 | − 10 | + 48 | − 18 | + 48 | + 10 | + 33 |
| Yen (100) | 2,5977 | 2,6009 | + 180 | + 216 | + 345 | + 387 | +1050 | +115[illegible] |
| D M | 2,5416 | 2,5435 | + 100 | + 125 | + 195 | + 225 | + 625 | + 700 |
| Florin | 2,3193 | 2,3215 | + 80 | + 105 | + 150 | + 185 | + 524 | + 595 |
| F B (100) | 14,9375 | 14,9502 | .. 670 | .. 320 | ..1380 | ..1010 | ..3880 | ..3130 |
| F S | 3,1575 | 3,1611 | + 195 | + 235 | + 335 | + 380 | +1087 | +1132 |
| L. (1 000) | 4,7487 | 4,7517 | .. 295 | − 220 | .. 557 | .. 475 | −1750 | −1580 |
| £ | 11,0466 | 11,0503 | − 25 | + 93 | pair | + 140 | + 338 | + 620 |

### TAUX DES EURO-MONNAIES

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| D M | 9 | 9 /3 | 9 4/8 | 10 1/4 | 9 4/8 | 10 1/4 | 9 4/8 | 10 1/4 |
| $ E.-U. | 13 5/8 | 14 1/8 | 13 | 13 3/8 | 14 | 14 3/8 | 15 | 15 3/8 |
| Florin | 10 | 10 3/1 | 10 1/4 | 11 | 10 1/4 | 11 | 10 3/8 | 11 1/8 |
| F B (100) | 14 | 15 /2 | 18 1/4 | 20 1/4 | 19 1/3 | 21 | 20 | 21 1/2 |
| F S | 2 3,8 | 3 1/8 | 7 1/4 | 7 3/4 | 7 7/8 | 8 1/8 | 8 1/4 | 8 3/4 |
| L. (1 000) | 18 1/4 | 19 3/4 | 20 3/8 | 21 7/8 | 21 | 22 1/4 | 22 3/4 | 23 1/2 |
| £ | 14 3/4 | 15 1/4 | 14 5/8 | 15 1/4 | 14 5/8 | 15 1/1 | 14 5/8 | 15 1/4 |
| F français | 14 3/4 | 15 5/8 | 14 3/4 | 15 5/8 | 15 1/8 | 15 7/8 | 16 3/8 | 17 1/8 |

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



## AUTOMOBILE

### Aux Etats-Unis

### LES NÉGOCIATIONS SUR UNE RÉDUCTION DES SALAIRES CHEZ GENERAL MOTORS SONT SUSPENDUES.

Detroit. — (A.F.P.) Le président du syndicat des ouvriers de l'automobile, M. Fraser, a annoncé le mercredi 20 janvier l'échec au moins momentané des discussions entamées avec *General Motors*, en vue d'un renouvellement anticipé de la convention collective.

Les discussions — commencées le 12 janvier — ont pour objectif de répercuter sur les prix de vente des voitures la diminution des salaires (et donc des charges) versés aux ouvriers. Ces derniers obtiendraient en contrepartie des garanties d'emploi et une participation aux bénéfices. La *General Motors* souhaite, afin de résister à la concurrence japonaise, réduire de 1 000 à 1 200 dollars le prix de vente de ses voitures, ce qui suppose une réduction de 5 dollars des salaires horaires (*actuellement de 20,5 dollars*). Le syndicat s'en tient à des propositions de moitié inférieures.

● *Le boycottage de la régie Renault au Koweït.* — Un décret a été promulgué le mercredi 20 janvier à Koweït portant la société française Renault et ses filiales sur la liste noire. Le motif de cette décision : la « *collaboration étroite de Renault avec la compagnie américaine American Motors Corporation* », elle-même sur la liste de boycottage depuis des années.

**[Le 17 décembre, réunis à Damas, les officiers de liaison des bureaux régionaux de boycottage d'Israël avaient demandé aux pays arabes de boycotter une vingtaine d'entreprises suspectées de « collaboration » avec Israël (« le Monde » du 19 décembre). Avant le Koweït, la Jordanie a annoncé son intention de s'interdire toutes activités avec la Régie nationale.]**

● *Peugeot et Citroën créent une filiale commune en Suède* en regroupant leurs sociétés de distribution, qui emploient respectivement cent personnes pour Peugeot et soixante-deux pour Citroën, afin de renforcer leur position, jusqu'ici modeste dans ce pays (1,2 % des immatriculations poru chacune des deux marques. C'es tla première fois que les deux marques fusionnent leurs services commerciaux à l'étranger.

● *Baisse chez les Japonais.* — Après plusieurs années de croissance ininterrompue, les deux principaux constructeurs japonais d'automobiles, Toyota et Nissan, ont enregistré en 1981 une baisse de leurs exportations et de leur production, liée pour l'essentiel aux mesures de contingentement ou d'« autolimitation » qui leur ont été imposées en Europe et aux Etats-Unis.

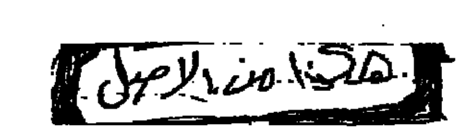
Toyota n'a produit que 3,22 millions de véhicules (2,2 % de moins qu'en 1980) dont 2,24 millions d'automobiles (—2,4 %) et 927 247 camions (—1,8 %). Il a exporté 1,716 million de véhicules, soit 3,9 % de moins que l'an passé.

## LOGEMENT

### LA HAUSSE DES LOYERS LIBRES ATTACHÉS A L'INDICE DU DEUXIÈME TRIMESTRE EST DE 6,68 %.

**Une erreur nous a fait écrire, dans l'article consacré à la limitation de la hausse des loyers libres entre le 7 octobre 1981 et le 30 avril 1982 et paru dans nos éditions datées 21 janvier, que « pour les loyers dont le bail prend en compte l'indice du deuxième trimestre 1981 ou venant à révision avant le 24 décembre 1981 (dans le cas où le bail ne fait mention d'aucun indice) la hausse est limitée à 6,38 % ». Il fallait lire 6,68 %, ce qui représente 80 % de la progression totale de l'indice trimestriel de l'INSEE, qui était de 8,35 %.**








**Au moment où la promulgation de la loi de nationalisation risque de mettre fin sans délai aux pouvoirs des conseils d'administration des sociétés nationalisables, M. Philippe Thomas, Président de Pechiney Ugine-Kuhlmann, a présenté l'exposé ci-dessous à son Conseil d'Administration, qui l'a approuvé unanimement.**

L'ambition de cet exposé n'est pas seulement de répondre à certains partisans des nationalisations qui ont prétendu donner un avis sur la gestion des groupes nationalisables sans avoir pris le temps de l'étudier : ils l'ont condamnée sans jugement, du haut de leur infaillibilité doctrinale.

L'ambition est surtout d'éclairer la route des futurs dirigeants du Groupe PUK en dégageant à leur intention, de l'expérience vécue pendant une décennie particulièrement difficile, un enseignement qui soit utilisable au cours des prochaines années.

La première partie indiquera comment ont été atteints les objectifs que s'étaient assignés, en 1972, Pechiney et Ugine Kuhlmann en décidant de fusionner.

La mutation de l'économie mondiale qui s'est produite quelques années plus tard a soumis le nouveau Groupe à une épreuve sévère : la seconde partie montrera quel a été l'effort d'adaptation de PUK aux conditions nouvelles de la concurrence internationale.

La troisième partie sera consacrée à l'approvisionnement du Groupe en énergie électrique compétitive : ce problème n'a cessé d'être et devrait rester, après la nationalisation de PUK, un souci majeur pour les responsables.

Enfin, l'accent sera mis, pour conclure, sur les traits marquants de la politique sociale qui a été mise en œuvre et mérite d'être poursuivie avec confiance.

## 1) Les objectifs de la fusion

a) En rassemblant dans une gestion unique les activités industrielles que Pechiney et Ugine Kuhlmann exerçaient dans des domaines communs ou connexes, la fusion visait à donner au nouveau Groupe, dans ces domaines, la dimension des principaux concurrents étrangers.

Certes, la dimension n'est pas une panacée. Mais, dans le cas des industries lourdes fabriquant des produits standardisés de diffusion mondiale, c'est une nécessité pour lutter à armes égales avec les principaux concurrents, qui sont actifs sur tous les marchés.

C'est ainsi que PUK est devenu, au plan mondial, le 3e producteur pour l'aluminium, le 3e aussi pour les ferro-alliages et le second pour les produits carbonés et graphités.

C'est ainsi également que, pour la filière de l'uranium, qui va du minerai jusqu'au combustible nucléaire, PUK a réuni dans sa main un ensemble de technologies complémentaires qui lui permettent d'apporter une contribution importante au fonctionnement des centrales nucléaires.

Il convient de mentionner aussi le leadership mondial exercé par la filiale américaine Howmet Turbine Components Corporation dans le domaine des ailettes de turbine pour réacteurs d'avion.

Au total, le Groupe PUK détient une position stratégique de premier plan dans des activités représentant *plus de la moitié de son* chiffre d'affaires.

b) La fusion avait aussi un objectif de déploiement international.

D'une part, PUK a renforcé progressivement sa position industrielle à l'étranger qui, depuis la création du Groupe, a été la source d'environ les deux tiers de son bénéfice brut consolidé bien qu'elle n'ait participé que pour un quart au chiffre d'affaires correspondant.

Aux Etats-Unis, une OPA, réalisée en 1975, a porté à 100 % la participation du Groupe au capital de la Société Howmet dans laquelle Pechiney avait pris pied en 1962. Depuis cette date, cette Société, qui est la première entreprise industrielle française aux Etats-Unis, s'est considérablement valorisée. Sa valeur actuelle, supérieure à 5 milliards de francs, représente un triplement des mises successives (réactualisées en francs 1981) faites par Pechiney puis par Pechiney Ugine Kuhlmann en acquisitions d'actions Howmet.

Dans la zone Asie-Pacifique, le Groupe a pris, en 1979, une initiative importante en décidant d'installer en Australie, en association avec des producteurs australiens et européens, une usine d'aluminium bénéficiant de conditions très favorables pour son approvisionnement en énergie électrique et en alumine. Il se prépare à de nouveaux développements dans cette région du monde, appelée à une expansion rapide au cours de la prochaine décennie.

D'autre part, le Groupe a beaucoup travaillé à accroître sa participation au commerce international. La mise sur pied et le renforcement progressif d'un réseau de vente très étendu ont permis aux filiales françaises d'augmenter la proportion de leurs produits vendus à l'exportation. Cette proportion a été accrue régulièrement d'année en année, passant de 26 % en 1973 à 42 % en 1981 : actuellement, dans nos usines françaises, 2 ouvriers sur 5 travaillent pour l'exportation. Il doit être possible d'améliorer encore cette performance en poursuivant méthodiquement l'action menée sur ce plan depuis 10 ans.

Les exportations de produits ont été complétées par des exportations de technologie qui ont eu des retombées très favorables pour l'industrie française. Les contrats d'assistance technique conclus pour la création d'usines à l'étranger utilisant les procédés du Groupe ont en effet permis aux constructeurs français de biens d'équipement de réaliser un courant d'exportation d'environ 1 milliard de francs 1981 par an, induit par les ventes de matière grise de PUK.

## 2) Adaptation aux nouvelles conditions de la concurrence internationale

Dès la quatrième année de son existence, en 1975, le Groupe a été frappé par la crise économique mondiale qui a sévi avec une intensité particulière dans les industries lourdes où s'exercent la plupart des activités de PUK.

Plus qu'une phase cyclique, cette crise est apparue comme l'amorce d'une mutation importante de l'économie mondiale. Cette mutation est caractérisée par un ralentissement de la croissance et, pour les industries de base consommant des quantités importantes d'énergie et de matières premières, par un bouleversement des équilibres concurrentiels qui s'étaient établis antérieurement. Ces industries, dont les prix de vente sont sujets à des variations conjoncturelles très amples, peuvent être gravement déstabilisées par des excédents de la capacité mondiale, ce qui est le cas actuellement pour l'industrie chimique et pour la sidérurgie.

Devant une telle situation, la Direction Générale a élaboré une stratégie de mouvement visant à développer les points forts du Groupe, à consolider par des modernisations et des gains de productivité les activités moins compétitives et à se dégager des secteurs en difficulté dont le redressement semblait devoir exiger beaucoup plus de temps et d'argent à l'intérieur du Groupe que dans un cadre extérieur plus propice.

Les actions entreprises dans cet esprit sont trop nombreuses pour être décrites même sommairement. On peut cependant donner la mesure de l'effort réalisé par quelques chiffres globaux : de 1972 à 1981, les gains de productivité des filiales françaises ont été de 30 %, cependant que les désinvestissements opérés se sont montés à 3,7 milliards et ont financé environ 25 % des investissements totaux du Groupe.

Ces désinvestissements ont porté sur un grand nombre d'opérations d'importance unitaire limitée, principalement dans le domaine des engrais, de la pétro-chimie, des réfractaires, des câbles électriques et de la seconde transformation des métaux.

Il était nécessaire d'opérer des désinvestissements ou des rapprochements plus massifs portant globalement sur la Branche Chimie et sur la Branche Aciers Spéciaux. Dans tous les pays européens, les grandes entreprises chimiques et sidérurgiques sont, *depuis plusieurs années*, dans une situation de surcapacité qui nécessite un effort considérable de rationalisation industrielle. Or, les activités du Groupe, dans ces deux domaines, ne peuvent être rationalisées que par synergie avec les activités complémentaires et plus vastes d'autres groupes français ou étrangers.

D'innombrables échanges d'informations techniques avec les différents partenaires possibles, des visites réciproques d'usines, des pourparlers ont été menés avec persévérance pendant plusieurs années. Malheureusement, dans le cas de la chimie comme dans celui des aciers spéciaux, ces efforts ont buté sur un blocage administratif. Dans les deux cas, le Gouvernement a pris une position purement négative, consistant à écarter les partenaires possibles de PUK, français ou étrangers, qui ne lui convenaient pas, sans exercer une action positive sur les partenaires qui auraient eu sa préférence.

Dans ces deux secteurs, PUK a été ainsi condamné à camper sur ses positions, ce qui était à l'opposé de sa stratégie de mouvement et a pesé lourdement sur ses résultats. C'est ainsi que l'exercice 1981 va se solder par une perte consolidée d'environ 1 750 millions de francs. Cette perte est due sans doute à une conjoncture mondiale exceptionnellement défavorable qui a touché simultanément tous les secteurs d'activité du Groupe. Mais elle provient presque entièrement des activités chimiques et sidérurgiques que PUK a été contraint de conserver.

Cependant, le problème des aciers spéciaux pourrait être résolu prochainement, Sacilor s'étant décidé, après une hésitation de deux ans et demi, à prendre le contrôle d'Ugine Aciers avant la nationalisation.

En ce qui concerne la chimie, PUK avait signé en janvier 1981, avec un groupe étranger, un projet d'association qui ouvrait des perspectives favorables et qui a été immédiatement soumis au Gouvernement.

Depuis un an le dossier est au point mort, l'Administration ne prenant position ni pour autoriser le projet d'accord, ni pour le rejeter, ni pour faire prévaloir une solution de rechange. Ainsi se prolongent bien inutilement les graves inconvénients d'une hémorragie financière coûteuse et d'un ajournement, très démotivant pour le personnel, des décisions industrielles engageant l'avenir de Produits Chimiques Ugine Kuhlmann.

Il n'y a pas actuellement pour PUK de nécessité plus pressante que de connaître les orientations de politique industrielle que le Gouvernement a l'intention de prendre après la nationalisation pour restructurer et rationaliser l'industrie chimique du secteur public.

## 3) Problème de l'approvisionnement en énergie électrique compétitive

L'énergie électrique est la matière première essentielle de la plupart des fabrications de PUK et représente une fraction substantielle des prix de revient (plus de 25 % pour l'aluminium, environ 20 % pour les ferro-alliages, 45 % pour le chlore et la soude). La compétitivité de ces fabrications dépend donc largement de celle de l'énergie électrique mise en œuvre.

Cette considération a joué un rôle fondamental pour le choix des implantations industrielles du Groupe à l'étranger. Dans le cas de l'aluminium, le Groupe a conclu en différents pays des contrats d'énergie donnant en moyenne un prix du kwh inférieur de 35 à 40 % au prix supporté par la filiale française Aluminium Pechiney.

*Il en résulte que, tandis* que les filiales étrangères produisant de l'aluminium sont toutes prospères, Aluminium Pechiney a des usines déficitaires et n'autofinance ses travaux de modernisation que par le produit de ses ventes de technologie à l'étranger. Somme toute, les profits d'Aluminium Pechiney ont été progressivement appropriés par l'Etat qui, sans attendre la nationalisation, a imposé depuis des années aux usines françaises d'aluminium un prix d'énergie électrique largement supérieur au niveau pratiqué dans les pays voisins pour cette industrie. On peut déduire d'une expertise comptable, confiée à une société fiduciaire par les producteurs européens d'aluminium, qu'en 1980, les pays partenaires de la France dans la Communauté Européenne ont consenti aux producteurs d'aluminium un prix du kwh inférieur en moyenne de 30 % au prix payé en France par Aluminium Pechiney.

Or la France, grâce à son programme de centrales nucléaires, bénéficie pour son approvisionnement en énergie électrique d'un avantage de prix de revient, qui va être de plus en plus marqué. Il est paradoxal que les industries fortes consommatrices d'énergie électrique, comme l'aluminium, soient traitées beaucoup moins favorablement dans ce pays que dans les pays voisins qui n'ont pas fait le même choix en faveur de l'énergie nucléaire.

Il devient urgent que le Gouvernement mette fin à ce paradoxe et tienne compte de la concurrence internationale pour accorder un prix de kwh réaliste aux industries françaises dont l'énergie électrique est la véritable matière première. C'est seulement à cette condition que PUK pourra éviter de mettre en œuvre un plan de régression de ses usines françaises fortes consommatrices d'électricité.

Pour maintenir et développer la position mondiale de premier plan qu'il a acquise dans le domaine de l'aluminium, le Groupe PUK devra à l'avenir fonder son action, comme Pechiney et Ugine Kuhlmann avaient su le faire dans le passé, sur la combinaison de deux avantages :

— d'une part, une supériorité technologique entretenue par un effort continu de recherches et par la création de nouvelles usines dans le monde entier, pour le compte de tiers,

— d'autre part, la prise au bon moment d'options énergétiques à long terme, souvent en avant-garde du marché.

C'est ainsi qu'entre les deux guerres mondiales, le Groupe a construit de grands barrages dans les Alpes et les Pyrénées, comme ceux d'Aussois, de Bissorte et du Chambon. Après la Libération, il a saisi les opportunités qui se sont présentées successivement au Cameroun, en Grèce et aux Etats-Unis, où de grands équipements hydrauliques avaient été construits en avance sur la consommation locale d'électricité. En France, après la découverte de Lacq, il a été le premier Groupe à *s'installer à proximité* immédiate du gisement pour une utilisation importante de gaz naturel. Il vient de miser fortement sur le charbon australien. Les centrales nucléaires d'EDF devraient maintenant apporter leur contribution à la compétitivité internationale de l'industrie française de l'aluminium.

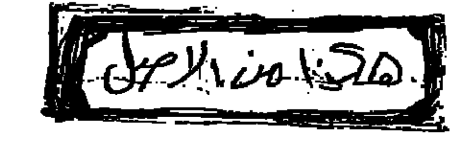
Pour conclure cet exposé, il convient d'évoquer deux traits marquants de la politique sociale de PUK : la solidarité qui a joué entre les différentes filiales du Groupe et le soin apporté à donner à ses membres le meilleur développement personnel.

En termes financiers, la solidarité s'est traduite par des transferts très importants allant des filiales étrangères vers les filiales françaises. C'est grâce à la prospérité des filiales américaines, espagnoles, néerlandaise et grecque qu'Ugine Aciers et Produits Chimiques Ugine Kuhlmann ont pu, malgré des pertes très lourdes, financer les travaux de modernisation qui étaient indispensables pour restaurer leur rentabilité et pour préserver à moyen et long terme l'emploi de leur personnel.

Mais, en termes d'emploi, la solidarité a également joué avec un effet plus immédiat. Les filiales ayant des besoins d'embauche ont tenu compte, pour le choix des personnes à embaucher, et parfois même pour la localisation d'ateliers nouveaux, des besoins de reclassement pouvant exister dans d'autres filiales. Ainsi, depuis 1975, les licenciements ont pu être limités, en moyenne annuelle, à moins de 0,4 % des effectifs des établissements français, et cela malgré les graves difficultés conjoncturelles rencontrées depuis cette date.

D'autre part, le Groupe s'est efforcé d'orienter sa politique de formation et de mutations en fonction des besoins de développement de ses membres et d'offrir à chacun un champ suffisant pour exercer son esprit d'initiative et pour satisfaire son désir de participation. Certes, les progrès réalisés dans cette direction sont encore éloignés des objectifs que le Groupe se donne pour accomplir pleinement sa vocation. Mais, dans un tel domaine, s'il convient d'agir avec *détermination et persévérance*, il faut se garder d'une excessive impatience.

L'expérience des dix dernières années montre qu'une proportion nettement croissante des hommes qui composent le Groupe contribue effectivement à le mettre en mouvement pour réagir devant les problèmes qui se présentent, opportunités à saisir ou difficultés à surmonter. Cette évolution, incontestablement favorable pour le Groupe, a permis à ses membres de découvrir progressivement leur entreprise comme un lieu d'expression, de création et de solidarité.



# AGRICULTURE

## Pour de nouvelles orientations agricoles

*(Suite de la première page.)*

On peut alors se demander s'il est véritablement nécessaire de changer quoi que ce soit à une politique qui a donné des résultats en apparence aussi satisfaisants. Il ne manque d'ailleurs pas de voix, dans divers milieux, y compris dans la majorité nouvelle, pour recommander qu'on s'en tienne à une rassurante continuité.

Il faut pourtant se rappeler que, depuis plusieurs années déjà, une inquiétude s'était fait jour et grandissait dans les milieux politiques sur la possibilité de poursuivre la politique agricole selon les principes qui avaiest paru pendant longtemps si bien réussir. On peut même dire que, si l'issue des élections avait été autre, le problème d'une réorientation se serait tout aussi bien posé. Tout au plus, certaines des solutions qu'on aurait proposé de lui apporter auraient été différentes de celles qui prévaudront vraisemblablement demain.

Notre système agricole a un grand inconvénient : il n'est pas susceptible de fonctionner spontanément de manière équilibrée. Il réclame à tout moment une intense intervention politique. Il faut soutenir les marchés et réguler les prix, encourager les investissements, subventionner telle ou telle production qui a besoin d'être relancée, remédier à telle ou telle difficulté ou calamité naturelle. Depuis 1961, il a bien fallu accorder aux agriculteurs le bénéfice de la même protection sociale qu'aux autres catégories de la population, même si l'on considérait qu'il était impossible de leur faire payer des cotisations suffisantes pour équilibrer des prestations qui leur étaient allouées.

En bref, notre système agricole, qui apparaît comme avantageux pour la société, est depuis longtemps une charge très lourde pour le budget de l'État. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette charge est ressentie comme abusive par les classes dirigeantes et la technocratie et par une bonne partie de l'opinion elle-même. On peut même dire que l'un des objectifs majeurs de la politique agricole, surtout dans les dix dernières années, a été de travailler à réduire cette charge budgétaire. Or, on peut faire l'hypothèse que ce sont les moyens choisis pour parvenir à ce résultat, conjugués avec les effets de la crise, qui ont conduit aux incertitudes de la situation actuelle.

### La sélection d'exploitants peu nombreux

La stratégie choisie et appliquée avec de plus en plus de rigueur, à partir de la fin des années 1960, consistait à sélectionner les « agriculteurs de l'an 2000 », une élite peu nombreuse d'exploitants (deux cent mille à trois cent mille contre huit cent mille actuellement). On pensait qu'une telle élite, à force de progrès technique, constituerait un jour une agriculture compétitive, une agriculture qui pourrait affronter seule les lois du marché, qui serait rentable sans qu'on l'aide, une agriculture enfin qui ne coûterait rien.

Pour cela, il suffisait de procéder comme le recommandent les manuels d'économie : il fallait avant tout augmenter la productivité du travail, c'est-à-dire augmenter la quantité de produits fournis par chaque travailleur : c'est ce qui permet, et impose, la réduction du nombre des agriculteurs.

Comment peut-on obtenir un tel résultat ?

Pour les productions végétales, les données techniques du problème ne sont guère compliquées : la productivité du travail est liée essentiellement à la surface de l'exploitation ; elle commence à être satisfaisante à partir de 60 à 70 hectares.

Pour les productions animales, les choses sont beaucoup plus complexes, et ce sont elles qui accaparent avant tout les efforts de la politique agricole.

L'augmentation de la productivité du travail, c'est-à-dire du nombre d'animaux qui peuvent être exploités par un travailleur, est obtenue par diverses méthodes. La spécialisation qui évite la dispersion du travail, le recours à divers équipements techniques : bâtiments spécialisés, machines de toutes sortes. Le recours enfin à des facteurs de production achetés : engrais, pesticides, médicaments, mais aussi une partie des aliments des animaux. Il n'est pas possible qu'un éleveur qui engraisse plusieurs centaines de porcs par an produise en même temps tout ce qu'il faut pour les nourrir. De même, la production laitière très intensive impose l'achat d'aliments concentrés.

Ces méthodes permettent d'accroître à coup sûr la productivité physique du travail, mais garantissent-elles pour autant la rentabilité de la production ? C'est la question décisive : tout montre en effet que l'augmentation de la taille des ateliers de production et l'accroissement de la productivité du travail qui lui correspond ne garantissent pas nécessairement la rentabilité. Cela est dû aux caractères propres de la production agricole : pour l'essentiel, l'accroissement de la productivité générale de l'agriculture résulte de l'amélioration, par la sélection génétique, des aptitudes productives des espèces végétales et animales et de la maîtrise des conditions dans lesquelles ces aptitudes se réalisent (alimentation, fertilisation, conditions sanitaires, etc.). Le bénéfice que rapporte un animal dépend de sa performance, c'est-à-dire de la quantité de lait ou de viande qu'il fournit, rapportée à la quantité de nourriture qu'il a consommée et au coût de cette nourriture.

Or, il est évident que ces différents critères ne sont que faiblement liés à la taille de l'élevage : si une vache donne 6 000 litres de lait par an plutôt que 3 000, c'est qu'elle a de bonnes qualités génétiques et qu'elle a été nourrie de façon adéquate. Cela n'a rien à voir avec la taille du troupeau dont elle fait partie.

On peut dire en somme que tant qu'il existe une marge bénéficiaire par animal, tout accroissement de la taille de l'élevage, et par là même tout investissement permettant d'y parvenir peuvent être avantageux et rentables. Mais inversement, l'augmentation de la taille n'est jamais en soi un moyen infaillible de créer, de maintenir ou d'augmenter la marge bénéficiaire par animal. Et bien sûr, tout événement qui vient réduire cette marge bénéficiaire peut brusquement annuler la rentabilité de l'opération, compromettre le revenu de l'exploitant et même l'existence de l'exploitation.

Les considérations qui précèdent permettent d'interpréter assez clairement la politique qui a été suivie dans les quinze dernières années. De plus en plus rigoureusement, à mesure que la situation économique devenait plus difficile, on a concentré tous les moyens sur les futurs agriculteurs de l'an 2000 ; quant au reste de la paysannerie, il était largement abandonné à lui-même. Une sorte de technostructure s'était créée, regroupant l'administration, les organisations professionnelles « reconnues », le Crédit agricole, les industries agricoles et alimentaires tant coopératives que privées, ramifiée jusqu'au niveau local, qui sélectionnait les agriculteurs présentant des garanties de solidité et désireux de se lancer dans une politique de développement ambitieuse. C'est à eux qu'étaient réservés l'essentiel des prêts bonifiés à intérêt nul ou négatif (en 1978, 30 % des exploitations se partageaient 69 % des encours du Crédit agricole), des subventions budgétaires diverses. Les organismes de vulgarisation et de conseils techniques ne travaillaient que pour eux. Ils bénéficiaient le plus souvent de prix préférentiels pour leurs produits. Tout était fait en somme pour maintenir cette marge bénéficiaire dont nous parlions plus haut.

On pourrait dire que c'est à coup d'aides, de protections, de subventions, qu'on a voulu construire une agriculture capable d'affronter les pures lois de la concurrence sur les marchés tant intérieurs qu'extérieurs.

Les résultats obtenus n'ont pas toujours été très convaincants. On sait par exemple que le secteur de la production de porcs après dix ans d'efforts d'implantation d'une production « *moderne* » et une succession de « *plans de relance* », se caractérise toujours par des crises à répétition et un taux d'auto-approvisionnement qui ne dépasse pas 85 %.

Mais même dans les cas où la rentabilité micro-économique est atteinte, et elle peut parfois être très confortable, il semble qu'on ne se soit pas assez soucié de connaître le coût marco-économique de ce succès. Enfin, l'aggravation de la crise au cours des dernières années a fait apparaître que cette entreprise de modernisation agricole, telle qu'elle était conçue, était mal adaptée à la situation de la France.

La politique agricole a fait adopter aux agriculteurs, surtout, en matière de production animale, un modèle technique qui rend notre agriculture très dépendante des importations : produits pétroliers, soja. Ce modèle est bien adapté aux conditions des États-Unis où il a été mis au point, avec leurs territoires agricoles immenses, leurs ressources industrielles qui permettent un approvisionnement à bon compte en facteurs de production. Il peut convenir encore à l'Allemagne fédérale ou aux Pays-Bas, dont les monnaies restent très fortes et leur permettent d'importer de quoi suppléer à l'insuffisance de leurs ressources naturelles.

### Un revenu laminé

Tel n'est pas le cas de la France : alors que les prix agricoles à la production, variables, particulièrement sensibles à la lutte anti-inflationniste, sont fortement freinés et connaissent une baisse relative, le coût des facteurs de production, et particulièrement des facteurs de production importés, ne cesse de s'élever.

Cet « effet de ciseau » lamine le revenu des agriculteurs, et particulièrement celui des agriculteurs modernisés, gros consommateurs de facteurs de production.

Il n'est donc pas étonnant que, depuis plusieurs années déjà, on ait vu se répandre, dans les milieux administratifs et même politiques, l'idée qu'une réorientation était nécessaire, que l'agriculture française devait devenir plus « économe » et plus « autonome » : on voulait dire par là qu'elle devait être moins forte consommatrice de facteurs de production achetés et aussi qu'elle devait mieux exploiter les grandes ressources naturelles du pays plutôt que de recourir à l'importation.

Certains allaient même jusqu'à préconiser une baisse draconienne du prix des céréales à la production en vue d'aider les éleveurs à s'approvisionner à bon compte sur le marché intérieur. Cette solution, qui a d'ailleurs toujours des partisans, paraît un peu saugrenue si l'on se rappelle que la production céréalière française, en plein essor, s'écoule facilement sur un marché mondial très demandeur. La France est le troisième exportateur mondial de céréales, et ce pour un coût budgétaire modéré, les prix européens n'étant que peu supérieurs aux cours mondiaux.

Le gouvernement socialiste devra donc assumer la charge d'une réorientation qui aurait dû avoir lieu de toute façon. Mais les solutions qu'il adoptera seront forcément en rapport avec sa nature sociale et politique, avec les valeurs et les aspirations des couches sociales qui l'ont porté au pouvoir. Jamais, peut-être, la France n'a eu à sa tête une équipe représentant de manière aussi privilégiée les salariés, toutes catégories confondues. Rien, certes, d'aussi romantique que le prolétariat en guenilles montant à l'assaut du ciel. Mais ce groupe, aujourd'hui majoritaire dans la population active, des gens qui vivent de leur travail, ne bénéficie d'aucune subvention, d'aucune exemption fiscale, d'aucun privilège particulier. Cette partie de l'opinion risque d'être peu soucieuse de ménager certains intérêts exagérément « corporatifs » d'une partie de la profession agricole, alors même que son sens de la « justice sociale » lui ferait très bien accepter qu'on attribue une aide au revenu des paysans les plus pauvres.

Une tendance s'est manifestée au sein de la nouvelle administration pour diversifier les appuis de la politique agricole au sein de la paysannerie, pour redonner sans doute plus d'attention à la catégorie toujours nombreuse des paysans moins endettés, moins engagés dans le type de développement classique des années 70 que les exploitants « modernisés », et ayant aussi des objectifs de revenus moins ambitieux que les leurs.

Quant aux exploitants les plus modernisés, c'est peut-être le pouvoir socialiste qui se révélera capable de faire ce que la droite n'avait jamais osé faire malgré ses discours libéralistes farouches : renvoyer ces petits entrepreneurs à leur propre idéologie et les prier d'affronter les forces du marché sans plus autant compter sur les deniers de l'État.

### Du marchandage à la clarté

Mais si les choix stratégiques doivent être faits sans tarder, il est vrai que la réorientation effective de la politique agricole ne pourra être que progressive.

C'est ce qu'il est facile de voir dans le déroulement de la récente conférence annuelle agricole. De toute façon, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, cette procédure de marchandage avec les organisations professionnelles, dont la plus puissante, marquée par vingt ans de collaboration avec la droite, est résolument hostile au gouvernement, ne pouvait guère aider ce dernier à exprimer et à mettre en œuvre des choix politiques clairs, si tant est qu'il était capable de les formuler.

Certes, si l'on compare la répartition des fonds alloués aux agriculteurs à celle qui avait eu lieu au titre du revenu de 1980, on constate un souci évident de réserver les aides directes de solidarité (1 500 millions de francs) à ceux qui en ont vraiment besoin. Mais le caractère draconien de la limite des des 250 000 F de chiffre d'affaires risque d'être bien adouci par la procédure des « chiffres d'affares pondérés » dont la mise en place est prévue.

D'autre part, on sait que des fonds d'un montant équivalent ont été attribués pour les agriculteurs ayant effectué des investissements importants, qui font évidemment partie des catégories à chiffre d'affaires élevé, en tant qu'on les reconnaît comme victimes de la conjoncture, ainsi que de la politique antérieurement suivie.

C'est donc au total 3 milliards de francs qui seront attribués directement aux producteurs, le reste (2 milliards et demi) étant destiné aux organismes encadrant l'agriculture. En tout cas, tant par son volume que par sa répartition, ce programme d'aide ne semble pas justifier les manifestations d'indignation paysanne orchestrées par la F.N.S.E.A.

En somme, il s'agit bien d'un ensemble de mesures de transition, qui, mise à part une volonté de principe de favoriser les paysans petits et moyens et d'exclure les plus nantis, ne traduit pas une réorientation politique très marquée.

Il n'y a rien là, au demeurant, dont on puisse faire grief à la nouvelle majorité. On peut rappeler qu'il a fallu près de quatre ans — et beaucoup de manifestations paysannes ! — pour que la Vᵉ République débutante, qui avait, en abrogeant l'indexation des prix agricoles, marqué immédiatement sa volonté de rompre avec la politique agricole de la IVᵉ parvienne à définir, à faire accepter et à mettre en place sa « politique des structures ».

CLAUDE SERVOLIN.





## AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS






Lors de sa réunion du 14 janvier 1982, le conseil d'administration a décidé le versement, à partir du 15 février 1982, d'un acompte sur dividende de 16,50 F par action ancienne, montant auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 8,25 F, soit au total 24,75 F.

En 1981, l'acompte sur dividende s'était élevé à 14,40 F, soit 21,60 F avoir fiscal compris.

Les 219 399 actions nouvelles émises dans le cadre de la récente augmentation de capital en espèces et portant jouissance à compter du 1ᵉʳ juillet 1981 recevront donc à partir du 15 février 1982 un demi-acompte, soit 12,375 F, avoir fiscal compris.

Enfin, M. Michel Lesieur, président du conseil d'administration, a fait part au conseil de sa décision de démissionner de son mandat de président, fin juin 1982, date à laquelle il aura soixante ans révolus. Il demandera alors au conseil de porter à la présidence de Lesieur S.A., société holding du groupe, M. Guy de Brignac, qui en exerce depuis mai 1978 la fonction de vice-président-directeur général.

### LA ROCHETTE-CENPA

La Rochette-Cenpa avait engagé, en mai 1981, la procédure de fermeture de son usine de Novillars, spécialisée dans la production de pâte et papiers ingraissables.

En plein accord avec les pouvoirs publics et les instances régionales, cette usine a été reprise le 18 janvier 1982 par la Société industrielle et papetière de Novillars.

Cette dernière société — totalement indépendante de La Rochette-Cenpa — poursuivra une activité papetière en employant cent trente-quatre anciens salariés de La Rochette-Cenpa, permettant ainsi de réduire d'autant le nombre de licenciements effectués.

### CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**C.N.T. - Obligations 9,90 % 1979**

Les intérêts courus du 28 janvier 1981 au 27 janvier 1982 seront payables à partir du 28 janvier 1982 à raison de 178,20 F par titre de 2 000 F nominal contre détachement du coupon nº 3 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 19,80 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 29,68 F, soit un net de 148,52 F.

Le paiement des coupons sera effectué sans frais aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels, ainsi qu'aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste et au siège de la C.N.T., 3, rue de l'Arrivée, Paris (15ᵉ).

Il est rappelé que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la Caisse nationale des télécommunications.

LES MARCHÉS FIN

PARIS

BOURSE DE PARIS 20 JANVIER

MA

# LES MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS

### 20 JANVIER

### Hésitant
### Baisse de l'or

*Probablement secoué dans un sens puis dans l'autre depuis quarante-huit heures, le marché est apparu hésitant, mercredi, jour de réponse des primes.*

*En léger repli à l'ouverture de la séance, la Bourse s'est progressivement reprise au fur et à mesure des cotations jusqu'à gagner près de 0,5 % au vu de l'indicateur instantané.*

*Ce faible écart témoigne de l'équilibre constaté entre les ordres, reflet de l'incertitude qui s'est emparée de la communauté boursière.*

*En quelques jours, la prudence est redevenue une vertu sous les colonnes et les calculs officieux qui circulent de-ci de-là sur le nouveau mode d'indemnisation des actionnaires ne produisent pas d'effet particulier sur la cote.*

*Pour l'instant, quelques titres réussissent à jouer des coudes pour s'inscrire au palmarès des hausses avec des gains de 8 % à 12 % (Chiers, U.T.A.), 5 % à 6 % (Jacques Borel, Général Entreprise), tandis que Bis, initialement « réservée à la hausse », met finalement plus de 5 % à son actif.*

*Très favorisée depuis le début de la semaine après une cotation retardée lundi et mardi, C.F.D.E. doit mordre la poussière avec un repli de 4,5 % environ, imitée par Papeteries Gascogne, Sacilor et Saint-Louis, avec des baisses de 4 % à 5 %*

*Jeumont Industrie accuse un repli plus sévère (6,7 %) et le lingot évolue dans le même sens sur le marché de l'or où il s'est négocié à 69 980 F (– 75 F), retombant à son plus bas niveau depuis deux ans*

*Le napoléon se contente d'abandonner 5 F, à 680 F, le métal fin régressant à 371,75 dollars l'once, contre 377,25 la veille et le dollar se reprenant à 5,85 F contre 5,82300 en séance officielle.*

## LA VIE DES SOCIÉTÉS

**BIC.** – Le groupe Bic Multinational a enregistré une progression de 31 % de son chiffre d'affaires 1981 qui a atteint le montant provisoire de 4,06 milliards de francs, un taux qui aurait été ramené à 21 %, à structure comparable, sans la branche Bic Marine, entrée dans le périmètre de consolidation en 1981, précise la firme.

Pour la seule société Bic, le chiffre d'affaires ressort à 556 millions de francs pour la même période, en augmentation de 9 % sur le précédent exercice.

**S.K.F.** – Cette société, spécialisée dans le secteur mécanique, a enregistré en 1981 un bénéfice net supérieur à 35 millions de francs, selon les estimations provisoires, marquant ainsi un net redressement par rapport à l'exercice précédent qui s'était soldé par une perte de 9 millions de francs.

En 1982, S.K.F. devrait poursuivre son redressement financier, à un rythme plus lent cependant. En effet, précise la société, il faut tenir compte de l'environnement économique médiocre au premier semestre, aussi bien au plan national qu'international.

**CARTERPILLAR.** – La société américaine spécialisée dans le matériel de terrassement, la manutention et la construction va lancer un emprunt obligatoire de 300 millions de dollars pour dix ans sur le marché international des capitaux, qui aura pour singulière caractéristique de ne porter aucun intérêt, annonce-t-on dans la cité.

Les bons seront émis à 24 % de leur valeur nominale, assurant aux souscripteurs un rendement annuel moyen de 14,56 %.

### INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

| | 19 janv. | 20 janv. |
|---|---|---|
| Valeurs françaises | 104,2 | 104,5 |
| Valeurs étrangères | 102,9 | 101,5 |

### Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

| | | |
|---|---|---|
| Indice général | 94,7 | 94,6 |

### TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

| | |
|---|---|
| Effets privés du 21 janv. | 15 1/8 |

### COURS DU DOLLAR A TOKYO

| | 20/1 | 21/1 |
|---|---|---|
| 1 dollar (en yens) | 225,60 | 225,55 |

## NEW-YORK

### Nouvel affaiblissement

Le marché new-yorkais a subi une nouvelle baisse mercredi, ramenant l'indice Dow Jones des valeurs industrielles à 845,89, en baisse de 1,52 point sur la veille, après que les replis l'eurent emporté sur les gains.

L'annonce d'un vif repli du produit national brut américain au dernier trimestre 1981 (5,2 %) a été abondamment commentée à Wall Street dans la mesure où cette information vient confirmer que l'économie américaine est bel et bien dans une phase de récession, fait-on valoir, soulignant que le P.N.B. des Etats-Unis avait progressé de 1,4 % au trimestre précédent.

Pour sa part, le président Reagan persiste, déclarant que *« les fondations sont en place et la reprise s'édifiera dessus grâce à la limitation des dépenses et des réglementations superflues en réduisant l'inflation et les taux d'intérêt ».*

Qui plus est, le taux des fonds fédéraux, c'est-à-dire l'équivalent de notre loyer de l'argent, est monté jusqu'à 16 % mercredi contre 13 1/2 % la veille et il a fallu que la Réserve Fédérale descende dans l'arène pour que ce taux soit progressivement ramené aux alentours de 14 %. De quoi entretenir une certaine perplexité dans la communauté boursière où nombre d'analystes anticipent d'ores et déjà un prochain règlement du taux de base bancaire (prime rate) qui pourrait atteindre les 16 % contre 15 3/4 % actuellement.

| VALEURS | Cours du 19 janv. | Cours du 20 janv. |
|---|---|---|
| Alcoa | 24 5/8 | 24 1/4 |
| A.T.T. | 58 1/2 | 58 3/4 |
| Boeing | 20 3/4 | 21 |
| Chase Manhattan Bank | 55 1/4 | 56 |
| Du Pont de Nemours | 35 1/2 | 35 5/8 |
| Eastman Kodak | 70 | 70 |
| Exxon | 30 | 29 3/4 |
| Ford | 17 3/4 | 17 7/8 |
| General Electric | 57 3/4 | 58 |
| General Foods | 29 5/8 | 28 7/8 |
| General Motors | 39 1/2 | 38 3/8 |
| Goodyear | 18 7/8 | 19 |
| I.B.M. | 60 7/8 | 61 1/2 |
| I.T.T. | 27 5/8 | 28 3/8 |
| Mobil Oil | 22 7/8 | 22 1/4 |
| Pfizer | 52 3/8 | 52 5/8 |
| Schlumberger | 49 5/8 | 48 3/4 |
| Texaco | 31 1/4 | 30 5/8 |
| U.A.L. Inc. | 15 1/4 | 15 5/8 |
| Union Carbide | 46 3/8 | 46 |
| U.S. Steel | 27 1/8 | 28 3/8 |
| Westinghouse | 24 5/8 | 24 1/4 |
| Xerox Corp. | 38 1/2 | 38 3/4 |

# BOURSE DE PARIS 20 JANVIER COMPTANT

| VALEURS | % du nom. | % de coupon |
|---|---|---|
| 3 % | 24 70 | 0 921 |
| 5 % | 34 20 | 4 849 |
| 3 % amort. 45-54 | 71 | 1 422 |
| 4 1/4 % 1963 | 95 50 | 1 458 |
| Emp. N. Eq. 6 % 67 | 104 25 | 3 847 |
| Emp. 7 % 1973 | 6050 | .. |
| Emp. 8,80 % 77 | 91 95 | 5 859 |
| Emp. 9,80 % 78 | 78 40 | 5 182 |
| E.D.F. 7,8 % 61 | .... | 7 715 |
| E.D.F. 14,5 % 80-82 | 93 | 8 474 |
| Ch. France 3 % | 211 | .. |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Actibail (obl. conv.) | 155 10 | .... |
| Aciers Peugeot | 78 | 78 80 |
| Actibail | 139 90 | 134 30 |
| Agence Havas | 321 | 320 |
| A.G.F. (St Cent.) | 382 | 384 |
| A.G.P. Vie | 2810 | 2815 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Agr. Inc. Madag. | 75 75 | 71 o |
| Air-Industrie | 15 | .... |
| Alfred Herlicq | 57 | 58 |
| Allobroge | 363 50 | 350 |
| Alsacienne Banque | 270 | .... |
| Amrep | 970 | 935 |
| André Roudière | 123 60 | 120 50 |
| Applic. Hydraul. | 215 | 220 |
| Arbel | 123 | 125 |
| A. Thiéry-Sigrand | 20 | 20 |
| Arcis | 255 10 | 263 |
| At. Ch. Loire | 35 50 | 37 |
| Aussedat-Rey | 20 | 20 |
| Bain C. Monaco | 97 | 98 50 |
| Banania | 344 | 343 |
| Banque Hervet | 183 50 | .... |
| Banque Hypoth. Eur. | 237 | 240 |
| Banque Nat. Paris | 444 | .... |
| B.O.I.C. | 28 50 | 27 60 |
| Banque Worms | 170 | .... |
| Bénédictine | 740 | 740 |
| Bernard-Moteurs | 50 | 50 |
| Biscoit (Génér.) | 405 | 404 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Bongrain S.A. | 805 | 805 |
| Bon-Marché | 70 | 70 |
| Boris | 798 | 834 |
| Bras. Glac. Int. | 490 | 456 o |
| Bretagne (Fin.) | 75 10 | .... |
| ... | ... | ... |
| Carnaud S.A. | 71 10 | 72 50 |
| Caves Roquefort | 542 | 545 |
| Cedis | 778 | 778 |
| C.E.G.Frig. | 115 | 115 |
| Centen. Blanzy | 420 | 429 |
| Centrest (Ny) | 109 10 | 109 50 |
| Cerabati | 139 50 | 136 40 |
| C.F.F. Ferrailles | 169 | 174 |
| C.F.S. | 498 | 484 |
| C.G.I.B. | 10 20 | .... |
| C.G.Maritime | 18 20 | 13 o |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| C.G.V. | 109 | 107 |
| Chambon (M.) | 198 | 202 d |
| Chambourcy (M.) | 610 | 611 |
| Champex (Ny) | 116 | .... |
| ... | ... | ... |
| Cochery | 95 | 95 |
| Cofradel (Ly) | 500 | 500 |
| Cogifi | 142 50 | 145 |
| Cominéus | 335 30 | 348 70 |
| Comiphos | 124 | 124 |
| Comp. Lyon-Alem. | 149 | 148 10 |
| Concorde (La) | 255 | 262 |
| C.M.P. | 29 80 | 13 10 o |
| Conte S.A. (Li) | 22 50 | 22 50 |
| Crédit (C.F.B.) | 162 | 159 |
| Créd. Gén. Ind. | 209 50 | 201 40 |

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

# MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | Compt. premier cours |
|---|---|---|---|---|---|
| 2000 | 4,5 % 1973 | 1920 | 1896 | 1896 | 1905 |
| 2845 | C.N.E. 3 % | 2718 | 2705 | 2706 | 2670 |
| 285 | Eurafrance | 285 | 281 | 282 | 280 10 |
| 620 | Europe n° 1 | 596 | 609 | 609 | 598 |
| 295 | Penhoet | 311 | 316 | 315 | 308 70 |
| 285 | Pernod-Ricard | 286 | 282 50 | 289 | 282 50 |
| 134 | U.C.B. | 138 | 139 | 139 | 136 20 |
| | Usinor | 6 90 | 6 | 6 | 6 10 |
| 240 | Gen. Motors | 276 50 | 272 50 | 272 50 | 269 60 |
| 59 | Goldfields | 58 30 | 57 10 | 57 10 | 57 10 |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 112 | Dome Mines | 92 60 | 91 80 | 91 80 | 92 50 |
| 161 | Driefontein Cst | 156 80 | 150 | 150 50 | 150 |
| 250 | Du Pont-Nem. | 252 | 251 | 251 | 250 |
| 460 | Eastman Kodak | 485 30 | 482 | 482 50 | 482 10 |
| 73 | East Rand | 63 90 | 62 50 | 62 | 63 70 |
| 245 | Ericsson | 280 | 275 10 | 275 10 | 275 10 |
| 200 | Exxon Corp. | 209 | 205 20 | 206 | 206 |
| 113 | Ford Motors | 124 | 126 50 | 126 50 | 126 50 |
| 210 | Free State | 206 50 | 200 | 200 10 | 203 |
| 123 | Gencor | 118 50 | 114 20 | 114 20 | 115 |
| 375 | Gén. Electr. | 410 10 | 402 50 | 404 | 399 30 |
| 380 | Schlumberger | 358 50 | 345 10 | 346 10 | 348 |
| 48 | Shell transp. | 48 70 | 48 70 | 48 70 | 48 10 |
| 575 | Siemens A.G. | 612 | 610 | 615 | 605 |
| 116 | Sony | 113 50 | 112 80 | 112 20 | 112 80 |
| 390 | Unilever | 420 | 418 50 | 418 50 | .... |
| 93 | Un. Min. 1/10 | 98 90 | 97 20 | 98 50 | 99 |
| 285 | Unit. Techn. | 279 | 271 | 271 | 271 |
| 210 | West Deep | 206 | 203 50 | 203 50 | 203 50 |
| 295 | West Hold. | 279 | 270 | 275 60 | 276 50 |
| 265 | Xerox Corp. | 273 50 | 264 50 | 268 | 269 70 |
| 2 57 | Zambia Corp. | 2 59 | 2 53 | 2 53 | 2 48 |

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

## COTE DES CHANGES

| MARCHÉ OFFICIEL | COURS préc. | COURS 20/1 | COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat | Vente |
|---|---|---|---|---|
| Etats-Unis ($ 1) | 5 817 | 5 869 | 5 670 | 5 930 |
| Allemagne (100 DM) | 254 320 | 254 310 | 246 | 258 |
| Belgique (100 F) | 14 929 | 14 950 | 12 900 | 13 700 |
| Pays Bas (100 fl.) | 232 250 | 232 100 | 225 | 236 |
| Danemark (100 krd) | 77 920 | 77 790 | 76 500 | 80 500 |
| Norvège (100 k) | 99 720 | 99 840 | 96 | 101 |
| Grande-Bretagne (£ 1) | 11 027 | 11 042 | 10 650 | 11 250 |
| Grèce (100 drachmes) | 9 920 | 9 910 | .... | .... |
| Italie (1 000 lires) | 4 749 | 4 753 | 4 350 | 4 750 |
| Suisse (100 fr.) | 315 750 | 315 300 | 307 | 320 |
| Suède (100 krs) | 103 760 | 104 070 | 100 | 105 500 |
| Autriche (100 sch) | 36 300 | 36 270 | 35 300 | 36 900 |
| Espagne (100 pes.) | 5 927 | 5 927 | 5 450 | 5 850 |
| Portugal (100 esc.) | 8 760 | 8 800 | 7 500 | 8 500 |
| Canada ($ can 1) | 4 873 | 4 901 | 4 740 | 4 970 |
| Japon (100 yens) | 2 594 | 2 606 | 2 500 | 2 630 |

## MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 20/1 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 70065 | 69950 |
| Or fin (en lingot) | 70055 | 69980 |
| Pièce française (20 fr) | 686 | 680 |
| Pièce française (10 fr) | 525 | 485 |
| Pièce suisse (20 fr) | 582 | 580 10 |
| Pièce latine (20 fr) | 545 | 541 |
| Souverain | 680 | 665 10 |
| Pièce de 20 dollars | 3070 | 3020 |
| Pièce de 10 dollars | 1500 20 | 1550 |
| Pièce de 5 dollars | 780 50 | ..... |
| Pièce de 50 pesos | 3300 50 | 3226 |
| Pièce de 10 florins | 575 | 570 10 |





Le Monde

## UN JOUR DANS LE MONDE





A B C D E F G

Remaniement au ministère de l'agriculture

## M. Jean-François Larger devient directeur de cabinet de Mme Cresson

Mme Cresson a annoncé mercredi 20 janvier un remaniement de son cabinet. M. Jean-François Larger, conseiller référendaire à la Cour des comptes, devient directeur de cabinet en remplacement de M. Lucien Meadel, qui sera chargé d'une mission temporaire à Matignon. M. Patrick Pichon, conseiller à la Cour des comptes, devient conseiller technique pour les questions budgétaires. Il remplace M. François Lemasson, qui devient chargé de mission dans le cabinet de M. Mauroy, où il suivra le dossier agricole.

Enfin, M. Jean-Philippe Atger, trente et un ans, journaliste, sera chargé des relations avec la presse. Il succède à Mme Dominique Danic-Carell. M. Atger a travaillé à *Combat* puis pour *le Républicain lorrain*, *l'Aurore* et à la *Société générale de presse*. Il fut également producteur d'émissions documentaires sur la troisième chaîne de l'O.R.T.F. puis à Antenne 2 et à l'INA.

Le remaniement du cabinet de Mme Cresson était attendu depuis plusieurs mois. D'autres départs et d'autres arrivées devraient être confirmées, plusieurs membres du cabinet actuel devant prendre la direction des offices encore à créer, et le nouveau directeur ayant théoriquement le pouvoir de choisir ses collaborateurs.

Depuis mai, les collaborateurs directs de Mme Cresson n'ont pas chômé, découvrant à la fois le pouvoir et les crises successives des productions agricoles, puis le dossier majeur de la conférence annuelle. L'insuccès de l'action du ministère auprès de l'opinion paysanne appelait des changements. La structure bicéphale adoptée à l'origine pour ce cabinet, M. Meadel étant placé en situation de copilote à côté de M. Francis Ranc, n'a pas permis une action toujours cohérente. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il ne faudrait pas que, avec les nominations à venir, on retrouve une structure identique à la précédente.

J. G.

[M. Jean-François Larger, cinquante ans, ENA, entré à la Cour des comptes en 1961, fut secrétaire général adjoint du conseil supérieur de la sécurité sociale ; conseiller technique au cabinet de M. Jean-Marcel Jeanneney au ministère des affaires sociales en 1966-1967 ; mis à la disposition du Bureau international du travail à Genève de 1968 à 1970 ; nommé conseiller référendaire en mai 1968, M. Larger est, par ailleurs, membre du bureau C.F.D.T. de la Cour des comptes. Il venait d'être chargé par le gouvernement d'une mission destinée à cerner « les trous de la protection sociale ».]

## M. DANIEL JANICOT EST NOMMÉ DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS

M. Daniel Janicot a été nommé délégué général de l'Union centrale des arts décoratifs, en remplacement de M. Claude Mollard.

[Maître des requêtes au Conseil d'Etat et secrétaire général adjoint du Conseil d'Etat, M. Janicot est né le 20 mai 1948 à Neuilly-sur-Seine. Ancien élève de l'ENA (promotion Léon Blum), rapporteur général de la commission d'accès aux documents administratifs, il est administrateur de la Bibliothèque publique du Centre Georges-Pompidou depuis 1978 et vice-président de la Bibliothèque nationale depuis juillet dernier. Il fut rapporteur général de la mission de réflexion sur le développement du thermalisme en France en 1980.

Daniel Janicot est coauteur, avec M. François Bloch-Lainé, d'un rapport sur le bilan des aides publiques directes et indirectes à l'emploi, en 1978.]

Au conseil des ministres

## M. CHRISTIAN BROSSIER, DIRECTEUR DES PORTS ET DE LA NAVIGATION MARITIMES.

## M. JEAN-PAUL PROUST, DIRECTEUR DES PÊCHES.

Sur proposition du ministre de la mer, M. Louis Le Pensec, M. Christian Brossier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été nommé directeur des ports et de la navigation maritimes en remplacement de M. Paul Ollivier. D'autre part, M. Jean-Paul Proust, sous-préfet, est nommé directeur des pêches en remplacement de M. Brossier.

[Né le 28 décembre 1935 à Paris, M. Christian Brossier est ancien élève de l'Ecole polytechnique et ingénieur en chef des ponts et chaussées. De 1962 à 1965, il a occupé des postes au Commissariat à l'énergie atomique puis à la direction des ports maritimes et des voies navigables (1965-1976). Il était directeur des pêches au secrétariat général de la marine marchande puis au ministère de la mer depuis 1976 et il était considéré à ce titre comme la cheville ouvrière pour toutes les discussions sur la politique européenne des pêches, dont on sait combien elle est difficile à mettre au point à cause de l'attitude des Britanniques.]

[Né le 3 mars 1940 à Vaas, dans la Sarthe, M. Jean-Paul Proust est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. En 1966, il est nommé administrateur civil au ministère de l'intérieur puis sous-préfet et, de 1967 à 1972, il est directeur du cabinet du préfet du Val-d'Oise. Il occupe ensuite des fonctions à la direction des collectivités locales puis est nommé secrétaire général de la Réunion en 1974. Il revient au ministère de l'intérieur en 1975, et est nommé administrateur civil hors classe l'année suivante. Il était sous-préfet de Lorient depuis 1977.]

Élections professionnelles

## RECUL DE LA C.G.T. ET PROGRESSION DE LA C.F.D.T. A RENAULT-BILLANCOURT

La C.G.T. a enregistré un net recul, au profit principalement de la C.F.D.T., lors des élections de délégués du personnel qui se sont déroulées le 20 janvier 1982 à l'usine Renault de Boulogne-Billancourt pour le premier collège (ouvriers). La C.G.T., tout en restant nettement majoritaire, perd 12,75 points par rapport à l'an passé, la C.F.D.T. en gagnant 12,28.

D'une façon générale, les effectifs inscrits pour ce vote sont en baisse à Renault-Billancourt où le nombre d'emplois continue de diminuer. Les grèves partiellement réussies de l'automne ont sans doute influencé ce vote du 20 janvier. C'est au département 74 (montage), noyau dur de la grève où les O.S. réclamaient notamment la reconnaissance d'un déroulement de carrière, que la C.F.D.T., alors particulièrement active, enregistre sa plus nette progression : + 23 points.

*Premier collège* : inscrits, 13 843 (14 470 en 1981) ; exprimés, 9 918 (10 007). Ont obtenu : C.G.T. : 6 151 voix (7 483), soit 62,02 % (74,78 %) ; C.F.D.T. : 2 507 voix (1 300), soit 25,28 % (13 %) ; F.O. : 731 voix (704), soit 7,27 % (7,04 %) ; C.F.T.C. : 326 voix (222), soit 3,29 % (2,23 %) ; S.I.R. (indépendant) : 213 voix (299), soit 2,15 % (3 %).





## M. Philippe Laudat directeur général de l'INSERM donne sa démission

M. Philippe Laudat, directeur général de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), a adressé, lundi 11 janvier, une lettre de démission à ses deux ministres de tutelle, MM. Jack Ralite, ministre de la santé, et Jean-Pierre Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie. Ne recevant aucune réponse, il s'est décidé à rendre sa lettre publique dans la soirée du 20 janvier.

Cette démission, définitive pour ce qui le concerne, a été accueillie avec surprise par le ministère de la santé, « qui ne l'avait ni souhaitée ni suscitée ».

Dans sa lettre, M. Laudat écrit notamment : « *Pendant trois années, je pense avoir accompli ce qui m'était assigné avec honnêteté et conduit l'organisme jusqu'au colloque national de la recherche et de la technologie. De profondes réformes de structures, de procédures, vont désormais être élaborées et mises en application dans les divers organismes de recherche. Il ne serait pas conforme à mon éthique personnelle de voir celui qui s'est attaché à mettre en œuvre avec énergie, au mépris parfois de sa conviction profonde, les réformes proposées par vos prédécesseurs, appliquer une politique sensiblement différente.* » « *J'estime donc aujourd'hui ma mission terminée* » conclut M. Laudat en rappelant son « *profond et sincère dévouement à la cause de l'Etat* ».

M. Jacques Latrille, directeur du cabinet de M. Ralite, nous a déclaré que « *la démission de M. Laudat n'a été ni souhaitée ni même suscitée directement ou indirectement* ». « *Nous avions demandé à M. Laudat de tenir compte de la politique nouvelle définie à la suite des assises et du colloque sur la recherche, et c'est tout.* » Le ministère de la santé n'a pu donc qu'enregistrer avec surprise et regret ce départ, et cela d'autant plus que la coopération avec l'INSERM et son directeur avait été bonne depuis mai dernier.

« *Je crains que le type de politique que l'on veut mener ne permette pas d'assurer la qualité de la recherche* », explique, pour sa part, M. Laudat. Estimant que la France ne dispose pas de ressources illimitées en hommes et en financement, il estime, en effet, qu'il importe de choisir les thèmes de recherche les plus importants et les hommes les plus compétents, et de consentir, à leur égard, des efforts exceptionnels.

C'est dans cet esprit qu'il avait créé des « programmes de recherches coordonnées » soumis au jugement de comités scientifiques internationaux. Le fait que les membres des commissions scientifiques de l'INSERM aient critiqué cette méthode et aient exigé, en juillet dernier, que ces programmes leur soient également soumis, lui inspire des craintes sur la nécessaire objectivité qui doit présider à la répartition des fonds. Il redoute, en somme, que l'on s'oriente vers un saupoudrage des crédits et que les médiocres en reçoivent à l'avenir autant que les meilleurs.

Cet argument est fondé, aux yeux de M. Laudat, sur les perspectives qu'ouvrent, après le colloque sur la recherche, les structures nouvelles des instances administratives et des commissions scientifiques de l'INSERM. La large participation des usagers ou des personnels administratifs, techniciens ou ingénieurs, à ces instances lui fait craindre qu'elle s'inspire à l'avenir, pour les répartitions de crédits, de considérations plus politiques que scientifiques.

Le professeur Latrille pense que la présence, dans les commissions, de personnels extérieurs, usagers ou travailleurs de la recherche, qui ne sont pas directement intéressés, pourrait moraliser des pratiques trop fréquentes d'autodistribution des fonds et y apporter plus de clarté et de transparence.

Il n'en exclut pas, pour autant, la possibilité de solliciter l'avis d'experts étrangers pour des programmes concertés, précis, lancés sur des thèmes d'intérêt national.

Ces « actions concertées » ne différeraient de celles conçues par M. Laudat que par leur limitation en nombre, leur durée plus longue pour que leurs participants s'y attachent réellement, leur caractère pluridisciplinaire associant aux fondamentalistes des spécialistes de différentes disciplines pour intégrer à ces recherches une dimension politique (au sens de politique de la santé) et d'intérêt public.

Il est, à l'évidence, entre ces deux positions de multiples convergences. Aux doutes qu'émet le professeur Laudat sur la possibilité de moraliser les modes de financement de la recherche, le professeur Latrille répond qu'« *il n'est pas interdit de rêver ni de penser que le rêve est devenu réalité* ». Il ajoute que, jamais auparavant, la recherche n'aura bénéficié d'un tel intérêt national et de crédits aussi importants.

Les divergences paraissent, en effet, minimes, mais le malaise éprouvé par M. Laudat a, sans doute, des sources profondes.

Directeur scientifique de l'INSERM depuis 1975, puis nommé directeur général le 12 février 1979 au départ du professeur Burg, le professeur Laudat tient sa démission pour définitive et n'a « *aucun point de chute* ». « *On paie cher sa liberté,* conclut-il, *mais on peut choisir son moment.* »

En somme, convaincu, à tort ou à raison, que son éthique de la recherche scientifique ne lui permettrait pas d'assumer les nouvelles structures de la nouvelle politique mise en place, il préfère se retirer. Même si les faits devaient dans l'avenir infirmer ses craintes.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

Académie française

## ÉLECTION AU FAUTEUIL DE RENÉ CLAIR

C'est ce jeudi 21 janvier, dans l'après-midi, que l'Académie française est appelée à désigner un successeur à René Clair, décédé le 14 mars 1981. Cinq candidats sont en présence : Mme Katia Granoff, directrice de galeries de peinture ; le professeur Jean Hamburger, déjà membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine ; MM. Roger Ikor, romancier ; Pierre Moinot, romancier également, président de chambre à la Cour des comptes et président de la commission de réflexion et d'orientation de l'audiovisuel ; et Gérard Mourgue, responsable des émissions littéraires à Radio-France. Il serait hasardeux de faire des pronostics sur l'issue du scrutin qui s'annonce serré, au moins entre le professeur Hamburger et M. Pierre Moinot.

Le 9 février

## LES MINISTRES OCCIDENTAUX DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES METTRONT LA POLOGNE ET L'U.R.S.S. EN ACCUSATION A LA CONFÉRENCE DE MADRID.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Alexander Haig, et dix-sept ministres occidentaux des affaires étrangères — dont M. Claude Cheysson — participeront, le 9 février à Madrid, à la reprise de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A cette occasion, ils dénonceront la situation en Pologne et la responsabilité de l'U.R.S.S. dans cette crise. Les pays de l'Est, en revanche, ne seront pas représentés à un haut niveau.

Peu après la proclamation de l'état de guerre en Pologne, les Etats-Unis avaient proposé la convocation d'une réunion extraordinaire de la conférence de Madrid. La France, elle, avait proposé aux Occidentaux d'adopter une interprétation « offensive » des accords d'Helsinki. C'est finalement cette idée qui a été retenue, étant entendu que, pour donner plus d'éclat à la dénonciation de la violation des accords d'Helsinki, les ministres des affaires étrangères feraient eux-mêmes le voyage de Madrid.

● *Deux mille personnes environ* ont manifesté, mercredi 20 janvier, à Paris, entre la porte Saint-Denis et l'Opéra, contre l'occupation soviétique en Afghanistan, à l'appel du Mouvement de soutien à la résistance du peuple afghan, de la C.F.D.T., de la FEN, de F.O., du P.S., du M.R.G. et du P.S.U.

## M. Dassault rachète une partie de l'imprimerie Georges Lang

Le tribunal de commerce de Paris a réuni en audience privée, le mercredi 20 janvier, au sujet de l'avenir de l'imprimerie Georges Lang, en liquidation de biens, les futurs partenaires de la société en voie de création : MM. Marcel Dassault pour la SCEMD (Société centrale d'études Marcel Dassault), Sabatier, président de la SNEP (Société nationale des entreprises de presse) et Temkine, président de l'IDI (Institut de développement industriel). Il a été annoncé la constitution, pour une période transitoire, d'une S.A.R.L., au capital de 18 millions de francs, répartis de la façon suivante : SCEMD : 8,2 millions ; SNEP : 4 millions ; IDI : 4 millions ; l'hebdomadaire *Point de vue* : 1,08 million ; l'hebdomadaire *Qui ? police* : 720 000 francs.

L'activité de l'imprimerie sera donc transférée d'une société à l'autre (1), l'acquisition des immeubles se faisant progressivement, compte tenu des droits de préemption. L'achat et la reprise de l'exploitation se feront, pour les acquéreurs, à hauteur de 2 millions de francs. Le F.D.E.S. (Fonds de développement économique et social) participera sous forme d'un prêt bonifié de 2 millions de francs. L'imprimerie Lang voit, d'autre part, son exploitation directe prolongée par le tribunal de commerce jusqu'à constitution de la nouvelle société.

M. Dassault a réaffirmé son intention de voir sa publication *Jours de France* confectionnée en totalité dans l'établissement parisien de l'imprimerie (rue Archereau), dont il détient maintenant 45,55 % du capital.

Simultanément une réduction d'effectifs est annoncée : elle toucherait vingt préretraites à cinquante-cinq ans, ainsi que dix-neuf licenciements. Les syndicats, s'ils approuvent le montage financier, se prononceront sur ces compressions de personnel, lors de la réunion du comité d'établissement prévue pour la semaine prochaine.

(1) Les négociations se poursuivent pour trouver une solution concernant l'autre usine du groupe Georges Lang, située à Aulnay-sous-Bois, tandis que celle de Noyon a été rachetée par M. Gignoux, propriétaire de L'avenir graphique.

A Dijon

## Quarante-cinq salariés des « Dépêches » sont menacés de licenciement

De notre correspondant

Dijon. — Un plan de licenciements touchant quarante-cinq salariés (trente et un auxiliaires et quatorze titulaires répartis dans toutes les catégories de personnel) a été annoncé par la direction des *Dépêches* de Dijon. Un mouvement de grève, déclenché par l'ensemble du personnel, a empêché la sortie du journal le 20 janvier.

Selon le P.-D. G. des *Dépêches*, M. Roger Guitton, ce plan est rendu « *inévitable par la situation conjoncturelle de l'entreprise, qui se trouvera à partir du 1er mars prochain devant une situation particulièrement délicate* », situation provoquée par le retrait des éditions du Doubs de *l'Est républicain*, imprimées sur les rotatives des *Dépêches*. Toujours selon la direction, cette perte de contrat d'impression entraînera pour l'entreprise un manque à gagner d'environ 10 millions de francs pour l'année 1982.

M. Jean-Charles Lignel, propriétaire du *Progrès*, qui a racheté 91 % des actions des *Dépêches*, a affirmé devant le conseil d'administration des Presses nouvelles de l'Est, société éditrice du quotidien dijonnais, que le groupe de presse lyonnais prendrait à sa charge 50 % de ce déficit d'exploitation, et ce pour une durée d'un an. Mais, le reste du déficit devrait être « épongé » par les *Dépêches*.

Le plan de quarante-cinq licenciements est l'une des solutions proposées par la direction. Une autre est de dénoncer, à compter du 1er février 1982, tous les accords d'entreprise en vigueur aux *Dépêches* afin de les ramener à l'application stricte de la convention nationale de la presse quotidienne régionale (*les Dépêches*, qui auparavant étaient propriété de *l'Est républicain*, avaient bénéficié d'accords d'entreprise plus favorables que cette convention collective, notamment en ce qui concerne les rémunérations et les conditions de travail).

Ces deux solutions sont repoussées par les syndicats. La C.G.T., la C.F.D.T. et le S.N.J. (autonome) n'accepteraient que l'étude d'une convention à passer avec le Fonds national pour l'emploi (F.N.E.) pour un dégagement de personnel en préretraite avec garanties suffisantes de ressources. Vingt-deux personnes sont dans cette position actuellement aux *Dépêches*.

Une réunion de l'intersyndicale du groupe Progrès était prévue ce jeudi 21 janvier à Lyon. Il n'est pas exclu que le mouvement déclenché à Dijon ne trouve des échos dans les autres centres d'impression du groupe Progrès qui tentent, depuis plusieurs semaines, de négocier les conditions d'utilisation d'un nouveau matériel informatique. — R. C.

● *Le Prix Dominique de la mise en scène* a été décerné ce lundi 18 janvier à Peter Brook, pour *la Cerisaie* et *la Tragédie de Carmen*. Il a obtenu, dès le premier tour, une forte majorité face à Patrice Chéreau, Ariane Mnouchkine, Jean-Claude Penchenat, entre autres.

Le numéro du « Monde » daté 21 janvier 1982 a été tiré à 549 760 exemplaires.



Journée mondiale des disparus le 23 janvier

L'épiscopat met en gard[e] contre la pro[...] de l'« état de[...]

Sagesse

